N° 7 1946 Novembre-Décembre

NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

ESSAI DE FOLKLORE THEOLOGIQUE (1)

Aristote a écrit que la nature se manifeste dans les choses soudaines — *in repentinis* — et cet axiome a été très docilement répété depuis des siècles. Monsieur de la Palisse aurait sans doute traduit la même observation en langage plus simple et nous aurait dit que l'homme n'est jamais mieux lui-même que lorsqu'il est spontané. On pourrait bien chicaner quelque peu autour de ces belles évidences. Est-il tout à fait sûr que le second mouvement, celui qui réfléchit, qui contrôle et qui corrige, ne manifeste pas une nature plus profonde et donc plus authentiquement vraie ? Est-il bien sûr que le dadaïsme d'un premier brouillon exprime mieux ma pensée que la version revue, polie et définitive ? Et quand nous nous reprenons en main pour nous amender, est-il si évident que nous sommes infidèles à notre moi et que nous le falsifions ? Il suffit de poser ces questions pour faire douter de la valeur universelle de notre petit axiome. Le moi humain est infiniment plus complexe que ne le laissent entendre ces descriptions sommaires. Mais elles contiennent cependant un grain de vérité. La spontanéité d'un premier mouvement peut nous révéler un trait de caractère que la conduite contrôlée et réfléchie nous masque. Si elle ne manifeste pas nécessairement la vraie nature, elle éclaire au moins une de ses composantes, et cela suffit.

Je voudrais, dans ces limites, appliquer notre axiome à une petite enquête sur le parler spontané du peuple de chez nous, pour essayer

(1) On ne s'entend pas encore sur la nature même du folklore, que les Danois voudraient appeler folk-liv, et dans lequel ils engloberaient *toutes* les manifestations de la vie du peuple. Ce serait un peu vaste : depuis les pirogues jusqu'aux cuirassés ; depuis les cerfs-volants jusqu'aux Skymasters ; depuis la paillote ou la tente jusqu'aux gratte-ciel. La *Volkskunde* allemande est tout aussi énorme dans ses ambitions. Nous prendrons ici le mot folklore dans son acception primitive, tel qu'il a été lancé, il y a exactement cent ans par William John Thoms pour remplacer le terme ambigu de *Popular Antiquities* ; et nous ne considérons que le folklore oral ; laissant de côté tout ce qui relève des rites et des métiers (cfr K. Krohn, *Die folkloristische Arbeitsmethode*, Oslo, 1926 ; Alexander H. Krappe, *The Science of Folklore*, Londres, 1930).

d'y découvrir ce qu'est son christianisme original, plus profond que les formules stéréotypées du catéchisme ou des livres de la prière officielle, les mêmes pour tous.

Je dis le « parler spontané », celui dont la source est bien authentiquement l'inspiration populaire et non pas les réminiscences des savants. Car, depuis le XVI^e^ siècle, la langue française, comme presque toutes les langues de l'Europe occidentale, a vu tomber sur elle un déluge d'expressions, de formules, de proverbes, de métaphores, descendant en droite ligne de l'histoire gréco-romaine. Tout cela, ce sont des professeurs et des savants qui l'ont enseigné au bon peuple souvent illettré. C'est du bagage de cuistre et de pédant. Souvent le peuple n'y comprend rien du tout. Il répète ce qu'il a entendu, non parce qu'il y retrouve une expérience ou une émotion, mais parce que cela « fait riche » et vous a un petit air supérieur.

Par exemple, on envoie quelque chose « à l'œil droit de Philippe ». Pour les neuf dixièmes de ceux qui emploient l'expression, ce brave Philippe pourrait aussi bien s'appeler Gaston ou Honoré. Un démenti public, un gros refus, une bonne injure, tout cela s'en va à l'œil droit de Philippe, comme un coup de poing. Qui donc se préoccupe de savoir que pendant que Philippe de Macédoine, le père d'Alexandre, assiégeait Méthone, en Thrace, un certain Aster, bon archer, lui envoya dans l'œil une flèche — qui faillit le tuer d'ailleurs — et sur laquelle il avait écrit : « à l'œil droit de Philippe » ? Et de même : le point vulnérable d'un caractère ou d'une entreprise, c'est le talon d'Achille ; la besogne qu'il faut sans cesse reprendre parce qu'elle se défait toujours, c'est le rocher de Sisyphe, ou le tonneau des Danaïdes ou la toile de Pénélope : les conditions implacables et humiliantes d'un vainqueur, ce sont les fourches caudines ; les traîtres installés dans la place, avant d'être la cinquième colonne, étaient le cheval de Troie ; une malédiction dont on ne peut se débarrasser c'est la tunique de Nessus ; les besognes immenses dont on nous charge, ce sont les travaux d'Hercule... Il y a aussi la flèche du Parthe et le carquois de Cupidon ; il y a le lit de Procuste et les foudres de Jupiter ; et le supplice de Tantale ; et le nœud gordien ; et l'épée de Damoclès, et les écuries d'Augias, et la lanterne de Diogène, et le chant des sirènes, et l'eau du Léthé ; et l'énigme du sphinx ; et l'outre d'Eole, et le casque de Bélisaire, et les victoires à la Pyrrhus, et les terreurs paniques ; et Minerve qui sort tout armée de la tête de Jupiter, et les constructions cyclopéennes, et l'antre de Polyphème et celui de Trophonius ; et les délices de Capoue ; et les ciseaux des Parques ; et les voyages qui sont des odyssées, et les médecins qui sont des Esculapes ; et les vestales qui gardent le feu sacré ; et les oies du Capitole ; et la roche Tarpéienne ; et les satrapes, et les Béotiens ; et les bergers d'Arcadie ; et le désespoir de Didon ; et les ivresses de Bacchus, et le Parnasse, et les Furies et les

colères de Neptune, et la Diane chasseresse... etc..., etc... On n'en finirait pas ! Rien de tout cela ne nous intéresse aujourd'hui. Tout cela vient des livres : directement. Ce n'est pas du folklore, c'est de la littérature savante, qui n'a jamais fait corps avec la vie du peuple, et qui lui reste aussi étranger que les nymphes frileuses

...qui font tant de façons
Pour vivre à sec dans leurs cuvettes

au milieu du Parc de Versailles.

Je ne voudrais parler que d'une seule chose : les expressions populaires, spontanées, qui ont trait à la vie religieuse, dans le langage des pays où on parle le français. Il y en a bien d'autres, de ces expressions, empruntées à la vie de l'agriculteur, du chasseur, du commerçant, du juge, du gendarme, du percepteur fiscal ; mais il faut nous restreindre.

Et enfin, pour conclure ces préambules, nous ne parlerons pas, ou très peu, des œuvres littéraires, car il faudrait tout citer, depuis les fabliaux et le Pantagruel, jusqu'à Péguy et l'Otage de Claudel, en passant par Balzac, Anatole France, Alphonse Daudet et même Eugène Sue, Halévy, Dimier, Bernanos. Le curé de Cucugnan, l'abbé Constantin, Basile ou le Père Propiac ; la Tapisserie de sainte Geneviève ; Jeanne d'Arc ; l'Anneau d'améthyste, l'île sonnante ; le Juif errant... il y aurait des bibliothèques entières à citer, si nous voulions examiner les réactions que la vie religieuse a provoquées dans la littérature française. Les Provinciales de Pascal, ou la Profession de Foi du Vicaire Savoyard ; les Moines d'Occident ou l'Abbesse de Jouarre ; le Vert-Vert de Grasset ou le Bienheureux Toine Culot de Masson ; tout y passerait.

Nous allons simplement nous promener à travers le parler populaire. Après tout, malgré le préjugé courant, la littérature d'un peuple n'est pas toujours le reflet de sa vie réelle. Elle n'est, tout au plus, que le reflet de ses milieux littéraires, et ceux-ci sont loin d'être le miroir fidèle de la masse qui les entoure, et qui, elle, n'écrit rien et lit peu. Croire que l'écrivain est une sorte de mégaphone qui porte jusqu'aux confins du monde la voix de tout son peuple, c'est, je le crains, ignorer toutes les conditions du travail littéraire. Il faut le redire : l'homme de lettres suit son inspiration. Il ne garantit à personne qu'il va tracer des portraits ressemblants. Cela, c'est besogne de photographe, et encore ! Il se réserve le droit de décrire ses expériences personnelles, plus ou moins truquées, ou celles qu'il prête à des personnages disparus ou purement fictifs. Madame Bovary n'est pas du tout le type de la femme française ; ni Jocelyn celui du séminariste ordinaire, et il serait assez puéril de juger — comme on l'a fait parfois à l'étranger — toutes les familles françaises du Second Empire, d'après l'épopée des Rougon-Macquart. Tout est nécessairement déformé par l'écrivain. Cette déformation est la condi-

tion même de l'œuvre littéraire ; ce qui la distingue de l'histoire ou de la chronique et qui fait, de la littérature, un art et non une science. Nous voilà donc en route (2).

* * *

La vie religieuse des chrétiens est une chose assez complexe. Un des éléments sur lesquels elle s'appuie est un livre : la Bible, Ancien et Nouveau Testament. Le peuple va trouver là une source d'inspiration. Mais, remarquons-le tout de suite : jusqu'à la fin du XV^e^ et même pendant le XVI^e^ siècle, lire un livre est une occupation de luxe. Avant l'imprimerie, il n'y a que des manuscrits très rares et très coûteux ; et les premiers livres imprimés sont, comme les automobiles aujourd'hui, des objets précieux, réservés aux gens riches. La masse du peuple est d'ailleurs, à cette époque, solidement illettrée. Il n'y a qu'à compulser ce qui nous reste en Belgique de registres paroissiaux du XVIII^e^ siècle pour constater le nombre impressionnant de conjoints qui signent d'une croix leur certificat matrimonial. Cette masse chrétienne ne connaît de la Bible que ce qui en a passé dans le Missel et qu'on lui commente à la messe du dimanche, et aux offices de la Semaine sainte. C'est à travers le sermon qu'elle a accès au texte lui-même (3) ; et le sermon est populaire, parfois même au point d'être trivial, et de choquer nos goûts et nos susceptibilités (4).

---

(2) On ne peut recourir pour pareil travail à d'autres sources que l'enquête directe sur le parler populaire. Nous n'avons pas rencontré d'ouvrage qui ait recueilli les simples *expressions* religieuses véhiculées par la langue, et la série que nous en donnons ne vise pas à être complète. Par ailleurs, quand il s'agit des proverbes ou des adages, il existe des recueils précieux, depuis celui de Antoine Oudin, *Curiositez françaises,* 1640 ; de Philibert Joseph Le Roux, *Dictionnaire comique,* Amsterdam, 1718 ; de J. Pancoucke, *Dictionnaire des proverbes français,* Paris, 1749 ; de Fleury de Bellinghen, *Etymologie ou explication des proverbes français,* La Haye, réimprimé en 1665 sous le titre : *Les Illustres proverbes nouveaux et historiques...* Paris, 2 vol. ; du P. Charles Cahier, S. J., *Quelque six mille proverbes et aphorismes usuels,* Paris, 1856 ; de Le Roux de Lincy : *Le livre des proverbes français,* Paris, 1859, 2^e^ éd., 2 vols... jusqu'aux innombrables articles dispersés partout. Nous n'avons utilisé ces collections que pour authentiquer nos citations ; notre but n'étant pas du tout d'essayer une histoire des proverbes.

(3) Nous n'entrerons pas dans la question des sermons « macaroniques », c'est-à-dire des sermons prononcés dans un latin mélangé de français. Il nous semble impossible de souscrire aux conclusions de Hauréau, V. Le Clerc, Piaget, etc. ; et il nous paraît évident que, pour l'immense majorité des sermons prêchés au peuple, l'orateur employait la langue de ses auditeurs. C'est la thèse de Lanson, Langlois, etc.... à laquelle le beau travail de Joseph Nève sur Michel Menot est venu apporter une confirmation éclatante.

(4) Cfr p. ex., sans parler de Maillart, le P. Jean Raulin, professeur de théologie cependant et bon moine de Cluny, dans la confession de l'âne au chapitre convoqué par le lion : « quia stercoraverat claustrum fratrum... et quia cantaverat cum fratribus et cum eis melodiam fecerat » (*Itinerarium Paradisi.* Sermones de Poenitentia, Anvers, 1612, p. 88) ; ou la tactique du diable qui fait « declinare per omnes casus » le jeune homme innocent qui vient à Paris : « adhuc stat in recto, sed cadit in obliquum : in peccatum lu-

On prêche beaucoup d'ailleurs, même aux foires, aux noces, aux fêtes des saints, dans l'église et en plein air ; et le public interrompt quelquefois l'orateur.

Dans l'Ancien Testament l'imagination populaire a glané toute une gerbe d'expressions pittoresques qui font aujourd'hui partie du patrimoine de la langue française et que les croyants comme les incrédules emploient spontanément. Les femmes sont les filles d'Ève, et la glande thyroïde qui fait saillie dans la gorge, comme d'un gros morceau qu'on ne parvient pas à avaler, c'est la pomme d'Adam. Un pays, une demeure, où règne l'abondance et où tout le monde est heureux, c'est le Paradis terrestre plus encore que le pays de Cocagne. En revanche le goût de la tentation, c'est l'attrait du fruit défendu. Très sérieusement on nous avertit qu'il faut manger notre pain à la sueur de notre front : chose que tous les paysans comprenaient fort bien et pratiquaient chaque jour. Quand la pluie tombe à flots, c'est un déluge ; et les insouciants qui ne s'occupent pas du lendemain répètent gaillardement la phrase, devenue célèbre depuis la Pompadour mais qui était en usage bien avant elle : après nous le déluge !

Nous avons dit que le peuple avait pris son inspiration non pas directement dans le livre même de la Bible, mais dans le Missel. Et en effet le meurtre d'Abel par Caïn, qui ne figure pas dans le Missel, n'a pas fourni, que nous sachions, d'expression populaire ancienne, et il faut attendre Victor Hugo pour qu'

Avec ses enfants vêtus de peaux de bête
Caïn se décide à s'enfuir
de devant Jéhovah.

Cependant la même exclusive n'a pas régné partout ; et un vieillard presque centenaire sera un Mathusalem ; tout comme un chasseur est un Nemrod et une ville corrompue une Sodome. Une réunion bigarrée est une arche de Noë et si on s'y dispute sans se comprendre ce sera une Babel. L'homme trahi par les siens, c'est Joseph vendu par ses frères. Ce même Joseph qui résiste aux provocations malhonnêtes de la femme de Putiphar nous a légué une belle expression : pour dire que quelqu'un cède facilement aux charmes des tentations féminines, on assure tout bonnement « qu'il ne se fait pas déchirer le manteau ». Le dernier-né d'une famille, ou la moindre de nos préoccupations, c'est un Benjamin, ou le cadet, le benjamin de nos soucis. La vie facile, achetée au prix d'une servitude, ce sont les oignons d'Égypte ; et les malheurs qui s'abattent en cascade sur un pays ce sont les dix plaies d'Égypte. Le veau d'or est toujours de-

---

xuriae in genitivum ; et tunc dando meretricibus cadit in dativum... ; accusando et diffamando alios cadit in accusativum ; vocando alios in peccatum, cadit in vocativum ; ultimo cadit in ablativum, quia tales fiunt fures... » (ibid. 122). Ceci ne pouvait se donner qu'en latin.

bout, et on assure que les banquiers sont ses adorateurs. A distance nous entrevoyons la Terre Promise. Les géants sont des Goliath. Ce nigaud qui a conclu un marché de dupes a cédé tous ses droits pour un plat de lentilles. Un imbécile est un parfait Philistin ; et celui qui parle d'un ton doctoral et péremptoire s'imagine qu'il est la Loi et les Prophètes. Le pleurnicheur et le pessimiste nous ennuient avec leurs perpétuelles jérémiades. Quand nous entrons dans un groupe hostile ou dans une discussion féroce, nous descendons, comme Daniel, dans la fosse aux lions. Quand nous revenons d'un banquet opulent nous contons à nos amis que ce fut un festin de Balthasar ; et quand quelqu'un est tout à fait ruiné, il est pauvre comme Job.

Ce ne sont là que quelques exemples. A dessein nous ne parlerons pas des « noirs, fils maudits de Cham », parce que cette énorme sottise ne doit pas être portée au compte de l'imagination populaire. Elle est née dans l'esprit de quelques obscurs lettrés du XIX[e] siècle. Jamais auparavant on n'avait songé à cette étrange histoire, pour la bonne raison que Cham n'a pas été maudit par son père Noë et parce que les noirs ne sont pas les descendants de Cham. C'est Canaan, fils de Cham, qui reçoit la malédiction un peu inattendue de son grand-père ; et ses descendants ce sont les Cananéens que Josué se chargea d'exterminer pour leur prendre leur territoire.

Il va de soi que, si l'Ancien Testament fournit à l'imagination populaire des expressions et des symboles (5), le Nouveau Testament n'en reste pas moins pour nos chrétiens infiniment plus familier. Des épîtres des apôtres et même des Actes ils n'ont pas tiré grand'chose ; mais l'Evangile avec ses histoires et ses paraboles, l'Evangile commenté au prône et dont les scènes sont reproduites dans les vitraux ou peintes sur les murailles, est une source d'inspiration infiniment plus proche et plus abondante.

Le naïf qui admet les histoires les plus invraisemblables, avale tout comme parole d'Evangile. La femme qui pleure est une Madeleine ; l'homme ruiné est nu comme un petit saint Jean ; le jouvenceau qui se dérange est un prodigue. Quand nous ne savons pas pourquoi une maison est en fête, nous demandons en l'honneur de qui on a tué le veau gras, et quand nous rencontrons un illuminé, rempli de projets grandioses, nous disons poliment qu'il a une foi à transporter les montagnes. Une entreprise qui réussit au delà de nos espérances, c'est une pêche miraculeuse ; et nous ne songeons plus que nous employons strictement un mot d'évangile, quand nous disons d'un écrivain, d'un écolier, d'un artiste ou même d'un bateleur qu'il a du « talent ». Le mot « parler » ou « parole » n'est qu'une réduction de paraboler et parabole.

Lorsqu'on ne parvient pas à s'orienter dans les bureaux d'une ad-

(5) « S'escrimer avec les armes de Samson » c'est travailler fort avec une machoire d'âne. On le disait des imbéciles gros mangeurs.

ministration et qu'il faut courir d'un guichet à l'autre, on se plaint d'être renvoyé de Pilate à Hérode, ou de Caïphe à Pilate. Et c'est le même Pilate qui a fourni à tous les couards l'excuse facile : Moi, je m'en lave les mains. Tous nous connaissons cette manière hypocrite de trahir ses amis par des témoignages de sympathie : c'est le baiser de Judas ; et quand la trahison a pour motif un profit, nous parlons de trente deniers. Celui qui fait des promesses en l'air et se vante d'une science qu'il n'a pas, le vieux proverbe nous dit qu'il est comme saint Jean-Baptiste, qui donnait le baptême à tous, sans l'avoir reçu de personne. L'ami qui vient m'aider dans mon malheur est un bon Samaritain. Le bonhomme vertueux et dédaigneux est un parfait Pharisien. Le censeur imprudent s'occupe de découvrir un fétu dans l'œil de son voisin sans apercevoir la poutre qu'il a dans le sien. Nos infortunes ce sont nos croix ; tout comme les grandes entreprises d'enthousiasme sont des croisades. Nous avons parfois à gravir un calvaire ; à boire le calice jusqu'à la lie ; et la joie méchante associée au malheur d'autrui c'est celle de Barabbas à la Passion. Quand aux élections ou aux examens un bon nombre de candidats sont évincés, les élus sont au troisième ciel, et les autres parlent avec fureur d'un nouveau Massacre des Innocents. Nous courons à la recherche de la brebis perdue ; nous voulons rendre à César ce qui est à César ; nous crions les nouvelles sur les toits ; nous interdisons à nos critiques de nous jeter la première pierre ; nous ne voulons pas verser du vin nouveau dans des outres vieilles ; nous nous contenterions des miettes de la table ; nous nous réunissons en petits cénacles ; nous menons de grands sabbats ; et même quand nous parlons d'un lazaret, c'est encore un souvenir de l'Evangile.

Et nous ne disons rien ni des perles jetées aux pourceaux ; ni de ceux qui croient « avoir avalé le Saint-Esprit » ; ni des parfaits Nicodèmes, ni des fanfarons qu'on attend « au chant du coq » ; ni des pauvres d'esprit, ni des *Mater dolorosa,* ni des génies que l'on met stupidement sous le boisseau... etc.,... etc...

Cependant, il faut bien le remarquer, le christianisme n'est pas un livre ; il est une vie ; et une vie assez compliquée, avec une église, un clergé, un culte, des sacrements, des croyances et des rites. Tout cela entre à fond dans l'existence elle-même. Si la religion chrétienne n'était qu'une doctrine, elle ne nous fournirait que des réminiscences. Etant un coude à coude, une exigence pratique, elle est riche d'expériences subies, agréables et désagréables. C'est ici que nous pouvons surprendre la réaction spontanée du peuple, de cette foule bigarrée qu'on appelle en bloc le troupeau des fidèles.

L'Eglise catholique possède un clergé, et un clergé disposé en hiérarchie. Tout au sommet le Pape. Depuis le dernier pape d'Avignon (Grégoire IX retourne à Rome en 1376), le pontife suprême était

loin. On ne le voyait guère, mais on l'imaginait entouré de magnificence. Alors pour dire que quelqu'un qui n'a pas de valeur se prend pour un grand personnage, le peuple, en haussant les épaules, se bornait à remarquer : il se croit le premier moutardier du pape. Nos campagnards estiment que le morceau le plus succulent d'un poulet, c'est le croupion, et ils appellent encore ce morceau de choix : le nez du pape ; tout comme en Angleterre, chez les protestants eux-mêmes, la noix de graisse qui se trouve au centre d'un gigot de mouton bien tranché s'appelle « the Pope's eye » : l'œil du Pape. C'est sans doute en souvenir du grand schisme, et des conclaves interminables, que, lorsqu'on rencontre quelqu'un qui partage pleinement notre point de vue, nous lui répétons le vieil adage : à nous deux nous ferions un pape ! Quinteux comme la mule du pape ; il ne mange qu'à ses heures, comme la mule du pape, ne sont que des allusions à une légende bien connue.

Descendons d'un échelon dans la hiérarchie (6). Nous voici au milieu des évêques, des chanoines, des curés et des moines. Ceux-ci sont mêlés au peuple, mais durant tout l'ancien régime ils sont des privilégiés. On prendra sur eux — en l'exagérant quelquefois — la saine revanche de l'ironie : mais remarquons-le, cette ironie est presque toujours sans fiel et sans rancune. « Il ronfle comme un chanoine ; il est gras comme un moine ; il a reçu une grasse prébende ; il est réduit à la portion congrue » : tout cela est de l'emprunt direct à la vie du clergé, telle que chacun la voyait ou croyait la voir. Quand, pour signifier que quelqu'un a été l'objet d'une mesure disciplinaire, nous disons qu'il a été bien crossé ou bien chapitré, nous faisons allusion à la crosse de l'évêque et au chapitre des monastères. A un imprudent, qui hasarde des théories dangereuses, nous murmurons, en guise d'avertissement : Mon ami, vous sentez le fagot ; souvenir peu agréable des beaux jours de la Sainte Inquisition. Par comparaison avec la pauvreté de jadis, alliée aux vertus, et le luxe, associé à l'incompétence, le proverbe disait hardiment :

Évêque d'or, crosse de bois ;
Crosse d'or, évêque de bois.

On discute sur l'origine de l'expression : se battre de la chape à l'évêque, et qui s'emploie pour signifier que deux partis se chamaillent à propos d'une chose qui n'appartient ni à l'un ni à l'autre.

La mitre épiscopale est évidemment ce qui frappait l'imagination populaire et, dans nos pays, on appelle mitre le chapeau des chemi-

(6) Fleury de Bellinghen (*op. cit.*, I, 148) voit une allusion aux cardinaux dans l'expression : opiniâtre comme un âne rouge. Mais cette explication est bien douteuse et il est dangereux de chercher des sens raisonnables à toutes ces couleurs ; la verte semonce ne se rattache pas au bois vert ; ni la peur bleue à l'azur ; et le rire jaune, la faim rouge ne sont sans doute aussi que des fantaisies.

nées par-dessus les toits ; tout comme les physiologistes ont vu une mitre dans une des valvules cardiaques.

La course aux bénéfices ecclésiastiques et leur collation souvent fort arbitraire ont inspiré ce dicton encore en usage : les chevaux courent les bénéfices et les ânes les attrapent. Je tombe chez un ami tout affairé, qui va de ses bagages à son téléphone et qui s'excuse en disant qu'il est « aux cent coups ». Il y a fort à parier que pas une personne sur mille qui emploient cette expression ne sait ce qu'elle signifie ni quelle est son origine. Ces cent coups nous viennent en droite ligne des monastères. Régulièrement, pour appeler les moines à l'office, la cloche donne trois « sons » : D'abord cinq minutes avant l'heure : les moines quittent leur cellule ou leur travail et se rassemblent dans le corridor du cloître. Puis, une minute avant l'heure : ce sont les cent coups, battus assez rapidement et qui théoriquement font la centaine. A la fin des cent coups, sans interruption, un coup plus fort : c'est celui de l'heure. La porte de l'église s'ouvre et le cortège y pénètre. Etre aux cent coups, c'est donc n'avoir plus, pour se mettre en règle ou en ordre de marche, qu'une fraction de minute.

Les moines ont fourni une large contribution au folklore de la langue, surtout depuis la création au XIII[e] siècle des ordres mendiants : Franciscains et Dominicains ; de la réorganisation des Augustins et de la constitution des Béguinages. On rencontrait tous ces gens dans les villes et non plus seulement à l'intérieur des monastères. Leurs Tertiaires leur assuraient d'ailleurs un contact très large avec le peuple. Leur souvenir se retrouve jusque sur nos tables, et quand, en hiver, on nous sert des raisins secs, des noisettes, des amandes et des figues, ce plat s'appelle encore : les quatre mendiants, c'est-à-dire : les franciscains, les dominicains, les carmes et les augustins. Il est curieux de constater que le jacobinisme, qui dans tous les pays signifie la passion anticléricale, ait comme parrain dans le langage un ordre religieux et un apôtre : le premier couvent des Dominicains à Paris étant situé rue Saint-Jacques et ayant servi pendant la révolution aux réunions du fameux club.

Voyager dans la voiture de saint François ou sur la mule des Cordeliers, cela signifie aller à pied, parce que les Franciscains refusaient de voyager autrement ; et comme ces mêmes religieux vivaient très pauvrement, on dit aujourd'hui encore d'un homme très affamé ou très vorace, qu'il avalerait la marmite des Cordeliers. Les piliers de taverne boivent comme des Templiers, ou jurent comme des Templiers ; et l'expression vient de loin, puisque l'ordre des Templiers fut supprimé sous Philippe le Bel (1312) après que son dernier Grand Maître, Jacques de Molay, eut été brûlé vif par ordre du Roi Très Chrétien.

Les travers et les vices du clergé n'échappent pas à la satire populaire des dictons. Passer plusieurs choses par un seul *Fidelium*, c'est-

à-dire mettre en bloc ce qui devrait être traité en détail, est une allusion aux curés qui touchent les honoraires de plusieurs messes de Requiem et qui n'en disent qu'une, avec l'oraison : *Fidelium omnium...*

Ou encore, au lieu de répéter que l'enfer est pavé de bonnes intentions, on disait et on dit encore que « des couronnes (tonsures) de prêtres sont pavées les rues d'enfer ». Et il y a encore ce petit quatrain méchant

Le moine, le nonnain, la béguine
Sont fort pires que n'en ont la mine...

Tout le monde connaît le « Frère Jacques, dormez-vous ? » et le « Père capucin, confessez ma femme ». Mais ici ce ne sont plus de simples dictons et s'il fallait recueillir tous les couplets populaires au sujet des moines et des curés, depuis les anciens « goliards » jusqu'à Béranger, on en ferait de gros volumes.

Une capucinade, c'est un sermon grotesque, sans ordre et sans suite. Un « Praesta quaesumus » est un pauvre prêtre, qui n'a ni paroisse, ni prébende, ni abbaye, et qui n'a pour vivre que les honoraires de la messe.

Quand on n'attend pas les gens pour se mettre à table et dîner, on dit qu'on les attend comme les moines font l'abbé ; et, avant la réforme du calendrier par Grégoire XIII (1582) la fête de saint Antoine (17 janvier) marquant déjà une forte avance du lever du soleil, on disait : à la saint Antoine, les jours croissent le repas d'un moine.

Être étourdi comme au coup de matines ; ou « commencer matines par tousser et souper par boire » s'expliquent de soi, mais le « faute d'un point Martin perdit son âne » est une locution que beaucoup répètent sans bien l'entendre. On a d'ailleurs discuté sur son origine. Il semble probable que c'est l'histoire de l'abbé Martini, doyen d'Asello en Calabre qui a donné naissance au dicton. Il aurait fait graver sur la porte d'entrée de son église :

« Porta patens esto. Nulli claudatur honesto »

et le tailleur de pierre avait placé le point après « nulli ». On le priva de son église et il se consola en achevant le distique

« Pro solo puncto caruit Martinus Asello ».

Les religieuses ont été moins exploitées par la verve populaire que les moines. Il y a bien l'expression « bavarde comme une nonnette » ; et la curieuse qui joue le rôle de la Sœur Ecoute ; et encore (car il faut tout dire) ce plat très spécial, fait de pâte légère, et soufflée en petits beignets aériens et qu'on appelle d'un nom passablement gaulois. C'est à peu près tout.

Mais la vie chrétienne ne consiste pas uniquement à obéir à un clergé, à faire « carême-prenant avec sa femme et carême avec son

curé ». Il y a les saints à vénérer, les fêtes à célébrer, les dogmes à croire, les sacrements à recevoir, le diable à esquiver, les pénitences à faire, le prochain à supporter, le ciel à gagner...

Ah ! les bons saints populaires ! C'est eux qui rythment l'année. On paiera à la Saint-Jean d'été (24 juin) ou à la Saint-Jean d'hiver (27 décembre). On paiera à Pâques ou à la Trinité. A la Saint-Remy (1er oct.) tous les perdreaux sont des perdrix.

« S'il pleut à Sainte-Pétronille (31 mai)
Elle est quarante jours à sécher ses guenilles ».

Saint-Médard est un grand... pleurard ; mais saint Urbain, qu'on appelle Erbinet ne vaut pas mieux (25 mai) :

Car Erbinet, quand il s'y met,
Il vous casse le robinet.

A Saint Barnabé (11 juin) la faux au pré, car « la gerbe retourne à l'abbé » ; allusion à la dîme.

Le bonhomme que la chance favorise a trouvé « la fève au gâteau » (Fête des Rois, 6 janvier). Etre roi de la fève, c'est jouir d'une prospérité ou d'une gloire toute factice et passagère. Deux inséparables, c'est saint Roch et son chien ; et comme ce même saint Roch est toujours représenté coiffé d'un vaste couvre-chef à bords immenses, pour indiquer que quelqu'un est abondamment pourvu d'une chose, on dit qu'il est « comme saint Roch en chapeau ». Creuser un trou pour en combler un autre, c'est décoiffer saint Pierre pour coiffer saint Paul ; et lorsqu'après avoir servi du bon vin on nous en offre du médiocre le peuple de chez nous déclare que l'on met saint Pierre au-dessus du Bon Dieu. La prude, qui prend des airs scandalisés, est une sainte Nitouche. Celui qui se démène et vocifère, on le prendrait pour saint Laurent sur son gril ; et la pluie d'étoiles filantes qui zèbrent le ciel entre le 9 et le 12 août, et que les astronomes déclarent être les restes d'une comète pulvérisée : ces étoiles sont pour nos campagnards les larmes de saint Laurent (10 août).

Une autre date populaire dans notre Europe occidentale c'est la Saint-Martin (11 nov.). Elle marque le début du grand hiver et la fin des travaux champêtres. On tue les cochons qu'on juge inutile de nourrir à l'étable pendant la saison des grands froids, et on y va de copieuses libations. Aussi pour indiquer qu'un brave homme est un peu gris, on dit tout simplement qu'il a bien servi saint Martin, ou qu'il a « fait la Saint-Martin » ; et lorsqu'après une période de prospérité facile, la ruine ou l'échec surviennent soudain, la vieille sagesse des campagnards résume toute une philosophie dans ce dicton un peu cru : « à chaque cochon vient la Saint-Martin ». Les chasseurs aiment à exagérer leurs exploits. Aussi on dira d'un hâbleur : « Il est de la confrérie de saint Hubert ; il n'enrage pas pour mentir ». Saint Hubert patron des chasseurs étant aussi le guérisseur des enragés.

Les fleurs elles-mêmes et les fruits sont nommés d'après le bon saint dont la fête coïncide avec leur éclosion ou leur maturité. Nous avons la Pâquette, ou Grande Marguerite (*Pyrethrum Leucanthemum*) ; et sa petite sœur qui lui ressemble et qui sera la Pâquerette (*Bellis Perennis*). Une orchidée, l'*Orchis morio* qui envahit les prairies au mois de mai, c'est la Pentecôte. Il y a aussi le soulier de Notre-Dame, dont les botanistes, toujours un peu païens, ont fait le *Cypripedium Calceolus,* c'est-à-dire le Soulier de Vénus. Il y a la pantoufle de Notre-Dame, qui est l'*Antirrhinum maius* ou Gueule de lion. Il y a le gant de Notre-Dame, qui est l'ancolie (*Aquilegia vulgaris*). Il y a l'herbe de saint Etienne, qui pousse dans les bosquets, et que nos botanistes ont cru malin d'appeler *Circaea lutetiana* ; remplaçant le nom du premier martyr par celui de la sorcière, qui, dans l'Odyssée, change en pourceaux les compagnons d'Ulysse. Il y a le marron d'Inde, fermé de partout, sans trace de fente ou d'ouverture et qui est le cœur de saint Thomas. La botanique en a fait la châtaigne des chevaux (*Aesculus hippocastanum*), mais je voudrais bien connaître le cheval qui en a jamais mangé. Et la Véronique, et la Catherinette, et la Célestine, et l'herbe de la Saint-Jean, qui est le millepertuis (*Hypericum perforatum*) ! Le clergé revient dans la flore avec le Bonnet de Prêtre (*Evonymus Europaea*) et l'Ancien Testament aussi avec le sceau de Salomon (*Polygonatum officinale*).

Nous dégustons parfois cette poire excellente qui s'appelle un « Bon chrétien ». Elle a toute une histoire. Elle a été amenée en France par saint François de Paule, le confesseur du terrible Louis XI. Le roi avait surnommé son confesseur le bon chrétien. Le nom resta au fruit ; tout comme le Saint-Michel est une poire d'automne (29 sept.).

Les saisons elles-mêmes, les variations de la température, sont liées au calendrier liturgique. Dans la première quinzaine de mai, il n'est pas rare d'assister à un brusque retour de gelée et cette gelée est désastreuse pour les vergers en fleurs. C'est la faute des saints de glace : Pancrace et Boniface (12 et 14 mai) ; comme le beau temps de la mi-octobre sera l'été de sainte Thérèse (15 octobre).

Les infortunes et les maladies ont, elles aussi, leur saint protecteur ou guérisseur. A 25 ans, une fille non-mariée coiffe sainte Catherine ; mais elle peut encore invoquer saint Nicolas qui « marie les filles avec les gas ». La chorée est le mal de saint Gui ; l'hydropisie le mal de saint Quentin ; le rhumatisme le mal de saint Druon, l'érysipèle est disputé par sainte Geneviève, saint Firmin et saint Germain ; le mal de gorge relève de saint Blaise ; le mal de saint Fiacre ce sont les hémorrhoïdes ; la folie c'est la colique de saint Mathurin ; le mal de dents est pour sainte Apolline ; la lèpre est le mal de saint Lazare ; l'ivresse le mal de saint Martin, et tout naturellement saint Maclou est le guérisseur des furoncles.

A côté des saints patrons, il faut faire une place aux bons anges et surtout aux mauvais. De ces derniers le seul qui compte est le diable et il est extraordinairement populaire. Les anges ne nous ont fourni que peu de locutions proverbiales. Un ami compatissant, un conseiller désintéressé, c'est un bon ange. Quand un imbécile rit tout seul, sans que personne ne sache pourquoi, nous disons qu'il rit aux anges. Quand on nous annonce une excellente nouvelle, nous « sommes aux anges », et quand à la fin d'un banquet, tous les toasts terminés, quelqu'un se lève pour porter la santé d'un inconnu, on dit qu'il « boit aux anges » ; ce qui est un excellent prétexte à une rasade supplémentaire. Et lorsqu'au milieu d'une conversation animée survient tout à coup un intervalle de silence un peu gênant, il se trouve toujours quelqu'un pour le rompre en disant « qu'un ange a passé ». Il y a bien aussi le petit vocable affectueux adressé aux enfants : « mon chérubin » et l'excuse que se donnent les gens irritables, après s'être fâchés contre un subalterne : « il ferait perdre la patience à un ange » ; mais tout cela est assez ordinaire.

Quand il s'agit du diable le langage devient pittoresque. Avec le diable on doit ruser ; on doit lutter. Il y a un élément dramatique, comique même, qui se fait jour, qui nourrit la verve et stimule l'intérêt. Aussi le diable a envahi le langage et ce diable n'est pas toujours très conforme à celui de l'orthodoxie. Il est marié ; il a des enfants. Quand le soleil luit et qu'en même temps la pluie tombe le peuple dit que le diable bat sa femme et marie sa fille. Jadis au temps où l'électricité n'avait pas encore remplacé la chandelle et les mouchettes, le maladroit qui, pour couper le bout de la mèche déjà consumée, s'y prenait de travers, coupait trop ras et éteignait tout, entendait dans l'obscurité le rire de ses compagnons et leur exclamation : « Tu mouches la chandelle comme le diable mouche sa mère », c'est-à-dire en lui arrachant le nez (7). Une difficulté insurmontable, c'est le diable à confesser. Celui qui n'a jamais un sou vaillant a logé le diable dans sa bourse ; et celui qui recourt aux derniers expédients, tire le diable par la queue. Quand on parle du diable, on voit sa queue. Là où les savants et les académiciens parlent d'un agité en l'appelant un énergumène, le bon peuple dit avec infiniment plus de pittoresque qu'il se démène comme un diable dans un bénitier. « Allez au diable, à tous les diables ; que le diable t'emporte ! C'est une difficulté de tous les diables ; le diable est aux vaches ; le diable lui-même s'y perdrait ; il a le diable au corps ; il va un train ou il fait un vacarme de tous les diables ; c'est un train d'enfer, un tapage infernal. Il fait le diable à quatre ; il avalerait le diable avec ses

(7) Ici encore Fleury de Bellinghen (*op. cit.*, p. 198) cherche une explication historique et nous parle, sans précision aucune, d'un scélérat nommé Le Diable, qui aurait au moment d'être exécuté embrassé sa mère en lui arrachant le nez avec les dents. Le Roux de Lincy (*op. cit.*, 2e vol., p. 50) reproduit cette explication invraisemblable.

cornes ; il a vendu son âme au diable. Que diable voulez-vous qu'on vous dise? Le diable n'y verrait goutte. Il ment comme un démon. C'est un suppôt de Satan. Il est noir comme un diable... Il fait un temps de tous les diables. »

Par ailleurs ce diable si terrible n'est pas sans charmes. Comme tous les coquins, il suscite même des sympathies. « C'est un bon petit diable ; un amour de diablotin ». Pour dire que souvent on exagère à plaisir, par la calomnie, les défauts ou les torts de ses ennemis, nos vieux paysans se bornent à remarquer que le diable n'est pas aussi noir qu'on le peint ; et pour faire entendre que la tentation est séductrice, pour expliquer qu'une fille rangée épouse un noceur amiable, les mêmes paysans énoncent philosophiquement cet axiome : le diable était beau quand il était jeune. Après une vie scandaleuse, voici un converti qui se met à prêcher la morale et prend des airs dévots. C'est bien simple : quand le diable est vieux, il se fait ermite. D'ailleurs, si le diable sait tant de choses, ce n'est pas parce qu'il est diable, mais parce qu'il est vieux.

Nous continuons à parler de la foi du charbonnier, sans trop savoir ce que l'expression signifie. La foi du charbonnier, c'est, d'après nous, la crédulité aveugle qui ne demande pas de motifs. C'est comme une preuve de sottise, ou tout au moins de naïveté. La foi du charbonnier, c'est la foi des simples. Historiquement l'expression a un tout autre sens. Nous en trouvons toute la genèse dans les vieux sermonnaires (8). Voici la légende. Un charbonnier, c'est-à-dire non pas un mineur ni un marchand de charbon, mais un forestier qui prépare le charbon de bois ; un charbonnier donc était à sa besogne. On sait que celle-ci demande à être surveillée d'assez près, sinon le bois flambe et il ne reste que des cendres. Le charbonnier à son travail vit s'approcher un personnage énigmatique ; et avec ce flair spécial des illettrés il devina que ce promeneur suspect n'était autre que le diable. Ce dernier lui posa la grande question : « Que crois-tu en fait de religion? ». — « Moi, dit le charbonnier sans se retourner et sans sourciller, je crois exactement tout ce que l'Eglise enseigne ».

— « Fort bien, reprit le tentateur, et qu'est-ce que l'Eglise enseigne? »

— « Ce qu'elle enseigne? Elle enseigne exactement ce que je crois ».

La conversation s'arrêta. Le travail n'avait pas été interrompu, et le diable avait disparu. C'est cela la foi du charbonnier : un bon tour de paysan madré, qui refuse de se laisser distraire, évite une discussion inutile et se délivre d'un importun. C'est une manière de se rouler en boule pour ne pas donner prise aux curieux et aux indiscrets.

---

(8) Avec des variantes naturellement, Raulin (*Doctrinale de triplici morte*, Anvers, 1612, p. 64) l'attribue non pas à un charbonnier mais à un « magnus doctor » et il la tire de S. Antonin de Florence, docteur de l'Eglise.

Car le diable est malin, c'est-à-dire aussi finaud que mauvais, et il semble bien que ce soit à son sujet que la langue française ait commencé à mettre ces deux sens bien différents dans le même vocable. Reprocher à quelqu'un de n'être pas assez malin, et le mettre en garde « contre les embûches du malin », ce n'est peut-être pas très logique et ce n'est certainement pas très lumineux. Ce vieux Malin il faut toujours s'en défier, mais surtout à certains moments décisifs, car

« au mariage et à la mort
le diable fait son effort ».

Dans la vie chrétienne, il y a les observances et les manquements aux observances : les péchés. Une femme peu gracieuse est « laide comme le péché mortel » ; et un petit travers qu'on n'abandonne pas et qu'on cajole même un peu est un « péché mignon ». Nous savons bien qu'à tout péché miséricorde, bien que la formule soit prodigieusement étonnante ; mais le bon peuple a des expressions autrement rudes quand il parle du péché. Il vous dira qu'une chose est « sale comme une oreille de curé », parce que dans cette oreille les pénitents ont déposé toutes leurs souillures. Avant de me confier un secret, l'ami m'avertit : « Je vous le dis comme à confesse » ; et à l'hypocrite qui paraît la vertu même « on donnerait le Bon Dieu sans confession ». Celui qui révèle à ses ennemis ses propres embarras se confesse au diable, ou bien c'est la poule qui se confesse au renard, ou la souris au chat. Du vin, fort coupé d'eau, c'est du vin baptisé. Les troupes qui montent en ligne pour la première fois reçoivent le baptême du feu ; et quand quelqu'un est irrémédiablement obtus, c'est qu'on a oublié le sel à son baptême.

Le jeûne intéressait tout le monde. « Si tu veux trouver le Carême court, fais une dette payable à Pâques ». L'homme pâle, malade, affligé, a une mine de carême. L'hésitant qui ne veut pas se compromettre, et qui est de tous les partis sans s'engager à aucun, n'est ni chair ni poisson. Celui qui entreprend une affaire mal à propos se fait poissonnier le jour de Pâques. Les choses qui tombent juste à point arrivent comme marée en carême ; car

en Carême est de saison
la marée et le sermon.

Remarquons bien que le peuple n'a pas plaisanté sur l'Eucharistie, ni sur l'Extrême-Onction. On dit bien d'un bonhomme solennel qu'il porte sa tête comme un Saint-Sacrement, mais il n'y a là aucune irrévérence. En revanche, quand un discours est ennuyeux et n'en finit pas, on dit qu'il est long comme un prêche, condensant dans cette brève formule l'expérience séculaire des chrétiens. L'office religieux nous a fourni toute une pléiade d'expressions comiques. « C'est toujours la même antienne ; c'est une kyrielle de noms ; une litanie de griefs ; un chapelet de doléances. Je bats ma coulpe ; mon *mea cul-*

pa ; j'ai tout supporté depuis *Miserere* jusqu'à *Vitulos* (9). Celui qui fait à la fois tous les métiers, c'était, avant Maître Jacques, le curé Martin qui chante et qui répond ; et quand, après avoir lancé des injures, nous nous plaignons d'en recevoir, le proverbe nous avertit que le moine répond comme l'abbé chante. Ceux qui prétextent un voyage pour ne pas assister à la messe du dimanche s'en vont chercher les « pardons de saint Trottin » ; et ceux qui bavardent à l'église invoquent saint Caquet et saint Babil.

Je dois une fière chandelle ou un bon cierge à ceux qui me rendent un service signalé. Quand je suis embarrassé, je ne sais plus à quel saint me vouer. L'employé ou le domestique qui flatte les caprices de son maître s'excuse en disant : comme on connaît les saints on les honore. Pour justifier la défiance à l'égard des nouveautés bruyantes, le peuple assure qu'il n'est miracle que de vieux saints ; et pour dépeindre le prétentieux déchu, il ajoute : c'est un pauvre saint, qui ne guérit de rien. On sait d'ailleurs qu'il vaut mieux parler à Dieu qu'à ses saints, c'est-à-dire au Maître plus qu'à ses officiers.

L'eau bénite a toujours été très populaire. L'eau bénite de cave, c'est le vin ; comme le vin de la Vierge Marie est le lait. Les dévotes sont des grenouilles de bénitier ; et les gens prodigues de paroles creuses et aimables sont des donneurs d'eau bénite. Il y a même la fameuse eau bénite de cour qui signifie les compliments sans valeur et les promesses qu'on est décidé à ne pas tenir. Très bizarre cette eau bénite de cour ! On continue à employer l'expression sans rien comprendre à son origine. Il n'y a guère d'eau bénite particulière pour les cours des princes ; et même rarement de l'eau bénite ordinaire. Aussi bien ce n'est pas de ce côté qu'il faut chercher. A la Cour de France, comme à celle d'Espagne, l'étiquette voulait qu'un courtisan ou un serviteur recevant une réprimande ou une marque de défaveur, accusât le coup en disant poliment, comme s'il était ravi : « ô bénigne. Quelle bonté ». C'était l'*ô bénigne* de la cour. Les vieux dictionnaires la citent encore. L'expression un peu alambiquée, une fois descendue dans la foule, qui ignorait toute cette étiquette, devint tout naturellement notre eau bénite de cour. Elle n'a rien du tout d'ecclésiastique.

Par contre l'église elle-même, l'édifice du culte est chose réelle avec tous ceux qui sont dedans ou autour. Et nous aurons l'esprit de clocher, qui ne voit rien au delà des intérêts locaux ; les gens très pieux qui sont des piliers d'église ; les gens misérables, pauvres comme des rats d'église ; les vaniteux qui se croient le coq du clocher ; et aussi la merveilleuse excuse que présente le brave homme auquel on impose des tâches incompatibles : on ne peut pas en même temps sonner les cloches et suivre la procession. Pour annoncer une

(9) Le premier et le dernier mot du Psaume 50 de la Vulgate.

bonne nouvelle, il faudra sonner la grosse cloche. Quand on donnait le fouet à un enfant on disait : c'est fête en sa paroisse, on y carillonne. Les donneurs de bons avis, qui ne pratiquent pas ce qu'ils conseillent, sont comme les cloches qui appellent à tous les offices et ne vont à aucun.

On est étonné, quand on examine le langage courant de notre peuple, de le voir si largement envahi par la pensée chrétienne. Il n'y a pas jusqu'à la pèlerine sur nos épaules ; ou la coquille de saint Jacques sur notre assiette ou la bête à bon Dieu dans nos jardins, ou le Bernard l'Ermite sur nos plages, ou l'encens que prodiguent les flatteurs, ou la chape de plomb des soucis qui ne dérivent du christianisme.

Quand nous traitons les gens de benêts, de crétins, nous employons, à notre insu sans doute, deux mots strictement théologiques, tout comme celui d'innocent appliqué aux idiots. Le benêt, c'est le *benedictus,* le bénit ; et le crétin c'est bel et bien le *christianus,* le chrétien ; parce que, n'ayant pas l'usage de la raison, ces simples d'esprit ne peuvent pas commettre de péchés ni échapper à Dieu qui les a pris et adoptés à leur baptême. Ils ont la garantie absolue d'entrer dans la gloire du ciel et de ne jamais déplaire au Maître souverain. La voilà bien, cette splendide douceur chrétienne qui s'en va revêtir d'une noblesse inconnue ces déchets d'humanité, ces délirants, ces fous que la brutalité totalitaire envoyait sans rémission aux chambres d'asphyxie. Oui, elle a trouvé une bénédiction divine et presque un privilège enviable jusque dans ces suprêmes disgrâces et elle a regardé ces déments eux-mêmes avec respect, avec tendresse, comme des choses saintes.

La sagesse populaire saura restreindre l'engouement forcené qui jetait le peuple croyant sur les routes des pèlerinages. Il y avait sans doute pas mal de vagabondage dans ce pieux nomadisme. Aussi le vieux proverbe assure que dans les meilleurs pèlerinages on consomme plus de vin que de cire ; et un autre proverbe ajoute :

> Jamais cheval ou méchant homme
> n'amenda pour être allé à Rome.

Il en faudrait mentionner bien d'autres : adages, dictons, expressions. Nous n'avons rien dit des semeurs de zizanie, ni de l'ivraie mêlée au bon grain, ni des vendeurs du temple, ni des cavaliers de l'apocalypse, ni des trompettes du jugement dernier, ni de celles de Jéricho, ni de l'abomination de la désolation, ni de la bonne fille qui est d'âge canonique, ni des fils de la Vierge, ni de ces passereaux fripons qui sont de petits moines, des moineaux, à cause de leur plumage gris-brun ; ni de ces autres qui sont des béguinettes ; ni de cette terrible maladie qui est le *miserere* ; ni de la fille très laide qui est la fiancée du diable ; ni de ce menteur effronté qui jure sur sa part de paradis, ni du jésuitisme, ni du labeur de bénédictin, ni des

escobarderies, ni des émules du P. Loriquet, ni de ce qui est l'histoire contemporaine.

Il nous faut cependant, avant de conclure, citer encore une de ces expressions robustes et pittoresques, à la fois pleines de noblesse et d'imprévu qu'entre mille autres conserve comme dans un écrin le vieux parler de nos gens. Quand un chemineau en guenilles s'en va ancêtres préféraient dire de cet homme qui n'a rien entre ses pieds nus. C'est exact, mais plat et prosaïque comme toute exactitude. Nos ancêtres préféraient dire de cet homme qui n'a rien entre ses pieds et le sol, qu'il « marchait sur la chrétienté ». Beau mot magnifique. La chrétienté ce n'est pas seulement un ensemble de dogmes qu'il faut croire, ni de préceptes qu'il faut observer. Ce n'est pas même l'ensemble des hommes qui croient et qui pratiquent. La chrétienté c'est la terre elle-même ; toute cette poussière qui est devenue à la fois la demeure et le patrimoine de Dieu. Quel paysan inconnu a regardé pour la première fois, dans cette optique inattendue, la terre des hommes? Quel laboureur, quelle campagnarde obscure a inventé ce mot de splendeur, que tous ont repris ensuite parce qu'il exprimait leur pensée profonde et toute la vision de leur foi? Regardez-le ce mendiant en haillons, qui disparaît là-bas à l'horizon du vieux pays gaulois. Il s'en va le long des routes séculaires ou par les sentiers des villages ; il s'en va sur ses pieds sans souliers, sans sabots. Il est grand et beau comme une légende : il marche sur la chrétienté, sur la chrétienté que Charles Martel enleva aux musulmans, que Charlemagne a défendue « en tendant son gant à saint Michel »

...et de sa main l'ange Michel l'a pris,

sur le vieux sol constellé de maisons de prière ; cultivé depuis des siècles par le labeur patient des hommes et qui chaque été a fourni la moisson. Ce n'est pas une « terre brehaigne » ; ni une forêt sauvage ; ni une savane inculte ; ni un désert sans vie. L'homme et Dieu, le Christ et ses fidèles y ont travaillé ensemble ; ils en ont fait la terre de chrétienté : ce qu'il y a de meilleur au monde.

Il faut conclure, si tant est qu'une promenade à travers le langage puisse ou doive aboutir à des conclusions.

De l'ensemble de ces dictons un caractère se dégage. On entrevoit les lignes d'une figure. On peut reconnaître quelques traits assez intéressants, assez originaux pour être soulignés. Nous essaierons de les indiquer.

Le peuple chrétien apparaît comme très humain. Jusque dans ses rapports avec Dieu il s'entend à ne pas perdre l'équilibre. Ce Dieu n'est pas pour lui « l'axiome éternel » de certains philosophes ; ni seulement le « premier moteur » ; ni même la Toute-Puissance devant laquelle on se courbe sans oser rien dire. C'est bien une personne, et que l'Incarnation a faite proche de nous. Dans la crèche de

Noël c'était bien l'Acte Pur, qui vagissait emmailloté de langes, mais les bergers et les paysans y voyaient avec beaucoup de raison un enfant semblable à tous les fils des hommes. Le jansénisme ne nous a fourni que quelques dictons pleins de fiel ; de vrais lardons de controverse, envoyés à la tête des jésuites ou du roi de France. La piété catholique a traité Dieu lui-même avec une parfaite familiarité. Elle est de plain-pied avec lui, comme dans l'Evangile « Dieu ne nous fit oncques pour nous oublier » et « Dieu ne veut pas plus qu'on ne peut » et il « donne le froid selon la robe », ménageant le vent à la brebis tondue.

Ces bons chrétiens avaient au baptême, par la bouche de leurs parrains et marraines (car on les admettait en troupe alors), renoncé aux pompes de Satan et du monde. Les pompes de la terre, ce n'était peut-être pas très nettement défini. En quoi consistaient ces fameuses pompes? Même aujourd'hui nous sommes embarrassés pour les expliquer. Mais enfin, de toute manière, puisque l'Eglise le voulait, le baptisé renonçait aux pompes de la terre. Et il escomptait que, par un juste retour, Dieu renoncerait bien aussi aux pompes célestes. On n'allait pas, de part et d'autre, se rencontrer comme des puissances, mais comme des amis : « Faites loyauté et Dieu vous la fera », ou encore « Laissez faire à Dieu qui est homme d'âge » et « à chacun Dieu fera droiture » et « Bon est le Dieu qui partout aide ».

Soucieux de garder l'équilibre jusque dans sa religion, de ne jamais perdre le contact avec le réel, le peuple chrétien ne croit pas que le sourire soit une irrévérence. Seuls les sots et les fanatiques — qui sont toujours un peu sots — s'imaginent que pour être sérieux, il faut s'abstenir de plaisanter ; que la moquerie légère est une forme de mépris et que la fidélité exclut le badinage. Le peuple chrétien n'a jamais pu admettre cette idée saugrenue que le Rédempteur, qui vient délivrer tous les hommes, ait voulu faire de la religion un esclavage. Pour lui elle doit avant tout être une fête. Il sait que l'on peut être fidèle sans servilité, respectueux sans bassesse, et même héroïque sans ostentation. Il ne confond pas la croyance avec la stupidité. Ferveur et fureur ne sont pas pour lui synonymes. Jusque dans le sanctuaire il trouvera des choses un peu drôles et il osera le dire. Jusque dans ses chefs, il découvrira des faiblesses comiques et il ne les cachera pas. Il n'a jamais pensé que l'autorité devait être fondée sur des mensonges, et il répète « qu'un chien regarde bien un évêque » ; que « les plus grands clercs ne sont pas les plus fins » ; qu'« il n'est si petit saint qui ne veuille avoir son offrande » ; que « de jeunes angelots on fait de vieux diablots ». Le contact avec le réel n'a pas conseillé au peuple le scepticisme, qui n'est qu'une attitude de lettré ; mais il lui a gardé le goût des nuances. Le réel est brutal, sans doute, mais il n'est pas fanatique. Ce n'est pas lui qui « met tous les anges d'un côté et tous les diables de l'autre » ; toutes

les infortunes à droite et tous les bonheurs à gauche. « Le diable n'est pas toujours à la porte d'un pauvre homme », c'est-à-dire que le guignon se relâche quelquefois.

Tout cela c'est droiture foncière et respect de la vérité.

Parce qu'il est chrétien, ce peuple est humain, et donc ennemi de toutes les outrances. Quand, pour décrire d'un mot la solennité creuse d'un faux maître, il se borne à dire qu'un tel « pontifie », il ne veut nullement ridiculiser le vrai pontife, mais seulement sa caricature, et il rappelle la loi essentielle qui commande à chacun de rester à sa place. Quand, en présence d'un effort exagéré ou d'une prétention utopique, il se contente d'observer qu'on ne peut aller au delà du Paradis, il ne se moque pas du tout du Royaume céleste ; mais il souligne sans méchanceté l'existence de limites absolues et la loi suprême des proportions ; tout comme quand il ajoute qu'il ne faut pas être plus catholique que le pape ; ni apprendre le *Pater* au curé ; ni donner des leçons de latin à l'évêque. Il ne croit pas facilement aux promesses sonores ni à la générosité universelle, ni aux effets magiques des lois, ni aux moissons qu'on n'a pas semées, ni à la solidité des fortunes hâtives, ni aux vertus sans défauts. « Si le ciel tombait, il y aurait bien des alouettes prises » ; mais le ciel ne tombera pas. Les livres sont très beaux et les docteurs très savants, mais

Les ans ont beaucoup plus vu
Que les livres n'en ont connu.

Ecraser le fidèle sous des menaces et des préceptes nouveaux parce qu'il ne fait pas assez de cas des préceptes et des reproches anciens, c'est aggraver la rébellion ou l'indifférence, car celles-ci sont comme l'ail et « plus on pile l'ail plus il sent mauvais ». — Il faut éduquer rudement la jeunesse :

Les enfants et les galères
se conduisent par l'arrière,

mais cette éducation n'est pas le dernier mot de la pédagogie chrétienne, car, « on n'obtient guère d'un homme ce qu'il ne veut pas faire », et c'est le « faire vouloir faire plus que le vouloir faire faire » qui est le secret du vrai commandement.

Ce peuple, formé depuis des siècles dans la grande et simple pensée catholique, croit à la valeur de l'individu, à sa valeur intime, unique et cachée. Il sait bien que les hiérarchies terrestres ne sont pas définitives et que le classement final réserve des surprises. Il accepte l'inégalité des droits, puisqu'il y a des différences de fonctions. Il ne cesse pas de reprocher aux femmes leurs « usurpations ». Rien de moins féministe que ce folklore littéraire. Mais il proclame surtout, moins comme une revanche que comme un fait, l'inégalité des mérites. C'est lui, le même peuple, qui, au-dessus du portail d'entrée des cathédrales, a sculpté ces formidables jugements derniers, où nous voyons dans la gueule du diable : des rois avec leur couron-

ne, des moines avec leur tonsure ; des évêques avec leur mitre et même des papes avec leur tiare. Les processions avec l'évêque et tout le clergé passaient sous ces terribles avertissements, compris par tous, admis par tous. Et dans le langage de la foule la même leçon était reprise sous mille formes à la fois différentes et identiques. C'était la perpétuelle histoire des riches et des pauvres, des puissants et des faibles, qui se présentent à la porte du Paradis et que le vieux porte-clefs traite, non d'après leur rang mais d'après leur vertu, non d'après leurs titres mais d'après leur valeur. Il n'avait pas besoin, ce bon peuple, qu'on lui réfutât scientifiquement les absurdités du racisme. On était tous enfants de Dieu et fils d'Adam ; tous les chrétiens avaient été baptisés dans la même eau ; la mère de Dieu était une villageoise. Le racisme ! Mais parmi les trois rois mages, ce bon peuple avait placé un beau nègre avec des boucles d'oreilles en or et un nez plat et il en avait même fait son favori.

En écoutant parler, dans ses dictons, ses adages, ses proverbes, ses expressions imagées, le peuple chrétien anonyme, le peuple des tâcherons laborieux, des femmes courageuses, des campagnards honnêtes, des artisans consciencieux, on lui donne raison quand il affirme sans broncher :

Qui est aimé du *populus*
Il est aimé du *Dominus,*

ou qu'il dit de façon plus sententieuse : la voix du peuple est la voix de Dieu.

Même la satire qu'il entremêle à ses propos, cette façon de ne pas s'en laisser imposer mais de fonder la discipline sur la vérité des choses plus que sur le prestige des gens, tout cela reste étonnamment sympathique.

Les pasteurs ont, pendant des siècles, estimé que les brebis avaient tout à apprendre d'eux. Ne pourrait-on pas ajouter pour être complet que les brebis ont parfois quelque chose à apprendre à leurs pasteurs ?

Pierre CHARLES, S. I.

L'ENCYCLIQUE SUR LES ETUDES BIBLIQUES

DEUXIEME PARTIE : DOCTRINALE (Suite)

Pourquoi en 1943 ces nouvelles directives pontificales ?

La première partie de l'encyclique pourrait se résumer comme suit : *ce qu'a réalisé la papauté depuis cinquante années,* de l'encyclique « Providentissimus » à la veille de l'encyclique « Divino afflante Spiritu », pour aider, promouvoir et diriger l'exégèse catholique. L'introduction de la seconde partie, étudiée dans notre précédent article, se résumerait bien d'une façon exactement parallèle : *ce qu'a réalisé la science contemporaine depuis cinquante années,* qui soit de nature à aider, promouvoir et mieux diriger l'exégèse biblique, quelle qu'elle soit, catholique ou non catholique.

Or, ce sont là précisément les deux présupposés et en même temps la double justification des directives qui vont suivre : d'une part, le pape actuel a l'impérieux devoir de continuer et, tout particulièrement, après ces cinquante années, de couronner l'œuvre de ses prédécesseurs ; d'autre part, l'immense progrès accompli durant ce demi-siècle détermine le caractère des prescriptions pontificales : elles ne seront pas une simple accentuation de prescriptions antérieures ; fidèles aux mêmes principes, elles devront tenir compte, dans l'application, de l'énorme avance réalisée entre 1893 et 1943. Il n'est donc pas étonnant qu'on y trouve des orientations nouvelles. Tel est, nous semble-t-il, le lien entre tout ce qui précède et ce qui va suivre.

La logique du plan suivi dans l'exposé des directives pontificales

Ces directives, nous l'avons dit dans notre premier article, forment une sorte de méthodologie, d'herméneutique succincte de l'exégèse biblique. Nous en avons donné le plan auquel on voudra bien se reporter (1). C'est, en somme, le plan naturel de toute herméneutique. On part des degrés les plus humbles : le mot, la phrase, pour monter progressivement à ce qu'il y a de plus élevé dans l'interprétation et l'enseignement de la parole de Dieu.

Reprenons les grandes lignes de ce plan, non pour nous répéter, mais pour compléter nos indications antérieures en marquant l'analogie de ce plan avec la table des matières de toute bonne herméneutique.

1. D'abord l'*étude philologique du texte* : mots et phrases, ce qui suppose le recours aux textes originaux hébreu, araméen ou grec plu-

(1) Cfr ci-dessus, p. 653.

tôt qu'au latin, la connaissance approfondie des langues bibliques, la science et l'art de la critique textuelle.

2. Ensuite la fixation *du sens littéral,* dans toute son extension, particulièrement avec toute sa valeur théologique, ce qui suppose non seulement un équipement philologique adéquat, mais aussi la connaissance de maintes réalités historiques, archéologiques, religieuses indispensables à l'intelligence de tout texte théologique du passé.

3. Vient alors, la pensée de l'auteur étant adéquatement saisie, la *critique historique* (2) de son affirmation ; même quand il s'agit de la Bible, couverte par les privilèges de l'inspiration et de l'inerrance, impossible de saisir parfaitement le *message authentique* de l'écrivain sacré, parlant au nom de Dieu, sans tenir compte de *sa personnalité,* du *genre littéraire,* du *milieu historique* dans lequel il vit.

4. Mais les résultats auxquels nous aboutirons par cette voie strictement historique ne vont-ils pas poser de graves problèmes, soit quant à l'inerrance scripturaire, soit quant à l'histoire même de la révélation divine de l'Ancien et du Nouveau Testament? Comment travailler dans la paix chrétienne à une solution orthodoxe et parfaitement historique de semblables problèmes?

5. Enfin, puisque l'Ecriture est avant tout pour la *vie chrétienne,* comment l'enseigner au peuple fidèle, comment surtout l'enseigner aux prêtres qui auront à en transmettre au monde la salutaire influence?

L'encyclique et la lettre de la Commission biblique du 20 août 1941

Nous avons déjà dit qu'un incident local italien, provoqué par l'ecclésiastique Dolindo Ruotolo, avait jusqu'à un certain point exercé une influence sur la publication de l'encyclique : entre la lettre du 20 août 1941 aux évêques italiens, signée par le cardinal Tisserant et le Père Vosté, O.P., et les deux premières sections des directives pontificales, la similitude est étroite, jusque dans les termes (3). Il serait trop long de reproduire intégralement ce document de la Commission biblique écrit en italien aux évêques d'Italie (3bis) ; mais son im-

(2) L'encyclique n'a pas employé ce mot, sans doute pour écarter des interprétations erronées ou excessives.

(3) Ceci, avec d'autres indices encore, confirme ce que l'on pouvait d'avance supposer : à savoir que le Président et le Secrétaire de la Commission biblique ont activement collaboré à la rédaction de cette encyclique de Pie XII. La même chose doit sans doute être dite de certains professeurs de l'Institut biblique.

(3bis) Le P. Vaccari, dans une série d'articles très documentés et très approfondis de la *Civiltà Cattolica,* 1941, 4, p. 321-334 ; 1942, 1, p. 340-353 ; 3, p. 331-340 ; 4, p. 98-103 : « Lo studio della Bibbia all'età dei Padri e ai nostri giorni », a montré combien la théorie de Dain Cohenel s'oppose à la doctrine et aux exemples des Pères, qui visiblement affirment la nécessité d'une formation technique solide pour interpréter l'Ecriture Sainte. Les articles du P. Vaccari ont été réunis en 1943 en brochure sous le titre « Lo Studio della Sacra Scrittura ».

portance même et sa connexion étroite avec l'encyclique demandent que l'essentiel en soit ici résumé (cfr *A.A.S.*, 1941, p. 465).

La lettre rappelle d'abord l'envoi récent de l'opuscule anonyme « Un gravissimo pericolo per la Chiesa e per le anime » à tous les évêques d'Italie et à certains Supérieurs généraux d'Ordres religieux, accompagné de cette mention « Copie conforme à l'exposé présenté au Saint-Père Pie XII » ; elle fait remarquer l'irrévérence qu'il y a à expédier ainsi à de nombreux destinataires un document qu'on prétend soumettre à l'examen du Souverain Pontife. Comme certaines accusations ou insinuations de ce livre pourraient peut-être troubler certains pasteurs et les détourner de procurer à leurs prêtres ce sain et juste enseignement de l'Ecriture Sainte qui tient grandement à cœur au Souverain Pontife, les Eminentissimes membres de la Commission biblique ont jugé utile de soumettre aux évêques les considérations suivantes :

Sous prétexte de défendre une exégèse meilleure, dite de « méditation », cette brochure est avant tout une virulente attaque contre l'étude scientifique de l'Ecriture Sainte ; elle traite de naturalisme, rationalisme, modernisme, athéisme l'examen philologique, historique et archéologique de la Bible ; elle préconise, à la place, de laisser libre cours à l'esprit, comme si chacun devait recevoir de l'Esprit Saint des lumières spéciales ; elle attaque avec une extrême violence des instituts scientifiques pontificaux et découvre dans les études bibliques scientifiques un esprit d'orgueil, de présomption, d'hypocrite souci scrupuleux de la lettre ; elle méprise toute érudition, toute connaissance des langues orientales et des sciences auxiliaires et tombe dans de graves erreurs sur les principes fondamentaux de l'inspiration et de l'herméneutique catholique en méconnaissant la doctrine des sens de l'Ecriture et en traitant avec une extrême légèreté le sens littéral et sa recherche précise ; elle défend en outre une fausse théorie sur l'authenticité de la Vulgate.

En regard de ces erreurs, la Commission biblique veut mettre en évidence quelques-unes des plus récentes directives du Saint-Siège sur l'étude scientifique de l'Ecriture Sainte depuis Léon XIII. Elles sont exposées en 4 points : 1. Du sens littéral ; 2. De l'usage de la Vulgate ; 3. De la critique textuelle ; 4. De l'étude des langues orientales et des sciences auxiliaires. Ce sont, mais en ordre inverse, les directives reprises dans les deux premières sections de cette partie de l'encyclique « Divino afflante Spiritu ».

1. *Du sens littéral.* L'anonyme, tout en admettant pour la forme que le sens littéral est la base de l'interprétation biblique, en fait préconise une interprétation absolument subjective et allégorique, selon l'inspiration personnelle ou plutôt selon l'imagination d'un chacun. Certes c'est un principe fondamental, enseigné par la foi, que l'Ecriture Sainte contient, outre le sens littéral, un sens spirituel ou typique ; cependant toute sentence ou récit ne contient pas un sens typique, et ce fut un grave excès de l'école alexandrine d'avoir voulu trouver partout un sens typique, même aux dépens du sens littéral et historique ; ce sens typique, outre qu'il se fonde sur le sens littéral, doit être établi soit par l'usage de Notre-Seigneur, des apôtres ou des écrivains inspirés, soit par l'usage traditionnel des Saints Pères et de l'Eglise, tout spécialement de la sainte liturgie, puisque « lex orandi, lex credendi ». Une application plus large des textes sacrés peut se justifier par des buts d'édification dans la prédication et les écrits ascétiques ; mais pareil sens ainsi obtenu ne peut être dit

vraiment et strictement sens de la Bible, sens inspiré. — En regard de ces principes la Commission biblique détaille les erreurs et les injustes attaques de l'opuscule anonyme ; elle lui oppose, outre le texte bien connu de saint Thomas d'Aquin : « Omnes sensus fundantur super unum, scilicet litteralem, ex quo *solo* potest trahi argumentum » (1ª, q. 1, 10, ad 1um), divers passages de l'encyclique « Providentissimus » (Ench. Bibl. nos 92 et 97) et de l'encyclique « Spiritus Paraclitus » de Benoît XV (Ench. Bibl. nos 498 et 499) ainsi que l'autorité de saint Jérôme (Ench. bibl. nos 91 et 500).

2. *De l'usage de la Vulgate.* Encore plus tangible est l'erreur de l'anonyme sur le sens et l'extension du décret de Trente relatif à la Vulgate. Le Concile de Trente a voulu, contre la confusion occasionnée par les nouvelles traductions en latin ou en langues vulgaires publiées alors, sanctionner dans l'Eglise occidentale l'usage public de la version latine commune, utilisée depuis des siècles dans l'Eglise, mais elle n'a pas entendu par là diminuer l'autorité des antiques versions suivies dans les Eglises orientales, en particulier de celle des Septante employée par les Apôtres eux-mêmes, et encore moins l'autorité des textes originaux ; il a résisté à une partie des Pères qui voulaient l'usage exclusif de la Vulgate comme seul texte faisant autorité. L'anonyme au contraire interprète la déclaration de Trente comme conférant à la Vulgate une autorité unique, supérieure à tout autre texte ; il serait interdit de s'en écarter en aucun passage ; faire de la critique textuelle, c'est, d'après lui, « mutiler la Sainte Ecriture » ; choisir un autre texte c'est « substituer son propre examen à l'autorité de l'Eglise », etc., etc. Parler ainsi c'est non seulement offenser le bon sens, qui n'admettra jamais la supériorité d'une version sur le texte original ; c'est fausser la pensée des Pères du Concile, telle qu'elle apparaît dans les Actes officiels ; ceux-ci en effet avaient admis la nécessité d'une revision de la Vulgate elle-même et en avaient confié l'exécution au Souverain Pontife ; mais en outre ils avaient prévu et décidé des éditions revisées des Septante, du texte hébreu de l'Ancien Testament, du texte grec du Nouveau Testament ; parler ainsi c'est contredire le précepte même de l'encyclique « Providentissimus » (Ench. bibl. n° 91). Bref, le Concile de Trente déclare la Vulgate « authentique » *au sens juridique,* pour ce qui concerne la « vis probativa in rebus fidei et morum », mais n'exclut aucunement des divergences possibles d'avec le texte original et les antiques versions.

3. *De la critique textuelle.* Vu ses principes sur la Vulgate et les autres textes, il est naturel que l'anonyme nie la nécessité et l'utilité de la critique textuelle. « Faire de la critique textuelle c'est traiter le livre divin comme un livre humain », c'est « massacrer » la Bible. D'où les invectives violentes de cet auteur contre ce « criticisme scientifique », ce « naturalisme », ce « modernisme ». A pareille inintelligence, la Commission biblique oppose l'attitude de la science biblique catholique, depuis Origène et saint Jérôme jusqu'à la Commission pour la revision de la Vulgate instituée par Pie X, aux déclarations de Léon XIII (Ench. Bibl. n° 135), aux décrets de la Comm. biblique sur les psaumes (Ench. Bibl. n° 345) ou sur le Pentateuque (Ench. Bibl. n° 177), à la Déclaration du Saint-Office du 2 juin 1927 sur le Comma Iohanneum (Ench. Bibl. n° 121), etc.

4. *De l'étude des langues orientales et des sciences auxiliaires.* Pour l'auteur anonyme, l'hébreu, le syriaque, l'araméen ne sont que « matière d'orgueil » des « scientifici » ; l'orientalisme est devenu « un fétichisme », etc. Pareil langage, bien fait pour décourager le vrai et dur travail de l'étude et pour susciter la légèreté et la désinvolture en exégèse, est en contraste absolu avec les directives de l'Eglise, depuis saint Jérôme jusqu'à nos jours : ce qui est prou-

vé par divers passages de Léon XIII (Ench. Bibl. nos 103 et 133), de Pie X (Ench. Bibl. n° 171) et de la Constitution « Deus Scientiarum Dominus » de Pie XI (art. 33-34). Certes l'étude des langues orientales et des sciences auxiliaires n'est pas, pour les exégètes, *fin en soi,* mais moyen pour l'intelligence et l'exposition claire et précise de la parole divine ; on peut donc en abuser et en exagérer l'application ; mais « abusus non tollit usum ».

L'anonyme a tenté, en quatre pages additionnelles, de mettre sa doctrine sous le patronage tout particulier de Pie X et de l'encyclique « Pascendi ». Il perd de vue que, si c'est Léon XIII qui a dans « Providentissimus » donné à l'exégèse sa « Magna Charta », c'est Pie X qui a dès 1904, quelques mois après son élection, songé à créer un enseignement biblique supérieur, et, après diverses mesures préparatoires, a enfin en 1909 fondé l'Institut biblique pontifical ; et l'on sait tout ce que cet Institut a réalisé pour le progrès des études bibliques. C'est Pie X qui a fixé les directives de l'enseignement biblique dans les séminaires (27 mars 1906 ; Ench. bibl. 155-173), etc.

Le document s'achève par une exhortation à poursuivre l'étude et l'enseignement de l'Ecriture Sainte selon les directives des Souverains Pontifes qui viennent d'être rappelées et à l'encontre des suggestions de l'auteur anonyme. Dans une audience du 16 août 1941 le Souverain Pontife a bien voulu approuver la lettre présente et en ordonner l'expédition.

Deux principes essentiels communs à la lettre de la Commission biblique et à l'encyclique.

Ce qui fait l'intérêt de ce document, c'est moins la réprobation des idées de M. Ruotolo — celles-ci apparaissent si excessives qu'elles ne pouvaient être que rejetées —, que l'affirmation particulièrement nette de deux principes, de deux attitudes d'esprit envers la Bible, qui dominent également dans l'encyclique :

1°) L'interprétation de la Bible requiert comme un de ses éléments constitutifs *la science humaine, le travail scientifique naturel.* Certes, l'Eglise a toujours soutenu et soutiendra toujours que : « animalis homo non percipit ea quae Dei sunt » ; toute la science naturelle, accumulée au maximum, ne parviendra jamais à *comprendre la parole de Dieu comme elle doit être comprise,* à la pénétrer de façon à en *voir* parfaitement la vérité définitive et à en *vivre* pleinement la valeur religieuse, si la *lumière de la grâce* et la sainte *volonté du bien* inspirée par la grâce n'éclairent et n'animent le lecteur de la Bible ; l'*essentiel vital et éternel* du message divin peut être et est normalement mieux perçu par une âme simple et droite qui, répondant à l'appel de Dieu, le cherche de toutes ses puissances, que par un savant très érudit et humainement très pénétrant, mais fermé aux choses de Dieu. Cela est incontestable ; pour atteindre le Dieu qui se révèle, la science doit se faire religieuse, surnaturellement religieuse, ou elle n'aboutira pas.

Mais, si l'Eglise affirme cela, elle affirme, avec la même énergie, les droits et l'autorité de la science, et en particulier de l'histoire dans l'étude des faits historiques qui sont à la base du christianisme. Evénements survenus à des moments donnés du temps et en des

points déterminés de notre globe terrestre, ces faits doivent être examinés avec toutes les ressources et toutes les exigences d'une science qui ne cesse de progresser, et selon la mesure même de ces progrès. Il n'y a pas deux Christianismes : le Christianisme de la foi, et le Christianisme de l'histoire ; il n'y en a qu'un, qui doit être à la fois celui de l'histoire et celui de la foi. Le Christianisme n'est pas non plus une simple base d'expériences religieuses individuelles ; ses livres saints ne sont pas de simples moyens de susciter dans les âmes de bienfaisantes impressions, naissant d'une libre lecture des textes sacrés.

Œuvre à la fois divine et humaine, réalisée ici-bas, la religion chrétienne, dans toutes ses parties, y compris sa part scripturaire, demande, pour être comprise, le travail de l'*homme tout entier,* avec toutes ses puissances naturelles comme avec tous les secours des forces surnaturelles. Les thèses de M. Ruotolo s'opposent non seulement aux directives des derniers papes, comme le montre bien la lettre de la Commission biblique ; elles sont en contradiction avec les principes mêmes de l'humanisme chrétien, tels qu'ils se dégagent de toute la vie de l'Eglise.

2°) Le second principe, qui frappe d'emblée dans la lettre de la Commission biblique, et est affirmé aussi nettement dans l'encyclique, est celui de *la primauté du sens littéral* dans l'exégèse biblique. Les deux documents confirment et consacrent ainsi le mouvement très net qui, depuis longtemps mais tout particulièrement en ces cinquante dernières années, entraîne dans le même sens les exégètes catholiques.

Certes tous admettent le sens spirituel de l'Ecriture et la lettre italienne de 1941 emploie même, pour en affirmer l'existence, une formule particulièrement énergique : « è propositione di fede da tenersi per principio fondamentale » ; mais ils réclament, pour reconnaître ce sens *comme sens inspiré,* certaines conditions, celles qui se trouvent énoncées dans la lettre de la Commission Biblique et qui sont reprises, presque dans les mêmes termes, dans l'encyclique ; nous aurons à y revenir. En outre, la lettre s'oppose à ce qu'on veuille chercher un sens allégorique à tout passage scripturaire et elle reproche à l'exégèse alexandrine d'avoir tenté pareille gageure. Reprenant la formule même de saint Thomas : « Omnes sensus fundantur super unum, scilicet litteralem, ex quo *solo* potest trahi argumentum », elle demande que le sens spirituel « soit fondé sur le sens littéral » (fondarsi sopro il senso letterale) ».

En ces toutes dernières années, par réaction contre le rationalisme étroit qui, chez les adeptes du criticisme libéral, tendait à « dessécher » la Bible et à lui ravir sa valeur essentielle, à savoir sa signification religieuse, un mouvement se dessine pour un retour à une exégèse allégorique aussi étendue, aussi fréquente que possible. Sans doute ce mouvement se garde des exagérations de M. Ruotolo ; ins-

piré par des hommes de haute valeur tels que l'écrivain Paul Claudel (4) il est nuancé, fin, délicat, souvent riche de poésie et pénétré par un sens religieux très élevé.

Malheureusement, ces auteurs ne nous semblent pas avoir une intelligence suffisante des *richesses du sens littéral de la Bible,* lorsque celui-ci est compris *théologiquement,* à la lumière de la doctrine chrétienne totale. Hypnotisés par les étroitesses de l'exégèse critique rationaliste, ils ne perçoivent pas autant qu'il le faudrait la profondeur religieuse et théologique de cette lente ascension doctrinale de l'Ancien Testament vers sa perfection et son couronnement dans le Nouveau (Vetus Testamentum in Novo patet), non plus que les ressources de la typologie traditionnelle, fondée sur le sens littéral. De là chez eux plus d'une expression outrancière, voire même indéfendable, à l'égard du sens littéral (5) ; de là une recherche excessive d'allégories artificielles, bizarres, qui ramèneraient l'exégèse aux plus mauvais jours de l'alexandrinisme. Les principes posés par la lettre de la Commission Biblique et par l'encyclique pontificale seront en tout cas pour ce mouvement une norme utile en même temps qu'une sauvegarde précieuse contre les déviations et les erreurs. Le vrai progrès est dans le sens marqué par l'encyclique et non dans un retour factice à des positions dépassées.

§ 1. RECOURS AUX TEXTES ORIGINAUX

Le recours aux textes originaux et l'étude des langues anciennes étaient déjà dans l'antiquité chrétienne, dit l'encyclique, recommandés par les Pères de l'Église, principalement par saint Augustin. Mais quelle distance entre aujourd'hui et autrefois, non seulement quant à la connaissance de l'hébreu et des autres langues orientales, mais même du grec chez les plus grands Docteurs du moyen âge. A notre époque « on dispose d'une si grande abondance de moyens pour apprendre ces langues qu'un interprète de la Bible qui, en les négligeant, se fermerait l'accès des textes originaux, ne pourrait pas échapper au reproche de légèreté et de nonchalance ».

D'où le devoir de l'exégète « de recueillir avec le plus grand soin... les moindres traits qui, sous l'inspiration du Saint-Esprit, sont sortis

(4) *Introduction au livre de Ruth.* Texte intégral de l'ouvrage de l'abbé Tardif de Moidrey (1828-1879), Paris, 1938. — Cfr aussi la revue *Dieu vivant,* fasc. I, p. 83-92. — On lira également avec profit, sur certains auteurs ecclésiastiques dont se réclame ce mouvement : H. de Lubac, S. I., dans *Dieu vivant,* II, p. 101-113, à propos d'Origène ; J. Daniélou, S. I., *Grégoire de Nysse, Vie de Moïse,* Paris, 1941, Introduction, surtout p. 22-27.

(5) M. Cerfaux en rapporte quelques-unes dans son étude, déjà citée, sur l'encyclique, p. 23-26, p. 98-100. Cfr aussi plusieurs autres exemples dans un des articles de V. Laridon sur l'encyclique dans les *Collationes Brugenses,* 1945-1946 ; janvier 1946, p. 3-11 ; cfr aussi V. Jacques, dans les *Coll. Namurcenses,* 1945, p. 167-171.

de la plume de l'écrivain sacré ». Il faut donc « qu'il s'applique attentivement à acquérir une connaissance pratique toujours plus grande des langues bibliques et aussi des autres idiomes orientaux, et à profiter, pour étayer son interprétation, de tous les secours que l'on peut réclamer de n'importe quelle science philologique ».

Comme l'avaient déjà fait, avec des ressources moindres, saint Jérôme en son temps et les grands exégètes du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle,

« il est nécessaire que l'on explique de la même manière le texte original, qui étant l'œuvre personnelle de l'écrivain sacré a plus d'autorité et plus de poids que n'importe quelle version soit ancienne, soit récente, si parfaite qu'elle soit.

Cette formule est, pensons-nous, la plus nette qui ait jamais paru dans un document ecclésiastique, pour rendre au texte original, dans l'étude et, conséquemment, dans l'enseignement exégétique, la priorité qui lui est due, et *pour reléguer au second rang toute version, même la version officielle de la Vulgate.* C'est là, incontestablement, l'aboutissement d'une longue et lente évolution disciplinaire, une dernière précision de ce qui n'était que virtuellement acquis il y a cinquante ans (cfr supra p. 657).

Importance de la critique textuelle.

Mais le texte original ne peut être atteint sans l'instrument de *la critique textuelle.* Dès les premiers siècles, saint Augustin en faisait un devoir à l'exégète. Aujourd'hui le « respect même dû à la parole de Dieu » demande que l'on profite pour les Livres Saints des progrès de la critique textuelle « qui s'exerce avec grand éclat et grand succès dans la publication des auteurs profanes » ; cela est exigé également par la « piété » reconnaissante envers Dieu qui « nous a envoyé ces livres comme la lettre d'un père à ses propres fils ».

Certes, il y a une critique textuelle injustifiable que « depuis quelques dizaines d'années un grand nombre ont pratiquée de façon vraiment arbitraire et souvent de telle manière qu'on aurait dit que leur but était d'introduire dans le texte sacré leurs opinions préconçues ».

L'encyclique fait sans doute allusion : d'abord — aux frontières entre la critique textuelle et la critique d'authenticité ou de sources — à cette manie qui a trop longtemps sévi et qui prétendait retrouver avec précision, dans les écrits bibliques, des couches rédactionnelles successives ; qu'il s'agisse des prophètes de l'Ancien Testament, du troisième ou du quatrième évangile, ou des Actes des Apôtres, ou des épîtres pastorales, etc., on discernait, après tant de siècles : de deux phrases successives du livre d'Isaïe celle qui était de lui, celle qui était inter-

polée ; on dégageait — ou on dégage encore avec M. H. Sahlin (6) en 1945 — ce que saint Luc avait écrit, ce qui fut inséré après lui ; on retrouvait, avec Loisy en 1921, les rédactions successives qui ont abouti à notre quatrième évangile, etc. Elle fait allusion sans doute aussi aux attaques contre l'authenticité de certains passages scripturaires, jugés interpolés, tels que Lc I 34-35 ; réponse de Marie à l'ange (Harnack et multi alii critici), Mt XVI 18 en partie (Harnack), etc. Elle a probablement encore en vue l'étrange liberté qui modifiait avec tant de désinvolture, par des corrections, des additions, des suppressions, les textes poétiques de l'Ancien Testament (Duhm, Gunkel, etc.), pour les accommoder au rythme et à la logique, que nous, au XX[e] siècle, nous jugerions préférables.

Ce subjectivisme passe de mode de plus en plus ; en critique textuelle, la tendance est à l'objectivité la plus circonspecte, consécutive aux progrès mêmes de la technique. C'est ce que constate l'encyclique : aujourd'hui les règles de la critique textuelle « ont atteint une stabilité et une sûreté telles qu'elle est devenue un instrument remarquable pour donner une édition plus correcte et plus soignée des Livres Saints, et qu'il est facile de découvrir tout abus que l'on en ferait ».

Cet optimisme de l'encyclique en matière de critique textuelle doit être bien compris (7). Les exégètes savent tous qu'à l'époque actuelle un texte définitif, soit de l'Ancien soit du Nouveau Testament, reste encore impossible ; trop de problèmes doivent d'abord être résolus, par exemple en Nouveau Testament : les origines, l'histoire et la vraie valeur du texte que l'on appelait jadis « occidental ». Les éditeurs d'Oxford du *Novum Testamentum graece* ont provisoirement renoncé à établir un texte critique du Nouveau Testament, se contentant de reproduire celui de Westcott et Hort de 1881 ; ils ont mis en revanche tout leur effort à fournir un apparat critique aussi complet, précis et ordonné que possible.

Mais en attendant que l'on puisse atteindre ce texte idéal, il importe de profiter dès maintenant des résultats déjà acquis ; l'encyclique, sans rappeler les solides éditions critiques catholiques déjà existantes ou en cours (Merk, Vogels, Bover, pour le Nouveau Testament grec ; Bénédictins de S. Jérôme pour la Vulgate), termine cette section par un appel insistant pour que « les catholiques préparent, comme il est opportun, des éditions conformes aux règles de la critique textuelle, aussi bien des Livres Saints que des anciennes versions, en unissant à un souverain respect pour le texte sacré l'observation attentive des lois de la critique ».

(6) Cfr notre compte rendu de son livre dans le fascicule d'octobre, p. 722.

(7) Cet optimisme a étonné, à première vue, plusieurs interprètes de l'encyclique, p. ex. le P. Vaccari dans les *Periodica de re morali et canonica*, 1944, p. 122. Il y montre très bien pourquoi et en quoi cet optimisme est légitime mais qu'il ne doit pas être étendu au delà de la pensée du Saint-Père.

Valeur du décret du Concile de Trente sur la Vulgate. Traductions en langues modernes.

Une objection devait ici être envisagée : cette insistance sur *les textes originaux* n'est-elle pas en opposition avec la prééminence de la Vulgate latine, telle qu'elle fut proclamée au Concile de Trente? La Vulgate n'est-elle pas le texte officiel dans l'Eglise catholique?

L'encyclique répond à cette objection comme y avait répondu la Commission biblique le 20 août 1941. Cet emploi des textes originaux ne fait en aucune façon obstacle aux sages prescriptions du Concile de Trente concernant la Vulgate latine. En effet, d'abord le Concile avait demandé la publication d'un texte corrigé et officiel non seulement pour la version latine, mais aussi pour le texte grec et pour le texte hébraïque : ce qui ne put être réalisé alors, mais serait possible aujourd'hui. De plus, ce décret ne concernait que l'Eglise latine. Enfin, il ne diminuait nullement l'autorité et la valeur des textes originaux, mais marquait simplement un choix entre les versions latines qui circulaient à cette époque ; parmi celles-ci « le Concile ordonna à bon droit qu'on préférât celle pour laquelle un long usage pendant tant de siècles dans l'Eglise elle-même constituait une approbation ».

« Donc, le degré éminent d'autorité dont jouit la Vulgate ou, comme on dit, son *authenticité* a été décidée par le Concile non pas principalement pour des raisons de critique, mais plutôt à cause de l'usage légitime qu'on en a fait dans les Eglises au cours de tant de siècles et qui prouve qu'entendue dans le sens où l'Eglise l'a entendue et l'entend, elle est exempte de toute erreur en matière de foi et de mœurs : si bien que, comme l'Eglise elle-même l'atteste et le confirme, on peut dans les discussions, les leçons et les prédications, la citer en toute sécurité et sans risque d'erreur ; aussi, cette *authenticité* est appelée, pour ce qui la caractérise, non pas *critique,* mais plutôt *juridique.*

Ces formules expriment ce qui est devenu l'enseignement commun dans les séminaires catholiques ; elles y apportent la consécration officielle de l'autorité ecclésiastique, avec une netteté d'expression qui n'avait pas encore été atteinte jusqu'à présent.

Deux actes récents appuient plus clairement encore ce mouvement de retour aux textes originaux par delà la Vulgate latine ; d'abord le décret de la Commission biblique du 22 août 1943, analysé plus loin dans ce fascicule de la Revue ; c'est, visiblement, une discrète mise au point d'un décret antérieur (30 avril 1934), qui aurait pu sembler défavorable aux traductions modernes de l'Ecriture, faites sur le texte original. Ensuite, la publication officielle (Motu proprio du 24 mars 1945) d'une nouvelle traduction du psautier, faite directement sur le texte hébreu, et désormais autorisée pour l'office divin ; revision qui s'est même étendue à des cantiques du Nouveau Testament, comme le Benedictus et le Magnificat.

De cette valeur respective du texte original et de la Vulgate, l'encyclique tire deux conséquences :

1°) « Il s'ensuit que cette autorité de la Vulgate en matière de doctrine n'interdit nullement — on pourrait presque dire qu'aujourd'hui elle l'exige — de prouver et de confirmer cette doctrine en se servant aussi des textes originaux, pas plus qu'elle ne défend de recourir de-ci de-là à ces mêmes textes pour dégager et éclaircir toujours mieux partout le véritable sens de la Sainte Ecriture.

2°) « De plus, le décret du Concile de Trente ne s'oppose d'ailleurs pas à ce que pour l'usage et le profit des fidèles et pour faciliter l'intelligence de la divine parole, on fasse des traductions en langues vulgaires, et cela sur les textes originaux eux-mêmes, comme nous savons que cela a déjà été réalisé dans beaucoup de pays avec l'approbation de l'autorité ecclésiastique ».

§ 2. L'INTERPRETATION DES LIVRES SAINTS

Valeur et recherche du sens littéral.

Ici reparaissent, en pleine lumière, les deux principes que nous avons dégagés ci-dessus de la lettre de la Commission biblique : *la nécessité du travail scientifique humain* et *la primauté du sens littéral* dans l'exégèse biblique.

« Versé dans la connaissance des langues anciennes et largement pourvu des armes de la critique, l'exégète catholique entreprendra la tâche la plus haute de toutes celles qui lui incombent, à savoir de découvrir et d'exprimer la véritable pensée des Livres Saints. Dans l'accomplissement de cette œuvre, que les interprètes ne perdent pas de vue qu'ils doivent veiller par-dessus tout à discerner et à préciser le sens *littéral,* comme on dit, des paroles de la Bible. Cette signification *littérale* des mots, qu'ils apportent tous leurs soins à la trouver en s'aidant de la connaissance des langues, du contexte et de la comparaison avec les passages similaires, toutes choses dont pareillement on a coutume de tirer parti dans l'interprétation des écrivains profanes pour faire apparaître clairement la pensée de l'auteur ».

Ces directives se comprennent aisément ; elles sont celles qui commandent toute interprétation philologique, en quelque domaine que ce soit.

L'encyclique y joint *deux principes* propres à l'exégèse scripturaire : 1°) Puisqu'il s'agit d'une parole inspirée « dont la garde et l'interprétation ont été confiées à l'Eglise par Dieu lui-même », « les exégètes n'apporteront pas moins de soin à tenir compte des explications et des déclarations du magistère de l'Eglise, des interprétations données par les Saints Pères, et aussi de « l'analogie de la foi » comme le fait observer très sagement Léon XIII, dans l'encyclique *Providentissimus Deus* » (8).

(8) Passage bien connu de l'encyclique « Providentissimus Deus » : Leonis XIII *Acta,* p. 345-346 ; Ench. bibl. n. 94-96. Le principe essentiel y était énoncé comme suit : « In ceteris (i.e. dans les passages dont le sens authentique n'a pas été déclaré par l'Eglise) analogia fidei sequenda est, et doctrina catholica, qualis ab auctoritate Ecclesiae accepta, tamquam summa norma est adhibenda ». Même précepte de Léon XIII dans la lettre apostolique « Vigilantiae » (1902) : Ench. bibl. n. 136.

C'est la grande loi de l'unité de la foi qui est ici proposée : Dieu, auteur principal de l'Écriture comme de l'enseignement définitif de l'Eglise, ne peut se contredire : il n'y a pas deux doctrines chrétiennes. Sans doute chaque texte scripturaire sur la foi ou les mœurs a son contexte historique et philologique déterminé dans tel écrit, dans tel milieu de pensée ; la vraie méthode historique exige qu'il soit interprété en fonction de ce contexte, et que l'exégète essaie de déterminer, autant que faire se peut, le degré de précision, de maturation, que telle vérité apparaît atteindre, à ce moment du temps, dans l'esprit de l'auteur humain. Mais ce texte inspiré a en même temps un autre contexte théologique et religieux : l'ensemble du dogme chrétien tel qu'il est proposé par l'Eglise. Si notre foi est vraie, l'enseignement de saint Paul ne peut contredire celui de saint Jacques, la mystique de saint Jean ne peut s'opposer foncièrement à celle de saint Paul, pas plus que le dogme d'aujourd'hui ne peut s'être détourné de la doctrine enseignée par Paul, par Jean ou par Jacques.

C'est dans la lumière *d'une synthèse théologique*, aussi pénétrante et aussi juste que possible, que l'exégète catholique doit être capable de repenser ses conclusions historiques. Travail très difficile qui réclame de lui une double sincérité : *sincérité de l'historien*, qui veut rester objectivement et scrupuleusement fidèle aux données qui se dégagent des faits (tout en restant pleinement averti de la part subjective qui subsiste dans toute affirmation d'un fait) ; *sincérité du croyant*, qui, sachant le caractère inspiré de la parole de Dieu, ne perd jamais de vue la synthèse dogmatique totale de l'Eglise, dans laquelle s'insère ce passage déterminé. S'il garde, ancrée dans son esprit et dans sa volonté, cette double sincérité, il se tiendra également en garde contre les concordismes hâtifs qui sacrifient les données de l'histoire aux conclusions prématurées d'une théologie transitoire, ou contre les témérités religieuses qui compromettent la foi éternelle à cause de certaines difficultés historiques, appelées peut-être à disparaître demain. Et s'il lui faut « attendre » et laisser à la génération suivante la solution de certaines contradictions apparentes entre la foi et l'histoire, il aura le courage de maintenir le problème posé dans toute sa vérité, afin qu'étudié demain de plus près il obtienne enfin alors sa vraie solution.

L'exégèse biblique dépasse donc essentiellement les limites de la philologie profane. On ne pourra jamais assez répéter, comme l'ont fait incessamment les derniers papes et tout particulièrement Pie X, que l'exégète doit être un théologien, mais un théologien qui s'applique à dégager l'essentiel de l'accessoire, qui ne puise pas toute sa doctrine dans quelque manuel scolaire d'aujourd'hui ou d'hier mais aux sources mêmes du Christianisme éternel.

2°) C'est du même esprit que s'inspire la seconde directive de l'encyclique : elle demande que l'*enseignement* de l'Ecriture Sainte soit avant tout *théologique*.

« Les exégètes veilleront avec une attention spéciale à ne pas se contenter — comme Nous déplorons qu'on le fasse dans certains commentaires — d'exposer ce qui touche à l'histoire, à l'archéologie, à la philologie et à d'autres matières semblables ; mais, tout en donnant à propos ces notions, dans la mesure où elles peuvent concourir à l'interprétation, ils mettront principalement en évidence, dans chaque livre ou dans chaque texte, la doctrine théologique concernant la foi et les mœurs ».

On sait que de 1870 à 1914 l'exégèse protestante allemande était devenue presque exclusivement philologique, archéologique et historique. Dans la mentalité libérale régnante, le Christianisme n'apparaissait plus que comme un phénomène historique du passé, intéressant pour l'histoire des idées, mais dépourvu de sa véritable autorité pour la direction du présent. Même les exégètes protestants croyants, soucieux d'utiliser au maximum les vastes ressources de l'érudition contemporaine, en arrivaient involontairement à réduire à trop peu de chose la part théologique et religieuse de leurs commentaires (9). Même chez nous, catholiques, par une réaction naturelle très compréhensible contre une exégèse antérieure, homilétique, oratoire et extrinsèque au texte, quelques-uns peut-être orientaient trop leur enseignement vers l'histoire et l'archéologie et ne marquaient plus assez toute la valeur théologique de l'Écriture.

La réaction est venue, très nette dans le protestantisme, entre les deux guerres mondiales. Ce ne sont pas seulement des commentaires principalement dogmatiques, comme ceux de Karl Barth, qui ont marqué la tendance nouvelle ; ce sont les commentaires historiques, selon l'ancien modèle, qui ont fait une part de plus en plus large à la théologie : que l'on compare aux collections protestantes d'avant 1914 telles que le « Handkommentar zum Neuen Testament » (1890 suiv.) ou le « Handbuch zum Neuen Testament » (1906 suiv.), les commentaires parus entre les deux guerres comme « Das Neue Testament Deutsch » (1932 suiv.) ou surtout le « Theologischer Handkommentar zum Neuen Testament » (1928 suiv.) (10), et l'on constatera le retour très marqué vers le dogme et la théologie et par là vers un christianisme plus sincère ; que l'on étudie le remarquable « Theologisches Wörterbuch zum N.T. » de G. Kittel (commencé en 1932) et l'on aura la satisfaction d'observer de près les services éminents que l'histoire bien comprise peut rendre à la théologie.

Faut-il d'autre part souligner chez nous l'union bienfaisante de l'histoire et de la théologie qui, depuis 1907 environ, s'affirme si nette-

(9) Il n'en serait pas tout à fait de même dans l'anglicanisme. Si les commentaires libéraux anglais sont eux aussi exclusivement philologiques et historiques, la grande tradition des commentaires théologiques s'est mieux maintenue d'un Lightfoot aux Sanday, Swete, Chase, jusque, plus tard, à un Armitage Robinson.

(10) Cfr nos comptes rendus des divers volumes de ces deux collections dans la *N.R.Th.*, 1933, p. 551 ; 1935, p. 417 ; 1936, p. 770 ; 1938, p. 610 ; 1939, p. 114 et 1933, p. 940 ; 1935, p. 738 ; 1937, p. 553.

ment dans les travaux des Lagrange, Lebreton, de Grandmaison, Prat, etc., dans les « Etudes bibliques », « Verbum Salutis », « La Sainte Bible » éditée par L. Pirot, « Die Heilige Schrift des Neuen Testaments » de Bonn, « Das Neue Testament » de Ratisbonne, la « Westminster Version of the Sacred Scriptures » et les rapports de la « Summer School of Catholic Studies », les travaux des professeurs de l'Institut Biblique de Rome et de leurs élèves, etc.?

L'encyclique voit dans cette « interprétation théologique » de la Bible la meilleure réponse à Dain Cohenel et à tous ceux qui rêvent d'un retour à l'allégorisme alexandrin.

« Une telle interprétation, avant tout théologique, avons-Nous dit, sera un moyen efficace de réduire au silence ceux qui, assurant qu'ils trouvent à peine dans les commentaires de la Bible de quoi élever la pensée vers Dieu, de quoi nourrir l'âme et faire progresser la vie intérieure, aiment à affirmer qu'il faut chercher le salut dans une certaine interprétation spirituelle et mystique, comme ils disent ».

Juste usage du sens spirituel.

On constate ici avec quelque étonnement que, sur ce sujet du sens spirituel de l'Ecriture, l'encyclique, comparée à la lettre de la Commission biblique, est restée plus vague dans son exposé, plus vague aussi que la plupart des herméneutiques catholiques. Elle omet le mot de sens « typique » employé dans la lettre de 1941, terme qui s'appuie sur l'enseignement de saint Thomas d'Aquin (11); elle ne reprend pas le principe fécond émis en 1941 : « le sens spirituel doit se fonder sur le sens littéral » mais elle insiste sur cet autre principe : « Dieu seul a pu connaître et a pu nous révéler ce sens spirituel ». Ces deux formules du reste, loin de s'opposer, nous semblent complémentaires l'une de l'autre.

Elle rejoint toutefois exactement le document antérieur dans l'énumération des arguments qui seuls appuient et garantissent le sens spirituel : l'enseignement du Christ ou des apôtres, la tradition constante de l'Eglise, l'usage liturgique chaque fois que peut s'appliquer l'adage connu : « lex orandi, lex credendi ». Il est donc clair que l'encyclique n'a pas voulu prendre position entre les différents essais catholiques, tendant à préciser les « divers sens » de l'Ecriture. Elle n'a pas cherché à *élaborer une doctrine* du sens spirituel, à en faire la justification devant la raison éclairée par la foi. Elle s'est contentée d'affirmer son existence, de nous rappeler le principe admis par tout catholique : « les paroles et les faits qui appartiennent à l'Ancien Testament ont été ordonnés et disposés très sagement par Dieu de telle façon que les choses passées préfiguraient ce qui devait s'accomplir sous la Nouvelle Alliance ».

(11) On connaît les textes classiques de S. Thomas : *Quodlib.* VII, a. 14 et 15 ; 1ª, q. 1, a. 10.

Les directives de l'encyclique se résument donc ici en deux points :

1°) Les exégètes ont le devoir de « découvrir » ce sens spirituel de l'Écriture, de le « mettre en lumière », « pourvu qu'il soit réellement prouvé que Dieu en a fait usage », de le « proposer avec toute l'attention que réclame la dignité de la divine parole ».

2°) Mais sinon, « qu'ils se gardent scrupuleusement de présenter comme véritable sens de la Sainte Écriture d'autres significations transposées ». S'il peut être utile, surtout dans la prédication « de faire plus largement usage du texte sacré dans le sens figuré » avec modération et discrétion, qu'ils n'oublient pas que « cet usage des paroles de la Sainte Écriture est par rapport à celle-ci pour ainsi dire quelque chose d'extrinsèque et d'adventice, et qu'il n'est pas sans danger, aujourd'hui surtout que les fidèles, notamment ceux qui sont versés dans les sciences sacrées comme dans les sciences profanes, veulent savoir ce que Dieu lui-même nous dit dans les Saints Livres plutôt que ce qu'un orateur ou un écrivain éloquents nous exposent en se servant avec une certaine habileté des paroles de la Bible » ([12]).

Exhortation à l'étude des Saints Pères et des grands exégètes.

Un dernier moyen est proposé à l'exégète pour atteindre le *sens intégral* des textes sacrés : l'étude approfondie des Pères, des Docteurs de l'Église, des grands exégètes qui ont commenté l'Écriture. Sans doute ils n'avaient pas les ressources d'érudition et de connaissances linguistiques existant aujourd'hui ; mais grâce « à une sorte de suave intuition des choses célestes » et à une « merveilleuse pénétration d'esprit », ils ont « scruté jusque dans ses intimes profondeurs la divine parole et mis en lumière tout ce qui peut concourir à expliquer la doctrine du Christ et à augmenter la sainteté de la vie ». Le pape déplore que ces « trésors de l'antiquité chrétienne soient trop peu connus d'un grand nombre d'écrivains de notre temps » ; il souhaite que les exégètes catholiques les étudient attentivement, « y puisent les richesses presque incommensurables qui y sont accumulées » et amènent ainsi les interprètes actuels à y recourir davantage. « Ainsi finalement s'opérera la fusion heureuse et féconde de la doctrine des anciens et de l'onction de leur parole avec l'érudition plus vaste et l'art plus perfectionné des modernes ».

§ 3. TÂCHES SPÉCIALES DES INTERPRÈTES CONTEMPORAINS

La tâche philologique stricte étant maintenant terminée, un devoir nouveau, supérieur, s'impose à l'exégète : interpréter, juger, selon

(12) Avec ce paragraphe s'achève la partie de l'encyclique parallèle à la lettre de la Commission biblique.

une critique historique rigoureuse, ce témoignage humain de telle époque déterminée dont il vient de comprendre le sens. L'encyclique a évité le mot « critique historique », pour ne pas donner l'impression qu'il puisse s'agir ici de « critiquer », et donc de discuter la vérité de la parole de Dieu, qui ne peut être entachée d'erreur ; mais elle n'en expose pas moins les principes d'une vraie critique historique, parfaitement conciliable avec les normes de l'inspiration.

Cette section est, dans l'encyclique, une de celles qui ont été le plus remarquées. Elle apparaît en effet comme la conclusion, donnée d'autorité, de nombreuses controverses et de multiples tentatives d'interprétation qui ont marqué ces cinquante dernières années. Les exposer serait faire l'histoire de l'exégèse catholique durant un demi-siècle. Contentons-nous d'en rappeler sommairement l'objet essentiel et quelques étapes principales.

Lorsque la question se posa pour la première fois, elle fit immédiatement s'affronter deux mentalités différentes : l'une, attentive uniquement à l'aspect théologique du problème, tendait à comprendre chaque texte de l'Écriture comme une affirmation divine foncièrement indépendante du temps et de l'espace, ayant l'exactitude rigoureuse et définitive d'un aphorisme éternel prononcé en dehors des contingences historiques ; l'autre, plus consciente des réalités historiques, mettait en lumière que Dieu parlait *par un homme* : dès lors, c'était dans ce langage humain, considéré selon ses diverses modalités et avec ses limites nécessaires, que devait être saisie, comprise, et acceptée comme infaillible, l'affirmation divine. Cette longue controverse allait aboutir à manifester de plus en plus combien profondément, selon la logique même du dogme de l'Incarnation, le message divin s'était transmis aux hommes *dans une pensée et dans une parole humaines* ; il faut comprendre le « parler humain » pour s'assimiler la pensée divine. C'est la victoire de cette seconde mentalité, déjà virtuellement acquise depuis bien des années, que consacre l'encyclique.

Comme toujours dans les controverses d'ici-bas, le principe vrai ne se dégagea pas d'emblée, même dans l'esprit de ses meilleurs défenseurs. Il y eut des exagérations, suivies de réactions ; il y eut des polémiques, des interventions de l'autorité ecclésiastique.

Énumérons simplement quelques dates bien connues dans cette succession d'épisodes (13). Du 4 au 11 novembre 1902, six conférences du P. Lagrange, O.P., à l'Institut catholique de Toulouse, bientôt publiées en livre : « La méthode historique, surtout dans l'exégèse de l'Ancien Testament » : il y réalisait concrètement sa théorie des genres littéraires en histoire déjà exposée par lui en 1896 (*Revue bibli-*

(13) Cfr dans le *Supplément du Dictionnaire de la Bible* de Pirot, vol. II, l'article « Critique biblique » du P. Höpfl, O.S.B., n° V.B « Critique littéraire : Les genres littéraires », p. 202-220.

que, t. V, 1896, p. 505-518). — A partir de 1902 vives controverses sur les « genres littéraires » : interventions plus larges de Holzhey, Peters en Allemagne, Hackspill, Prat, en France, Poels en Hollande, plus sévères de Brucker en France, L. Fonck en Autriche, L. Murillo en Espagne ([14]). — Ouvrage systématique de von Hummelauer, S. I., en 1904 : « Exegetisches zur Inspirationslehre » dans le même courant d'idées que le P. Lagrange. — Décret de la Commission biblique de 23 juin 1905 (Dernier décret signé par le P. David Fleming, franciscain irlandais, comme secrétaire de la Commission biblique ; Ench. bibl. n. 154 : Denz. 1980), n'admettant pas l'application de la théorie des genres littéraires aux récits proprement historiques en tant que principe général d'interprétation, mais l'admettant en certains cas concrets nettement délimités. — Arrêt momentané des discussions après l'encyclique « Pascendi » et le décret « Lamentabili » (1907). — Encyclique « Spiritus Paraclitus » de Benoît XV (1920), acceptant plus explicitement le principe des « genres littéraires » en histoire, mais en blâmant l'emploi excessif (« rectis quidem, si intra certos quosdam fines contineantur, principiis sic abutuntur... » — « Nimis facile ad citationes, quas vocant implicitas, vel ad narrationes specie tenus historicas confugiunt ; aut genera quaedam litterarum in Libris Sacris inveniri contendunt, quibuscum integra ac perfecta verbi divini veritas componi nequeat »). — Travail persévérant des exégètes catholiques aboutissant de plus en plus clairement à postuler, comme rigoureusement nécessaire, le principe des genres littéraires pour l'interprétation vraie de maints récits historiques de l'Ancien Testament. — Couronnement de toute cette longue évolution par le passage présent de l'encyclique « Divino afflante Spiritu ».

Il est clair que ces pages de l'encyclique doivent être lues et comprises à la lumière des controverses qui l'ont précédée. Dès lors il est impossible de ne pas constater le chemin parcouru, du décret du 23 juin 1905, au passage de l'encyclique « Spiritus Paraclitus » de 1920 sur le sujet, et enfin au texte présent de 1943. Certes le progrès est dans la même ligne et sans contradiction aucune ; dès 1905 certaines applications du principe des genres littéraires avaient été reconnues légitimes ; mais ce n'est qu'en 1943 qu'il est *proposé formellement par l'autorité elle-même* comme le grand moyen de « résoudre beaucoup d'objections contre la vérité et la valeur historique des Saintes Lettres » ([15]).

(14) Cfr ces divers avis dans H ö p f l, *o.c.*, p. 203.

(15) A 40 ans de distance, cette phrase semble faire écho à celle qu'écrivait le P. Lagrange dans le livre déjà cité, p. 94 : « Elle (cette formule des genres littéraires) me paraît encore la plus propre à résoudre les difficultés élevées contre la véracité de la Bible ». On a du reste remarqué que l'encyclique, pour caractériser certains genres historiques de l'antiquité hébraïque, emploie précisément le mot « approximations », que le P. Lagrange avait proposé (éd. de 1904, p. XII ; p. 187).

Certes, aujourd'hui comme hier, la prudence est requise dans l'emploi d'une méthode dont on peut facilement abuser et l'encyclique formule explicitement la condition exprimée dans les documents précédents : « à cette condition toutefois que le langage employé ne répugne nullement à la sainteté de Dieu ni à la vérité ». Mais cette restriction, si elle est très justement énoncée, n'est plus l'objet des mêmes insistances qu'autrefois. Le motif en est, pensons-nous, qu'il y a quelque chose de changé chez les destinataires de l'encyclique ; après les incertitudes et les témérités du début, une mentalité commune s'est formée, ou du moins se forme de plus en plus, dans l'exégèse catholique, mentalité certes désireuse de progrès et d'élargissement des perspectives, mais en même temps consciente de la complexité des problèmes et plus avertie par les revirements d'opinion de la critique indépendante ; à cette mentalité l'encyclique fait confiance. On ne peut que souhaiter que tous les exégètes catholiques répondent à cette confiance par un sens plus aigu encore de leur responsabilité tant religieuse que scientifique, par une fidélité accrue à une méthode à la fois parfaitement chrétienne et rigoureusement historique [16].

Après avoir replacé ce passage de l'encyclique dans le contexte des discussions et des recherches antérieures qui l'expliquent et lui donnent toute sa signification, suivons pas à pas l'enseignement qui nous est ici présenté. Il se compose d'une introduction et de trois directives essentielles.

Introduction : état actuel de l'exégèse.

Selon la méthode adoptée depuis le début de l'encyclique, cette introduction doit établir *la nécessité* de règles *nouvelles,* propres à notre époque, consécutives aux progrès réalisés par l'exégèse. Les problèmes d'aujourd'hui sont des problèmes historiques. Or « principalement en ce qui touche à l'histoire, bien des choses ont été à peine ou insuffisamment expliquées par les commentateurs des siècles précédents, parce qu'ils manquaient presque totalement des données nécessaires pour une explication plus adéquate » : et deux exemples sont fournis de cette insuffisante information d'autrefois. De plus « il y a des livres et des textes sacrés dont les difficultés ne se sont révélées que dans les temps modernes, après qu'une connaissance plus approfondie de l'antiquité eut soulevé de nouvelles questions qui amènent à porter davantage le regard jusqu'au cœur du sujet ».

(16) Très justement, M. le Professeur Coppens, dans son article très pénétrant et très ferme de « Ons Geloof », avril 1945, p. 163, s'élève contre toute exagération possible dans l'interprétation pratique de l'encyclique. Il souhaite que les exégètes catholiques utilisent avec une prudente sagacité la liberté plus grande qui leur est laissée et s'approprient en exégèse la devise qui fut celle de l'homme d'Etat Auguste Beernaert lorsque les catholiques vinrent au pouvoir en Belgique : « Nous étonnerons le monde par notre modération ».

C'est donc une erreur de dire « qu'il ne reste plus rien pour les exégètes catholiques de notre temps à ajouter à ce que l'antiquité chrétienne a produit ». Au contraire ! un très grand nombre de problèmes (adeo multa) sont posés par les progrès contemporains, qui appellent de nouvelles recherches et un nouvel examen (quae *nova* investigatione *novoque* examine indigeant). Et le paragraphe suivant débute par la même insistance sur la « nouveauté » des moyens de solution en regard de la « nouveauté » des problèmes : « Nostra siquidem aetas, ut novas aggerit quaestiones novasque difficultates, ita, favente Deo, nova etiam praebet exegeseos subsidia et adiumenta ».

Principe des trois directives qui vont suivre.

Plaçons au début le principe qui est visiblement à la base de ces trois directives, et qui se trouve formellement énoncé au cours du développement. L'Ecriture Sainte, parole de Dieu, nous est communiquée en un *langage humain* : si on veut savoir ce que Dieu enseigne, il faut comprendre *aussi concrètement que possible ce que l'homme inspiré par Dieu a dit, ce qu'il a pensé*, comme homme concret, en tel milieu déterminé, en tel moment précis de l'histoire. C'est ce qu'affirme à plusieurs reprises Pie XII au cours de ce passage, et tout particulièrement dans les phrases suivantes :

« Le Docteur Angélique, avec sa finesse accoutumée, l'avait déjà fait remarquer en ces termes : « La Sainte Ecriture nous instruit des choses divines en se servant du langage habituel des hommes ». En effet, de même que le Verbe substantiel de Dieu s'est rendu semblable aux hommes en tout, « sauf le péché », ainsi les paroles de Dieu exprimées en langage humain s'y sont assimilées en tout, l'erreur exceptée. »

C'est la logique même du dogme de l'Incarnation ; c'est dans l'homme Jésus que le Chrétien doit reconnaître le Fils de Dieu, le Verbe éternel, et tout docétisme éloigne de la vérité chrétienne ; c'est en paroles d'homme que Dieu parle aux hommes dans l'Ecriture, et il y a ici aussi une sorte de docétisme à refuser de voir la profondeur de cette pénétration dans l'humanité.

Première directive : Tenir compte de la personnalité de l'écrivain sacré.

Si c'est par la connaissance du langage de l'homme qu'il faut monter jusqu'au message divin, il importera donc de discerner avec la plus grande perspicacité ce qui fait *la personnalité de l'écrivain sacré*. C'est une exigence de toute saine philologie que cette étude psychologique et historique d'un auteur, aussi intégrale que possible, si l'on veut « comprendre » son langage. Or ici la théologie rejoint parfaitement l'histoire ; c'est ce que fait remarquer l'encyclique : « les théo-

logiens catholiques, suivant la doctrine des Saints Pères et principalement du Docteur Angélique et Universel, ont étudié et exposé la nature et les effets de l'inspiration biblique avec plus de méthode et plus de pénétration qu'on ne le faisait habituellement aux siècles passés ». Selon cette doctrine de l'inspiration, devenue classique, l'homme, organe de l'Esprit-Saint, est « un intrument vivant et doué de raison » ; « sous la motion divine, il se sert de ses facultés et de ses talents de telle façon que d'après le livre sorti de sa plume tous peuvent facilement découvrir sa personnalité propre et comme les marques et les traits qui le distinguent ».

Dès lors le devoir de l'exégète est clair : « Il s'efforcera avec le plus grand soin de discerner quelles ont été la personnalité propre et les conditions de vie de l'écrivain sacré, à quelle époque il florissait, à quelles sources écrites ou orales il a puisé, et quelles formes de langage il a employées » : « dispicere enitatur, quae propria fuerit sacri scriptoris indoles, ac vitae condicio, qua floruerit aetate, quos fontes adhibuerit sive scriptos, sive ore traditos, quibusque sit usus formis dicendi ».

Seconde directive : importance du genre littéraire, spécialement en histoire.

Nous arrivons ici à une des directives les plus novatrices de toute l'encyclique : les exégètes catholiques sont nettement *invités* à adopter, dans leurs interprétations de l'Ecriture, *spécialement en histoire,* le principe des genres littéraires.

Evidemment une part de cette directive a toujours été suivie spontanément par tout interprète de l'Ecriture depuis l'époque patristique. On a de tout temps interprété selon leur genre littéraire les « paraboles » de l'Evangile : leur vérité consistait dans la leçon morale ou religieuse inculquée, non dans la réalité historique du fait raconté. On a toujours reconnu dans la Bible l'existence d'écrits didactiques, d'enseignement moral ou religieux, donc à comprendre et à expliquer comme tels : la seule controverse en ce point fut de savoir s'il fallait ranger parmi eux, à côté des Proverbes et du Livre de la Sagesse, tel ou tel autre livre, par exemple le livre de Job, lequel visiblement est de ce genre littéraire. De même on a toujours su qu'un texte poétique ne s'interprète pas comme un rapport historique et que le cantique de Deborah (*Juges,* V) ou la description des plaies d'Egypte dans le livre de la *Sagesse* (XVI-XIX) n'ont pas le même genre de vérité qu'un document d'histoire.

Ce qui fut discuté depuis l'encyclique « Providentissimus », ce fut la question des « genres littéraires » *en histoire.* Le P. Lagrange distinguait en 1896 (*Revue biblique,* p. 510) trois possibilités : 1°) Dans l'intention de l'auteur, le récit n'est historique qu'en apparence. Sous le voile de l'histoire, il veut enseigner une *vérité,* défendre *une thèse*

présenter *un idéal moral ou religieux*. C'est l'*histoire édifiante*. Le livre de Tobie a été écrit non pas pour affirmer les faits rapportés, mais pour présenter en Tobie un modèle des grandes vertus du Judaïsme antique. 2°) L'auteur veut écrire de l'histoire. Mais on sait que l'histoire, même la mieux documentée, ne peut jamais que se rapprocher le plus possible de la réalité des faits, qu'il reste toujours, à côté de la substance du récit que l'auteur entend affirmer absolument, bien des détails qu'il rapporte sans les garantir. Les évangélistes seront d'accord pour affirmer trois reniements de Pierre, mais divergeront sur les circonstances ; rien en cela d'étonnant dans une histoire écrite par des hommes ; si, au lieu d'accepter cette constatation de bon sens, nous prétendons additionner tous les reniements différents des évangélistes, nous aboutissons à attribuer à Pierre six ou sept reniements. Est-ce plus vrai? 3°) Enfin il y a l'*histoire des origines*. « Aucun peuple de l'antiquité n'a pénétré complètement le mystère de ses origines historiques. Il y a des souvenirs certains qui sont le fondement de l'histoire, il y a des légendes que nul ne peut contrôler. Dans ce cas, si l'historien arrête les récits qui circulent de son temps pour les conserver aux générations futures, il ne les leur donne que pour ce qu'on les tient. Tout le monde est fixé sur le genre de cette histoire ». Ne peut-on pas appliquer à divers récits de la Genèse, se demande Lagrange, ce genre commun à tous les peuples de l'antiquité?

Cette division très générale du P. Lagrange pourrait être précisée bien davantage. Le P. de Hummelauer (1904) et bien d'autres s'y sont essayés. Nous ne pouvons ici parcourir toutes ces tentatives (17). Constatons seulement que les trois genres littéraires, cités par le P. Lagrange, pourraient se diversifier en de multiples catégories. Peut-on par exemple mettre sur le même pied, dans l'« histoire des origines », l'histoire des origines du monde et de l'humanité (Gen. I-XI), et l'histoire patriarcale (Gen. XII-L)? N'est-il pas clair d'avance que, en ces deux groupes, la relation de l'écrivain à ses sources, et par elles aux événements qu'il raconte, est essentiellement différente? Le mode d'affirmation n'en sera-t-il pas radicalement modifié? Que de différences aussi parmi les livres de la seconde catégorie : ne faudra-t-il pas « comprendre » et « interpréter » selon des modalités bien différentes d'une part l'histoire du règne de David, dans les livres de Samuel, écrite probablement par un homme de cour contemporain, et en conséquence devant être lue comme « des mémoires d'un témoin », et d'autre part les livres des Rois, rédigés longtemps après les événements mais sur la base de documents et d'ouvrages antérieurs, parfois du reste explicitement cités? Et à la frontière entre l'histoire propre-

(17) On trouvera dans l'article « Critique biblique », déjà cité, de Höpfl, p. 203-205, un résumé du livre du P. de Hummelauer.

ment dite et l'histoire dite « édifiante » ainsi que dans le domaine propre de cette dernière, que de distinctions possibles ! Que de nuances séparent le livre des Chroniques, les livres de Tobie, de Judith, d'Esther ! Bien des genres encore seraient ici à distinguer : histoire religieuse édifiante, histoire épique ou poétique, midrash haggadique, etc.

Ce qu'il importe de bien comprendre, c'est que cette méthode des genres littéraires ne se présente pas comme un procédé *subjectif* d'exégètes modernes, venant juger le passé avec leurs cadres de pensée d'aujourd'hui, mais comme une *recherche objective* des *intentions* des auteurs d'alors, ainsi que du *milieu de pensée* dans lequel ils vivaient. Ce que les défenseurs de cette méthode demandent, c'est de pouvoir étudier les écrivains inspirés *exactement tels qu'ils étaient,* en précisant le degré de culture qu'ils avaient atteint, la documentation qu'ils avaient utilisée, la manière dont ils concevaient le récit d'un fait passé, l'intention qui les guidait dans ce récit. Alors seulement on pourra les « comprendre » parfaitement, et savoir en conséquence ce que Dieu voulait nous dire par eux.

Il ne s'agit pas, sous le prétexte de discernement des genres littéraires, d'introduire le *subjectivisme* en exégèse biblique, ou de se donner la liberté de supposer à son gré la légende ou l'affabulation ; il s'agit d'atteindre *plus objectivement* les hommes du passé dans *leur réalité concrète,* selon la mesure exacte de leur développement culturel, intellectuel, moral, religieux, de considérer leurs écrits tels qu'eux-mêmes les envisageaient et les voulaient, pour ensuite les comparer à nos exigences actuelles.

La méthode de discernement des genres littéraires en histoire a donc pour but de préciser *le mode, le degré d'affirmation historique* qui peut et doit être reconnu à l'auteur de l'écrit inspiré, *en vertu même du genre de son écrit.* Le principe, qui est à la base de la méthode, est indiscutable ; il est celui de toute saine critique historique profane ; en même temps il se dégage légitimement de la notion thomiste de l'inspiration, telle qu'elle est comprise partout aujourd'hui ; c'est par l'homme *réel,* tel qu'il est dans son milieu et dans son temps, que Dieu nous parle ; tout genre littéraire, pourvu qu'il soit intrinsèquement moral, peut convoyer le message divin. Mais si le principe est indiscutable, l'application est singulièrement malaisée ; bien comprise, elle peut être la lumière de l'exégèse ; mal comprise, elle peut être l'occasion de toutes les fantaisies et de toutes les témérités. C'est sans doute cette inquiétante alternative qui a retardé si longtemps l'affirmation nette du principe de la part de l'autorité ecclésiastique et qui, aujourd'hui encore, dans cette page capitale de l'encyclique maintient, probablement à dessein, une certaine obscurité.

Il y a en effet ici, dans l'encyclique, une réelle disproportion entre la largeur des principes posés — qui atteignent profondément des parties considérables et essentielles de l'Ancien Testament — et la

simplicité, voire la banalité des exemples de-ci de-là allégués ([18]) ; sans doute, cette page a-t-elle été, comme il convenait, attentivement examinée et soigneusement retravaillée, en tenant compte des diverses opinions, et avec le souci d'écarter d'avance toute interprétation excessive. Il faut en conclure, nous semble-t-il, qu'en approuvant nettement la méthode de discernement des genres littéraires, l'encyclique n'entend nullement donner carte blanche aux exégètes quant à l'étendue et à la largeur des applications. Il appartiendra aux exégètes catholiques de tracer eux-mêmes la voie de façon si droite, si vraie et si juste qu'elle n'ait jamais à être redressée. Ici encore l'encyclique leur fait confiance : à eux d'assurer l'avenir de la véritable interprétation chrétienne.

Après ces observations sur le contexte historique de cette page de l'encyclique, nous pouvons nous borner à en transcrire les passages essentiels : ils s'interprètent immédiatement d'eux-mêmes ([18bis]).

« Ce que les anciens Orientaux ont voulu faire entendre par leurs paroles, ce n'est pas en recourant seulement aux lois de la grammaire ou de la philologie ou seulement au contexte qu'on le détermine ; il faut absolument que l'interprète se reporte pour ainsi dire par la pensée à ces siècles reculés de la civilisation orientale pour discerner nettement, avec l'aide intelligente de l'histoire, de l'archéologie, de l'ethnographie et d'autres sciences, quels genres littéraires les écrivains de ces temps éloignés ont voulu employer et ont de fait employés. Les anciens Orientaux, pour exprimer leur pensée, n'usaient pas toujours des mêmes formes et des mêmes manières de dire que nous aujourd'hui, mais plutôt de celles que l'usage avait consacrées parmi les hommes de leur temps et de leur pays. Quelles sont-elles? L'exégète ne peut l'établir à priori, mais seulement au prix de soigneuses investigations dans les anciennes littératures orientales. Ces recherches, au cours de ces dernières dizaines d'années, conduites avec plus de soin et d'exactitude, ont révélé plus clairement les formes de langage employées dans ces temps lointains soit dans les compositions poétiques, soit dans l'énoncé des lois et des règles de vie, soit enfin dans le récit des faits et des événements de l'histoire. Ces mêmes inves-

(18) Par exemple : « Même chez les écrivains sacrés, comme chez tous les anciens, on rencontre certains procédés d'exposition et de narration, certains idiotismes, propres spécialement aux langues sémitiques, ce qu'on appelle des *approximations*, certaines expressions hyperboliques, même parfois paradoxales, qui impriment plus fortement la pensée dans les esprits ». Le problème des « genres littéraires », tel que le pose l'encyclique à la lumière des anciennes controverses, dépasse certainement de beaucoup, tout en les englobant, les humbles cas « d'idiotismes » et « d'expressions paraboliques ».

(18bis) Cette page de l'Encyclique sur les genres littéraires est celle qui a le plus retenu l'attention des interprètes. Voir par exemple : L. De Witte, *Du nouveau en matière d'Ecriture Sainte*, dans les *Collectanea Mechliniensia*, 1945, p. 375-388 ; J. Heuschen, *Encore la Question Biblique*, dans la *Revue Ecclésiastique de Liége*, mai 1945, p. 184-197 ; novembre 1945, p. 381-399 ; V. Laridon, *a.c.*, dans *Coll. Brug.*, 1946, p. 97 et suiv. ; p. 127 et suiv. ; J. Coppens, *a.c.*, dans *Ons Geloof*, 1945, p. 155-156 ; B. Alfrink, dans le premier de ses deux articles des *Ned. Kath. Stemmen*, 1946, p. 230 et suiv. ; A. Vaccari, *a.c.*, dans *Periodica*, 1944, p. 124-126 ; A. Bea, dans *Biblica*, 1943, p. 319.

tigations ont aussi prouvé lumineusement que le peuple israélite l'a singulièrement emporté sur les autres nations anciennes de l'Orient dans la composition des œuvres historiques tant pour l'ancienneté des événements rapportés que pour l'exactitude du récit, ce qui en vérité s'explique par le charisme de l'inspiration et par le but particulier, d'ordre religieux, assigné à l'histoire biblique. Néanmoins, ce ne doit assurément pas être un sujet d'étonnement pour quiconque se fait une juste idée de l'inspiration que, même chez les écrivains sacrés comme chez tous les anciens, on rencontre certains procédés d'exposition et de narration, certains idiotismes, propres spécialement aux langues sémitiques, ce qu'on appelle des *approximations*, certaines expressions hyperboliques, même parfois paradoxales, qui impriment plus fortement la pensée dans les esprits. De ces manières de dire dont se servait habituellement le langage humain chez les peuples anciens, surtout chez les Orientaux, pour exprimer la pensée, aucune n'est exclue des Livres Saints, à cette condition toutefois que le langage employé ne répugne nullement à la sainteté de Dieu ni à la vérité... ».

« C'est pourquoi l'exégète catholique, pour répondre aux besoins actuels des études bibliques, lorsqu'il explique la Sainte Ecriture, lorsqu'il montre et prouve qu'elle est exempte de toute erreur, doit aussi user de ce moyen selon les règles de la prudence, en recherchant comment la forme du langage ou le genre littéraire employé par l'écrivain sacré peuvent conduire à la vraie et exacte interprétation. Qu'il se persuade que cette partie de son devoir ne peut être négligée sans grand détriment pour l'exégèse catholique... ».

« Grâce à la connaissance et à une appréciation exacte des manières usuelles de parler et d'écrire chez les anciens, on pourra résoudre beaucoup d'objections contre la vérité et la valeur historique des Saintes Lettres, et cette étude ne sera pas moins apte à faire découvrir plus complètement et plus clairement la pensée de l'auteur sacré ».

Troisième directive : promouvoir l'étude des antiquités bibliques.

Comprendre l'ouvrage d'un écrivain suppose l'intelligence de sa personnalité, suppose la connaissance du genre littéraire auquel se rattache son œuvre, suppose enfin une information, aussi pénétrante que possible, du *milieu* dans lequel il vit, qu'il nous décrit, qui conditionne et sa pensée et son œuvre. C'est dire que l'étude de l'*antiquité biblique* est indispensable à l'exégète.

« Que ceux d'entre les nôtres qui étudient la Bible accordent donc à ce point aussi toute l'attention voulue, et qu'ils ne négligent aucune des découvertes qu'ils doivent à l'archéologie ou à l'histoire et à la littérature de l'antiquité : découvertes qui sont aptes à faire mieux connaître la mentalité des auteurs anciens, leur genre et leurs procédés dans la manière de raisonner, de raconter et d'écrire ».

Toute étude des antiquités orientales est donc, par contre-coup, d'une grande utilité pour le progrès des sciences bibliques ; l'encyclique loue ici les laïques catholiques qui s'y consacrent : « non seulement ils se rendent utiles à la science profane, mais ils rendent aussi un service signalé à la cause chrétienne ».

§ 4. COMMENT TRAITER LES QUESTIONS PLUS DIFFICILES

Achevant ici sa marche progressive, qui allait du travail du mot et de la phrase jusqu'aux sommets de la recherche, l'encyclique parvient, avec ce quatrième paragraphe, aux problèmes les plus généraux de la synthèse historique chrétienne : tout ce qui concerne l'authenticité, l'antiquité, l'intégrité, la vérité historique d'ensemble, les doctrines théologiques fondamentales des Livres Saints. Elle n'entend évidemment pas donner ici une vue générale de l'état actuel de ces questions essentielles.

Mais, se plaçant au point de vue de l'accord entre l'histoire et la foi orthodoxe : 1°) *elle constate, avec un légitime optimisme,* que pas mal de difficultés anciennes ont été pleinement résolues en ces cinquante années par la recherche historique approfondie soit des exégètes catholiques soit des critiques indépendants eux-mêmes : motif de confiance pour l'avenir ; 2°) *elle reconnaît, avec un sens très juste du réel et des possibilités humaines,* que de sérieuses difficultés subsistent en exégèse comme en toute science profane : c'est la condition même du progrès ici-bas, parce que c'est le grand stimulant de l'effort en même temps que la base nécessaire de la juste conscience de nos limitations humaines ; certaines obscurités pourront subsister durant des siècles, peut-être même toujours ; 3°) *elle souhaite enfin, avec une confiance remarquable en la liberté chrétienne,* fondement du vrai progrès, que les recherches à venir s'effectuent dans *un climat de liberté et de charité,* les exégètes s'efforçant à une parfaite sincérité et comme historiens et comme croyants, les autres manifestant envers eux une charité confiante, faite d'ouverture d'esprit et d'intelligence des nouveautés nécessaires. L'encyclique montre à ce propos que cette liberté catholique de la recherche est bien plus large qu'on ne l'a parfois prétendu et que les passages de l'Ecriture sur lesquels s'est exercée jusqu'ici l'autorité de l'Eglise ou de l'unanimité de la tradition restent en petit nombre.

Telles sont les trois parties de cet exposé : parcourons-les l'une après l'autre.

Difficultés heureusement résolues par les recherches récentes.

« Ces investigations multipliées dans le domaine de l'antiquité, que nous avons signalées plus haut, une recherche plus scrupuleuse du sens originel du texte sacré, une connaissance plus étendue et plus exacte des langues bibliques et de toutes celles qui appartiennent à l'Orient, ont eu avec l'aide de Dieu un heureux résultat : aujourd'hui bon nombre de questions sont réglées et résolues parmi celles qu'au temps de Léon XIII, Notre Prédécesseur d'immortelle mémoire, les critiques étrangers ou même hostiles à l'Eglise soulevaient contre l'*authenticité,* l'antiquité, l'intégrité et la vérité historique des Livres Saints ».

Ce résultat se présente, selon l'encyclique, sous deux aspects : d'une part le travail des *exégètes catholiques,* qui, se servant de toutes les ressources de la science contemporaine « ont proposé des interprétations qui s'accordent avec la doctrine catholique et avec le véritable sentiment traditionnel, et qui en même temps se montrent à la hauteur des difficultés que de nouvelles explorations et de nouvelles découvertes ont suscitées, ou que l'antiquité a transmises sans solution à nos contemporains » ; d'autre part le travail de *certains écrivains non catholiques* qui « après une enquête sérieuse et impartiale, en sont venus à abandonner les opinions des modernes, du moins sur tel ou tel point, et à se rallier aux anciens ».

Pie XII fait sans doute ici allusion à ce « retour vers la tradition » (19) qui, dans les questions de critique littéraire, surtout d'authenticité et de date, a caractérisé à maintes reprises la recherche des cinquante dernières années. Notons-en l'un ou l'autre exemple : en Nouveau Testament : la reconnaissance de l'authenticité des deux écrits de saint Luc, *Evangiles* et *Actes,* par un nombre croissant d'exégètes libéraux depuis le « Lukas der Arzt » de Harnack en 1906 ; l'adhésion de plus en plus générale à l'authenticité de la *deuxième aux Thessaloniciens,* de l'*épître aux Ephésiens,* et de certaines parties tout au moins des *Pastorales* ; rejet des anciennes interprétations protestantes des textes eucharistiques, du texte sur la primauté de Pierre, etc. Dans l'Ancien Testament, abandon de plusieurs positions importantes du système de Wellhausen ; dates plus anciennes restituées au livre des *Proverbes,* à nombre de *Psaumes* ; antiquité de l'espérance messianique mieux reconnue, etc. (20).

Mais le pape semble avoir en vue encore davantage les progrès réalisés par l'exégèse catholique elle-même ; il songe sans doute à ces positions historiques, plus nuancées et plus justes, proches des textes et non plus dictées par des à priori dogmatiques, qui sont devenues habituelles à un nombre croissant d'interprètes catholiques, par exemple aux collaborateurs des collections que nous citions tout à l'heure (p. 779) et de bien d'autres encore ; l'exégèse catholique ne borne plus ses efforts à la « réfutation » d'« adversaires » ; mieux formée aujourd'hui dans les Universités ou Facultés catholiques d'Europe ou d'Amérique, à l'Institut biblique de Rome ou à l'École biblique de Jérusalem, elle s'efforce désormais de « construire » ; elle compte des hommes de valeur dans tous les secteurs depuis les branches de grammaire hébraïque ou grecque biblique et de critique textuelle jusqu'aux divers aspects de la théologie biblique.

---

(19) Personne n'ignore la fameuse formule « Zurück zur Tradition », exprimée par l'écrivain protestant libéral, Adolphe Harnack, au début du XX^e^ siècle.

(20) Voir à ce sujet le volume, si riche de faits et d'idées, de M. le Professeur Coppens : *L'histoire critique de l'Ancien Testament,* 3^e^ édition, 1942.

« Il en est résulté, conclut l'encyclique, que la confiance en l'autorité et en la vérité historique de la Bible, ébranlée jusqu'à un certain point chez quelques-uns par tant d'attaques, est aujourd'hui complètement rétablie chez les catholiques ».

Difficultés non encore résolues ou insolubles.

L'encyclique constate qu'il subsiste aujourd'hui en Ecriture Sainte des difficultés, des problèmes « qui ne préoccupent pas peu les exégètes catholiques ». C'est la condition même de toute science humaine ; « on ne peut cueillir les fruits qu'après beaucoup de fatigues ». Mais de même que certaines controverses du passé « n'ont heureusement abouti que de nos jours grâce au progrès des études », il est permis d'espérer « moyennant des efforts constants », atteindre un jour la pleine lumière même dans les questions « qui aujourd'hui paraissent les plus embrouillées et les plus ardues ».

Toutefois il est possible aussi que la solution se fasse attendre ; la difficulté même aura le bon effet « de nous exciter davantage à lire et à scruter les Livres Saints », en même temps qu'elle nous retiendra dans l'humilité. « Rien d'étonnant même si l'une ou l'autre question ne devait jamais recevoir une réponse pleinement satisfaisante » ; il peut s'agir, historiquement, de choses obscures « trop éloignées de notre époque et échappant à notre expérience » ; en outre chaque science plus profonde a ses mystères.

Comment on doit chercher des solutions positives.

Ce n'en reste pas moins un devoir pour l'interprète catholique

« animé d'un amour fort et actif pour la branche qu'il cultive et sincèrement dévoué à Notre Sainte Mère l'Eglise, de s'attaquer encore et toujours aux questions difficiles restées jusqu'à présent sans solution, non seulement pour réfuter les objections des adversaires, mais aussi pour s'efforcer de découvrir une explication sérieuse qui concorde fidèlement avec la doctrine de l'Eglise, en particulier avec l'enseignement traditionnel concernant l'infaillibilité de la Sainte Ecriture, et qui corresponde dûment aux conclusions certaines des sciences profanes ».

L'effort de l'exégète sera donc dirigé par le double amour de la science et de l'Eglise ; il sera non pas de pure réfutation négative, mais positif et constructif, ne s'arrêtant que lorsqu'il aura trouvé une solution à la fois théologiquement orthodoxe et historiquement solide et sincère.

Mais pareil effort, pénible et exigeant, n'est possible que dans un climat de *liberté* et de *charité* ; et c'est une des pages les plus impressionnantes et les plus neuves de l'encyclique que cette exaltation de ces deux conditions nécessaires de la recherche exégétique : *charité* et *liberté*.

Charité, mais charité faite d'ouverture d'esprit et d'intelligence pénétrante des nouveautés nécessaires.

« Que tous les autres fils de l'Eglise se souviennent qu'ils sont tenus de juger non seulement avec équité et justice, mais aussi avec la plus grande charité les efforts de ces vaillants ouvriers de la vigne du Seigneur ; oui, ils doivent avoir en mésestime ce zèle peu prudent qui regarde tout ce qui est nouveau comme devant être par cela même combattu ou tenu pour suspect ».

La déclaration apparaît singulièrement énergique lorsqu'on se rappelle les campagnes injustes de suspicions et de délations qui ont assombri entre 1907 et 1914 la vie de plus d'un exégète parfaitement orthodoxe et profondément dévoué à l'Eglise, campagnes contre lesquelles Benoît XV protesta en novembre 1914 dès sa première encyclique : « Ad beatissimi Apostolorum principis ».

Liberté des enfants de Dieu, dont l'encyclique précise les caractères : elle sera une liberté dans la sincérité de l'attachement à l'Eglise en même temps qu'à la vérité scientifique ; c'est à ces conditions qu'elle sera féconde et se révélera de plus en plus nécessaire ; il n'y a pas de progrès scientifique possible sans une saine liberté de la recherche.

« Cette vraie liberté des enfants de Dieu, qui s'en tient fidèlement à l'enseignement de l'Eglise tout en accueillant avec gratitude comme un bienfait de Dieu et en mettant à profit tous les apports de la science profane, cette liberté, encouragée et maintenue par la bonne volonté de tous indistinctement, est la condition et la source de tout avantage réel et de tout profit sérieux pour la science catholique ».

Mais l'exégèse catholique n'est-elle pas d'avance liée par de multiples interprétations soit de l'autorité ecclésiastique soit de la tradition patristique et scolastique? Avant que les problèmes historiques ne fussent posés dans toute leur ampleur, l'Eglise ne s'est-elle pas déjà prononcée dans des interprétations théologiques irrévocables, rendant vaine d'avance toute étude historique sérieuse?

La réponse de l'encyclique est ici d'une netteté qui, pensons-nous, n'avait jamais été atteinte auparavant dans un document officiel. Dans les controverses exégétiques du début du XX[e] siècle, les appels à l'interprétation officielle de l'Eglise et surtout à l'unanimité de la tradition patristique avaient pris trop souvent, dans les écrits des théologiens intégristes ou conservateurs, une allure d'épouvantail très vague, très imprécis, mais d'autant plus négatif et prohibitif : tout ce que les Pères avaient dit, même dans des problèmes essentiellement historiques, semblait devoir être irréformable ; la sphère de la libre recherche devenait dès lors extrêmement étroite et limitée. L'encyclique résoud le problème en pleine clarté, par une distinction fondamentale.

« Qu'ils aient ceci avant tout devant les yeux : dans les règles et les lois imposées par l'Eglise il s'agit de la doctrine concernant la foi et les mœurs ; parmi beaucoup de points exposés dans les Livres Saints, légaux, historiques, sapientiaux et prophétiques, il en est seulement quelques-uns dont le sens a été défini par l'autorité de l'Eglise ; et ils ne sont pas plus nombreux ceux au sujet desquels existe le sentiment unanime des Pères. Il en reste donc beaucoup et de grande importance sur lesquels peuvent et doivent s'exercer librement, en les exposant et en les expliquant, la pénétration d'esprit et la sagacité des interprètes catholiques ».

Voici un passage qui demande à être bien compris. A première vue il étonne. Depuis des siècles l'Eglise inculque, avec une extrême insistance, aussi bien dans son enseignement ordinaire que dans ses documents officiels, surtout les plus récents, la nécessité pour l'exégète d'interpréter l'Ecriture selon le sens de l'Eglise et conformément à la tradition unanime des Pères ; elle a inséré la promesse d'obéir à ce devoir dans le serment anti-moderniste imposé à tous ses prêtres... Et cela se bornerait à respecter l'interprétation obligatoire d'un petit nombre de textes?

Il importe d'écarter ici d'emblée un malentendu possible. Il faut en effet distinguer entre *l'esprit général de l'interprétation scripturaire*, et *l'interprétation de passages précis et déterminés de l'Ecriture.*

Il y a en effet une *manière chrétienne* de comprendre l'Ecriture Sainte, qui voit dans l'Ancien Testament la préparation, voulue et dirigée par Dieu, du Nouveau Testament, prévision et annonce obscure de la réalité à venir : « Novum Testamentum in vetere latet, Vetus in Novo patet », qui découvre dans le Nouveau Testament l'unité et la transcendance d'une Révélation définitive, émanant du Fils unique de Dieu ; cette « manière chrétienne » se distingue *essentiellement* de la « manière rationaliste » et elle ne manifeste pas seulement sa différence radicale dans quelques textes choisis mais d'un *bout à l'autre* de l'exégèse biblique. Ce « caractère chrétien » de l'interprétation, l'encyclique l'a mis en valeur à plusieurs reprises depuis le début et va encore y insister lorsqu'elle parlera de l'enseignement dans les séminaires. C'est cette *attitude d'esprit*, qui nous est sans cesse inculquée dans les documents pontificaux ; c'est elle que nous devons acquérir dans notre étroite communion au « sens de l'Eglise », dans notre contact spirituel avec « l'exégèse patristique » ; c'est elle qui a de plus en plus manqué à des exégètes tels que Loisy et dont l'absence a causé leur perte.

L'encyclique a ici en vue un point beaucoup plus limité. Tous les professeurs de théologie dogmatique savent parfaitement que très peu nombreux sont les passages scripturaires dont le sens a été défini par l'Eglise. L'Eglise s'est montrée en cette matière extrêmement réservée. Elle s'est par exemple explicitement abstenue à Trente de définir l'interprétation eucharistique de Jean VI, bien que celle-ci ait été alors généralement admise (sauf par quelques-uns comme Cajetan)

et qu'elle soit aujourd'hui presque unanimement acceptée par les exégètes, libéraux, protestants ou catholiques.

Peu nombreux aussi sont les passages dont les Pères ont enseigné unanimement, *comme étant imposée par la foi,* une interprétation théologique déterminée. Car c'est là ce qui importe, et on sera reconnaissant à l'encyclique d'avoir si clairement précisé ici que l'argument d'unanimité patristique ne devait pas être invoqué dans des questions purement historiques ou purement littéraires, mais là seulement où était en cause « la doctrine concernant la foi et les mœurs ».

Le « sens de l'Eglise », le « sens de la tradition patristique » est pour l'exégète catholique un secours, une lumière, un principe d'intellection plus profonde ; ce serait ne pas le comprendre que d'y voir une entrave, une limitation, un rétrécissement d'horizon. Tel nous semble être l'enseignement de l'encyclique.

§ 5. USAGE DE LA SAINTE ECRITURE DANS L'ENSEIGNEMENT DES FIDELES

Cette cinquième section se trouve être en fait comme une troisième partie de l'encyclique. Dans les quatre sections antérieures en effet l'*étude scientifique,* à la fois théologique et historique, de l'Ecriture Sainte était l'objet des directives du Souverain Pontife ; maintenant il s'agit de *sa présentation, de son adaptation,* soit au *peuple fidèle,* dans la prédication et dans les livres, soit *aux clercs* dans l'enseignement biblique des séminaires : à ces deux groupes de destinataires sont consacrées les deux premières parties du présent exposé ; la troisième, amenée par la date de septembre 1943, dit l'efficacité de la parole divine dans de grandes épreuves, telles qu'une guerre.

Diverses manières de se servir de la Sainte Ecriture dans le ministère

Comme l'a toujours enseigné l'Eglise et comme saint Paul l'inculque à son disciple Timothée (*2 Tim.,* III, 15, 17), le contact assidu avec l'Ecriture Sainte est, pour les fidèles et surtout pour les prêtres, un grave devoir, aussi bien en vue de la formation personnelle que pour les diverses formes de l'apostolat. Les prêtres devront donc d'abord « étudier sérieusement » les Livres Saints, « s'en nourrir dans la prière et la méditation », ensuite « répandre les richesses célestes de la parole de Dieu dans leurs sermons, leurs homélies, leurs exhortations ». Leur enseignement de la doctrine chrétienne s'appuiera sur les paroles de l'Ecriture Sainte, s'éclairera par des exemples tirés de la Bible, surtout de l'Evangile ; leur usage de la Bible sera solide — évitant scrupuleusement ces interprétations accommodatices, artificielles et fantaisistes, « qui sont l'abus de la parole de Dieu » —, il sera entraînant, il sera parfaitement clair, de manière à mettre au cœur des fidèles « la plus haute vénération pour la Sainte Ecriture ».

Que les évêques fassent tout ce qui est possible pour augmenter sans cesse chez les catholiques ce respect et cet amour de la parole de Dieu, en encourageant toutes les initiatives ayant pour but de la faire mieux connaître et mieux aimer : pieuses associations qui se proposent « de répandre parmi les fidèles des exemplaires imprimés de la Bible, particulièrement des Évangiles, et de s'employer avec beaucoup de zèle à introduire dans les familles chrétiennes la coutume d'en faire chaque jour la lecture avec respect et dévotion » ; publication, avec autorisation ecclésiastique, de traductions de la Sainte Écriture en langue vulgaire ; conférences ou cours publics sur les questions bibliques ; soutien des périodiques qui ont pour but « de traiter scientifiquement les questions bibliques ou d'adapter les résultats de ces travaux au saint ministère ou à l'avantage spirituel des fidèles ».

Toute cette page est un appel vibrant pour que la Sainte Écriture occupe dans la vie catholique toute la place qui lui revient, pour qu'elle soit l'âme de la pensée et de l'action de tous, surtout des prêtres.

Quelle différence entre semblable appel et les inquiètes précautions de l'Eglise en cette matière au temps de la Réforme ! C'est que la situation s'est radicalement transformée ! Aujourd'hui l'Écriture n'est plus livrée aux hasards d'un libre examen mal éclairé, en une époque de controverses bibliques et ecclésiastiques fondamentales ; elle est transmise aux fidèles, enrichie par des siècles d'interprétation catholique plus solide et plus objective, mise en valeur par les progrès des sciences historiques des 80 dernières années, protégée par cette confiance croissante en l'Eglise qui anime les vrais catholiques ; et surtout elle intervient en ce moment non plus dans un monde hésitant entre l'orthodoxie et l'hérésie ou le schisme, mais dans un monde qui doit choisir entre le Christianisme et l'irréligion, entre la croyance en Dieu et l'athéisme matérialiste.

Enseignement biblique dans les séminaires.

Mais l'Écriture ne pourra être transmise comme il le faut au peuple fidèle que si les futurs prêtres ont appris au séminaire à la *connaître* et à l'*aimer*. Pour que ce but soit atteint, le pape donne ici aux professeurs d'Écriture Sainte des directives très précises.

Celles-ci supposent, sans l'invoquer explicitement, un principe fondamental, très opportun et très juste : l'enseignement de l'Écriture Sainte, dans un séminaire, n'est pas et ne peut pas être l'enseignement technique destiné à préparer des spécialistes de l'exégèse ; le professeur de séminaire, formé lui-même dans un établissement universitaire, se tromperait s'il communiquait à ses élèves l'enseignement qu'il a lui-même reçu, tel qu'il l'a reçu. Certes son enseignement sera solidement scientifique et devra former chez les séminaristes le sens critique, le sens de l'exégèse littérale objective, juste, solidement fondée : l'encyclique l'a assez inculqué depuis le début, et le répète en-

core ici : « ils établiront si solidement le sens appelé littéral... » ; mais le maître n'entraînera pas ses étudiants dans toutes les discussions et controverses, par lesquelles l'exégèse s'est frayé son chemin vers la solution définitive ; il évitera « les disputes superflues et passera sous silence ce qui sert à nourrir la curiosité plutôt qu'à favoriser la vraie science et la solide piété ».

Ce qui caractérisera en outre l'enseignement du séminaire, c'est qu'il sera principalement *théologique* : « C'est pourquoi dans leur exégèse ils envisageront principalement le contenu théologique... ». « Ils établiront si solidement le sens appelé littéral et *surtout le sens dogmatique* ... ». C'est la *doctrine de vie,* expression de la révélation divine, que nous avons à chercher dans l'Ecriture : elle se présente à nous, incomplète mais déjà orientée vers sa perfection future dans l'Ancien Testament, achevée et profondément vécue dans les auteurs inspirés du Nouveau Testament, tombant directement des lèvres du Verbe de vie dans nos Evangiles. Certes, toute la *réalité concrète* du milieu et des personnes d'autrefois doit revivre dans l'enseignement ; l'encyclique nous l'a dit précédemment. Mais tout cela ne peut être que moyens, qu'appuis, qu'étais pour monter jusqu'à *la doctrine,* but suprême de tous les efforts.

L'enseignement de l'Ecriture devra être enfin *bienfaisant, élevant.* Sans doute le pape ne demande pas de dissimuler les lacunes, les insuffisances, les fautes des grands hommes d'Israël en regard de l'idéal chrétien, il ne demande pas de voiler ce qu'avait encore d'incomplet, de fruste, voire de grossier leur piété ou leur foi ; mais il demande de mettre si clairement en évidence l'œuvre de Dieu dans la misère des hommes que l'Ecriture reste toujours « une source de vie spirituelle pour chacun personnellement ; un aliment et une force dans l'exercice du ministère de la prédication ». Il demande que les professeurs exposent « avec tant de chaleur » le sens dogmatique de l'Ecriture « que se produise en quelque manière chez leurs élèves ce qui est arrivé aux disciples de Jésus-Christ allant à Emmaüs et s'écriant, après avoir entendu les paroles du Maître : « Notre cœur n'était-il pas tout brûlant en nous, pendant qu'il nous expliquait les Ecritures? »

Sens et portée de la parole de Dieu en temps de guerre.

L'encyclique porte la date de septembre 1943, durant les grandes souffrances de la guerre. Aux victimes qui souffrent comme aux soldats qui combattent, le pape rappelle que le Christ est ici-bas le seul fondement solide de la justice comme de la paix. Or le Christ, les hommes le trouveront d'autant mieux qu'ils scruteront et méditeront davantage les Ecritures, surtout le Nouveau Testament. Là les affligés puiseront les véritables consolations, les belligérants le sens de la justice, tous le secret de la vraie charité.

CONCLUSION

Exhortation à tous ceux qui cultivent les études bibliques.

Page extrêmement encourageante adressée aux exégètes catholiques. Pie XII les félicite de la haute mission qui leur est confiée et les encourage à l'accomplir avec toutes les énergies de leur zèle. Quoi de plus grand que de vivre ainsi sans cesse dans l'ambiance de l'Écriture ! Que les exégètes « prient pour comprendre ; qu'ils se fatiguent pour pénétrer chaque jour davantage les secrets des Saintes Ecritures ; qu'ils enseignent, qu'ils prêchent, pour ouvrir aux autres aussi les trésors de la parole de Dieu ». Qu'ils essaient de suivre d'aussi près que possible l'exemple des grands interprètes catholiques du temps passé. Leur récompense sera grande là-haut.

* * *

L'encyclique « Divino afflante Spiritu » sera pour les exégètes catholiques un *message d'encouragement* : le Vicaire de Jésus-Christ y exalte la grandeur surnaturelle de leur mission, leur dit son estime de l'œuvre accomplie durant ces cinquante années, son désir de ménager à leurs recherches une atmosphère de liberté et de charité, sa confiance en leurs sentiments chrétiens et en leur effort scientifique.

Elle sera une *leçon de travail* : le pape leur trace un programme très vaste et très difficile, leur présente un idéal de formation théologique profonde et de préparation historique complète qui ne peut qu'exciter leur zèle et leur noble ambition.

Elle sera un *appel au progrès* : à chaque page Pie XII parle des conditions *nouvelles* du travail exégétique, des ressources *nouvelles* mises à la disposition des travailleurs, des solutions *nouvelles* à chercher et à découvrir ; cette insistance sur la *nouveauté*, dans la fidélité aux positions essentielles de la tradition dogmatique, est une des caractéristiques de l'encyclique ; elle manifeste la vaste étendue des progrès que le pape envisage comme possibles et comme nécessaires.

Elle est surtout un *acte de confiance* en la conciliation chrétienne certaine de la foi et de l'histoire. Entre l'encyclique « Providentissimus » de Léon XIII et l'encyclique « Divino afflante Spiritu » de Pie XII, un grand danger avait menacé la pensée chrétienne : l'hérésie moderniste, née en grande partie du découragement scientifique. Les modernistes avaient désespéré de pouvoir concilier encore la foi et l'histoire ; il fallait distinguer désormais entre le Christ de la foi et le Christ de l'histoire. Ce danger est maintenant dépassé. Plein de confiance dans l'avenir, le pape demande aux exégètes d'être, comme historiens, plus objectifs, plus sincères, plus exigeants que jamais ; seule, une science historique plus profonde, plus complète, plus vraie s'unira avec la foi en une synthèse totale, franchement chrétienne, sincèrement scientifique.

Jean LEVIE, S. I.

LES PROBLEMES DE L'ADAPTATION EN APOSTOLAT

II

L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX

Il va sans dire qu'il ne s'agit pas ici de l'enseignement au sens restreint — les écoles, les catéchismes —, mais de l'acte essentiel du catholicisme : Ite : docete omnes gentes. Il faut porter à tous, partout et toujours, le pain de la vie et de la vérité : il faut à tous porter le joyeux message de Jésus.

Mais comment réussir à le faire accepter? C'est le problème à résoudre.

I. LA MATIERE DE L'ENSEIGNEMENT

Nous avons déjà dit qu'il n'y a rien à supprimer ni à voiler dans le message. Tout son contenu est essentiel. C'est trahir à la fois Celui qui nous envoie et ceux auxquels Il nous envoie que d'adultérer de quelque façon que ce soit la vérité révélée par le Christ.

1. Il faut donc annoncer tout le dogme et toute la morale. Il n'y a rien à passer sous silence : tout est parfaitement « de notre temps », même et surtout certains points que d'aucuns estimeraient surannés, ou du moins provisoirement inopportuns, à qualifier — ou disqualifier — de facultatifs.

Le R. P. Devolder, dans le numéro de septembre de « Sacerdos », 1946, publie les résultats d'une enquête scientifique, menée sur les dispositions religieuses des intellectuels. Parmi les réponses reçues, je détache celle-ci, bien caractéristique, écrite par un laïc catholique.

« La science a ouvert des horizons nouveaux et quoique ce que nous savons de nos jours ne soit qu'une partie de ce qui reste à pénétrer, le monde est devenu un monde de pseudo-savants qui ne veulent plus admettre des mystères. *Il en résulte que le seul point de la foi que l'Eglise peut encore imposer est l'existence de Dieu avec tout ce qui en découle au point de vue de la morale.* L'homme le plus fruste en effet peut sentir l'existence de Dieu ; il peut comprendre que Dieu désire une morale parmi les hommes et que cette morale soit la morale chrétienne. Mais *nos ingénieurs-techniciens, nos pharmaciens et nos professeurs d'école moyenne admettent difficilement qu'il y ait trois personnes en un seul Dieu*! Cela ne leur semble pas suffisamment scientifique. Dès lors pourquoi l'Eglise, sans renoncer à ce point de la foi, n'admet-elle pas que ceux qui croient en Dieu, admettent implicitement le dogme de la Trinité du moment qu'ils reconnaissent N.S. Jésus-Christ comme le Sauveur? *Les catéchistes pourraient donc parfaitement ne plus tant insister sur le point de la foi.*

« *La confession* telle qu'elle est *encore* conçue de nos jours *éloigne beaucoup de chrétiens de* l'Eglise catholique. *Pourquoi*? Parce que nous traversons une période de l'histoire où il est excessivement difficile de vivre sans commettre

de grands péchés. L'ambiance est devenue trop mauvaise. Aussi lorsqu'un chrétien a gravement péché, néglige-t-il souvent d'aller à confesse, et il finit par quitter l'Eglise après s'être embourbé de plus en plus dans le mal. Or il est certain que si, dans certains cas, *le pardon pouvait s'obtenir sans confession,* le croyant en profiterait et resterait fidèle dans la suite à la morale chrétienne. A mon sens, il ne peut être question de supprimer la confession, mais *on pourrait peut-être la modifier en ce sens que les pécheurs ne soient plus tenus à raconter au confesseur le détail de leurs méfaits.* Ou bien on pourrait peut-être envisager la pénitence-confession consistant en un acte de repentir fait dans certaines conditions à déterminer par l'Eglise. Encore faudrait-il que cette faculté soit réservée à certaines personnes après autorisation d'un confesseur et après certaines époques ».

Ce témoignage est typique et je puis affirmer que mes propres constatations confirment la conclusion du R. P. Devolder : Des catholiques sincères et pratiquants en sont là : à mêler de l'hérésie pure à leurs convictions religieuses.

On pourrait multiplier les exemples.

La conséquence, qu'en déduiraient des prêtres, de se taire désormais sur ces aberrations, ou plutôt sur ces incompréhensions, serait un crime contre les âmes auxquelles on doit toute la vérité. Or en pratique : c'est bien ce qu'on a fait sous le fallacieux prétexte que la spéculation ne disait plus rien à notre époque réaliste. Dès lors on a versé dans un « moralisme », qui prêchait des mœurs dites chrétiennes, sans aucune justification chrétienne. Ou encore on s'est tourné vers une « spécialisation », dont la bonne intention ne pouvait guère empêcher l'inanité. Par exemple : des « campagnes » pour le retour à la messe qui ne peuvent réussir que si elles s'encadrent dans un ensemble. La messe, l'offrande du sacrifice, comme l'assistance active à cette offrande, est conditionnée par un état de la foi. La désertion des églises est un indice, une fièvre qui révèle une maladie : on ne fait tomber la fièvre du typhus qu'en s'attaquant au typhus lui-même.

On peut en dire autant de bien d'autres tentatives. Vouloir par exemple ramener le peuple à la liturgie est une entreprise vaine si l'on ne veille pas en même temps à une instruction dogmatique. Tout comme il est vain, je crois, d'espérer réussir une formation religieuse solide en négligeant la liturgie. « Haec oportet facere et illa non omittere ».

2. Toutefois il y a certaines vérités qui sont plus actuelles, en ce sens qu'elles sont plus débattues, qu'elles jouissent de meilleures conditions pour se faire comprendre et admettre.

Cela a toujours été, tout au long de l'histoire de l'Eglise : c'est l'interférence inévitable entre la vérité révélée et les conditions de la vie humaine concrète. Ce sont d'abord des heurts, on dirait des incompatibilités. La tactique, en cas de heurt, n'est pas la fuite, mais la confrontation sincère. Il se pourrait que ce qui d'abord paraît s'exclure au fond se complète.

Les débats successifs sur le terrain dogmatique ont toujours abouti à une mise au point plus claire, une formulation plus juste, plus exacte. Du choc est, régulièrement, résultée une lumière plus fraîche, un enrichissement dogmatique. Le désavantage, à corriger facilement mais impérieusement, c'est l'accentuation unilatérale. Un exemple mémorable est la lutte pour l'Eucharistie : le point de litige est devenu la présence réelle : elle a été précisée et définie à souhait. Mais pour beaucoup, et pour longtemps, l'Eucharistie a paru être surtout le sacrement de la présence réelle : le sacrifice est resté un peu à l'arrière-plan des préoccupations théologiques. Cette attitude, heureusement, se modifie aujourd'hui.

En bref : les circonstances historiques provoquent des controverses, des brouillards. Il importe de les dissiper : non « de faire semblant de rien ». Et ce n'est pas s'adapter aux nécessités de l'heure, que de mettre, même provisoirement, en veilleuse certaines lumières surnaturelles. Dans les ténèbres opaques de notre vie, nous ne pouvons sacrifier aucune clarté.

Voici quelques exemples de débats contemporains, on dirait mieux d'exigences contemporaines. On affirme les droits de l'homme, mais l'homme n'est pas seulement un être « naturel » avec des droits naturels, il est une personnalité surnaturelle : il y a lieu aussi d'affirmer ses droits surnaturels. L'époque qui affirme si fort les droits de l'homme, en fin de compte, est peut-être préparée à comprendre les droits surnaturels.

On affirme encore bien plus fort les droits de la communauté. Mais il y a aussi la communauté surnaturelle qu'on nomme Eglise. Les deux affirmations se heurtent et se combattent, mais peuvent très bien se combiner. Mais il faudra tout de même affirmer et combiner les droits de la personne. Ce n'est pas s'adapter que de fusionner l'Eglise avec la communauté nationale ; ni non plus de sacrifier la personne purement et simplement à la communauté. Le débat acharné de l'heure, qui a pour enjeu la position respective de la personne et de la communauté, aboutira à une très heureuse synthèse, à la condition que l'adaptation de la thèse catholique ne soit pas une abdication.

On affirme la valeur, le droit, la mystique du travail. Il n'est pas difficile de trouver dans saint Paul des mots qui, dans leur vigueur, sont applaudis par les partis les plus cramoisis. Et si notre adaptation aux courants de l'heure doit consister à mettre en lumière la mystique chrétienne du travail, elle ne pourra tout de même pas, sous prétexte de plaire à la masse, ne considérer comme « travail » que les occupations manuelles.

On affirme les droits du laïc et cela peut devenir laïcisme et laïcisation. Mais cela peut aussi devenir l'Action catholique, qui est l'affirmation des droits et des responsabilités du laïc dans l'Eglise. Ne pas comprendre que le laïc doit, peut et veut jouer un rôle actif dans

l'Église, c'est n'être pas adapté à la conjoncture. Mais d'autre part, ce ne sera pas s'adapter, mais créer les pires confusions, que de substituer les laïcs à la hiérarchie. J'ai entendu un brave chrétien reprocher au pape de réserver le cardinalat aux prêtres ! Il trouvait que ce n'était pas s'adapter aux temps actuels que de conserver au sacerdoce ce monopole !

On affirme les droits du corps et on les revendique et on ne se fait pas faute de les exercer, à tel point que la morale est invitée à faire place à l'hygiène. La Révélation a bien des choses très belles à dire sur la dignité, la valeur du corps de l'homme. Et ce sera s'adapter au moment que de les publier, et révéler au grand public, qui les ignore, toutes les attitudes catholiques vis-à-vis du corps humain, à commencer par les sacrements. Mais ce n'est pas s'adapter que de céder au courant matérialiste et de se montrer « plus facile, moins sévère » pour certaines formes de la luxure.

On pourrait multiplier ces exemples. Ils montrent que les préoccupations dominantes à un moment peuvent nous amener, doivent nous amener à mettre en pleine lumière, à redécouvrir peut-être, certaines richesses dogmatiques. Mais j'ai montré aussi que ces accommodements ne doivent, ne peuvent jamais être des appauvrissements de la vérité : au contraire, ils seront toujours de nouvelles mises en valeur et en lumière, et en ce sens, un enrichissement de notre foi catholique.

3. Une autre remarque s'impose. L'adaptation ne peut se faire que par un esprit sympathique.

Celui qui voit, dans toute affirmation ou toute entreprise qui ne semble tenir aucun compte de la religion, une tentative antireligieuse, risque de transformer ce qui d'abord ignorait la religion en toute tranquillité (ce qui n'est pas un bien) en attaque positive contre la religion.

En effet, les natures combattives, — il s'en trouve grâce à Dieu beaucoup au service de Dieu — réagissent à ces thèses. Les moins combattifs se préparent à la résistance. Les autres passent résolument à l'offensive. Les deux s'obstinent dans leur attitude. On comprend très bien la raison de leur antipathie. Mais elle n'est peut-être pas la bonne méthode. Car la défiance ou l'hostilité n'est pas une condition de la compréhension. Nous le voyons chez les adversaires, dont les oppositions sont si souvent inspirées par l'ignorance ou l'inintelligence. Ne versons donc pas dans le même travers. Il importe sans doute de n'être pas naïfs. Ni le fanatisme ni la naïveté ne sont de bonne tactique. Il faut avoir l'esprit ouvert et pénétrant pour analyser exactement un problème.

La mode par exemple. Il ne viendra à personne l'idée de nier qu'il n'y en ait d'indécente, ni non plus de nier qu'il n'y ait un bon nombre d'individus auxquels une mode plaît surtout parce qu'elle est in-

décente. Mais l'indécence voulue serait-elle l'explication totale de ces toilettes inadmissibles? Je ne le crois pas. A l'origine des façons de s'habiller, il y a le souci de l'élégance, de la beauté : d'une grâce corporelle à mettre en relief,... ou d'une disgrâce à suppléer ! Aucun être normal n'aime d'être laid, ou disgracieux. Tous s'ingénient à paraître en possession de quelques séductions. Et cela se fait la plupart du temps sans aucun souci de la moralité. Le plus grand nombre, en se parant, ne songent qu'à faire bel effet. Vanité dans la plupart des cas, vanité dangereuse évidemment.

Quelle attitude prendre ? S'adapter : c'est-à-dire se résigner? Affirmer que « de nos jours on ne peut plus être si rigoureux, si janséniste » ? Evidemment non : sous prétexte d'accommodement on ne peut se faire complice. Lutter vigoureusement, violemment? Ceux qui adoptent cette tactique en sont d'ordinaire pour leurs frais, parce que, dans ce problème très humain, ils n'aperçoivent qu'un aspect, important il est vrai, mais non le seul : celui de la moralité. Ils perdent de vue l'autre aspect : l'instinct de la beauté. Ces deux points de vue ne s'opposent pas, peuvent très bien se conjuguer : et c'est la seule façon de résoudre réellement le problème : concevoir un soin de la grâce extérieure qui soit parfaitement en accord avec le souci de la moralité, laquelle n'est que la beauté intérieure. Ce ne sont pas des ecclésiastiques qui opéreront cette synthèse. A ma connaissance, il n'y a qu'une capitale de l'Amérique du Sud qui ait vu juste : un comité de dames catholiques y a pris l'initiative de créer une académie de couture, chargée de lancer des modèles qui soient à la fois extrêmement élégants et parfaitement décents.

A se précipiter tête baissée contre l'inconvenance de la toilette, on risque d'accréditer l'idée qu'entre le catholicisme et la vie belle il y a incompatibilité. Hélas, si l'on fait opter entre n'être pas « bien habillée » et être catholique, on peut craindre que le choix de la plupart — qui ne seront pas nécessairement de moralité inférieure — ne sera pas ce qu'on désire.

Autre exemple : l'abandon de la messe et le calcul ingénieux par lequel les chrétiens s'arrangent pour venir à la fin du sermon, le dimanche ! Est-ce vraiment s'adapter, que de mettre une affiche, que naguère on reproduisait presque avec attendrissement dans nos journaux : « Pas loin d'ici, dans une petite église, une messe pas bien longue avec un sermon pas bien long... vous attend ! » C'était copié sur la publicité des panneaux qui recommandent un fromage !

Non : si les chrétiens ne veulent plus aller ni à la messe ni au sermon parce que cela les ennuie, ce n'est pas s'adapter que d'écourter l'une et l'autre : c'est ravaler des valeurs augustes : c'est, après tout, concéder que messe et sermon sont choses fastidieuses et qu'on va en servir le moins possible. Que l'on examine plutôt pourquoi ces chrétiens s'ennuient et qu'on modifie ce qui doit l'être pour qu'ils ne s'en-

nuient plus. Que la liturgie redevienne ce qu'elle doit être : une activité religieuse communautaire, et que le sermon aussi se fasse vraiment source de lumière et de réconfort pour tous ceux qui cherchent l'un et l'autre.

On pourrait dire la même chose de la confession que les chrétiens ont tendance à négliger, de la prière intérieure qu'ils ne pratiquent plus. C'est une mauvaise action que de prêcher qu'il ne faut plus se confesser et que notre époque a remplacé la prière par l'activité !

Bref : il n'y a rien à mutiler ou à renier dans l'ensemble du dogme et de la morale chrétienne. Tout est de notre temps, opportun éminemment. Seulement il faut d'abord le voir soi-même, l'éprouver en sa propre vie religieuse et puis le faire voir aux autres. Le premier pas à faire sur le chemin de l'adaptation de l'enseignement religieux est celui-là.

II. LES DESTINATAIRES DE L'ENSEIGNEMENT

C'est un fait indéniable : il semble qu'il y ait, chez les intellectuels mêmes, une désaffection, une indifférence totale et générale pour les spéculations pures, les idées pures, les notions abstraites. Les spéculatifs font l'impression, ont du moins la réputation d'être en marge de la vie, et donc superflus, parasites.

Cela se constate, non seulement en matière religieuse, mais aussi en matière profane. La plainte est universelle, amère sur l'inintellectualité des étudiants d'humanités par exemple. Les conséquences se font immédiatement sentir dans les « désastres universitaires ».

Or cette indifférence méprisante pour l'idée constitue à elle seule une inaptitude foncière à la perception de la vérité, qui doit être désirée. L'esprit, comme le corps, n'assimile qu'à proportion de l'appétit.

Chez quelques-uns — ils sont foule — cette indifférence est carrément de l'hostilité. Et des partis politiques — le Nazisme, pour n'en citer qu'un, et il n'est pas le seul — a propagé avec succès le mépris, la haine de l'intellectuel. C'est pour tous les mouvements, dont le succès est conditionné par le « bourrage de crâne », une nécessité : l'intellectuel qui réfléchit et juge est un gêneur, un obstacle et donc un ennemi. Il s'agit de tenir compte de cette inaptitude à être enseigné comme un chrétien doit l'être.

L'adaptation doit aussi se pratiquer sur les « *auditores verbi* ». Analysons les causes multiples de cette attitude antiintellectualiste. Il sera plus facile ensuite d'indiquer les remèdes.

A. Voici d'abord une série de causes, qui sont de réelles déficiences, des obstacles à écarter.

1. Le matérialisme de la vie rend évidemment la vie spirituelle très difficile. Comprenons bien de quoi il s'agit. On pensera d'abord — et c'est juste — à la sensualité proprement dite, à la luxure. L'homme

en qui ne vit que l'animal n'est évidemment pas apte à comprendre les choses de Dieu : *animalis homo non percipit ea quae Dei sunt.*

Mais il y a bien d'autres manifestations : l'extrême confort de la vie cherche à éliminer de l'existence tout effort, toute fatigue. Inutile de faire la description ou l'énumération de tout ce qui supprime presque toute la vie musculaire. Un paralytique des deux jambes peut très bien aller à Paris à 120 à l'heure ! A l'entresol on monte par l'ascenseur...

Entrez dans les écoles primaires, les jardins d'enfants, et vous verrez l'ingéniosité des méthodes sensorielles pour enseigner et apprendre.

Ajoutez que non seulement jouir de vivre est devenu chose surtout matérielle ; mais gagner sa vie l'est devenu tout autant. Pour l'ensemble des hommes, les métiers les plus lucratifs sont les métiers manuels. Il y a des femmes à journée qui gagnent plus que des institutrices. Et depuis la guerre, gagner beaucoup d'argent et rapidement ne suppose plus aucune étude : seulement de l'audace, aucune conscience et l'habileté des chevaliers d'industrie. Cela décourage singulièrement de consacrer tant d'effort à l'acquisition d'une science aussi peu lucrative.

Et pour finir : toutes les jouissances sont accessibles désormais à qui possède de l'argent. L'affaire principale est donc de s'en procurer le plus possible, aussi rapidement que possible.

2. On dirait qu'une lassitude a pris les hommes de fournir l'effort nécessaire pour vivre en hommes, pour maintenir la personnalité humaine dans sa dignité. On ne tient pas à une pensée personnelle, à une décision personnelle, à une responsabilité personnelle. On aime mieux penser et agir sur « patron ». La puissance, comme la diffusion, de la presse quotidienne tient à cela. Conversant avec le premier venu sur les faits du jour, vous n'aurez pas de peine, non à savoir son opinion personnelle, mais le journal qu'il lit et qu'il répète sereinement. Même des « intellectuels » en sont là.

La gravité de ce symptôme apparaîtra quand on songe que la vie chrétienne : foi et grâce sont des initiatives libres de Dieu, mais librement accueillies par l'homme : librement, c'est-à-dire avec délibération, supposant donc une prise de position personnelle.

3. Le « solidarisme » qui caractérise notre époque détermine aussi les psychologies personnelles. Ce ne sont partout que cartels, trusts, blocs, partis, c'est-à-dire groupements d'individualités qui ont tendance à disparaître comme telles et à se fondre en une masse homogène, dont quelques-uns disposent. Que cela favorise singulièrement le grégarisme, c'est-à-dire la paresse spirituelle, cela ne fait pas question. On n'aura pas de peine à mesurer l'étendue de la plaie, quand on songe au pullulement d'œuvres et d'organisations religieuses, qui devraient favoriser, faciliter les démarches personnelles et qui sou-

vent ne réussissent qu'à en dispenser. Je n'en veux d'autre preuve que l'abondance des « feuilles techniques » et leur succès : trop souvent elles sont ainsi faites que le travail personnel sérieux est rendu inutile, ou du moins superflu ; toute la besogne est « marquée », il n'y a qu'à suivre le pointillé ; l'étude solitaire et individuelle, l'initiative particulière n'est même pas souhaitée : on s'en défierait plutôt. Ne nous trompons pas sur le résultat immédiat de ce synchronisme des esprits : succès très superficiel ; le danger reste, car la foi doit être une attitude personnelle ; elle n'est pas le fruit de la paresse.

B. Voici une deuxième série de « déterminantes » où tout n'est pas mauvais, et qu'il y a lieu d'utiliser.

1. Le « Messianisme » de notre époque. Chaque fois que l'homme se trouve dans une impasse d'où il ne voit pas comment sortir, il éprouve très vivement la nécessité d'un « salut » et d'un « sauveur ». Et l'on dirait que la nécessité crée la fonction. Aussitôt les « sauveurs » se présentent, porteurs de messages, de théories libératrices. Ils soulèvent l'enthousiasme des foules angoissées, provoquent des mouvements populaires qui prennent la forme, soit de révolutions, soit de guerres, soit des deux à la fois. Il n'est sans doute pas très nécessaire de prouver que ces phénomènes sont contemporains.

Mais chacun de ces « Messies » exige pour soi seul la créance, qu'ils obtiennent facilement. La foule du reste ne divise pas son enthousiasme : elle le donne d'un bloc, répudiant, quelquefois subitement, une fidélité antécédente. N'a-t-on pas vu des jocistes zélés passer tout d'un coup au communisme? Il ne faut pas suspecter leur loyauté : elle est entière avant et après. C'est leur « intelligence » qui est en cause et qui a été faussée par leur désir, leur faim aiguë d'un « salut ».

A-t-on suffisamment présenté le christianisme comme une « libération » totale ; et le mot « salut » n'a-t-il pas été, dans le langage conventionnel des prédicateurs, dévalué au niveau d'un lieu commun assez terne, ne répondant qu'à une réalité fort vague d'un au-delà, où l'on ne montrait que le fait vrai, mais trop négatif, d'« échapper à l'enfer ». L'immense richesse de la liberté que nous apporte Jésus n'apparaît guère, n'apparaît pas assez. Comparé au paradis magnifique, mais illusoire, des faux messies successifs, les perspectives qu'on ouvrait aux pauvres humains étaient trop étriquées. On ne tient pas compte des aspirations angoissantes des cœurs humains. On ne s'adapte pas à elles. Dans les circonstances actuelles où tant d'autres se présentent comme sauveurs, il faut mettre l'Unique dans toute sa lumière et montrer pleinement, lumineusement, l'étendue, la profondeur, la solidité de sa libération.

2. L'émotivité exaspérée de nos contemporains. En éducation, on a fait la part bien trop restreinte au « lyrisme », qui est tout aussi nécessaire à l'âme que l'intellectualisme. L'homme possède un cœur, comme il possède un cerveau. Il faut développer l'un et l'autre. C'est une

faute aussi néfaste de négliger l'éducation de ce cœur que de négliger celle de ce cerveau.

Or quel soin a-t-on pris de cultiver les grandes émotions, les grands enthousiasmes? C'était pourtant l'objet essentiel de la culture humaniste des « humanités », qui comportaient comme disciplines la grammaire, la poésie, l'éloquence. Or, ne nous payons pas de mots, ces pauvres humanités, quelquefois n'ont-elles pas dégénéré en simple et fastidieuse grammaire? Croit-on réellement qu'il se trouve encore au XX^e^ siècle une seule jeune âme qui vibre au contact de la grammaire? Mais cela ne s'est jamais trouvé! La parfaite indifférence de tant de collégiens aux études est en partie explicable par la nausée naturelle qu'ils éprouvent, dès qu'ils ont 15 ans, devant ces « herbiers » poussiéreux que sont devenus pour eux les auteurs. Alors ils courent à d'autres sources d'émotions. Un exemple typique : Où en est l'éducation musicale dans nos maisons d'éducation? Je me rends compte que quelques professeurs, à cette seule question, hausseront les épaules et me considéreront avec pitié. Pensent-ils vraiment que notre jeunesse puisse être saine, que les hommes puissent être normaux sans être « chantants »? Si les éducateurs-nés méprisent cette forme d'éducation, qu'arrive-t-il? C'est que les jeunes comme les adultes vont ailleurs chercher des émotions, des chants, et qu'ils n'ignorent aucune des insipides et quelquefois nauséabondes rengaines qui courent les trottoirs.

Cette sécheresse spirituelle systématique a tout envahi. La vérité religieuse a été l'objet du même traitement : on a cherché à « prouver » Dieu, Jésus, l'Evangile. On ne s'est pas assez soucié de montrer la puissance de vie, de séduction divine de la réalité religieuse.

On ne s'est pas assez préoccupé de faire vibrer au contact de la personne du Maître, de donner une religion qui chante naturellement. C'est si vrai que le chant religieux est presque inconnu chez nous. Où peut-on réunir des foules d'hommes dans toute la force de l'âge, entièrement plongés dans le sérieux et le drame de la vie, et les faire chanter un chant grave, puissant, expression majestueuse de la vie profonde de l'âme? Nous n'avons que de banales ritournelles : « Je n'ai qu'une âme... », etc. Et si vous ne réalisez pas ce que je veux dire, allez écouter des milliers chantant à pleins poumons l'Internationale.

C'est un changement très heureux qu'ont réalisé les scouts par exemple ; ils ont des chants mâles rythmés. Ils ne mériteraient de reproches que s'ils mettaient tout leur idéal à saccader et à hurler leurs mélodies. Ils seraient en cela les victimes de l'éducation générale, qui ignore trop la culture du sentiment. Qu'on prenne garde! Les mouvements antireligieux ont fait la part très grande — trop grande — au sentiment ; ils doivent certes une partie de leur succès au souci de s'adresser au cœur.

3. L'activisme de nos contemporains. On ne le définirait pas exac-

tement : la passion de l'activité. Il y a plus. Le dédain de la notion abstraite, l'engouement sentimental a une autre explication. La misère croissante des temps, la lutte pour l'existence, qui, ces dernières années, est devenue la loi, non seulement des individus et des classes sociales, mais des nations et des continents, a posé pour tous, de façon angoissante, le problème de la vie : il faut vivre. Et pour beaucoup c'est une tragédie. La période dont nous venons de sortir — en sommes-nous vraiment sortis? — a exaspéré la tragédie intérieure et extérieure jusqu'à l'extrême. La vie est devenue le problème par excellence. Il faut une conception de la vie, il faut une organisation ou une réorganisation de la vie. Il faut même à beaucoup une raison valable de vivre, de lutter,... de mourir. On ne s'intéresse plus qu'à ce qui a rapport avec la vie. Des notions ou des théories qui restent en l'air, sereinement indépendantes de la vie, non seulement laissent froid, mais sont odieuses. On veut des vérités qui se réalisent, qui s'incarnent tout de suite. On n'attache de prix qu'à elles. Des vérités qui ne présenteraient — par la faute de ceux qui les proposent — que des négations, des limitations, seront répudiées. C'est l'heure ou jamais pour quelqu'un qui peut dire : « Je suis la Vie ! Celui qui fait ce que je dis vivra. Fac hoc et vives ». Cette passion de vivre, cette passion effrénée n'est évidemment pas sans danger : facilement on s'engouera pour ce qui promet de suite une vie ardente. Mais, d'autre part, si l'on s'adapte à cette recherche passionnée de la vie, quelle chance d'obtenir audience !

4. Le goût pour la simplification de la vie. Par réaction contre la complication de l'existence, de la civilisation, on assiste en ce moment à une véritable « décivilisation ». On retourne à une vie presque primitive. On a parlé de l'infantilisme qui revit, dont il n'y aura pas de peine à montrer de multiples indices. Qu'on songe seulement aux « poupées », qui ne font plus la garniture d'une nursery, fierté de la petite Ninoutte, mais l'ornement du salon de Madame !

Il y a surtout ce que j'appellerais un juvénilisme, une généralisation des amusements de jeunes. Tout le monde « fait jeune ». C'est le camping, le footing, le plein-airisme avec sa vie simple, ses habits simplifiés, ses mœurs, sa cuisine, son logement rudimentaires. Manger, boire, dormir, s'habiller, tout cela est devenu terriblement compliqué. Et toujours, quand l'homme atteint un certain degré de culture, il recommence à neuf et redevient primitif, même un peu sauvage. Du primitif il adopte les danses et la musique... et les mœurs, et l'ignorance, et vraiment tout.

Songez que la piété aussi s'est rudement compliquée au cours des âges. Elle est « intimus proximorum affectus », cette conscience exaltante de l'intimité des rapports avec Dieu. Ces rapports se sont au cours des âges tellement compliqués que c'est devenu un protocole, où le cœur ne dit plus grand'chose parfois. Et la foule

s'y perd et, comme toujours, rejette tout, le fond substantiel et les accessoires ; le chêne est tellement envahi par les lianes que, par rage contre les lianes, on met le feu à tout : végétation superflue et majesté du chêne, tout est détruit.

Que l'on veuille considérer toutes les formes de la dévotion au Christ : Sacré-Cœur, Christ-Roi, Sainte Face, Cœur Apostolique, Cœur Eucharistique. On propose Christ-Ouvrier, Christ-Docteur, Christ-Prêtre. Je vous assure qu'il y a de bonnes gens qu'au fond tout cela embrouille, bien que chaque titre soit bien justifié.

Et le culte incomparable de Notre-Dame ! Entrez dans certaines églises. Les prescriptions de la hiérarchie sont précises : cela n'empêche que j'ai compté, dans une petite église, sept statues différentes de la Vierge. Or la foule ne réfléchit guère, et moins que jamais. Les nuances lui échappent régulièrement. Devant toute cette complication elle est éberluée et se détourne.

S'adapter ne sera certes pas suivre tous les engouements de petits groupements sans contact avec la grande multitude, dont le souci faisait la détresse du Cœur royal de Jésus : Misereor super turbam. S'adapter sera revenir à l'essentiel, à l'universel. On comprend parfaitement non seulement le bien-fondé, mais la puissance réelle d'un mouvement liturgique solide, qui veut remettre au foyer de l'intérêt l'essentiel magnifique de la piété.

5. Le culte triomphal de l'énergie. J'allais écrire de la force et de la violence. Mais à la réflexion, il me paraît que c'est plutôt l'énergie humaine qui est l'objet d'une vraie religion. La violence comme la force ne sont que des manifestations, les plus admirées certes, de l'énergie de l'homme. Songez à ce que l'homme a réalisé en ces derniers temps : toutes les merveilles de la technique, de la mécanique, de la chimie moderne ; toutes leurs applications à tous les domaines de l'activité. L'homme exerce la maîtrise sur la nature ; il maîtrise le temps et l'espace ; il maîtrise toutes les énergies ; il les conduit, les construit, les détruit, hélas, à son gré.

De là cet emballement pour le sport : le sport énergique, où le muscle se durcit, tel un métal résistant et fracassant, où l'homme, le petit homme, fait l'effet d'un réservoir extraordinaire d'endurance ; l'athlète est devenu le grand homme, qui concentre sur lui toutes les admirations. Or la force n'est pas mauvaise : elle n'est que l'état intense de la vérité, de la beauté, de la vertu. Ne comptons-nous pas la « fortitudo » parmi les dons de l'Esprit, et les quatre conditions de toute moralité ? Quelle attitude maladroite que celle de ces éloquents prédicateurs, foudroyant de leurs éclairs — hélas en fer-blanc — la passion sportive, inondant de leurs mépris une course de vélos, un match de foot-ball, une séance de lutte ou de boxe ! Ils ne voient pas assez qu'il n'y a là qu'une déviation d'un enthousiasme naturel. Qu'ils relisent saint Paul. Le grand et intelligent apôtre s'est

bien gardé d'insulter les Corinthiens pour leur préoccupation sportive. Il l'a comprise. Il y a vu un admirable point de départ pour leur faciliter l'intelligence de la vie spirituelle...

Ce sera s'adapter, que de tenir compte de cet intérêt à peu près universel, non pas en faisant du sport à son tour, en bénissant tous les excès, mais en réfléchissant qu'une religion passive, une piété paralytique n'a vraiment pas de chance de succès. Le dynamisme inhérent à l'Action catholique est parfaitement adapté à notre époque qui aime les réalisations, les conquêtes pour lesquelles il faut de l'énergie, de l'action forte, de l'initiative audacieuse.

Ajoutez encore qu'une des formes du culte de la force, à notre époque, est l'esprit révolutionnaire, ou rénovateur. Beaucoup de causes l'expliquent, et pas uniquement les conditions intolérables de la vie ; par exemple : la guerre qui a jeté bas tant de choses : non seulement des maisons et des villes entières, mais aussi de nombreuses habitudes et traditions. Il y a rupture ; rarement, après une rupture, comme après le saccage d'une ville, on refait ce qui existait avant. On profite de la disparition, pour se dispenser de la continuation. Les usages vénérables, les tranquilles « possessions » de coutumes n'impressionnent plus notre génération : « Nova sint omnia ». Le « Renovamini spiritu mentis vestrae » est-il démodé? L'« homo novus », la « nova creatura » n'ont-ils pas de nouvelles chances maintenant? Ce qu'il y a de force de renouvellement dans la grâce, de révolution dans la religion de la « nova conspersio » qui réprouve l'« homo vetus », doit être mis en pleine lumière. C'est l'heure de Jésus : « Ecce nova facio omnia ».

6. Un dernier trait, qui rend à la fois l'éducation religieuse de la masse humaine plus facile et plus difficile : c'est l'*universel esprit critique*. L'« autorité » sans plus a perdu tout crédit. On ne persuade personne avec une citation d'un « probatus auctor » ni même par un « unanimis consensus ». Je ne dis pas que c'est bon, mais je dis que cela est.

Tous à l'heure actuelle lisent et lisent tout et lisent volontiers le pour et le contre, et lisent de préférence le contre. Ayant fini de lire, ils écoutent à l'atelier, au bureau, à la fabrique, en train, en tram, au bureau, au café, chez eux à la radio — et par ce moyen ils écoutent le monde entier. Et les conversations, et les « auditions » et les lectures charrient, en un torrent tumultueux et écumant, les idées et opinions les plus contradictoires sur tous les problèmes de l'époque.

En outre : il n'y a de découverte en aucune matière, qui n'ait aussitôt sa répercussion philosophique ou religieuse. Nouvelles données d'un problème ancien, nouvelle position d'un problème essentiel, sont aussitôt vulgarisées.

Et ceux qui devraient donner la solution de ce problème ne connaissent pas toujours, ni suffisamment, ce nouvel aspect. Ils n'ont

pas toujours le courage du nouvel examen qui s'impose. Ils donnent alors aux inquiets qui cherchent sincèrement, aux inquiets qui cherchent, déloyalement, non pas la lumière, mais seulement d'être délivrés de leur salutaire inquiétude, l'impression ou bien de l'ignorance, qui fait perdre confiance, ou bien de la confusion honteuse devant la défaite.

En soi, cet esprit critique n'est qu'une passion de la vérité. Celle-ci est impérieuse ; elle prétend régir la vie, il faut bien compter avec elle. Et l'on commence par discuter, exiger qu'elle présente ses titres à dominer sur nous. Avant de mettre un accord entre sa pensée et son action, on prétend examiner les papiers d'identité de cette pensée.

L'adaptation à cet état d'esprit exigera une plus grande science, une plus grande curiosité intellectuelle de la part des chevaliers de la vérité. Il faudra plus que jamais parler « in spiritu et veritate ». Les affirmations intrépides seront à notre époque sans effet pour changer les convictions. Ce n'est pas que, de nos jours, il n'y ait plus moyen de bourrer le crâne. La paresse intellectuelle contemporaine, nous l'avons dit, expose plus que jamais la masse des humains à cette déchéance. Il n'en est pas moins vrai que les affirmations traditionnelles, du fait qu'elles sont traditionnelles, ont contre elles les esprits modernes. Ils prennent prétexte des découvertes scientifiques pour justifier cette opposition. Les nouvelles données d'un problème, à ces esprits paresseux, ne sont pas l'occasion d'un nouvel examen, mais de la négation du problème, ou du moins des solutions antérieures. Et c'est la raison pour laquelle il faut s'adapter à leur érudition, d'ailleurs superficielle, et descendre sur leur terrain.

III. LES « DOCTEURS » SONT-ILS ADAPTES?

A. On reproche souvent à ceux qui ont la charge de l'enseignement religieux de n'être pas adaptés. Bien plus, nous l'avons vu plus haut, de bons chrétiens croient que la « théologie » exclut toute adaptation. On dit que ni la science religieuse ni ceux qui la communiquent n'ont de rapport avec la vie : ils sont en marge de la réalité. Le reproche est grave en un temps où les exigences de la vie sont despotiques.

Le fait est qu'on ne s'est pas beaucoup soucié de mettre en lumière ces rapports, qui existent pourtant. Car le mot de saint Jean fait partie de la révélation : *facere veritatem.* Aux théologiens, aux prédicateurs, à tous les éducateurs religieux de transposer les idées chrétiennes en vie, la foi en sainteté. A eux de montrer les conséquences magnifiques du dogme de la Trinité, pour déterminer le sens de la création, de la vie, pour fonder des lois aussi essentielles à la vie que celle de la charité. A eux de montrer ce que le dogme de l'Incarnation apporte de valeur nouvelle à la personnalité humaine, à toute l'humanité ; de montrer comment la conception qu'il faut avoir de

l'homme, la manière de le traiter, la conception de la nature elle-même et son usage en sont complètement modifiés. Or les préoccupations de certains théologiens ne vont peut-être pas beaucoup dans ce sens. On pourrait en trouver qui estimeraient déchoir de leur rôle « scientifique » s'ils s'abaissaient à des considérations « pratiques ». Ils disent volontiers que leur affaire est de « prouver » la vérité, non de l'exploiter. Ils oublient une règle d'or que saint Ignace a formulée en trois mots dans ses Exercices : il fait étudier afin d'arriver à « cognoscere, amare, imitari » : trinité d'attitudes indivisible, nécessaire.

B. Il n'y a pas plus d'opposition entre la théologie et la vie qu'entre la science et la foi.

1. La vie est en effet tout entière dépendante de la science, réglée par elle, commandée par elle. La vie, dit-on, est in motu. Mais tout mouvement est déterminé par ses deux extrémités : départ et terme, et en outre par la force motrice, qui est sa cause. Or la science a comme objet propre les causes, qu'elles soient finale ou efficiente. Et un être qui se dirige doit savoir où il doit aller, doit connaître la force dont il dispose. Le mécanicien qui est au volant doit connaître le terme du voyage et le moteur dont il tient les leviers. On voit immédiatement le lien entre la vie et la science. La science oriente la vie, et l'oriente seule.

2. La science, quelle qu'elle soit, doit rester science. Elle n'est pas à supprimer au profit de la technique ou de la pratique ; elle n'est pas à remplacer par quoi que ce soit. Il est même néfaste de la réduire à un strict minimum. Que deviendrait un pays où les universités seraient converties en écoles techniques? Tout ceci est vrai de la théologie.

La science doit simplement s'achever, en s'intégrant dans la vie. Ce sera du reste pour elle, en tous les cas, un véritable enrichissement, les problèmes même théoriques ne se posant dans toute leur intégrité que dans la réalité concrète.

3. C'est le contact avec des milieux non spécifiquement théologiques qui ouvrira l'esprit des « théologiens » aux complexités des questions religieuses et morales. Et ce contact peut s'établir de bien des façons. Conversations, lectures, et surtout lectures des livres, revues, journaux, où apparaissent les préoccupations supérieures de nos contemporains.

Il faut se garder ici d'un travers professionnel. Le « théologien » est surtout préoccupé de prendre connaissance des documents apportant des clartés nouvelles sur l'objet de ses études. Cette information est nécessaire, mais elle est unilatérale. Il y aurait pour lui quelque avantage à connaître aussi ce que deviennent dans la pensée, non des

spécialistes, mais de la moyenne des hommes, certaines vérités. Il verrait ce qui, dans la vérité, prête à confusion, ce qui, dans une certaine manière de formuler la vérité, fait se cabrer l'esprit humain, peu sensible aux nuances. Si, devant chaque affirmation ou opinion saugrenue, au lieu de s'effaroucher ou de s'indigner, on se demandait ce qui a pu produire une pareille erreur, on serait plus apte à éclairer.

4. Cela suppose encore cette attitude, déjà signalée plus haut, de sympathie, qui n'implique aucune condescendance intellectuelle malsaine, aucune approbation de faux-pas intellectuels, aucune naïveté qui ignorerait que certains refus d'admettre la vérité voilent en fait le refus d'admettre la moralité.

Cette sympathie est plutôt le résultat d'une intelligence plus compréhensive de la vie : l'homme ne perçoit pas la vérité par sa seule intelligence, mais par tout son être spirituel et matériel. Je vous assure que le fait d'avoir irrémédiablement faim, avec la perspective de l'impossibilité d'y changer quelque chose, modifie singulièrement la réceptivité religieuse. Les mois passés sous la terreur S.S. à Dachau m'ont fait expérimenter que l'adhésion à tout le christianisme est conditionnée par autre chose que par des « arguments solides ». Il faut, pour croire à l'efficacité infaillible du syllogisme, n'avoir jamais eu mal, de sa vie. Et ce n'est pas une plaisanterie de ma part, si j'écris qu'il est regrettable que ceux qui ont à formuler, à étayer le dogme et la morale de Jésus, « ne mangent pas plus souvent de la vache enragée ». Je ne crois pas qu'ils aient à modifier beaucoup ce qu'ils disent — un peu tout de même, je crois, et plus que plusieurs ne le pensent, — mais ils le diraient tout autrement.

5. Ce que j'en dis ici vise surtout les prêtres directement chargés du soin des âmes. Mais si les professeurs de théologie ne regardent pas, par les fenêtres de leurs salles de cours, vers la pauvre foule humaine qui attend dehors qu'on vienne l'éclairer, la réconforter, la guider, il est à craindre que leur enseignement, si solide soit-il, n'ait pas assez l'audience de ceux de leurs élèves que le zèle apostolique excite et rend impatients. La désaffection que l'on constate quelquefois chez des étudiants ne tient pas toujours à leur infériorité intellectuelle : peut-être aussi à un manque d'adaptation de l'enseignement aux criantes nécessités du moment. La preuve : tous les professeurs restés en contact avec leur temps réussissent parfaitement, non seulement à intéresser, mais à passionner leurs élèves. A leur tour, ceux-ci, s'adressant à la foule, sauront lui parler le langage qui convient, lui donner le pain de vérité, dont elle a faim.

IV. LES « METHODES » ADAPTEES

A. Disons d'abord un mot sur les traitements qui s'imposent pour rendre les auditeurs aptes à comprendre la parole de Dieu.

1. Contre le matérialisme de la vie.

a) N'oublions pas que, si les conditions humaines de la vie ne sont pas réalisées, les conditions normales d'une vie morale et religieuse n'existent pas. Des conditions économiques saines sont indispensables, non seulement à la pratique, mais à l'intelligence de la vie chrétienne. Parler à des chrétiens de la nécessité et de la beauté de la famille nombreuse, alors que le salaire du père n'est pas suffisant à entretenir une famille, n'est pas seulement inutile, mais malfaisant. Ce sera la révolte contre ce que ces malheureux appellent « l'Eglise » à tort. Car ce ne sont que quelques-uns de ses représentants mal informés et maladroits. Les réformes sociales et économiques, toute une politique familiale sont nécessaires, comme atmosphère préalable aux mœurs chrétiennes. Ceci montre l'interdépendance de ces domaines. Le prêtre n'y peut pas toujours exercer une influence directe. Mais il peut beaucoup pour créer le courant d'opinion favorable. Il y faudra quelquefois du courage.

b) Il y en a un certain nombre qui sont inaccessibles à la vérité : ceux qui sont entièrement enfoncés dans les préoccupations matérielles par passion. Des luxurieux, des aventuriers, des exploiteurs de la misère, des individus exclusivement préoccupés de réussir ou d'arriver. Leur parler serait littéralement « proicere margaritas... ».

c) En tout état de cause, il faut à tous prêcher à nouveau l'austérité de la vie. La religion de Jésus est essentiellement religion de la croix, du sacrifice, du renoncement à soi. Ce n'est que de ce point de vue qu'on peut la comprendre, l'admettre, s'en éprendre. Des âmes pour lesquelles l'abnégation, la maîtrise de soi est inexistante, ne peuvent entendre le langage chrétien.

L'éducation religieuse comporte l'éducation austère ; et les tendances actuelles ne vont pas dans ce sens. Bien au contraire. Ce qu'il faut prêcher, préconiser en cette matière, ce ne sont pas des extravagances, ou des pratiques monacales. La vie professionnelle, les devoirs et exigences de la vie familiale, la conjoncture historique comportent suffisamment d'éléments pénibles, qui fournissent ample matière à sacrifice. Il n'est que d'attirer l'attention sur eux. C'est la meilleure façon de prêcher la croix. Ces renoncements-là portent leur justification en eux-mêmes. Par eux, la croix se révèle n'être pas une mutilation, mais la condition même de la vie. Les admettre délibérément, sans biaiser, c'est résolument se mettre sur la croix, et se mettre au seul point de vue d'où toute la religion peut se comprendre. Signalons en passant le parti que l'on peut tirer du mouvement scout, en tant qu'il comporte un retour à la vie simple, rude, dure. Il peut ainsi très aisément préparer directement à une meilleure intelligence religieuse.

2. Contre le grégarisme.

La religion suppose une attitude personnelle, délibérée. Le grégа-

risme est à l'opposé. Il faudra donc prendre garde de ne pas favoriser trop cette tendance actuelle à substituer le mouvement d'ensemble à l'option personnelle.

L'affaire est délicate. D'une part il faut créer des milieux propices à la rectitude de la pensée et de la vie, il faut créer une opinion publique, des « préjugés » favorables ; presse, radio, cinéma, toutes les formes de la littérature doivent ici prêter un concours généreux. On ne peut pas se passer de « l'atmosphère ». La raison d'être des groupements religieux, des « ligues » est là. Mais il faut prendre garde que ces « secours » ne soient pas des moyens d'étouffer la personnalité, de réduire au minimum la démarche personnelle, la décision individuelle. Il faut prendre garde de ne pas noyer dans la masse, mais de créer ainsi les meilleures conditions d'éclosion et de développement de la personnalité.

Ce n'est pas chose fortuite que la prédilection de l'Eglise pour les humanités, qui doivent avoir pour but et pour résultat — utinam ! — le jugement personnel, le goût personnel, la décision personnelle. Un « humaniste » serait mieux préparé que quiconque à la réception de la vérité, parce que sa qualité maîtresse doit être la curiosité intellectuelle, le désir de savoir, sans quoi il n'est pas de conquête intellectuelle. Peut-être est-ce la décrépitude des humanités qui explique l'indifférence actuelle pour la métaphysique. Une culture humaine naturelle sera toujours, normalement, préalable à la culture surnaturelle.

La reconquête spirituelle du prolétariat ne pourra sans doute pas s'accomplir sans qu'en même temps on ne se préoccupe d'une certaine culture humaniste. J'ai déjà ailleurs exprimé cette conviction. Mais les humanités ne constituent évidemment que des propylées.

La vraie méthode d'éducation religieuse, c'est la retraite, mais digne de ce nom : c'est-à-dire un isolement dans le silence, et la réflexion personnelle : le tête-à-tête avec la vérité, qui a nom Jésus. On voudra bien noter ici que conférences ou sermons ne constituent d'aucune façon la retraite. Ils sont la préparation à l'étude, à la réflexion solitaire et personnelle, à la décision motivée, enthousiaste, qui fixe désormais l'attitude intérieure et extérieure du chrétien.

Il est certain que, pour l'instant, seul un petit nombre est capable de cette culture personnelle : car la masse, même chrétienne, pense en bloc, agit en bloc. Mais il faut absolument que cette minorité, capable de faire une élite influente, reçoive cette éducation, soit dépositaire de l'intégrité du christianisme. L'expérience, même récente, prouve l'irrésistible puissance qu'exerce la pensée personnelle. Le christianisme prendra normalement tout son essor quand il sera redevenu une conquête personnelle, de personnalités fortes.

En attendant, quiconque parle à la foule chrétienne doit la faire réfléchir, au moins le temps qu'elle entend parler. Il ne suffit pas de réunir des multitudes, de les faire chanter ou marcher, ou crier

à la façon des meneurs de ces derniers temps. Trop souvent on a eu la naïveté de croire que s'adapter c'était imiter, se faire plagiaire. C'est une erreur, une faute. Ne la commettons pas. Si nous réussissons des rassemblements, profitons-en non pour les griser, mais pour les faire réfléchir : et que, dispersés, ceux qui en faisaient partie soient plus personnels, non davantage troupeau.

Encore un coup : il faut ici une juste mesure ; nul ne peut contester que des « manifestations grandioses » n'aient leurs bons effets : ne fut-ce que celui d'enlever la pusillanimité à ceux qui croyaient n'être plus qu'une poignée, ou encore d'être la fulgurante évidence que l'Eglise n'est pas un petit cercle d'initiés timides, mais la grande famille humaine, unie par le triple lien des trois grandes vertus théologales. Mais il faut se mettre en garde contre la tendance à faire sensation ; celle-ci passe sans laisser beaucoup de vestiges. Elle peut avoir son utilité, quand elle ne fait que terminer ou encadrer un long effort, qui mette au dedans des cœurs des convictions lumineuses et ardentes.

B. Venons enfin à quelques réalisations pratiques.

Il n'entre pas dans mes intentions de dresser la liste de ce qui a été entrepris pour l'éducation religieuse. Cette enquête, je ne l'ai pas faite. La revue « Lumen Vitae » (1) se dispose à le faire à longueur d'années. Je ne puis qu'y renvoyer.

Je ne veux que noter quelques remarques.

1. Le grand moyen d'éducation religieuse sera, pour les adolescents et les enfants, un cours de religion selon les méthodes les plus récentes, qui tiennent compte du fait primordial que le cours a pour but non de fournir des points supplémentaires à quelque « bûcheur » en quête de prix, mais de former des cœurs jeunes à servir le Christ avec toute leur ardeur. Il est impardonnable qu'un éducateur de la jeunesse, fût-il simple catéchiste, ne se tienne pas au courant des progrès admirables de la pédagogie catholique en cette matière.

D'autre part, pour les adultes pris dans leur ensemble, la méthode séculaire est irremplaçable : c'est la prédication, et j'y reviens, la prédication des dimanches, qui doit vraiment être l'approvisionnement spirituel hebdomadaire. La nourriture surnaturelle et son accommodement doivent répondre aux nécessités, à la faim de ceux qui viennent chaque dimanche, pendant la messe, au ravitaillement.

2. A côté de cela, il y a certainement place pour des entreprises plus spéciales ; pour des centres d'informations et de culture religieuses, comme on en a créé à Bruxelles, par exemple à l'Institut Saint-Louis, où l'on donne de véritables cours de théologie pour laïcs.

Mais on ne peut sous-estimer des réunions moins systématiques

(1) Revue trimestrielle d'enseignement religieux, 27 rue de Spa, Bruxelles.

où l'on veut fournir, de temps en temps, les éclaircissements sur les problèmes religieux qui se posent pour le moment. Que toutefois on n'oublie pas que très peu nombreux sont les hommes qui veulent rester toute leur vie, ni même très longtemps, sur les bancs, fût-ce d'une université. Tous les cercles d'apologétique ont péri de la même manière : par la lassitude des membres. Se réunir tous les quinze jours va très bien un petit temps et puis... « le combat finit, faute de combattants ! »

C'est surtout dans la périphérie des Universités, qu'il faudrait veiller à présenter un exposé de la vérité chrétienne, dans le style des disciplines universitaires, sans toutefois oublier que, devant cette vérité, l'attitude est tout entière commandée par ce fait que sa réalité est personnelle et vivante, et non un contenu abstrait et « notionnel ». Je renvoie à un remarquable article du Professeur Dondeyne dans le 2e fascicule de « Lumen Vitae », 1946.

3. Nous aurons beau nous ingénier : tous ceux qui cherchent ne viendront pas à nous. Il faudra bien aller à eux ; nous avons pour cela, par exemple, la radio. Ceux qui peuvent y parler devraient parler surtout pour ceux qui ne viennent pas s'asseoir sous la chaire de vérité. A quoi bon, un dimanche soir, à l'I.N.R. de Bruxelles par exemple recommencer une causerie pour les assistants de la messe du matin. Soyez persuadés qu'à ce moment il y a des Nicodème, qui, dans le recueillement de leur home, écouteront. Et qu'on leur parle, non pas comme en chaire ou à la tribune, mais comme dans l'intimité.

4. Un rôle immense est à jouer par les littérateurs, qu'ils écrivent des romans, des pièces de théâtre, ou de l'hagiographie. Les philosophes tout récents popularisent leurs systèmes par la scène ; et, si nous avons beaucoup de pièces « pieuses », « édifiantes », il y en a fort peu qui soient vraiment du théâtre, à la façon du « grand théâtre du monde » de Caldéron. Claudel y a réussi. Mais, évidemment, il est vain d'espérer qu'une multitude de géants pareils vont naître. Mais il y a place pour des « dii minores » : ceci toutefois est un sujet qu'il faut traiter à part.

Ne vaut-il pas la peine de réfléchir à l'influence incroyable d'un Daniel-Rops, d'un Malègue, d'un Maritain? Ils commencent de composer un groupe de « théologiens laïcs » extrêmement appréciable.

Ce serait encore un chapitre particulier que celui de la presse périodique : je vise non les journaux ni les grandes revues, mais cette presse dont les tirages additionnés sont tout à fait impressionnants : bulletins de paroisse ou bulletins d'œuvres. Ceci aussi mérite étude à part. Car il ne paraît pas qu'on manie cette arme comme il faudrait ni qu'on l'ait fourbie comme il se doit.

5. Ce qui serait hautement désirable, c'est qu'on généralise ce qui s'est fait en France en quelques endroits, ce qui se fait pour les études profanes un peu partout : que, chaque année,

on fournisse l'occasion aux prêtres de venir s'enrichir de toutes les acquisitions importantes nouvelles en toute matière religieuse. Les professeurs de séminaires et les spécialistes des questions doctrinales qui sont en interférence avec le ministère sont tout indiqués pour fournir un programme extrêmement séduisant pour les prêtres vraiment soucieux d'être toujours adaptés. On réunit le clergé pour qu'il se retrempe dans la vie spirituelle par les retraites ; il serait tout aussi utile qu'il se groupe pour se rééquiper professionnellement. Les « Semaines d'étude » — à quelques heureuses exceptions près — ne sont trop souvent que des communications de trucs et de recettes. On n'y discute guère que de réalisations pratiques de médiocre envergure : c'est rarement l'étude sérieuse de problèmes brûlants. J'appelle de tous mes vœux ces « cures pastorales », qui n'ont pas besoin de durer 21 jours.

EN RESUME

1. Il importe de s'approcher des âmes avec un infini respect et une très ardente charité. Il ne faut mépriser personne pour quelque motif que ce soit. Il faut s'expliquer les erreurs et les préjugés, pour comprendre par quel côté on peut atteindre un cœur, sous quel angle on doit lui présenter la vérité qui le sauvera.

2. Ce que l'on veut faire accepter aux âmes — vérité ou morale — devra leur être offert de telle sorte que ce soit « désirable », « appétissant ». Or l'appétit est en fonction des dispositions personnelles, qu'il faut donc pouvoir discerner.

3. Il faut se faire une âme de Christ, qui désire gagner tous les hommes et n'en perdre aucun, parce qu'en chacun son regard pénétrant découvre un fils de Dieu, une fille de Dieu.

4. Il faudra pour convaincre, communiquer son enthousiasme personnel. A voir quelqu'un mordre avec délices dans un aliment, on éprouve soi-même l'envie de manger. Si le « docteur » ne ressent pas lui-même ce que la vérité et la vie surnaturelle ont de « délicieux », il est très mal préparé à la faire accepter par les autres.

D'où la nécessité de la sainteté et de l'intériorité chez les prêtres. Trop de « professeurs et prédicateurs » ne sont pas assez contemplatifs, — disons le tout net, pas assez pieux.

L'apostolat est identique à la charité ; mais la charité est essentiellement don, et il n'est pas de vrai don si ce n'est le don de soi.

L'adaptation n'a pas d'autre secret : c'est le don intelligent de soi, fait de telle sorte qu'il soit accepté.

A suivre.

Léon de Coninck, S. I.

LA FECONDATION ARTIFICIELLE

LETTRE DE M. LE CHANOINE TIBERGHIEN

Note de la Rédaction. — A propos de l'article du R. P. Hürth sur la fécondation artificielle, paru dans notre n° de juin-juillet 1946, nous avons reçu de M. le chanoine Tiberghien, Professeur de déontologie à la Faculté catholique de Lille une lettre que nous insérons volontiers.

Lille, le 29 août 1946.

J'ai lu avec grand intérêt l'article paru dans la N. R. T. (juillet-août 1946) sur la « Fécondation Artificielle » du Père Hürth. On y trouve une pensée vigoureuse qui va droit sans hésiter, jusqu'aux conclusions les plus extrêmes. Le Père Hürth n'a pas craint de dire que lui semblaient illégitimes certains procédés que des théologiens aussi autorisés que le Père Vermeersch et le Père Payen avaient présentés comme légitimes. Leur doctrine vient d'être reprise et acceptée par le Père Tesson dans les *Cahiers Laennec*, 1946, n° 2. Puisque vous déclarez, dans une note préliminaire, que ni le Père Hürth ni la Revue ne songent un seul instant à clore le débat, je me permets d'essayer de l'éclairer avec vous.

Je crois pouvoir résumer la pensée de l'auteur en disant que, pour lui, la différenciation des sexes est tout entière ordonnée à la procréation et à l'acte conjugal qui en est le moyen naturel. La page 407 le montre nettement, et surtout la page 414 où ce que l'auteur appelle les « facteurs psychologiques qui inclinent à l'acte conjugal » sont « mis au service de l'espèce, c'est-à-dire pratiquement au service des cellules génératives ». Ainsi l'acte conjugal est un acte biologique, génétique, à ce point qu'il ne diffère pas, *en lui-même*, de l'accouplement chez les animaux. La comparaison développée à la page 415 le montre suffisamment.

Or, la différenciation des sexes n'a-t-elle pas chez l'homme une fin personnelle ? En faisant les époux complémentaires l'un de l'autre, désireux l'un de l'autre, elle leur donne le moyen de se développer l'un par l'autre dans l'intimité de leur amour et de leurs gestes d'amour. L'intimité des époux n'est pas voulue par la nature uniquement pour les mener à l'accouplement. Le développement des époux est déclaré par l'Eglise fin secondaire du mariage. Or, une fin secondaire ne doit pas être subordonnée à la fin première *comme un simple moyen*. C'est ce qui m'a fait dire, dans un article sur ce même sujet, paru dans les *Recherches de Science Religieuse* (1944, fasc. II) que les organes sexuels ont deux fonctions : fonction de procréation et fonction d'intimité. J'ajoutais : « Il n'est pas permis à l'homme d'exercer une de ces deux fonctions en la séparant de l'autre « par artifice humain », selon l'expression de *Casti Connubii*. La Providence veut que la race humaine se reproduise dans une étreinte d'amour. Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni ! » (p. 341).

Dès lors, l'analyse purement biologique de l'acte conjugal, telle qu'elle est développée (p. 407 sq.), me semble insuffisante pour baser un jugement moral. L'acte conjugal n'est pas un simple accouplement : c'est aussi un geste d'amour.

Je crois que l'interférence de ces deux fonctions des organes génitaux donnera, en ce qui concerne la moralité de la fécondation artificielle, des conclusions plus souples. L'instinct chez l'homme a plus de plasticité que chez l'animal et ne peut, tout seul, lui fixer une conduite morale. La loi qui

domine les relations conjugales ne résulte donc pas simplement de l'analyse biologique de la fonction procréatrice. Il peut y avoir des « anomalies » qui ne sont pas, vues de ce point plus élevé, des « illégitimités » (1).

Je vous en cite immédiatement une qui consiste, pour l'époux, à donner à sa femme la volupté complète qu'elle n'a pas éprouvée dans l'acte conjugal, à condition que ce soit à l'occasion de cet acte. On légitime cette pratique, universellement autorisée par les moralistes, bien moins par une exigence de la procréation que par une exigence de l'intimité réciproque de l'amour. De même, les actes intimes qui accompagnent l'acte conjugal se légitiment comme des gestes d'amour tout autant, et même mieux, que comme des préparations à l'union. Ce sont, si l'on veut, des gestes sexuels. Mais Freud a eu raison de remarquer que, chez l'homme, le *sexuel* dépasse de beaucoup le *génital.*

Si l'acte conjugal et les gestes qui l'accompagnent ne se ramènent pas à un accouplement, la loi morale qui les domine doit s'appuyer sur des considérations plus larges que celles que fournit la biologie.

J'ai déjà indiqué plus haut quel doit être, à mon avis, le centre de ces considérations. C'est le mot de Casti Connubii : « artifice humain ». On ne doit pas, par artifice humain, séparer ce que Dieu a uni, à savoir, les deux fonctions de procréation et d'intimité. L'enfant doit être conçu dans une étreinte d'amour et être ainsi le fruit et le signe subsistant de l'amour. Telle est l'exigence *humaine* de la procréation.

Il reste alors à déterminer quelles conditions doit revêtir cette étreinte pour qu'elle conforme l'acte conjugal à ses exigences tant psychologiques que biologiques, d'un mot, aux exigences humaines. Il y a sur ce point des discussions possibles et peut-être même pour Rome des occasions d'intervenir. Mais il me semble qu'ainsi le problème sera bien posé.

Bien volontiers, je déclare, moi aussi, que je veux, par cette lettre, bien moins clore le débat que l'ouvrir aux recherches des moralistes, et aussi des médecins.

Veuillez agréer, mon Père, l'expression de mes sentiments tout dévoués.

Chanoine Pierre TIBERGHIEN,
Professeur de Déontologie à la
Faculté Catholique de Lille.

---

(1) Pour faire comprendre cet assouplissement de l'instinct dans l'homme, on pourrait prendre comme exemple l'instinct de conservation, qui pousse le vivant à boire et à manger. Si l'on considère cet instinct dans l'homme, mais séparé de ses tendances spirituelles, on lui donnera comme loi de ne manger et de ne boire que dans l'exacte mesure où il a faim et soif. Mais, comme manger et boire avec un ami est aussi un geste d'intimité, il arrivera très normalement à l'homme de manger et de boire au delà de sa faim et de sa soif pour ne pas manquer au devoir de l'amitié. Ainsi chez l'homme l'acte conjugal a deux fonctions, une fonction de procréation et une fonction d'intimité. Dès lors, il n'est pas exact de chercher la loi de l'instinct de procréation *à part* de la loi d'intimité. Nous avons proposé dans le texte une formule qui tient compte de ces deux instincts. Elle utilise l'expression désormais consacrée, utilisée par Pie XI dans *Casti Connubii* : « artifice humain ». *On n'a pas le droit d'exercer l'une des deux fonctions séparément de l'autre par artifice humain.* Donc condamnation des pratiques anticonceptionnelles qui visent l'intimité sans la procréation et aussi de certaines méthodes de fécondation artificielle qui réalisent la procréation *sans* l'intimité. Mais une méthode de fécondation artificielle qui réaliserait la fécondation *dans* l'intimité, sinon parfaite, du moins réelle, ne serait pas interdite. On trouvera un exposé plus complet de ce point de vue dans *Mélanges de Science Religieuse,* 1944, p. 339 suiv.

NOTE DE LA REDACTION

Nous remercions vivement M. le chan. Tiberghien de sa lettre.

Le P. Hürth à qui nous l'avons communiquée, sans désirer engager un débat, nous fait à son sujet les remarques suivantes.

Que l'on veuille distinguer, avec M. le chanoine Tiberghien, la fonction de procréation et la fonction d'intimité, l'anomalie et l'illégitimité d'un acte, il n'a rien à opposer, nous dit-il, à ces distinctions *posées dans l'abstrait.* De même on peut admettre en général « qu'un acte qui présente des anomalies reste légitime du moment que ses fins essentielles intrinsèques sont respectées et que ces anomalies se justifient par des circonstances anormales ». Mais ces conditions doivent être bien comprises, en ce sens que l'acte, tel qu'il est accompli, respecte et la fin essentielle intrinsèque de l'acte, et la subordination de l'acte sous la fin principale, cela non seulement dans l'*intention* de l'agent, non seulement grâce à l'*effet* finalement obtenu, mais dans sa *structure interne* et sa nature elle-même (2).

Le P. Hürth nous fait remarquer aussi que l'on ne peut reprocher à son article de voir l'acte conjugal seulement sous son aspect biologique, le contraire étant explicitement affirmé du rapport conjugal accompli en acte humain. Mais de nouveau on ne peut oublier que la fin secondaire du mariage et tous les éléments psychologiques qu'elle comporte, en tant qu'exclusivement réservés à la vie conjugale, sont ordonnés essentiellement à la fin primaire et lui sont donc essentiellement soumis. La fin secondaire n'est donc pas « également principale » par rapport à la fin primaire, elle n'en est pas indépendante, elle ne peut se placer sur la même ligne. On reconnaît des directives du Saint-Office (décret du 1er avril 1944, *A. A. S.*, XXXVI, 1944, p. 103), dont les expressions de M. le chanoine Tiberghien ne paraissent pas tenir un compte suffisant, déclare le Père Hürth.

Celui-ci ne voit d'ailleurs pas ce que l'on peut tirer contre sa position de l'Encyclique « Casti Connubii », et spécialement des mots qui caractérisent l'acte onaniste par l'usage d'« un artifice humain », alors que ces mots et toute l'Encyclique semblent plutôt rejeter d'avance cette nouvelle manière de penser et de parler.

Enfin, il est bon de noter que les PP. Vermeersch et Payen n'expriment leur opinion, plus large en un point, qu'avec prudence, surtout le second, et en tout cas ils supposent que l'acte conjugal, s'il intervient, soit accompli et achevé de tous points naturellement.

---

(2) Pour expliquer ces exigences par une application, le Père Hürth nous renvoie à une brève recension qu'il a donnée (*Apologetische Blätter,* Zürich) du n° des *Cahiers Laënnec* (1946, n° 2), consacré à l'insémination artificielle. Dans ce numéro, en effet, le R. P. Tesson, S. J., à propos d'une méthode de fécondation artificielle légitimée par M. le Chan. Tiberghien, avait cité le texte de ce dernier, sans cependant oser lui-même l'approuver, ni non plus lui dénier toute valeur. Il s'agissait du « procédé, où, dans un rapport conjugal, le sperme est recueilli dans un condom »,... où donc « l'acte de fécondation est séparé en deux temps », ...ce qui introduit une « anomalie »... mais ici, le procédé ne tend qu'à aider la nature dans son effort de fécondation » (nous citons d'après *Cahiers Laënnec, l.c.,* p. 38).

Selon le Père Hürth au contraire, cette position « ne tient pas assez compte du principe selon lequel toute action humaine se juge d'abord dans sa structure interne, ensuite et « in signo posteriore » par ses circonstances et spécialement par la fin que se propose l'agent. Or le rapport accompli avec un condom fermé est, dans sa structure interne, un acte contraire à la nature et immoral. L'intention de l'agent ne peut ni empêcher, ni corriger ce défaut essentiel. C'est pourquoi ce procédé est à rejeter sans aucune hésitation.

A PROPOS DE LIVRES RECENTS

« LE MYSTERE PRIMORDIAL » (1)

Il faut une rare maîtrise de la théologie pour manier avec tant d'aisance et de dextérité les pièces les plus délicates du dogme trinitaire. En pareil sujet, dès qu'on ne se borne pas à faire l'histoire de la pensée d'autrui ou à répéter les formules consacrées, on risque bien vite de trébucher. Cette fois nous avons devant nous un théologien qui, tout en osant penser par lui-même, est parfaitement maître de son terrain. Au moment où on croit qu'on va le surprendre au piège d'une expression contestable (et Dieu sait si elles abondent quand on parle des relations ou des missions divines), on s'aperçoit qu'il a très bien remarqué le danger et qu'il ne s'écarte jamais de la plus stricte orthodoxie.

Personne ne dira que l'ouvrage du P. Taymans soit de lecture facile ; mais aucun de ceux qui le lisent ne le trouvera inutile, médiocre ou banal. Nous croyons même que, dans son genre, il peut passer pour un réel chef-d'œuvre.

Le but avoué du travail est de « rechercher, dans toutes les réalités visibles et invisibles, des aspects relatifs distincts, qui sont, au cœur même de leur unité essentielle, comme les traces laissées par les personnes divines en l'œuvre commune » (p. 14). Je confesse, qu'à l'énoncé de ce programme, j'ai eu peur. Je m'attendais à rencontrer une réédition de ces tentatives pieuses qui, dans la feuille de trèfle ou dans les facultés de l'homme, nous invitent à contempler des symboles « déficients » de l'unité des Trois Personnes. Rien de pareil ne menace heureusement le lecteur. Avec une vigueur de pensée toujours remarquable, et parfois avec un étonnant bonheur d'expression, c'est le tout de l'univers comme tel, de la société, de l'homme, de son destin, qui s'éclaire par le dogme trinitaire, en apparence si lointain et si détaché de tout le contingent.

L'unité numérique de l'essence divine ne l'empêche pas de subsister en trois Personnes distinctes, ayant chacune ses propriétés : dès lors, l'action commune de la Trinité créatrice ne peut pas davantage exclure, dans l'unité indivisible de son opération, les propriétés des Personnes. Dire le contraire, comprendre l'unité de l'opération *ad extra* comme si l'essence divine causait quoi que ce soit de façon non trinitaire, ce serait renouveler l'erreur de Gilbert de la Porrée et poser, en fait, quatre personnes en Dieu.

Ce principe établi, l'auteur adopte une méthode à la fois très sûre et très originale. Au lieu de partir de l'expérience pour y retrouver des analogies avec la vie des Trois Personnes ; il part du dogme lui-même, de la théologie trinitaire avec toute sa technique raffinée, pour y chercher l'intelligence des choses créées. Cette méthode est la bonne. Ce sont les formes parfaites qui expliquent les autres, comme c'est le résultat qui, dès les premiers tâtonnements donne un sens au calcul, et la vue normale qui définit la myopie. La société divine des Trois Personnes, cette société que le vieux Jean Peckham décrivait hardiment :

---

(1) F. Taymans d'Eypernon, S. J. — *Le mystère primordial. La Trinité dans sa vivante image.* Coll. Museum Lessianum. Section théologique, n° 41. Bruxelles, Edition Universelle, 1946, 23 × 15 cm., 194 p. Prix : 90 frs.

In summo coeli solio
Tres sedent in triclinio
Quia non est consolatio
Perfecta solitario,

cette société, nous la comprendrons d'abord par les données de la foi. Elle n'est pas un reflet de la société humaine ; elle en est le prototype. Tout comme la Paternité divine, qui n'est pas une paternité humaine plus ou moins corrigée, mais le principe de toute paternité. Tout comme la Filiation divine qui, étant réception totale et parfaite, sera le modèle et le principe de tous les accueils. Tout comme le Saint-Esprit qui, étant le « vinculum », l'harmonie entre le donnant et le donné, sera le principe universel de la guérison, de la sanctification et de l'allégresse.

Ces notions fondamentales d'autorité, d'obéissance, de solidarité, d'universalité, de fécondité, d'humilité, rattachées par cette méthode à leur source trinitaire, sont toutes reprises par l'auteur. Avec lui on est toujours en plein réel, et la théologie devient vraiment ce qu'elle doit être : *lumen vitae.* En terminant on nous montre comment la Trinité est au centre de tous les mystères et de tous les sacrements chrétiens.

Ce livre doit être non pas lu, mais copieusement médité. On reconnaît le thomisme de l'auteur dans sa doctrine des relations et, de-ci de-là, dans des aperçus latéraux. La charpente de la pensée est solidement philosophique. Quelques formules synthétiques sont riches de développements inattendus. « Si l'Etre parfait est une pluralité de personnes, ne devrons-nous pas conclure que l'être comme tel n'est plus adéquatement expliqué par la seule unité ? » (p. 167), ou encore l'explication très nette et très opportune sur l'Eglise qui n'est pas un « intermédiaire » entre l'homme et son Rédempteur, mais qui est le « corps » du Christ (p. 156) ou enfin cette affirmation excellente « La vie surnaturelle n'est pas, par le seul fait qu'elle nous dépasse, une vie de grâce. Comme telle elle est tout bonnement au-dessus de nous. Elle ne devient grâce que lorsqu'elle descend jusqu'à nous » (p. 162). Il y en a beaucoup d'autres.

Deux ou trois broutilles pour finir par une critique. Est-il très heureux d'appeler l'essence divine la « propriété » personnelle des trois personnes (p. 12 et 13) ? On voit bien ce que l'auteur veut dire, mais le *proprium* ne doit-il pas rester dans les propriétés ? De même p. 42, l'expression « doué de personnalité » est d'abord rejetée comme insuffisante et tout de suite après employée. Enfin, nous ne croyons pas que l'occultisme nous ait apporté beaucoup de lumière (p. 97). L'auteur veut sans doute parler du subconscient, mais les deux mots ne sont guère synonymes.

Pierre CHARLES, S. I.

LES PREMIERES BEATIFICATIONS ET CANONISATIONS SOUS LE PONTIFICAT DE S. S. PIE XII

(2 mars 1939 au 1er août 1946) (1)

Il faut mentionner tout d'abord — et hors série — la *confirmation du culte rendu de temps immémorial* à la Bienheureuse Emma de Gurk. Le décret, signé par la Sacrée Congrégation des Rites le 5 janvier 1938, n'a été publié par la voie des *Acta Apostolicae Sedis* que le 6 août 1940. — Sainte Emma, ainsi l'a appelée la piété populaire, née dans la seconde moitié du Xe siècle, descendait des Comtes de Friesach-Zeltschach (Carinthie). Elle épousa le Comte de Sanngau, Guillaume, à qui elle donna un fils du même nom. Celui-ci, devenu orphelin par la mort de son père dès avant 1016, lui succéda dans le gouvernement des Comtés de Friesach et de Sanngau, obtint de nouveaux territoires et prit le titre de marquis. Il périt en 1036, en combattant Adalberon, duc de Carinthie, révolté contre l'empereur. Emma recueillit donc la succession des Friesach et des Sanngau, qu'elle administra durant une dizaine d'années. Elle fonda sur ses terres neuf paroisses qui reçurent l'institution canonique en 1043. Gurk lui doit son abbaye de moniales bénédictines. Elle fut aussi à l'origine du monastère d'Admont (Saint-Blaise, de l'Ordre de Saint-Benoît), qu'elle dota, mais ne vit pas construire ; les travaux ne commencèrent qu'en 1072. Sainte Emma s'éteignit un 27 juin (en 1045? — l'année n'est pas certaine). Ses restes furent transférés dans la crypte de la nouvelle cathédrale de Gurk en 1174. Du développement de son culte retenons les étapes suivantes : le titre de *Bienheureuse* qui lui est donné dans un catalogue de miracles datant de 1227-1228, la reconnaissance des reliques en 1287, la messe et l'office attestés dès le XIVe siècle, le procès apostolique en vue de la canonisation, ouvert à Gurk en 1466-1467, suspendu ensuite, pour aboutir enfin, en 1938, à la *Confirmatio cultus.*

Bibliographie : *Acta apost. Sedis,* t. XXXII (1940), pp. 309-311 ; *Sacra Rituum Congregatio. Gurcen. Confirmationis cultus... Servae Dei Hemmae Comitissae Viduae... Positio super casu excepto,* Rome, 1937 ; *Acta Sanctorum,* Iun. t. V, Anvers, 1709, pp. 498-531 ; Löw, Josef, C.SS.R., *S. Hemma-Büchlein. Dem christlichen Volke gewidmet.* Klagenfurt, 1931.

18 juin 1939 : Bienheureuse Emilie de Vialar, fondatrice de la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition. — Anne-Marguerite-Adélaïde-Emilie de Vialar naquit à Gaillac (Tarn), le 12 septembre 1797. Placée par sa mère, qu'elle perdit en 1810, au pensionnat de l'Abbaye-au-Bois, à Paris, elle rejoint la maison paternelle à l'âge de quinze ans. Dans le dessein de réparer les ruines accumulées par la Révolution française, elle se dépense à catéchiser les enfants et à obtenir la conversion des pécheurs, refuse les offres de mariage et fait vœu de virginité. Héritière à trente-cinq ans de la fortune considérable de son grand-père maternel, elle quitte la maison de son père à Noël 1832, pour se retirer dans l'immeuble qu'elle tient de la succession de sa mère. Elle fonde ainsi, à Gaillac même, la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition. Un voyage à Alger, où elle est appelée en 1835, à l'occasion de l'épidémie de choléra, lui donne l'idée de ses fondations africaines. Rentrée à Gaillac, elle rédige ses Constitutions, qui sont approuvées par Mgr de Gualy, archevêque d'Albi. Bientôt sonne pour Emilie l'heure de la grande épreuve : les prétentions de l'évêque d'Alger à modifier la Règle ; l'expulsion par le Gouvernement, sur les instances du Prélat, des Sœurs établies dans la Colonie ; l'évocation de la cause à Rome. Le Saint-Siège finit

(1) Voir le relevé des béatifications et canonisations précédentes dans la *N.R.Th.,* 1927, pp. 65-67 ; 1930, pp. 411-414 ; 1932, pp. 736-737 ; 1935, pp. 1079-1084 ; 1939, pp. 456-460.

par rendre le 6 mai 1842 le premier décret de louange en faveur de l'Institut, qui sera définitivement approuvé en 1870. Ajoutons aux mécomptes de la Bienheureuse la perte de sa fortune, qui fit connaître à la Congrégation une réelle pauvreté, ses difficultés avec le successeur de Mgr de Gualy à Albi, son abandon par sa première collaboratrice, la Sœur Pauline Gineste, son séjour écourté aux dioceses de Rodez et de Toulouse. Enfin, elle trouva à Marseille, en la personne de Mgr de Mazenod, le fondateur des Oblats de Marie-Immaculée, un dévoué protecteur. Emilie fut enlevée par la mort, en quarante-huit heures, à la suite d'un accident, le 24 aout 1856, laissant en héritage plus de quarante fondations, y compris celles de Tunisie, de Malte, du Proche-Orient (à Jérusalem notamment) et d'Australie.

Bibliographie : *Acta apostolicae Sedis,* t. XXXI (1939), pp. 252-256 ; Darbon, E., *Emilie de Vialar, fondatrice de la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition,* Marseille, 1901 ; *La Révérende Mère Emilie de Vialar,* Marseille, 1919 ; Cras, Pierre, *La Bienheureuse Emilie de Vialar, première missionnaire de l'Algérie,* dans *La Vie spirituelle,* t. LXIV (1941), pp. 212-219, 287-296.

25 juin 1939 : Bienheureux Justin De Jacobis, lazariste, évêque de Nicopolis, premier vicaire apostolique de l'Abyssinie. — Septième des quatorze enfants de Giovanni Battista De Jacobis et de Giuseppina Muccia, Giustino naquit à San Fele (diocèse de Muro, Lucanie), le 10 octobre 1800. Après avoir étudié les belles-lettres à Naples, il entra dans la Congrégation de la Mission le 17 octobre 1818 et fut ordonné prêtre à Brindisi le 12 juin 1824. Ses premières années d'apostolat se passèrent successivement à Oria, à Monopoli, à Lecce et à Naples. Appelé à Rome par la Mission d'Ethiopie, il joignit l'Abyssinie en qualité de Préfet apostolique (septembre 1839). Son premier soin fut de ranimer chez les schismatiques le désir de l'unité chrétienne en leur faisant connaître de près le centre de la catholicité et le berceau du christianisme. L'occasion se présenta en 1841. Sur les instances du roi du Tigré, Oubié, il accompagna au Caire une délégation abyssine auprès du patriarche copte dissident. Il conduisit les délégués jusqu'à Rome (août 1841) et à Jérusalem. Nommé évêque de Nicopolis et premier vicaire apostolique de l'Abyssinie, et malgré ses appréhensions qui l'incitaient à décliner une charge qu'il jugeait trop lourde pour ses épaules, il reçut la consécration épiscopale à Massouah le 8 janvier 1849, bien décidé à tout souffrir pour Jésus-Christ. Il endura, en effet, l'exil, la prison, les chaînes, la faim, la trahison même. Du moins eut-il la consolation, fruit de ses vingt et un ans d'apostolat en Afrique, de réconcilier à l'Eglise catholique 12.000 schismatiques, de fonder plusieurs missions et de créer un clergé indigène, peu nombreux il est vrai, mais bien formé. Giustino De Jacobis mourut le 31 juillet 1860.

Bibliographie : *Acta apostolicae Sedis,* t. XXXI (1939), pp. 296-301 ; *L'Abyssinie et son apôtre, ou Vie de Mgr Justin de Jacobis, évêque de Nicopolis et vicaire apostolique de l'Abyssinie,* Paris, 1866 ; Demimuid, Maurice, *Vie du Vénérable Justin de Jacobis, de la Congrégation de la Mission (dite des Lazaristes), premier vicaire apostolique de l'Abyssinie,* Paris, 1905 ; Arata, Salvatore, C.M. *Abuna Yakob,* Rome, 1934 (= *Caritas,* vol. VII) ; Baeteman, Giuseppe, C.M. *Il Beato Giustino De Jacobis, della Congregazione della Missione, apostolo dell'Abbisinia,* Rome, 1940 (= *Caritas,* vol. XVI).

2 mai 1940 : Sainte Marie-Euphrasie Pelletier, fondatrice de la Congrégation du Bon-Pasteur d'Angers. — Rose-Virginie naquit à Noirmoutier, au diocèse de Luçon, le 31 juillet 1796, de Julien Pelletier et d'Anne Mourain. Elle fit son éducation successivement à Soullans et chez les Ursulines de Tours. Le 8 septembre 1815, elle prenait l'habit au *Refuge* de la même ville, dirigé par les moniales de Notre-Dame de Charité et recevait le nom de Marie de Sainte-Euphrasie. Elle fit profession le 9 septembre 1817, s'obligeant par un quatrième vœu à l'apostolat des repenties. Elle fournit à celles des réhabilitées qui entendraient l'appel divin le bienfait de la vie religieuse, en instituant les « Pénitentes de Sainte-Madeleine ». En 1829, elle fonda sa Con-

grégation d'Angers, qui reçut l'approbation du Saint-Siège le 3 avril 1835, sous le titre de « Filles de la Bienheureuse Vierge Marie de la Charité du Bon Pasteur ». Elle établit aussi des orphelinats. Du vivant même de la Sainte, son Institut s'étendit rapidement, non seulement en France, mais aussi en Belgique, en Angleterre, en Allemagne, en Autriche, en Italie. Marie de Sainte-Euphrasie rendit son âme à Dieu le 24 août 1868. Elle fut béatifiée le 30 avril 1933. Ses restes reposent dans la chapelle de l'Immaculée-Conception, à Angers. Une statistique récente établit comme suit le développement actuel de son œuvre : 39 provinces englobant 353 monastères répandus dans 43 nations, « 10.028 religieuses et novices, 416 sœurs indigènes, 3.175 « Madeleines », 52.785 pénitentes, préservées et prisonnières, 25.535 élèves externes, 3.594 malades hospitalisés, 156.333 malades soignés » (Georges, Emile, *infra*).

Bibliographie : *Acta apostolicae Sedis,* t. XXXII (1940), pp. 169-174 ; t. XXXIII (1941), pp. 137-151 ; Georges, Emile, *Sainte Marie-Euphrasie Pelletier, fondatrice de la Congrégation du Bon-Pasteur d'Angers (1796-1868),* Paris, 1942 ; Bernoville, Gaëtan, *Une apôtre de l'enfance délaissée, Sainte Marie-Euphrasie Pelletier, fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur d'Angers,* Paris, 1945.

2 mai 1940 : Sainte Gemma Galgani, vierge. — Née à Camigliano (Toscane), le 12 mars 1878, cinquième des huit enfants d'Enrico Galgani et d'Aurelia Landi, la nouvelle sainte reçut au baptême le nom de Gemma-Maria-Pia-Umberta. Peu après sa naissance, elle suivit sa famille à Lucques, où elle devait passer presque toute son existence. Dès sa quatrième année, elle fut placée comme demi-pensionnaire à l'établissement Vallini de cette ville. Elle reçut la confirmation le 26 mai 1885. Le 17 septembre 1886, elle perdait sa mère. Elle entra à l'Institut Sainte-Zita, dirigé par les Dames Oblates du Saint-Esprit, et y fit sa première communion, après une retraite de dix jours, le 27 juin 1887. Sept ans plus tard, commençait sa vie souffrante : la maladie de 1894, la mort d'un frère aîné à la veille du sous-diaconat, la carie osseuse de 1896, la débâcle financière des siens et le décès de son père en 1897. Recueillie par une tante à Camaiore, dans les Alpes, elle se réfugie à Lucques chez une autre parente, en vue d'échapper à des offres de mariage. Bientôt elle connaît à nouveau l'épreuve. Les médecins diagnostiquent le mal de Pott, dont elle semble relever en mars 1899. Le 8 décembre 1898, elle avait fait vœu de virginité et d'entrer en religion. Elle se présente aux Filles de Marie-Auxiliatrices qui, sur l'avis défavorable de la faculté, la renvoient après trois semaines. Les Religieuses Passionistes de Corneto, elles aussi, se refusent à recevoir une valétudinaire. Gemma s'éteignit doucement, chez une pieuse personne qui l'hébergea durant les quatre dernières années de sa vie, réconfortée par les sacrements, et après avoir prononcé ses vœux de dévotion, le samedi saint 11 avril 1903. Elle avait été béatifiée le 14 mai 1933. Ses restes reposent dans la chapelle des moniales de saint Paul de la Croix, à Lucques.

Bibliographie : *Acta apostolicae Sedis,* t. XXXII (1940), pp. 169-174 ; t. XXXIII (1941), pp. 97-109 ; Gemma Galgani, *Lettere,* Rome, 1941 ; Geeraert, Aug., *Une héroïne de l'amour crucifié. La Passiflore de Lucques, Sainte Gemma. Récits et élévations.* Spa, Bruxelles, 1941 ; *Gemma Galgani. Estasi. Diario. Scritti vari,* per cura della Postulazione dei PP. Passionisti, Rome, 1943.

12 mai 1940 : Bienheureuse Philippine Duchesne, de la Société du Sacré-Cœur de Jésus, missionnaire en Amérique. — Philippine-Rose naquit à Grenoble, le 29 août 1769, de Pierre-François Duchesne, avocat au Parlement, et de Rose-Euphrosyne Périer. A onze ans elle est placée au pensionnat des Visitandines, à Sainte-Marie-d'en-Haut, où elle fait sa première communion. Ses parents, informés de sa vocation naissante à la vie religieuse, la reprennent chez eux, mais vers les dix-sept ans, Philippine franchit la porte du cloître à l'insu des siens. Elle s'apprêtait à faire profession quand son père, en face des événements politiques de 1789, marqua son opposition formelle. La novice vécut pourtant encore à Sainte-Marie-d'en-Haut jusqu'en 1791. Rentrée en famille, elle séjourne à Granne, à Romans, revient à Grenoble où le

monastère des Visitandines a été transformé en prison. Elle organise en faveur des confesseurs de la foi l'association des « Dames de la Miséricorde ». A la suite d'un pèlerinage et d'un vœu à saint François Régis, elle rachète en 1801 Sainte-Marie, y restaure le culte public et tente, mais en vain, d'y rétablir la Visitation. Elle fait alors appel à la Mère Barat, qui prend possession du monastère au nom de la Société du Sacré-Cœur. Philippine s'initie à la nouvelle Règle sous la conduite de la sainte, et fait profession le 21 novembre 1805. Sa vocation propre se précise, elle sera missionnaire. Nous la retrouvons à Paris en 1817. Elle s'embarque à Bordeaux le samedi saint 1818 et accoste en Amérique le 29 mai, jour de la fête du Sacré-Cœur. Elle passe quelque temps à Saint-Charles de Missouri, fonde en 1819 la maison de Fleurissant, où elle ouvre un noviciat indigène, prend part à la fondation du Grand-Coteau, dont elle rentre atteinte de la fièvre jaune (1822). Saint-Michel et Saint-Louis sont également fondés, ainsi que Bayou-la-Fourche. Déchargée du gouvernement, elle demande à être envoyée chez les Potowatomies. Rappelée à Saint-Charles, elle y vécut encore dix ans et rendit son âme à Dieu le 18 novembre 1852, après trente-quatre ans d'apostolat missionnaire.

Bibliographie : *Acta apostolicae Sedis,* t. XXXII (1940), pp. 348-354 ; Baunard (Mgr), *Histoire de Madame Duchesne,* Paris, 1878 ; Symon (Mère) Marie, *La Vénérable Mère Philippine Duchesne et les Missions des Religieuses du Sacré-Cœur.* Coll. *Xaveriana,* 36. Louvain, 1926.

19 mai 1940 : Bienheureuse Joaquina de Vedruna, veuve de Mas, fondatrice des Carmélites de la Charité de Vich. — Née à Barcelone, en 1783, de Lorenzo de Vedruna et de Teresa Vidal, Joaquina fut baptisée le 16 avril de la même année. Faveur rare pour l'époque, elle obtint de communier pour la première fois au début de sa dixième année. Bien qu'elle eût rêvé, dès ses douze ans, d'entrer un jour au Carmel, elle accepta en 1799, par déférence pour ses parents, la main d'un gentilhomme de Vich, Teodoro de Mas. De cette union naquirent neuf enfants. Devenue prématurément veuve, après seize ans seulement de mariage, elle se retira à la campagne, à Manso Escorial, pour y vaquer à ses devoirs de mère, mais toute préoccupée déjà d'assurer une éducation chrétienne aux petites filles pauvres et des soins dévoués aux malades et aux délaissés. La fondatrice fit l'expérience des épreuves et des humiliations communes à toutes les œuvres de zèle à leur début. Avec l'aide spirituelle du Père Esteban de Olot, de l'Ordre des Capucins, et l'approbation de l'Evêque de Vich, elle réunit quelques femmes pieuses, pauvres, mais de bonne volonté, et les installa d'abord à Manso Escorial, puis en ville, afin de les rapprocher du théâtre de leur apostolat, les masures des pauvres et les hôpitaux. Au cours de la guerre civile, « de los Siete Años », elle connut la prison et l'exil ; elle entreprit à pied le voyage de Perpignan ; elle put rentrer en Espagne en 1843. Frappée d'apoplexie en 1849, elle dut réclamer, pour continuer à gouverner l'Institut, l'aide d'une Vicaire. Elle mourut du choléra à Barcelone, le 28 août 1854. Ses restes reposent à Vich, dans la crypte de la maison-mère, depuis 1881. L'Institut, qui fut approuvé par Pie IX et Léon XIII, comptait, en 1929, 2.000 Sœurs, occupées dans 158 écoles et institutions de bienfaisance disséminées en Espagne et dans l'Amérique latine.

Bibliographie : *Acta apostolicae Sedis,* t. XXXII (1940), pp. 354-358 ; López de Uralde, M.L., *La beata Joaquina de Vedruna, fundadora del Instituto de las Hermanas Carmelitas de la Caridad,* Madrid, 1943.

26 mai 1940 : Bienheureuse Marie-Crucifiée Di Rosa, fondatrice de la Congrégation des Servantes de la Charité de Brescia. — Née à Brescia, le 6 novembre 1813, l'enfant fut ondoyée le même jour sous le nom de Paola-Francesca-Maria. De sa première communion, faite à douze ans, date sa dévotion très vive à la Sainte Eucharistie, qui lui inspira plus tard l'établissement de l'Adoration perpétuelle à la maison généralice de son Institut. Après la mort de sa mère, elle fit ses classes chez les Visitandines de sa ville natale. Rentrée en famille à l'âge de dix-sept ans pour régir la maison paternelle, elle refusa des offres de mariage. La flamme apostolique s'affirmait

déjà très vive en elle. Soit qu'elle veillât maternellement sur la santé morale des ouvrières employées à la soierie que dirigeait son père, soit qu'elle encourageât les missions paroissiales, elle saisissait toutes les occasions qui se présentaient de soulager les malades, de catéchiser les ignorants, de secourir les pauvres et de protéger les âmes menacées. Lorsque le choléra de 1836 s'étendit à Brescia, elle demanda par écrit et obtint l'autorisation paternelle de soigner les contagieux ; avec une noble veuve qui devait plus tard devenir Vicaire générale des Servantes de la Charité, elle s'établit à demeure — pour plusieurs mois — aussi longtemps que sévit l'épidémie, à l'hôpital de la ville. Dès lors sa vocation était décidée. Elle créerait un Institut voué aux œuvres de miséricorde corporelle et spirituelle (soins aux malades, éducation des enfants, préservation des jeunes filles). La Congrégation fut canoniquement érigée à Brescia en 1840 et reconnue par le Saint-Siège en 1847. Le 8 avril 1850, Pie IX approuvait en forme de bref les Constitutions, et le jour de la fête du Sacré-Cœur, en 1851, Marie-Crucifiée — c'est le nom qu'elle prit alors — faisait profession avec ses vingt-cinq premières compagnes. Elle s'éteignit à Brescia, le 15 décembre 1855. La Société, qui possédait vingt-quatre maisons à la mort de la fondatrice, compte aujourd'hui 300 institutions et 3.000 religieuses.

Bibliographie : *Acta apostolicae Sedis,* t. XXXII (1940), pp. 404-409.

9 juin 1940 : Bienheureuse Emilie de Rodat, fondatrice de la Congrégation de la Sainte-Famille de Villefranche. — Le 6 septembre 1787 vint au monde, au château de Druelle, face à Rodez (Aveyron), Marie-Guillaume-Emilie, troisième des cinq enfants de Sieur Amans de Rodat et de Dame de Pomairols. A l'âge de dix-huit mois, elle est réclamée au manoir de Ginals (près de Villefranche-de-Rouergue), par son aïeule maternelle, qui préside à son éducation jusqu'à sa quinzième année. Au plus fort d'une dépression qui la tiendra plusieurs mois indécise au sujet de son avenir, Emilie rentre enfin à Druelle, où elle retrouve la paix (1804). Elle repart en 1805 rejoindre sa grand'mère, installée à Villefranche, chez Madame de Saint-Cyr, ancienne Ursuline, qui a réuni sous son toit les nobles débris d'Instituts religieux dispersés. La jeune fille s'initie avec succès à faire la classe de religion et à préparer des enfants à la première communion. En 1809, d'accord avec son directeur, Monsieur Marty, le futur supérieur de la Congrégation à venir, elle se décide à embrasser la vie religieuse. Mais où? Trois essais sans lendemain, chez les Sœurs de la Charité de Nevers que devait illustrer sainte Bernadette, à l'Adoration Perpétuelle de Cahors, enfin à Moissac, chez Madame Gényer, qui venait d'ouvrir une maison religieuse, obligent la postulante à rentrer à Saint-Cyr. Mais l'heure de la Providence a sonné. En 1815, Emilie ouvre, dans sa chambre de pensionnaire, une classe populaire, avec l'aide d'Ursule Delbreil, de Marie Boutaric et d'Eléonore Dutriac, ses premières compagnes. S'étant procuré un logement moins exigu, les quatre jeunes filles inaugurent leur vie religieuse le 30 avril 1816 et Emilie fait sa première profession le 6 avril 1817. L'école, devenue trop petite est transférée à Saint-Cyr, devenu libre (juin 1817), puis aux Cordeliers en 1819. Le 8 septembre 1820 marque la date de la profession perpétuelle. Les nouvelles religieuses, appelées d'abord Sœurs Minimes, puis Sœurs de Saint-Joseph, finirent par adopter le nom de Sœurs de la Sainte-Famille. Emilie s'éteignit à Villefranche le 19 septembre 1852. La Congrégation, originairement vouée à l'éducation des enfants pauvres, comprend, à côté des Sœurs cloîtrées, des Sœurs appliquées à l'apostolat au dehors (soin des malades, prisons, refuges).

Bibliographie : *Acta apostolicae Sedis,* t. XXXII (1940), pp. 398-403 ; Ricard (Mgr), *La Vénérable Emilie de Rodat (1787-1852)*, Coll. *Les Saints,* Paris, 1912.

16 juin 1940 : Bienheureux Ignace de Làconi, frère lai de l'Ordre des Capucins. — Francesco-Ignazio-Vincenzo, second des neuf enfants de Mattia Cedello Peis et d'Anna Maria Sanna, naquit à Làconi, au diocèse d'Oristano (Sardaigne) en décembre 1701. Dès son adolescence, il s'était obligé

par vœu à embrasser le genre de vie des Capucins. Le 3 novembre 1721, il entreprit à cheval, en compagnie de son père, le voyage de 86 km. qui séparait Làconi de Cagliari. Il fut reçu au noviciat de San Benedetto, malgré sa santé délicate, et admis à la profession solennelle le 10 novembre 1722. De là il passa au couvent de Sant'Antonio, fut envoyé à Iglesias en 1724 et rappelé à Cagliari, au couvent de Buoncammino cette fois, en 1741. Là s'écoulèrent les quarante dernières années de sa longue existence, passées, pour la plupart, à parcourir les rues, les places publiques, les quais du port, les ateliers, les boutiques, et même, assure-t-on, les tavernes, en qualité de frère quêteur, mais aussi en apôtre, toujours à l'affût d'une misère à soulager, d'une tristesse à dissiper, d'une âme à retirer du péché. Ignace retourna à Dieu le 11 mai 1781.

Bibliographie : *Acta apostolicae Sedis,* t. XXXII (1940), pp. 479-484 ; Samuele da Chiaramonte, O.M.Cap., *Il Beato Ignazio da Làconi, laico cappuccino (1701-1781),* Turin, 1940.

7 décembre 1941 : Bienheureuse Madeleine de Canossa, fondatrice des Filles de la Charité, Servantes des Pauvres. — Maddalena Gabriela, fille du Marquis Ottavio Di Canossa et de la Comtesse Teresa Srluha, vint au monde en mars 1774. Lorsqu'elle eut cinq ans, l'enfant fut confiée par sa mère, devenue veuve et remariée au Marquis Odoardo Zenetti, à une gouvernante qui la traita avec dureté. De la maladie contractée vers sa seizième année, et au cours de laquelle elle reçut le Viatique, data pour Madeleine la faveur, très rare à cette époque, de la communion quotidienne. Elle fit par deux fois, à dix-sept ans et encore en 1792 ou 1793, l'essai de la vie du Carmel. C'est à Venise, où elle s'était réfugiée (1796-1797), au moment de l'invasion française, qu'elle réalisa enfin sa vocation : créer un Institut voué à l'éducation des enfants du peuple et au soin des malades dans les hôpitaux ; plus tard, les Sœurs se chargeront également de l'enseignement religieux dans les paroisses et de la formation des catéchistes rurales. Rentrée à Vérone, la fondatrice réunit donc ses premières compagnes et installa, le 8 mai 1808, au couvent désaffecté de San Giuseppe, le berceau des Filles de la Charité, Servantes des Pauvres. Une seconde fondation suivit, à Venise, une troisième à Bergame, une autre à Milan, une encore à Trente. Elle prépara aussi l'ouverture des maisons de Crémone et de Brescia. Léon XII, par le *Motu proprio* du 23 décembre 1828, approuva la Règle, qui s'inspire de celle de saint Vincent de Paul. Les Fils de la Charité, eux aussi, reconnaissent dans la Bienheureuse leur mère spirituelle. Madeleine de Canossa mourut le vendredi de la Passion, 10 avril 1835, en la fête des Sept-Douleurs. Les Servantes des Pauvres, au nombre de 3.500, possèdent 250 institutions groupées en 30 provinces.

Bibliographie : *Acta apostolicae Sedis,* t. XXXIII (1941), pp. 483-490 ; Bresciani, C.C., *Vita di Maddalena Marchesa di Canossa, fondatrice delle Figlie della Carità dette Canossiane,* Vérone, 1849 ; (De Battisti, Genoveffa), *Beata Maddalena di Canossa, fondatrice delle Figlie della Carità e dei Figli della Carità Canossiani,* Isola del Liri, 1941.

19 novembre 1943 : Sainte Marguerite de Hongrie, vierge, de l'Ordre de saint Dominique. — Par un acte qui rappelle la canonisation équipollente de saint Albert le Grand, il y a quelques années, sous le pontificat de Pie XI, le Saint-Père s'appuie sur l'antiquité d'un culte liturgique pratiqué sans interruption, pour inscrire irrévocablement au catalogue des élus l'illustre princesse de la lignée des Arpád. Marguerite était née le 21 janvier 1242, au château de Clissa en Dalmatie, de Béla IV, roi de Hongrie et de la reine Marie, fille de Théodore Lascaris et d'Anne Comnène. Vouée à Dieu par ses père et mère, avant même de venir au monde, l'enfant prit, dès sa quatrième année, le chemin du monastère Sainte-Catherine des Dominicaines de Veszprém, qu'elle quitta en 1252 pour celui de Notre-Dame, dans l'île des Lièvres, sur le Danube, appelée aujourd'hui île Sainte-Marguerite. Elle fit profession à douze ans et reçut la consécration des vierges, des mains de l'archevêque d'Esztergom, le 14 juin 1261. Les tentatives en vue de la rappeler dans le

siècle restèrent lettre morte, y compris la promesse du trône de Bohême. Sainte Marguerite mourut à Notre-Dame le 18 janvier 1271.

Bibliographie : *Acta apostolicae Sedis,* t. XXXVI (1944), pp. 33-40 ; Horn, Emile, *Une nièce de sainte Elisabeth. La Bienheureuse Marguerite de Hongrie (XIII^e siècle)*, Paris, 1908 ; Böle, K.M., O.P., *Arpádházi Boldog Margit szenttéavatási ügye és a legösibb latin Margit-legenda,* Budapest, 1937 ; Horváth, Jean, *Une légende hongroise,* avec *Extraits de la « Légende de sainte Marguerite »,* dans *Nouvelle Revue de Hongrie,* t. LVIII (1938), pp. 428-435 ; S. M. C., *Margaret, Princess of Hungary. A New Canonized Saint,* Oxford, 1945.

7 juillet 1946: Sainte Françoise-Xavier Cabrini, fondatrice des religieuses Missionnaires du Sacré-Cœur de Jésus. — Maria Francesca naquit à Sant'Angelo Lodigiano le 15 juillet 1850, dans une famille laborieuse de la campagne qui compta jusqu'à treize enfants. Elle venait de conquérir ses diplômes chez les Filles du Sacré-Cœur à Arluno (1868), lorsqu'elle perdit, coup sur coup, son père, Agostino Cabrini, en 1869, et sa mère Stella Oldini, en 1870. Appelée à Vidardo pour y suppléer une maîtresse d'école, elle y fit la classe deux années entières. Puis ce fut l'épreuve. Monseigneur Serrati l'avait mandée à Codogno en vue de ranimer la vie religieuse dans une Congrégation mort-née ; les qualités de Maria Francesca, pensait le bon prévôt, promettaient une réussite immédiate ; bref, c'était l'affaire de quelques semaines. Ce furent des années, et combien noires ! Arrivée à la « Provvidenza » le 12 août 1874, la sainte fit profession le 14 septembre 1877 et dut prendre, le même jour, la direction des Sœurs, à la grande colère d'Antonia Tondini, la fondatrice évincée, qui s'ingénia, qu'elle s'en rendît compte ou non, à ruiner sa propre œuvre. La communauté fut supprimée. La Providence frayait la voie. Car Maria Francesca, de longue date, avait rêvé de porter le nom du Christ en Chine. Elle put acquérir, sur place, l'ancien couvent de San Francesco, dont elle prit possession en novembre 1880. Le 14 décembre de la même année, l'évêque de Lodi conféra l'institution canonique aux religieuses Missionnaires du Sacré-Cœur de Jésus. Quatre fondations suivirent bientôt, à Grumello (1882), à Milan (1884), à Casalpusterlengo (1885), à Borghetto Lodogiano (1886). Mais Madre Cabrini appréhendait le pire pour des religieuses itinérantes liées par le statut juridique des Congrégations diocésaines. Elle travailla sans retard à obtenir pour l'Institut le décret de louange (12 mars 1888). La sainte mourrait missionnaire, mais pas en Chine. L'intervention de Mgr Scalabrini, évêque de Plaisance, décida de l'apostolat futur de la nouvelle famille religieuse. Emu de l'abandon spirituel des Italiens émigrés en Amérique — la moyenne annuelle de 1888 à 1900 s'élève à 269.000 —, le Prélat avait fondé un séminaire destiné spécialement à former des aumôniers de l'émigration. Son appel remua le cœur de la sainte, et plus encore la parole du Vicaire de Jésus-Christ : reçue en audience par Léon XIII, mis au courant de ses projets apostoliques, elle entendit de sa bouche la consigne décisive : « Non all'Oriente, ma all'Occidente ! » Elle s'embarqua, au Havre, le 23 mars 1889, pour le Nouveau Monde. C'était la première de ses vingt-quatre traversées. Elle créait des établissements d'instruction à tous les degrés, des hôpitaux, des orphelinats, aux Etats-Unis, au Nicaragua, à Panama, au Pérou, au Chili et en Argentine, sans compter les 67 maisons fondées de son vivant en Italie, en France, en Angleterre, en Espagne. Sainte Francesca Saverio mourut à Columbus Hospital, à Chicago, le 22 décembre 1917. Ses restes, d'abord inhumés à West Park, reposent actuellement à « Mother Cabrini High School », à New York. Elle avait été béatifiée par Pie XI, le 13 novembre 1938.

Bibliographie : *Acta apostolicae Sedis,* t. XXXVIII (1946), pp. 269-173 ; De Sanctis Rosmini, Emilia, *La Beata Francesca Saveria Cabrini,* Roma, 1938 ; O'Sullivan, Donal, S. I., *Frances Xavier Cabrini,* dans *Studies,* vol. XXXV (Dublin, 1946), pp. 351-356 ; Caminada, Costantino, *Un'italiana per le vie del mondo. S. Francesca Saverio Cabrini,* 2^e édit., Turin, 1946.

A. Cerckel, S. I.

SAINT ANTOINE DE PADOUE, DOCTEUR DE L'EGLISE

La proclamation solennelle de saint Antoine de Padoue comme docteur de l'Eglise (1) a peut-être surpris le grand public, qui ne connaît guère le célèbre franciscain que comme apôtre et thaumaturge. Plus d'un s'est demandé quels étaient les titres de saint Antoine à recevoir des honneurs réservés exclusivement aux saints qui ont brillé par l'éclat de leur science et de leur doctrine. En fait, depuis longtemps, le Saint-Siège était sollicité d'inscrire saint Antoine parmi les docteurs ; lors du septième centenaire de la mort (1231) et de la canonisation du saint (1232), ces sollicitations se firent à la fois plus nombreuses et plus pressantes. Le pape Pie XI qui, dans sa lettre du 1er mars 1931 (2) à l'évêque de Padoue, exalte la sagesse du célèbre thaumaturge (3) ne crut pas cependant pouvoir accéder immédiatement aux requêtes dont il était l'objet, souhaitant que des travaux historiques missent en lumière les titres de saint Antoine à être honoré comme docteur de l'Eglise. Il suffit de parcourir l'abondante littérature antonienne publiée entre 1930 et 1944 (4) pour se rendre compte que toutes les branches de l'Ordre de saint François, et plus particulièrement les Mineurs, rivalisèrent de zèle pour justifier les démarches entreprises près du Siège Apostolique. Il ne peut être question ici de faire l'inventaire de cette surabondante production, de qualité du reste fort diverse. Nous citerons seulement quelques noms.

Un des principaux promoteurs de la cause fut un belge, le P. Jacques Heerinckx (5) (mort le 24 mars 1937), qui était professeur d'ascétique et de mystique au collège international des Frères Mineurs à Rome. Dans une série d'articles il s'efforça de dégager la doctrine théologique des œuvres de saint Antoine (6). Comme on le sait, à l'heure actuelle, des nombreux écrits attribués au saint, la critique n'en retient qu'un, à savoir les *Sermones dominicales et in solemnitatibus sanctorum* (7). Dans ces sermons, le P. Heerinckx a puisé les traits principaux de la doctrine du nouveau docteur. Comme il fallait s'y attendre, on ne découvre pas, dans ce sermonnaire destiné avant tout à des fins moralisatrices, un tout organique et systématique. Ce qui frappe immé-

(1) Lettre apostolique du 16 janvier 1946 (*Acta Apostolicae Sedis*, t. XXXVIII, 1946, pp. 200-204).

(2) *Ibid.*, t. XXIII, pp. 71-80.

(3) « sed divinam illam, quam e diuturna sacrarum Litterarum lectione suxerat sapientiam, studiose diligenterque inlustrabat » (*ibid.*, p. 78).

(4) Voir par exemple les listes bibliographiques publiées dans les *Collectanea Franciscana*, t. V (1935), pp. 484-492 ; t. VIII (1938), pp. 119-133 ; t. XI (1941), pp. 128-137.

(5) *Acta Ordinis Fratrum Minorum*, t. LVI (1937), pp. 160, 190-191.

(6) Voici les principaux : *Antonius Patavinus auctor mysticus*, dans *Antonianum*, t. VII (1932), pp. 39-76, 167-200 ; *De Sermonibus dominicalibus et in festivitatibus S. Antonii Patavini, ibid.*, t. IX (1934), pp. 3-36 ; *Les sources de la théologie mystique de saint Antoine de Padoue*, dans *Revue d'ascétique et de mystique*, t. XIII (1932), pp. 225-256 ; *La mistica di S. Antonio di Padova*, dans *Studi franciscani*, t. XXX (1933), pp. 39-60.

(7) La meilleure édition, mais qui n'est pas parfaite, est celle de A. M. Locatelli (Padoue, 1895-1903), qui a été complétée par J. Munaron, J. Perin, M. Scremini (Padoue, 1903-1911). Cfr Fr. Van Ortroy, *Les « Sermones dominicales » de saint Antoine de Padoue*, dans *Analecta Bollandiana*, t. XXX (1911), pp. 306-315. Il est assez surprenant que, dans un article des *Acta Ordinis Fratrum Minorum*, intitulé *Summarium rationum ob quas S. Antonius de Padua dignus putatur cui titulus et honores Doctoris Ecclesiae deferantur* et qui émane *e postulatione generali* de l'Ordre (t. LII, 1933, pp. 153-160), on attribue à saint Antoine, outre les *Sermones*, sept ouvrages et que l'on ajoute : « Nec desunt qui Antonio nostro attribuant pervulgatissimum quoque librum *De Imitatione Christi* inscriptum ». N'est-ce pas affaiblir une cause que de la défendre avec des arguments de ce genre?

diatement, ce sont les innombrables citations de l'Ecriture et la manière de les exploiter. Le prédicateur se réfère aux deux Testaments non pas pour expliquer le sens littéral, mais le sens allégorique, dont il tire des applications morales et religieuses. Cette méthode peut nous paraître artificielle et même décevante ; elle nous rappelle qu'Antoine partageait le goût de son époque pour les allégories les plus subtiles. Le sermonnaire témoigne d'une étonnante familiarité avec la Bible et justifie cette formule, à première vue hyperbolique, que nous lisons dans un ancien martyrologe : *Hic* (Antonius) *memoria pro codicibus utebatur, ut a Summo Pontifice Gregorio IX Arca Testamenti peculiari nomine vocaretur* (8). Grégoire IX avait décerné en effet à saint Antoine au moment de la canonisation les titres de *Arca Testamenti* et *Sacrarum scripturarum scrinium.*

Un autre écrivain, bien connu dans le monde des franciscanisants, le P. D. Scaramuzzi, a réuni en un important volume tous les arguments susceptibles de promouvoir les titres doctrinaux de saint Antoine (9). Il étudie successivement : Œuvres authentiques du saint ; jugements des contemporains et de la postérité sur la doctrine de saint Antoine ; la doctrine de saint Antoine et les Souverains Pontifes ; saint Antoine célébré comme docteur dans la liturgie (offices, messes, martyrologes) et les œuvres d'art. Dans ce chapitre il montre que, de temps immémorial, saint Antoine a été invoqué comme docteur. Ensuite l'auteur groupe, sous les titres des différents traités qui constituent l'ensemble de la théologie, les passages les plus caractéristiques des *sermones* de manière à permettre au lecteur d'entrevoir les grandes lignes de la doctrine du saint. Disons en passant que cette disposition peut donner le change : saint Antoine n'a pas élaboré une théologie systématique et il a vécu à une époque où les premières sommes théologiques venaient seulement de paraître et où le grand travail de saint Thomas n'avait pas encore vu le jour.

De tous les arguments qui ont été rassemblés en vue de soutenir les titres de saint Antoine aux honneurs du doctorat, le principal est l'argument connu en théologie sous le nom d'*Argumentum ex traditione.* Dès le lendemain de la mort du grand prédicateur, on loua à l'envi sa science et le pape Grégoire IX, en terminant la cérémonie de la canonisation, n'hésita pas à entonner l'antienne : *O doctor optime, Ecclesiae sanctae lumen, beate Antoni, divinae legis amator, deprecare pro nobis Filium Dei* (10). Ce fait eut, semble-t-il, un grand retentissement et le plus souvent, tant dans l'ordre franciscain que dans certains diocèses, c'est la messe des docteurs de l'Eglise qui se lisait le jour de la fête du saint (11). L'iconographie renforce aussi singulièrement l'argument tiré de la tradition. Nous ne pouvons entrer ici dans le détail : le bel ouvrage du P. Beda Kleinschmidt, *Antonius von Padua in Leben und Kunst, Kult und Volkstum* (Düsseldorf, 1931) (12) offre sur ce sujet un splendide ensemble. Nous signalons toutefois un tableau particulièrement évo-

(8) *Acta Sanctorum Iunii,* t. VI, p. 334. Au sujet des martyrologes, l'article de la Postulation générale de l'Ordre, que nous venons de citer, écrit : « Quod vero de Breviario et Missali dictum est, idem de Martyrologiis dicendum, in quibus S. Antonius tanquam Doctor commemoratur » (p. 160) et l'auteur anonyme énumère ensuite quelques martyrologes. En fait, ces notices martyrologiques louent la doctrine du saint, mais ne lui confèrent pas explicitement le titre de docteur.

(9) *La Figura intellettuale di S. Antonio di Padova. I suoi scritti. La sua dottrina,* Rome, 1934.

(10) L. de Kerval, *Sancti Antonii de Padua vitae duae quarum altera hucusque inedita* (Paris, 1904), p. 235 (*Collection d'Etudes et de documents,* t. V).

(11) Cfr D. Scaramuzzi, *op. cit.,* pp. 86-107.

(12) La luxueuse publication imprimée à l'occasion du centenaire par les Mineurs conventuels : *Il Santo* (Padoue, 1930-1934) constitue, surtout pour l'iconographie, une contribution de grand intérêt.

cateur : celui de Lazzaro Sebastiani ou Bastiani (1430-1512), conservé à l'Académie des Beaux-Arts de Venise (13). On y voit saint Antoine juché sur un arbre, un livre dans la main gauche. Il enseigne deux personnages assis à ses pieds : saint Bonaventure, le premier docteur de l'Ordre de saint François, et le Bienheureux Luc Belludi (vers 1200-1285), disciple de saint Antoine. Comme on l'a fait remarquer, ce tableau, à lui seul, témoigne de la haute estime dans laquelle on tenait la science de saint Antoine. N'était-il pas le premier lecteur en théologie de la grande famille franciscaine, et le saint Fondateur ne l'avait-il pas chargé d'enseigner la théologie à ses disciples, comme en fait foi la brève lettre qu'il aurait adressée à Antoine : *Antonio episcopo meo, Frater Franciscus salutem. Placet mihi quod sacram theologiam legas fratribus, dummodo inter huiusmodi studium sanctae orationis et devotionis spiritum non extinguas, sicut Regula continetur* (14).

Le Bref, par lequel Pie XII a conféré le doctorat à saint Antoine, met particulièrement en lumière cet argument de la tradition et souligne que de temps immémorial saint Antoine était vénéré comme une lumière de son Ordre et de l'Eglise. Qu'on en juge plutôt d'après le résumé que voici : Après quelques données biographiques, le Pape cite la lettre de saint François que nous venons de transcrire et rappelle qu'Antoine fut professeur à Bologne, à Montpellier et à Toulouse. Plusieurs fois le Christ sous forme d'un enfant aurait apparu au jeune professeur pour l'encourager et l'éclairer (15). Le document pontifical loue les *sermones* (16) et la connaissance de la Bible qu'ils révèlent : *iure meritoque « Doctoris Evangelici » nomine dignus apparet.* Le Bref groupe ensuite quelques appréciations des Souverains Pontifes au sujet de la doctrine de saint Antoine : lettre de Sixte IV (12 mars 1472), de Sixte V (14 janvier 1586), de Pie XI (1er mars 1931) et enfin de Grégoire IX qui, ainsi que nous venons de le dire, canonisa saint Antoine et l'invoqua comme docteur. Faisant allusion aux multiples suppliques adressées au Saint-Siège, surtout à l'occasion du VII[e] centenaire de la mort et de la canonisation, le pape décide de déclarer Docteur de l'Eglise le glorieux apôtre portugais.

B. de Gaiffier, S. I.

---

(13) Ce tableau a été souvent reproduit ; voir par exemple B. Kleinschmidt, *op. cit.*, p. 144. Il n'est pas rare de rencontrer, dans l'iconographie de saint Antoine, des œuvres où il figure assis sur un noyer, prêchant à la foule. Le tableau de Sebastiani a surtout ceci de caractéristique de représenter saint Antoine comme le maître du grand docteur saint Bonaventure.

(14) Sur l'authenticité de cette lettre on a beaucoup écrit. H. Boehmer et, après lui, Fr. Wiegand l'ont placée parmi les *dubia* dans les écrits de saint François (*Analekten zur Geschichte des Franciscus von Assisi*, Tubingue, 1930, p. 48, dans la *Sammlung ausgewählter Kirchen- und Dogmengeschichtlicher Quellenschriften*, N.F., n° 4). La seconde *Vie de saint François* par Thomas de Celano fait allusion à cette lettre : « *Et beato Antonio cum semel scriberet, sic poni fecit in principio litterae : « Fratri Antonio episcopo meo »* (*Analecta Franciscana*, t. X, 1921-1941, p. 225). Dans son livre (*The Sources for the Life of S. Francis of Assisi*, Manchester, 1940, pp. 13, 22), John R. H. Moorman accepte l'authenticité de la lettre, au sujet de laquelle il dit : « It is perhaps the most interesting of all the letters because it deals with a development in the Order of some importance » (p. 22). A propos du rôle de saint Antoine comme professeur dans l'Ordre franciscain, on peut lire : Hilarin de Lucerne, O.F.M.Cap., *Histoire des études dans l'Ordre de saint François* (Paris, 1908), pp. 139-158.

(15) Ce trait apparaît dans un livre de miracles du XIV[e] siècle ; voir B. Kleinschmidt, *op. cit.*, pp. 74, 102-104. Dans l'iconographie, où il devait devenir si populaire, on ne le rencontre qu'à partir du XV[e] siècle. Voir aussi Fernando de Mendoza, O.M.Cap., *San Antonio con el niño Jesús en el arte español*, dans *Collectanea Franciscana*, t. VI (1936), pp. 177-191.

(16) Notons que c'est le seul écrit qui est cité par le document pontifical, l'authenticité des autres œuvres étant, comme nous l'avons dit, fort suspecte.

ACTES DU SAINT-SIEGE

ACTES DU SOUVERAIN PONTIFE

Saint Albert le Grand est nommé patron des hommes de science. (Lettre apostolique du 16 décembre 1941. — *A. A. S.*, XXXIV, 1942, pp. 89-91).

A l'occasion du dixième anniversaire de l'extension à l'Église universelle du culte rendu à saint Albert le Grand et de sa proclamation comme Docteur de l'Eglise, un nouveau titre de gloire vient de lui être décerné : celui de patron des hommes de science. Titre mérité par l'ampleur de ses connaissances tant sacrées que profanes ; par son zèle à pénétrer toujours plus avant les secrets de la nature et à en faire bénéficier ses contemporains ; par des publications nombreuses et par leur esprit inductif et expérimental, bien en avance sur leur temps ; et aussi par le rôle de premier plan qu'il remplit ainsi dans l'histoire de la science catholique, rôle reconnu de plus en plus par les historiens contemporains dans tous les pays du monde.

Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus est déclarée patronne secondaire de la France. (Lettre apostolique du 3 mai 1944. — *A. A. S.*, XXXVI, 1944, pp. 329-330).

Dans son exposé des motifs, la lettre rappelle que la Très Sainte Vierge est depuis plusieurs siècles la patronne principale de la France et que, depuis sa récente canonisation, sainte Jeanne d'Arc fut déclarée sa patronne secondaire. Toutefois les besoins matériels et spirituels de la France étant très grands à la suite de la tourmente qu'elle vient de subir, il a paru bon de la confier aussi au patronage spécial de la Vierge de Lisieux qui jouit en France d'une très grande popularité, popularité dont le pape fut témoin lui-même lors des fêtes de Lisieux en 1937.

Lettre apostolique au T. R. P. Wl. Ledóchowski, Supérieur général de la Compagnie de Jésus, à l'occasion du IV^e^ centenaire de la fondation de la Compagnie. (6 juillet 1940. — *A. A. S.*, XXXII, 1940, pp. 289-296).

Se référant fréquemment à des documents de ses prédécesseurs, le pape rappelle les divers titres auxquels la Compagnie de Jésus au cours de ces quatre siècles d'histoire a bien mérité de l'Eglise : a) la discipline d'une ascèse christocentrique, dont la source bienfaisante se trouve dans les Exercices Spirituels ; b) le dévouement sans réserve au Saint-Siège, sur un signe duquel la Compagnie fut toujours prête à occuper les avant-postes de la chrétienté : exemple des saints, des missionnaires, des martyrs ; c) les attaques des ennemis de la foi, dont la Compagnie fut souvent le point de mire ; d) l'enseignement de la jeunesse et la formation religieuse des générations montantes. Pour l'avenir le pape invite les membres de la Compagnie à unir à la fidélité envers leur Institut l'adaptation nécessaire aux besoins nouveaux.

Convention entre le Saint-Siège et le gouvernement espagnol. (7 juin 1941. — *A. A. S.*, XXXIII, 1941, pp. 480-481).

Cet accord porte surtout sur le mode de désignation des évêques. A la vacance d'un siège, ou lorsque la Curie romaine voudra nommer un coadjuteur avec droit de succession, le nonce apostolique établira, d'accord avec le gouvernement, une liste d'au moins six noms. Le Saint-Père en choisira trois et, par l'intermédiaire de la nonciature, communiquera ces noms au chef de l'Etat, qui, dans les trente jours, proposera officiellement l'un des trois. Si le Souverain Pontife ne trouve pas dans la liste des six noms trois candidats qui lui agréent, il complétera ou composera de sa propre initiative un terne qu'il soumettra au gouvernement. Celui-ci proposera les objections de caractère politique général qu'il aurait à faire sur ces nouveaux candidats. Même lorsque le Souverain Pontife acceptera trois candidats de la première liste, il pourra ajouter d'autres noms et les présenter au Chef de l'Etat. Toutes ces négociations restent strictement secrètes.

Le gouvernement espagnol, à cette occasion, prend l'engagement formel de conclure le plus vite possible un concordat avec le Saint-Siège pour restaurer les glorieuses traditions catholiques du pays. La présente convention restera en vigueur jusqu'à son incorporation dans le nouveau Concordat.

Quant à la provision des bénéfices non consistoriaux, des négociations nouvelles seront entamées lors de la confirmation du présent accord. L'Eglise se déclare disposée à faire aussi quelques concessions au gouvernement en cette matière. Jusqu'au règlement définitif dans le prochain concordat, les Ordinaires pourront procéder aux nominations des curés, les notifiant toutefois au gouvernement avant la prise de possession, afin que celui-ci puisse éventuellement élever les objections de caractère politique général. En attendant la conclusion du nouveau concordat, le gouvernement s'engage à observer les dispositions contenues dans les quatre premiers articles du concordat de 1851. Il promet pendant ce même temps de ne pas légiférer en matières mixtes, qui peuvent intéresser l'Eglise, sans accord préalable avec le Saint-Siège.

Lettre à Mgr O. Joliet à l'occasion du centenaire du Collège Belge à Rome. (20 mars 1944. — *A. A. S.*, XXXVI, 1944, p. 164).

Dans cette lettre adressée à Mgr O. Joliet à l'occasion du centenaire du Collège belge à Rome, le Souverain Pontife rappelle l'intérêt que, depuis sa fondation par Grégoire XVI, les papes ont porté à cet établissement. Il se réjouit des fruits qu'il a produits pour le clergé de Belgique et exprime le désir que plus que jamais dans les conjonctures présentes tous les clercs excellent en science et en vertu.

Lettre apostolique au R. P. Norbert de Boynes à l'occasion du centenaire de l'Apostolat de la Prière. (16 juin 1944. — *A. A. S.*, XXXVI, 1944, pp. 238-243).

La lettre énumère d'abord les mérites insignes de l'Apostolat de la Prière : réunion dans la prière de millions de chrétiens disséminés sur toute la terre ; offrande quotidienne à Dieu des prières, bonnes œuvres, sacrifices, le tout uni aux prières du Sacré-Cœur et offert par les mains de Marie Immaculée ; devise « Adveniat Regnum tuum » choisie parmi les paroles du Pater ; détermination d'une double intention mensuelle, l'une générale, l'autre missionnaire, toutes deux visant à élargir le cadre de la prière et des désirs apostoliques ; rappel des membres à la nécessité d'insuffler une âme de prière à leur vie

active ; formation spirituelle solide assurée à ces membres, évitant les exercices de piété moins primordiaux, développant le culte du Sacré-Cœur, de l'Eucharistie, de la T. S. Vierge ; triple degré des pratiques imposées. Tout ceci contribue grandement au développement de l'Action catholique et à l'approfondissement de la vie intérieure ainsi qu'en témoignent à suffisance les nombreux Messagers du Cœur de Jésus édités en plus de 40 langues dans le monde entier. Cela contribue aussi à maintenir le sens de la charité universelle, si nécessaire en un temps où les peuples s'entre-déchirent : étroitement uni au Saint-Siège, l'Apostolat de la Prière est organisé dans environ 1300 diocèses ; il y fleurit dans tous les milieux sociaux et groupe 35.000.000 de membres. La lettre exprime l'espoir qu'à l'avenir l'Apostolat de la Prière développera encore son activité pour la plus grande gloire de Dieu et le plus grand bien des âmes.

Lettre à S. E. Mgr de Ferrari, archevêque de Trente, à l'occasion du quatrième centenaire de l'ouverture du Concile de Trente. (21 novembre 1945. — *A. A. S.*, XXXVII, 1945, pp. 309-314).

Après avoir félicité l'église de Trente des mesures prises pour commémorer dignement ce centenaire (organisation de conférences et construction de la cathédrale du Christ-Roi), le pape rappelle les circonstances difficiles dans lesquelles le Concile vit le jour et qui ne l'empêchèrent pas d'obtenir des résultats durables, tant dans le domaine de la foi que dans celui de la discipline ecclésiastique. Trente fut le point de départ d'une renaissance catholique « multipliant plus que jamais les fleurs de sainteté dans le jardin de l'Eglise ». A nos contemporains aussi, Trente a un message à apporter, non seulement à ceux qui sont restés fidèles à l'Eglise de Rome, mais aussi à ceux qui se laissèrent alors emporter par l'hérésie tout en conservant les vérités fondamentales de la révélation : leçon d'attachement inébranlable à Rome, seule garantie d'unité et rempart contre l'altération et l'émiettement.

Discours à une délégation d'Israélites rentrés de captivité. (29 novembre 1945. — *A. A. S.*, XXXVII, 1945, pp. 317-318).

Un groupe de 70 délégués du Congrès des réfugiés juifs était venu remercier le pape pour tout ce qu'il avait fait durant cette guerre en faveur de ses coreligionnaires. Dans sa réponse, le pape, après avoir souhaité la bienvenue à ses visiteurs, stigmatisa une fois de plus les principes erronés qui furent à l'origine de tant de souffrances imposées, même à ceux « qui n'avaient pris aucune part active dans les événements de la guerre ». « Fidèle aux principes éternels qui découlent de la loi écrite par Dieu dans le cœur de chaque homme, qui resplendirent dans la Révélation divine du Sinaï et trouvèrent leur perfection dans le Sermon de la Montagne, le Siège Apostolique n'a jamais laissé aucun doute à aucun moment, si critique qu'il soit, sur le fait qu'il lui était impossible d'admettre, qu'il refusait d'admettre, aussi bien dans ses maximes que dans son action extérieure, aucune de ces conceptions qui, dans l'histoire de la civilisation, seront comptées au nombre des travestissements les plus déplorables et les plus déshonorants de la pensée et du sentiment humains ». Il dit ensuite sa compassion pour les victimes des persécutions raciales ; insiste sur la réserve que l'Eglise doit manifester en matière civile et politique ; mais « en proclamant les grands principes de l'humanité et de la fraternité véritables, elle posera les bases et les présupposés sûrs pour la solution de ces mêmes questions, selon la justice et l'équité ».

Sa Sainteté termine en confiant ses visiteurs à la protection du Très-Haut Père des miséricordes et Dieu de toute consolation.

S. CONGREGATION DU SAINT-OFFICE

Condamnation de tous les ouvrages d'Ernest Buonaiuti. (Décret des 17 mai - 17 juin 1944. — *A. A. S.*, XXXVI, 1944, p. 176).

Le 26 mars 1924, le Saint-Office proscrivait *opera et scripta omnia* d'E. Buonaiuti (1). L'auteur ayant continué ses publications dans le même esprit, le 16 décembre 1942, la *Storia del Cristianesimo* a été expressément condamnée (2). La S. Congrégation, en date du 17 mai 1944, a porté une condamnation générale de toutes les œuvres composées par l'auteur depuis le décret du 26 mars 1924.

S. CONGREGATION DU CONCILE

Application de la messe « pro populo ». (Dioecesis R. et aliarum. *Missae pro populo.* Résolution du 9 juillet 1938. — *A. A. S.*, XXXVII, 1945, pp. 297-299).

Dans le diocèse R. une paroisse est unie de plein droit à la mense épiscopale. L'évêque la régit par un vicaire (vicarius curatus, c. 471, § 1). Avant la promulgation du Code, le vicaire célébrait la messe pro populo. Il s'est cru par le Code libéré de cette obligation. L'évêque demande s'il peut satisfaire à ce devoir par la messe qu'il célèbre lui-même pour tout le diocèse ou si l'obligation continue à incomber au vicaire.

Le devoir du vicaire est fixé par les cc. 471, § 4 et 466, § 1. Cependant il faut noter que le c. 466, § 2 n'impose qu'une messe au curé qui en fait régit ou administre plusieurs paroisses. Il en va de même d'après le c. 339, §§ 4 et 5 pour l'évêque qui serait à la tête de plusieurs diocèses. Mais cela n'entraîne nullement, dans le cas présent, que l'évêque, par la messe célébrée pour tout le diocèse, puisse considérer comme remplie l'obligation imposée par le droit au vicaire en charge dans la paroisse unie à la mense épiscopale. Il y a là deux obligations bien différentes. Les fidèles de la paroisse unie à la mense ont droit et à la messe qui doit être célébrée spécialement pour eux et à leur part dans les fruits de la messe que l'évêque doit célébrer pour tout le diocèse. La S. Congrégation conclut à l'obligation pour le vicaire de célébrer pro populo.

Garde et conservation des objets d'histoire et d'art religieux en Italie. (Disposition de la Sacrée Congrégation du Concile du 24 mai 1939. — *A. A. S.*, XXXI, 1939, pp. 266-268).

Par suite du nombre toujours croissant d'expositions artistiques, organisées un peu partout, sollicitant le prêt d'objets appartenant au patrimoine historique des églises, en considération des dangers qui en résultent pour leur conservation, la Sacrée Congrégation du Concile, d'accord avec la Commission pontificale d'art sacré, rappelait en 1939 aux intéressés (les Ordinaires italiens) les directives qui s'imposent en la matière :

a) Certains objets sont *inamovibles* ; soit de par leur nature même, soit pour un motif de culte, soit à cause de la particulière importance de l'église où ils se trouvent, soit enfin à cause de leur mauvais état de conservation rendant un transport trop dangereux. b) Le prêt d'un objet d'art étant un acte qui excède les limites de l'administration ordinaire (telles qu'elles sont définies aux cc. 1497, § 2 ; 1532, § 1, n. 1 et 1533), l'autorisation préalable de

(1) *A.A.S.*, XVI, 1924, p. 159. — *N.R.Th.*, 1924, p. 630.
(2) *N.R.Th.*, 1945, p. (853).

la Congrégation du Concile est nécessaire. Et pour lui permettre de la donner à bon escient, il faudra lui fournir les renseignements souhaitables concernant l'objet, son état de conservation, sa valeur évaluée, le motif et la durée du transfert, les garanties fournies par le demandeur concernant l'assurance et le transport, l'avis de la commission diocésaine d'art sacré. Un procès-verbal signé devra être fait au moment de l'envoi, avec indication de l'état de conservation et de la durée du transfert. c) Les Ordinaires ont le devoir de veiller à la bonne conservation des objets d'art et aux facilités à accorder à ceux qui désirent les admirer ou les étudier.

Distributions chorales. (Tergestina *Distributionum.* Résolution du 14 février 1942. — *A. A. S.*, XXXIV, 1942, pp. 299-300).

D'après le c. 420, § 1, n. 14, les juges synodaux sont excusés du service choral, lorsque leurs fonctions les empêchent d'y assister ; ils peuvent cependant percevoir les fruits de leur prébende et les distributions quotidiennes. Le chapitre de Trieste s'est demandé si ce droit aux profits de la charge capitulaire devait être maintenu dans le cas où les juges synodaux perçoivent une rétribution dans l'exercice de la tâche judiciaire qui précisément les exempte du service choral. Le motif du doute vient du fait que le c. 421, § 1, n. 3 prévoit l'exemption du service choral, avec participation aux fruits de la prébende, mais sans les distributions chorales, pour le vicaire capitulaire, le vicaire général et l'official que leurs fonctions empêchent d'assister au chœur.

La S. Congrégation du Concile, dans la décision du 20 février 1915, Gerundin. *Distributionum choralium,* a estimé qu'aucun chanoine légitimement absent du chœur par raison d'office ne peut percevoir les distributions quotidiennes s'il est rémunéré pour l'exercice de cet office (1). D'autre part, le c. 420, § 1, n. 14 ne distingue pas entre fruits de la prébende et distributions quotidiennes. Une réponse de la Commission d'interprétation du 24 novembre 1920 a reconnu aux chanoines enseignant la théologie et le droit canon, et exemptés de ce fait du chœur, le droit de percevoir les fruits de la prébende, même s'ils perçoivent une rétribution pour l'enseignement qu'ils donnent (2). Il semble bien que la même mesure doive être appliquée aux juges synodaux pour les distributions quotidiennes. L'analogie avec le cas du vicaire général et de l'official (c. 421, § 1, n. 3) ne peut être invoquée. Ceux-ci ont une fonction stable, d'exercice permanent, à rétribution fixe. Les juges synodaux n'ont qu'une charge intermittente et à rétribution incertaine. La Congrégation a donc reconnu le droit aux distributions quotidiennes pour les juges synodaux excusés du service choral du fait de fonctions par ailleurs rétribuées.

Réserves Apostoliques. (Romana. *Reservationum Apostolicarum.* Résolution du 12 décembre 1942. — *A. A. S.*, XXXV, 1943, pp. 148-150).

La Daterie apostolique a exposé à la S. Congrégation du Concile la pratique de quelques curies diocésaines qui semblent vouloir échapper à certaines réserves apostoliques en matière de collation de bénéfices. Avant de proposer au Saint-Siège, pour la collation d'un bénéfice qui lui est réservé, un titulaire déjà pourvu d'un autre bénéfice, elles lui demandent de résigner celui qu'il détient, comptant de la sorte échapper à la prescription du c. 1435, § 1, n. 4, qui réserve au Souverain Pontife la collation des bénéfices devenus vacants par la promotion ou la translation qu'il a faite lui-même du titulaire à un bénéfice réservé. C'est là, pense la Daterie, une interprétation très littérale du

(1) *A.A.S.*, VII, 1915, p. 262.
(2) *A.A.S.*, XII, 1920, p. 573. — *N.R.Th.*, 1921, p. 152.

canon, in fraudem legis. Aussi le Cardinal Dataire a-t-il soumis la question au Souverain Pontife, qui en a confié la solution à la S. Congrégation du Concile.

La résolution de la S. Congrégation invoque tout d'abord le droit ancien, exprimé dans la constitution *Iam dudum* de Paul V, du 25 février 1609. Des commentateurs comme Lotterius, Pitonius, Barbosa, Riganti voient tous dans la pratique décrite ci-dessus une fraude tout au moins objective. La présomption de fraude est fondée sur le fait qu'un bénéficiaire renonce à son bénéfice, au moment de la vacance d'un bénéfice réservé, et obtient ensuite celui-ci. Le droit nouveau a-t-il maintenu les mêmes prohibitions? Le texte du c. 1435, § 1, n. 4, en rigueur de termes, pourrait faire croire à la non-existence de la réserve d'un bénéfice devenu vacant par renonciation *avant* la promotion du titulaire à un bénéfice réservé. En fait, il faut voir dans cette pratique une tentative frauduleuse d'empêcher l'exercice du droit du Saint-Siège. Le c. 1435, § 1, n. 4, qui rapporte le droit ancien, doit être compris selon l'ancienne discipline (c. 6, n. 2-4). La pratique courante de la Daterie confirme encore cette manière de voir (c. 20). Dès lors, la S. Congrégation a conclu à l'illicéité de ces renonciations faites à un bénéfice antérieur en vue de la promotion à un bénéfice réservé et a déclaré nettement que le bénéfice auquel on renonçait tombait sous la réserve.

Collation de bénéfices à Rome. (Romana. *Reservationis beneficiorum in Urbe.* Rép. du 12 juin 1943. — *A. A. S.*, XXXV, 1943, p. 999).

Sur ordre du Souverain Pontife, la S. Congrégation du Concile a examiné le doute suivant : la collation des canonicats vacants dans les églises des Titres cardinalices et des Diaconies appartient-elle aux cardinaux respectifs, même lorsqu'ils ne sont pas en résidence à Rome, ou à la Daterie apostolique?

Le c. 1435, § 3 déclare expressément : Pour la collation des bénéfices fondés à Rome, il faut observer les lois particulières en vigueur à leur sujet. Or, d'après la règle VIII des règles de la Chancellerie Apostolique et les commentaires qu'en ont donnés des auteurs de marque, lorsque les cardinaux ne résident pas à Rome, le Souverain Pontife se réserve la provision des bénéfices vacants dans leurs Titres et Diaconies. Bien que les règles de la Chancellerie aient été abrogées par le Code, dans le cas présent, le texte même du c. 1435, § 3 leur conserve leur valeur. La pratique de la Daterie depuis la publication du Code confirme cette interprétation (c. 20). Contre cette solution, on ne peut tirer argument du c. 1432, § 1 qui, au sujet de la collation des bénéfices vacants, reconnaît aux cardinaux, pour leurs Titres ou Diaconies, « intentionem in iure fundatam ». Cette « intention » suppose qu'il n'y a pas de disposition particulière contraire. Or, ici, cette disposition contraire ressort du c. 1435, § 1 et § 3. La S. Congrégation du Concile, dans sa décision du 12 juin 1943, a donc résolu le doute ci-dessus en faveur de la Daterie Apostolique.

S. CONGREGATION POUR L'EGLISE ORIENTALE

Indulgences pour l'Ave Maria. (Notification du 22 avril 1944. — *A. A. S.*, XXXVI, 1944, p. 245).

Un décret du 3 juin 1888 de la S. Congrégation des Indulgences avait déclaré que la formule de l'Ave Maria employée par les Ruthènes et dans les autres rites orientaux pouvait servir pour le gain des indulgences aussi bien que le texte en usage dans l'Eglise latine. Des doutes ayant surgi sur le sens de ce décret, la S. Congrégation pour l'Eglise Orientale a interrogé la Péni-

tencerie. Des réponses données par celle-ci le 21 mars 1944, il résulte que le décret du 3 juin 1888 reste en vigueur, qu'il vaut aussi bien pour les chrétiens occidentaux qui emploieraient une formule de l'Ave Maria des rites orientaux que pour les chrétiens orientaux usant de la formule occidentale ; les indulgences du Rosaire peuvent être gagnées par l'emploi de la formule orientale, toutefois dans la récitation publique du Rosaire on doit s'en tenir au texte habituellement employé.

S. CONGREGATION DES RITES

Services solennels pour les défunts les dimanches et jours de fête. (Décret du 1er mars 1942. — *A. A. S.*, XXXIV, 1942, pp. 205-206).

Bien des Ordinaires s'étaient adressés pendant la guerre à la S. Congrégation des Rites au sujet de nombreuses demandes faites par les familles ou les autorités publiques de pouvoir faire célébrer des services solennels pour les défunts même les dimanches et jours de fête. La S. Congrégation, dans son décret du 1er mars 1942, demandait aux Ordinaires de veiller à faire observer en tous points les prescriptions du Rituel romain (tit. VI, c. 1, n. 8 et c. III, n. 18) et des nouvelles rubriques de la messe (Add. et var. in Rubr. Miss., tit. III, n. 4). Elle insistait en particulier sur l'obligation de la messe chantée, la messe basse n'étant permise que pour les pauvres.

Quant à la qualité de la messe, la S. Congrégation rappelait la distinction, que font les Rubriques entre la *messe des funérailles* proprement dite et les *autres* messes privilégiées pour défunts. La *messe des funérailles* proprement dite suppose que le corps soit physiquement ou moralement présent ; présence morale qui ne peut s'entendre que pour les deux jours, qui suivent immédiatement le décès et pas au delà (S.R.C., decr. 3767, ad XXVI). On sait que cette messe des funérailles peut se célébrer même le dimanche et n'est interdite que pour un très petit nombre de jours de fête, tout à fait primaires (cfr Rubr. l. c.), et, dans ce dernier cas, elle peut être renvoyée avec tous ses privilèges au premier jour libre suivant. Dans tous les autres cas, où le corps n'est pas physiquement ou moralement présent, il faudra appliquer les rubriques des *autres messes privilégiées* pour défunts : celles de la messe, qui se dit « opportuniori die post acceptum mortis nuntium », ou de la messe, qui se dit à l'occasion du transfert à une sépulture définitive, ou des messes anniversaires ; dans ces cas *il ne sera pas permis de célébrer la messe en noir le dimanche et les jours de fête*, énumérés aux Rubr. l. c., n. 8 ; il faudra ces jours-là se contenter de célébrer la messe du dimanche ou de la fête, mais on pourra faire suivre cette messe des absoutes, sauf cependant les quelques jours, où la messe des funérailles elle-même est interdite.

S. CONGREGATION DES SEMINAIRES ET UNIVERSITES

L'étude de la pédagogie dans les Séminaires. (Lettre du 21 décembre 1944. — *A. A. S.*, XXXVII, 1945, pp. 173-176).

Dans une lettre en italien, adressée aux « Excellentissimes Ordinaires » sans détermination ultérieure, la S. Congrégation attire leur attention sur la nécessité de l'enseignement de la pédagogie dans les séminaires. Le prêtre est par office, et peut-être avant tout, chargé d'enseigner la vérité révélée. Dès lors, il doit lui-même être formé à la pédagogie, qui est la science de l'éducation en général, à la didactique, qui traite spécialement de l'enseignement et de ses méthodes, à la catéchétique qui a en vue l'enseignement de la religion. Le rôle que le prêtre doit jouer actuellement dans les sections d'Action

catholique et dans les écoles officielles pour l'enseignement de la religion rend plus urgente encore l'étude de sciences qui ont fait de grands progrès. Les talents naturels, joints à la bonne volonté, ne suffisent pas à faire des maîtres avertis.

La S. Congrégation propose les mesures suivantes :

I. *En philosophie,* on donnera pendant deux ans, à raison d'une heure par semaine, un cours théorique et pratique de pédagogie et de didactique. Sans doute faudra-t-il s'en tenir aux grandes lignes, mais celles-ci devront être clairement tracées : concept de l'éducation ; son but, ses lois, ses moyens, adaptation aux divers âges ; l'éducateur ; les droits respectifs de l'Eglise, de la famille, de l'Etat ; le milieu. — Pour la didactique, on exposera son concept, ses systèmes, les méthodes des divers enseignements. Toutes ces notions seront illustrées par les exemples des grands saints et éducateurs que l'Eglise a toujours donnés au monde. On pourra fort utilement faire préparer par les séminaristes sur ces matières des leçons à donner aux étudiants des classes moyennes supérieures, à des cercles de culture. De même, sous la direction de leurs professeurs, ils discuteront entre eux des meilleures méthodes de présentation de ces sujets.

II. *En théologie,* on établira un cours pratique de catéchétique. A vrai dire, on peut le considérer comme une partie de la théologie pastorale et lui donner deux des quatre heures assignées à cette discipline. Oralement ou par écrit, les étudiants en théologie prépareront des thèmes de catéchèse. Ils s'exerceront pratiquement à l'enseignement de la religion, sous la conduite de leur professeur de catéchétique, par exemple dans des écoles publiques. A la fin de leurs études théologiques, ce professeur portera un jugement sur leur capacité de catéchistes. Tant en philosophie qu'en théologie, on sera plus préoccupé de l'enseignement positif de la vérité que de polémique. Jamais on n'oubliera que la transmission de « *la parole de vie* » est un apostolat qui requiert l'action de la grâce divine et doit être accompagné des exemples d'une vie sainte.

La lettre s'achève en demandant l'entrée en vigueur de ces mesures dès le mois de janvier 1945.

Doctorat requis pour l'enseignement dans une faculté théologique. (Réponse du 28 août 1945. — *A. A. S.*, XXXVII, 1945, p. 272).

L'art 21 de la constitution *Deus scientiarum Dominus* requiert de tout professeur de faculté théologique qu'il soit *laurea congruenti praeditus* (1). L'on a demandé à la S. Congrégation si, outre le doctorat en théologie, on pouvait admettre tout autre doctorat obtenu dans une faculté ecclésiastique, soit en sciences bibliques ou en droit canonique, études orientales, histoire ecclésiastique, missiologie, archéologie chrétienne, philosophie. La S. Congrégation répond *affirmativement,* pourvu que le candidat soit muni aussi soit de la licence en théologie, soit de la licence dans la branche qu'il doit enseigner.

DATERIE APOSTOLIQUE

Collation des bénéfices non consistoriaux réservés ou dévolus au Saint-Siège. (Instruction du 1er janvier 1942. — *A. A. S.*, XXXIV, 1942, pp. 113-117).

Ce document, dont le texte intégral a été transmis à toutes les curies diocésaines, a pour but de rappeler aux Ordinaires le droit commun en cette matière et de leur indiquer exactement les renseignements à fournir à la Daterie

(1) *A.A.S., XXXIII,* 1931, pp. 241 suiv.

pour la collation des bénéfices non consistoriaux réservés ou dévolus au Saint-Siège.

La Daterie constate que non seulement on ne lui envoie pas toujours tous les renseignements nécessaires pour qu'elle juge bien du cas, mais qu'il arrive même qu'on lui demande uniquement l'expédition des bulles pour consacrer une nomination faite indûment par l'Ordinaire.

Les normes rédigées pour obvier à ces inconvénients, et dont le Souverain Pontife lui-même a voulu reconnaître l'utilité, comprennent plusieurs points : 1) Rappel du droit commun sur les Réserves apostoliques : c. 396, § 1 ; c. 1435 ; c. 1432, § 3 ; c. 1434. 2) Indication de tous les renseignements à fournir dans les demandes à adresser au Cardinal Dataire. Ces suppliques en langue latine seront signées par les Ordinaires. Elles contiendront la description complète du bénéfice à conférer, la date et la cause de la vacance, les revenus du bénéfice, les titres et qualités du ou des candidats. 3) Dispositions spéciales si la collation se fait à la suite d'un concours. 4) Si le concours ne doit pas avoir lieu, les Ordinaires doivent envoyer le nom de tous les candidats qui ont sollicité le bénéfice ; à défaut de candidatures, ils auront au moins à proposer au Souverain Pontife trois noms. 5) Pour les bénéfices, surtout avec charge d'âmes, il convient que les Ordinaires indiquent le candidat qui leur paraît le plus digne. Le Souverain Pontife a généralement égard à cette désignation. 6) Les taxes imposées à l'occasion de l'envoi des bulles sont destinées intégralement au denier de Saint-Pierre. Vu les nécessités urgentes actuelles du Saint-Siège, il ne convient pas que les Ordinaires en demandent la réduction ou l'exemption, si ce n'est dans des cas bien particuliers.

COMMISSION BIBLIQUE

Des versions de l'Ecriture Sainte en langue vulgaire. (Réponse du 22 août 1943. — *A. A. S.*, XXXV, 1943, pp. 270-271).

« Pontificia Commissio de Re Biblica ad solvendam quaestionem sibi propositam de usu et auctoritate versionum biblicarum in linguas vernaculas, praesertim ex textibus primigeniis, atque ad suum decretum *De usu versionum Sacrae Scripturae in ecclesiis* d.d. 30 Aprilis 1934 magis declarandum, sequentes normas referre et commendare opportunum duxit :

Quandoquidem a Leone XIII f.r., Pontifice Maximo, in Litteris encyclicis *Providentissimus Deus* (*Acta Leonis XIII*, vol. 13, p. 342 ; *Enchiridion Biblicum*, n. 91) commendatum fuit, ut ad penitiorem cognitionem et declarationem uberiorem verbi divini adhibeantur primigenii Bibliorum textus ; eaque commendatione, sane non in solum commodum exegetarum et theologorum facta, visum est ac videtur propemodum consultum, ut iidem quoque textus in linguas communiter notas seu vernaculas, utique sub vigili competentis auctoritatis ecclesiasticae cura, iuxta probatas scientiae sacrae adaeque profanae leges vertantur ;

quoniam porro ex Vulgata editione, quam unam et solam inter latinas versiones tunc temporis circumlatas Synodus oecumenica Tridentina declaravit authenticam (*Conc. Trid.*, sess. IV, decr. *De editione et usu Ss. Librorum* ; *Ench. Bibl.*, n. 46), desumptae ut plurimum sunt pericopae biblicae in liturgicis Ecclesiae Latinae libris ad sacrosanctum Missae Sacrificium et ad officium divinum publice legendae ;

servatis servandis :

1° Versiones Sacrae Scripturae in linguas vernaculas sive ex Vulgata sive ex textibus primigeniis factae, dummodo competentis auctoritatis ecclesiasticae licentia editae sint ad normam can. 1391, a fidelibus pro privata ipsorum pietate rite adhiberi et legi possunt ; atque etiam, si qua, diligenti tum textus

tum adnotationum examine a viris biblica et theologica scientia excellentibus peracto, magis fida et apta inventa sit, hanc Episcopi sive singuli sive in conventionibus provinciae vel nationis suae congregati, fidelibus suae curae commissis peculiariter, si placuerit, commendare possunt.

2° Pericoparum biblicarum in linguam vernaculam versio quam forte sacerdotes s. Missam celebrantes, pro consuetudine vel pro opportunitate, post lectum ipsum textum liturgicum, populo praelecturi sint, iuxta responsum Commissionis Pontificiae de Re Biblica (*A.A.S.*, XXVI, 1934, p. 315), textui latino, nempe liturgico, conformis sit oportet, integra manente facultate illam ipsam versionem, si expediat, ope textus originalis vel alterius versionis magis perspicuae apte illustrandi.

Quod responsum Ssmus D.N. Pius Pp. XII, in audientia die 22 Augusti an. 1943 infrascripto Revmo Consultori ab Actis benigne concessa, ratum habuit et publici iuris fieri mandavit.

Dans un premier point, la réponse de la Commission Biblique détermine l'usage et l'autorité des versions de la Bible en langue vulgaire, faites soit sur la Vulgate, soit sur les textes originaux. Ces versions, éditées conformément au can. 1391, peuvent être lues et employées par les fidèles selon leur dévotion. Une version peut même être particulièrement recommandée par un Evêque ou par des Evêques réunis en assemblée provinciale ou nationale, aux fidèles soumis à leurs soins, si cette version est trouvée plus apte et plus fidèle, au jugement d'hommes compétents en exégèse et en théologie.

Dans le second point, la réponse actuelle de la Commission reprend le décret du 30 avril 1934, concernant l'usage de la Sainte Ecriture dans les églises (cfr *N.R.Th.*, LXI, 1934, p. 850). Ce décret interdit de se servir, pour donner lecture aux fidèles des péricopes bibliques de la liturgie, d'une version qui ne serait pas faite sur le texte de la Vulgate qui vient d'être lu ou chanté par le prêtre dans l'office liturgique. Mais, précise aujourd'hui la Commission, il va de soi qu'on peut illustrer cette version, si on le juge utile, en recourant au texte original ou à une autre version plus claire.

Cette précision souligne, selon l'esprit et la lettre de la récente encyclique sur les études bibliques « *Divino afflante Spiritu* », la primauté du recours aux textes originaux pour toute interprétation sérieuse et pénétrante de l'Ecriture Sainte.

ARCHIVES VATICANES

Recensement des Archives et des bibliothèques ecclésiastiques d'Italie. (Lettre du cardinal Mercati, bibliothécaire et archiviste de la Sainte Eglise Romaine, aux Ordinaires d'Italie, 1er novembre 1942. — *A. A. S.*, XXXIV, 1942, pp. 384-389).

La lettre demande que l'on fasse, avec toutes les garanties d'exactitude, l'inventaire du patrimoine des archives et des bibliothèques dans tous les diocèses, les paroisses et autres centres religieux d'Italie. Le but principal est de rendre possible l'accès aux sources en vue de la composition d'une Histoire ecclésiastique d'Italie entièrement fondée sur des documents irréfutables. Ce sera en outre un moyen de seconder sérieusement les recherches entreprises par les historiens de la population ; de remédier aux lacunes, aux détériorations et aux pertes éventuelles de documents en les faisant réparer à temps ; de découvrir peut-être des pièces insoupçonnées et très précieuses pour l'histoire religieuse ; enfin de faciliter les recherches d'histoire locale. La lettre rappelle à cette occasion les récentes améliorations apportées aux Ecoles vaticanes de paléographie, de diplomatique et de bibliothéconomie, ainsi que l'institution de conférences archivistiques dans les séminaires diocésains.

BIBLIOGRAPHIE

ECRITURE SAINTE

Ancien Testament

Ch.-F. JEAN. — *Grammaire hébraïque élémentaire, suivie de notions d'araméen biblique.* Paris, Letouzey et Ané, 1943, 25 × 17 cm., 174 p.

J. LEFEVRE. — *Précis de grammaire hébraïque suivi de textes de la Bible avec traduction juxtalinéaire.* Paris, Firmin-Didot, 1945, 24 × 19 cm., 182 p. + 22 pl. hors texte.

Le P. Charles Jean est connu par ses travaux dans divers domaines de l'orientalisme. Ayant constaté la difficulté de se procurer une bonne grammaire hébraïque élémentaire, il en a composé une qui est intermédiaire entre des manuels tels que celui de Vosen-Kaulen et les grands ouvrages de Gesenius-Kautzsch, Touzard, Joüon, etc. Il y a ajouté quelques notions d'araméen biblique et s'est efforcé d'expliquer l'hébreu par des rapprochements avec les autres langues sémitiques, en utilisant une terminologie autant que possible conforme à la science actuelle des langues sémitiques et de leur grammaire comparée. Nous disons : « autant que possible », car, dans ce domaine de la terminologie, une rupture complète avec le passé n'irait pas sans inconvénient. Il faut en effet enseigner l'hébreu de la Bible, c'est-à-dire, l'hébreu massorétique. Il est suggestif de constater le peu de succès obtenu par la grammaire de Bergsträsser. La plupart des exégètes restent fidèles à la 28e édition de Genesius-Kautzsch. En guise d'exercices, le P. Charles Jean a reproduit les trois premiers chapitres de la Genèse, parce que, dit-il, ils intéressent tous les élèves. Nous pensons pour notre part qu'il est préférable pour des débutants de faire des exercices gradués, dans le genre de ceux qu'on trouve dans Vosen-Kaulen. La grammaire de Charles Jean sera la bienvenue chez ceux qui cherchent un bon ouvrage en français pour commencer l'étude de l'hébreu.

Mlle Johanne Lefèvre a voulu fournir un instrument qui permette de s'initier rapidement à une langue dont « l'étude est facile » et de pouvoir « puiser directement aux sources de l'Ecriture Sainte ». On a voulu que l'ouvrage fût court, clair, simple, facile à consulter, pratique, de manière à mettre l'hébreu à la portée de tous. Ce « Précis » est un acheminement à la grammaire de Touzard. Il s'accompagne de quelques exercices : une quinzaine de versets empruntés à divers livres de la Bible et présentés avec traduction juxtalinéaire et analyse des formes. Puisse l'auteur convaincre beaucoup d'élèves que l'hébreu est facile et à la portée de tous !

G. Lambert, S. I.

F. CEUPPENS, O. P. — *Genèse I-III.* Bruges, Desclée de Brouwer, 1946, 19 × 12 cm., 200 p. Prix : 75 frs.

Le R. P. Ceuppens, Professeur d'Ecriture Sainte à l'« Angelicum » de Rome, publie, dans la « Bibliotheca Mechliniensis », une étude sur les trois premiers chapitres de la Genèse. Il y enregistre quelques-uns des progrès réalisés durant les cinquante dernières années dans l'explication de récits qui ont tant exercé la sagacité des exégètes de tous les temps. L'exposé est clair, méthodique, et l'on y reconnaît les procédés didactiques d'un professeur de métier. L'étude est divisée en deux grandes sections. La première traite de la cosmogonie biblique (Gen. I et II, 1-4a). La seconde est consacrée au Paradis terrestre (Gen. II, 4b-III).

Une première question se pose ici : le P. Ceuppens ne semble pas distinguer deux récits cosmogoniques. Quelle est sa position au sujet de la théorie documentaire dans la Genèse et dans les trois premiers chapitres en particulier ? Son commentaire ne nous l'apprend pas et tout se passe comme si le problème n'existait pas. — L'auteur expédie beaucoup trop vite le problème de l'interprétation des deux premiers versets du chapitre premier. Il est étrange de l'entendre déclarer que c'est pour éviter le dogme de la création (creatio ex nihilo) que quelques auteurs radicaux traduisent : « Au commencement, quand Dieu créa le ciel et la terre... ». L'auteur semble donc convaincu qu'il n'est pas possible de proposer cette interprétation sans verser dans le rationalisme et la négation du dogme de la création. Ce jugement nous paraît trop sévère. Pour le tohu-wa-bohu, l'auteur affirme que la terre sortit « en désordre » des mains de son Créateur. Affirmation pour le moins étonnante et qui demanderait quelques mots d'explication !... Nous pensons pour notre part que tohu-wa-bohu dépeint l'état désertique de la terre encore ensevelie dans l'océan primordial. Quant au « tehôm », ce n'est nullement la masse informe, le chaos, mais bien cet océan primordial qui recouvre la terre et est lui-même recouvert par de profondes ténèbres. Concernant la relation entre « tehôm » et « tiamat », rapport que pas un orientaliste ne songerait à mettre en doute, on aurait connu volontiers l'avis du P. Ceuppens. On peut discuter le sens de « ruah Elohim » et de « merahephet » ; nous estimons toutefois comme non dépourvue de probabilité l'interprétation d'après laquelle le sens serait : « le vent d'Elohim soufflait sur les eaux » (de l'océan primordial). — Le « faciamus » du verset 26 est expliqué comme un pluriel de délibération (pluriel psychologique) et l'homme est à l'image de Dieu, parce qu'il est doué d'intelligence et de volonté. Il ne nous est pas évident que cette explication s'impose. — L'auteur adopte des vues sages dans le chapitre consacré à la doctrine religieuse qui se dégage du récit biblique.

Dans la seconde partie de son étude, qui concerne le « Paradis terrestre », l'auteur déclare ne pas vouloir traiter ce sujet à fond. Il touche seulement à trois questions : historicité du récit, doctrine religieuse, indépendance des récits mythiques. Il y aurait bien des choses à dire sur chacun de ces points. La chose la plus importante serait de s'expliquer sur le sens de formules comme celle-ci : « La Genèse, toute la Genèse est un livre historique ». Force nous est de déclarer que les considérations générales de l'auteur passent à côté du problème sans le résoudre. Il est vrai que la manière dont l'auteur parle du site du Paradis laisse entrevoir qu'il y a des accommodements possibles avec le caractère historique de tous les récits de la Genèse. L'auteur n'est pas non plus très ferme sur la question des deux arbres : il veut bien concéder que leur historicité ou non-historicité ne touche pas le fondement de la doctrine chrétienne. — Qu'est-ce que l'arbre de la science du bien et du mal ? L'auteur se rallie à l'explication proposée par J. Coppens : il s'agirait de la science expérimentale du bien et du mal. — Le P. Ceuppens semble aussi disposé à admettre le caractère symbolique du récit où l'on voit Adam chercher parmi les animaux une aide qui lui convienne. Cajetan n'a-t-il pas déclaré cette recherche d'Adam une recherche ridicule ? Cajetan est aussi invoqué pour ce qui concerne la création de la femme. Ce récit devrait être pris comme une parabole. Mais alors il y aurait dans la Genèse des pages appartenant à un autre genre littéraire que l'histoire proprement dite ?

Le serpent a largement retenu l'attention du R. P. Ceuppens, comme aussi l'explication du « Protévangile ». L'auteur hésite entre diverses manières d'expliquer le serpent sans s'arrêter à aucune. Il fait mention de la solution proposée par le P. Rigaux et reprise par J. Coppens. — Dans III, 15, peut-on dire que le texte annonce la victoire du genre humain ? Il y aura lutte entre le lignage de la femme et celui du serpent. Mais nous ne voyons pas que le texte annonce clairement que la victoire restera à l'un des deux adversaires. On peut, si l'on veut, le déduire de l'optimisme foncier qui est à la base de toute la Genèse, mais c'est aller trop loin que de dire que « le texte annonce la victoire du genre humain ». Par contre, nous sommes pleinement d'accord avec le P. Ceuppens, quand il prend le lignage de la femme

au sens collectif et l'explique de toute la postérité d'Eve. De même, l'auteur nous semble dans le vrai quand il déclare que le texte pris en lui-même ne prédit pas clairement et ouvertement le Messie, pas plus que l'Immaculée Conception. — Pour les Chérubins du Paradis, le R. P. Ceuppens déclare : « Nous croyons que le nom Chérub provient de ka-ri-bu et que la représentation des Chérubins sous forme d'animaux ailés est d'origine assyrienne ». Il se demande aussi si les Chérubins et le glaive flamboyant en zig-zag ne sont pas une représentation symbolique et populaire.

La troisième section s'occupe de la question de dépendance des récits bibliques comparés avec certains textes orientaux. On concédera volontiers que l'esprit des récits bibliques est tout différent des textes religieux sumériens ou assyro-babyloniens et qu'il ne peut jamais être question d'une dépendance littéraire immédiate.

Pour terminer, nous dirons que l'étude du P. Ceuppens contient beaucoup d'éléments excellents, mais elle eût été plus intéressante encore si son auteur, tout en gardant ses préoccupations de théologien, s'était efforcé davantage de retrouver la pensée des vieux écrivains bibliques.

G. Lambert, S. I.

* P. HUMBERT. — *Etudes sur le récit du Paradis et de la chute dans la Genèse.* Coll. Mémoires de l'Université de Neuchâtel XIV. Neuchâtel, Université, 1940, 24 × 16 cm., 196 p. Prix : 7,50 frs suisses.

Dans les « Mémoires de l'Université de Neuchâtel », où il avait publié en 1929 un intéressant volume de « Recherches sur les sources égyptiennes de la littérature sapientiale d'Israël », M. P. Humbert a fait paraître en 1940 quelques études qui, sans être une explication exhaustive et détaillée du récit du Paradis et de la chute, apportent cependant une contribution remarquable pour une meilleure intelligence de la pensée propre du vieil auteur qui donna à ces récits une forme définitive.

M. Humbert débute par une étude des « doublets » dans Genèse 2 et 3. A son avis, les quelque douze ou treize doublets dont certains exégètes croient reconnaître l'existence s'avèrent pour la plupart inconsistants. M. Humbert n'en admet que deux : 2, 8 et 9 et 2, 8 et 15.

Ceci posé, l'auteur y prend le point de départ d'un second chapitre où il s'efforce de démontrer que le récit dans son état actuel résulte de la soudure faite par le vieux Jahviste d'un récit concernant le paradis à des éléments d'un récit de création. M. Humbert avait déjà formulé cette thèse plus sommairement dans la « Revue d'histoire et de philosophie religieuse » de Strasbourg, en 1937 (p. 445-461). Nous avouons que cette distinction de deux récits résout plus d'une difficulté et que l'auteur la présente d'une manière telle qu'il induit en tentation de l'accepter.

Le chapitre III traite le sens de l'expression « connaissance du bien et du mal ». Disons tout de suite que nous sommes pleinement d'accord avec l'auteur sur la méthode ici employée, ce qu'il appelle : « enregistrer un verdict philologique ». Cette enquête dûment menée conduit l'auteur à conclure, avec un bon nombre d'orientalistes, que le couple « bien et mal » signifie « quoi que ce soit », c'est-à-dire « tout ». L'arbre de la connaissance de bien et mal ne procure pas plus spécialement la « conscience morale » que la « raison » ou que la « conscience sexuelle ». C'est l'arbre du « savoir » en général, au sens le plus extensif du mot. Nous dirions que nous avons ici une expression de la totalité par l'opposition de deux contraires. D'accord sur la méthode, nous le sommes aussi sur le résultat.

Le chapitre quatrième examine le problème de la mortalité ou de l'immortalité de l'homme primitif. Dans la pensée du vieux Jahviste l'homme fut-il créé mortel ou immortel ? L'auteur conclut son étude par ces mots : « L'homme est essentiellement mortel, les Elohim seuls sont immortels, mais l'obéissance aurait offert à l'homme une chance d'obtenir de Dieu la grâce de l'immortalité. L'homme a opté pour la désobéissance, pour la « hybris », et désormais la mort est le terme fatal de la vie humaine. »

Un cinquième chapitre est consacré à l'étude de l'« imago Dei » dans l'Ancien Testament, bien que cette notion soit étrangère au récit jahviste,

mais parce que des théologiens l'ont mise en relation avec la doctrine de la chute. L'auteur, appliquant la méthode du verdict philologique, arrive à des conclusions aussi pertinentes que nuancées.

Dans sa conclusion, M. P. Humbert met en relief les pensées maîtresses du vieux Jahviste dans les deux célèbres chapitres. Soucieux toujours de respecter les données philologiques et l'optique du narrateur, mais en même temps préoccupé des exigences d'une saine théologie, M. P. Humbert a écrit là des pages qui seront lues avec grand profit par les exégètes et les théologiens catholiques.

G. Lambert, S. I.

J. VANDERVORST. — *Profetieën van het Oude Verbond in het Nieuwe vervuld.* Anvers, 't Groeit, 1945, 19 × 13 cm., XVI-102 p. Prix : 45 frs.

Nous souhaitons vivement que ce petit livre soit largement répandu dans les familles chrétiennes. Son avant-propos et son introduction, rédigés dans l'esprit et selon les directives de l'encyclique « Divino afflante Spiritu », contribueront à donner aux chrétiens les bons principes pour lire la Sainte Ecriture, ce qui rendra leur piété plus solide, et peut-être un peu moins fantaisiste. Sobre et clair, le livre réunit les passages des Evangiles et des Actes où se trouvent « accomplis » une prophétie ou un texte de l'A.T. Après les distinctions rappelées dans l'introduction entre le sens littéral, typique ou spirituel et acommodatice, on est surpris de la timidité que, par endroits, l'auteur met à les appliquer. Il aurait pu souligner la part d'« accommodation » purement verbale qui détermine l'utilisation de certains textes, comme par ex. Os.XI,1 en Mt.II,14-15. Nous pensons que, très souvent, les rédacteurs du N.T., comme les juifs de leur temps, recourent à des textes simplement parce qu'ils sont « écrits », sans penser d'« abord » aux faits qu'ils expriment, ce qui est plus dans notre mentalité. Du reste, M. Vandervorst donne toujours les éléments nécessaires pour se former une opinion. Il suffira de bien lire.

Ch. Matagne, S. I.

G. BRILLET. — *Isaïe.* Coll. Témoins de Dieu, 6. Paris, Editions du Cerf, 1945, 19 × 12 cm., 152 p. Prix : 85 frs français.

Isaïe, un des plus grands témoins de Dieu dans toute l'histoire, avait sa place tout indiquée dans cette collection. Les pages que lui consacre M. Brillet sont très attachantes. En quelques traits vifs et rapides, nous sommes plongés, dès le début, dans la Jérusalem du VIII^e^ siècle, théâtre de l'activité du prophète. Nous voyons ensuite se dresser devant nous l'homme et le citoyen, objet d'une vocation spéciale de Dieu, dont l'action est décrite, avec d'abondantes citations, pendant plus de quarante pages. Deux chapitres sont consacrés à « l'œuvre de la parole » et au « livre ». Le volume se termine par l'analyse du message religieux d'Isaïe et de son témoignage. L'auteur s'est attaché au personnage historique d'Isaïe tel que nous le révèlent les documents autobiographiques et autres que contient le « Livre d'Isaïe » qui, on le sait, renferme des morceaux de date et d'auteurs différents. Il faut féliciter l'auteur d'avoir mis judicieusement à profit les résultats acquis par les méthodes de critique littéraire et historique dont il rappelle les principes avec sagesse et clairvoyance. Les indications qu'il donne sur la formation du « recueil des dits et gestes d'Isaïe » auraient pu, nous semble-t-il, être utilement étendues au livre tout entier tel que les chrétiens le possèdent dans la Bible. Les allusions à la seconde partie du Livre d'Isaïe sont si brèves et viennent si tard à la fin du volume qu'elles laisseront à plus d'un lecteur le sentiment gênant qu'il y a là une question qui semble vouloir être évitée, d'autant plus que l'époque à laquelle se rapporte cette seconde partie justifie pleinement que l'auteur ne l'utilise pas dans le présent ouvrage. Nous ne saurions assez recommander la lecture de ce volume à tous les chrétiens qui désirent mieux connaître l'Ecriture et aussi aux prêtres qui ont à cœur de communiquer les trésors de notre littérature inspirée, tant au point de vue du fond que de la forme.

Ch. Matagne, S. I.

J. LINDER, S. I. — *Commentarius in librum Daniel.* Coll. Cursus Scripturae sacrae, sectio II, vol. 23. Paris, Lethielleux, 1939, 25 × 16 cm., X-16*-550 p.

Le R. P. Linder a procédé à une refonte du commentaire du P. Knabeubauer édité en 1891. Le travail se signale par une remarquable érudition. Les 550 pages du P. Linder sont une espèce de somme de tout ce qu'on a jamais publié sur les 14 chapitres de Daniel. Et ce n'est pas peu dire ! Que n'a-t-on pas écrit sur ce livre étrange, le plus étonnant de tous les livres inspirés ! Son héros principal est considéré comme le quatrième des grands prophètes, après Isaïe, Jérémie, Ezéchiel, mais il nous est en somme moins bien connu que ses trois devanciers. « Nous lisons sa vie dans un récit fait à la troisième personne et dans un texte difficile, dont une partie fut écrite en hébreu, une autre en araméen... et la dernière en grec. Son nom même pose des questions ; dans Ezéchiel (XIV, 14, 20 et XXVIII, 3) on a l'impression qu'il a existé, en des jours très anciens, un personnage du même nom, peut-être ce « Danel » dont les tablettes de Ras-Shamra nous narrent les sages exploits. Historiquement le « livre de Daniel » soulève des difficultés sérieuses : Balthasar n'a pas succédé à Nabuchodonosor, lequel d'ailleurs n'a jamais été fou, mais un de ses successeurs, Nabonide, le fut sept ans ; « Darius le Mède » vainqueur de Babylone est inconnu et ne saurait être le grand Darius, qui était Perse et régna de 522 à 485 (alors que Babylone tomba en 539) » (Daniel-Rops, Histoire Sainte, 1945, p. 323). Autres difficultés encore : pourquoi le livre du quatrième « grand prophète » ne se trouve-t-il pas parmi les « nebiim » (prophètes), mais bien parmi les « ketoubim » (écrits) ? Au reste ce livre ne relève-t-il pas du genre apocalyptique plutôt que du genre prophétique ? Et l'auteur n'a-t-il pas utilisé la pseudépigraphie, procédé fréquent chez les auteurs d'apocalypses ?

« Des critiques non catholiques, dit encore Daniel-Rops, ont soutenu que Daniel était un personnage mythique, inventé au III^e^ ou II^e^ siècle ; saint Jérôme qualifie de « fables » certains des épisodes de sa vie ; les exégètes catholiques admettent pour la plupart qu'il s'agit de faits ayant une grande part de vérité, mais sur lesquels l'imagination aurait plus ou moins brodé au détriment de l'exactitude historique » (Daniel-Rops, ibid., p. 323). Quant au livre de Daniel, « plusieurs auteurs catholiques, entre autres, parmi les plus récents, M. H. Junker, admettent un remaniement de l'ancien texte sémitique. Cet ancien texte serait l'original « demeuré inconnu, remarque le P. Lagrange, jusqu'au moment où il fut publié, plus probablement en araméen, avant l'an 165. Quelle fut la portée de ce remaniement, nul ne peut le dire ». D'après J. Zumbiehl, la clarté avec laquelle il est parlé d'Antiochus Epiphane ne serait pas seulement la conséquence du don prophétique accordé à Daniel lui-même, mais aussi l'œuvre d'un rédacteur inspiré qui aurait retouché le texte original à l'époque macchabéenne » (Chaine, Introduction à la lecture des prophètes, 1932, p. 216).

Ces divers essais de solutions plus larges n'ont pas l'heur de plaire au P. Linder, dont les positions sont très conservatrices, qu'il s'agisse de l'historicité de Daniel ou de l'authenticité daniélique du livre. A titre d'exemple, voici comment l'auteur se représente la formation de cet ouvrage. Les oracles qui forment les chapitres 7-12 ont été écrits par Daniel lui-même, en hébreu, dans la langue parlée par les Juifs exilés. Cependant, comme le chapitre 7 nous est parvenu en araméen, il semble qu'il faille admettre qu'il a été traduit en cette langue par l'auteur qui a aussi traduit en araméen les chapitres 1-6 et leur a ajouté le septième. Ces six premiers chapitres avaient été d'abord écrits à l'époque de l'exil, soit par Daniel lui-même, soit par des contemporains, en hébreu, car ils étaient destinés à consoler les Juifs dans l'exil. Conservés dans des chroniques juives, ils furent à l'époque perse traduits de l'hébreu en araméen, langue qui était alors familière aux Perses comme aux Juifs. A l'époque grecque (vers 300 avant J.-C.) le rédacteur ultime du livre protocanonique réunit en un seul ouvrage les chapitres en araméen et ceux en hébreu. Ce serait le même rédacteur final qui, on ne sait trop pourquoi, aurait retraduit de l'araméen en hébreu les chapitres d'introduction (I,1-II,4a). En résumé, le R. P. Linder est dis-

posé à admettre à l'origine un livre protocanonique dont les 12 chapitres auraient été écrits par Daniel lui-même en hébreu pour la consolation des Juifs exilés. On ne peut rêver position plus avantageuse pour la solution des questions d'historicité et d'authenticité. Mais n'est-ce pas trop beau pour être vrai ?

Remarquons en terminant que le P. Linder propose ses diverses solutions avec modestie. Il déclare même çà et là qu'il laisse à ses lecteurs le soin de choisir entre les différentes positions défendues par les auteurs catholiques. C'est là une liberté dont beaucoup ne manqueront pas d'user, tout en sachant gré au R. P. Linder de leur avoir fourni abondamment tous les éléments permettant de fixer le « status quaestionis » actuel des multiples problèmes que continue à poser le Livre de Daniel.

G. Lambert, S. I.

* P. HUMBERT. — *Problèmes du livre d'Habacuc.* Coll. Mémoires de l'Université de Neuchâtel, XVIII. Neuchâtel, Université, 1944, 24 × 16 cm., 304 p. Prix : 12 frs suisses.

On sait comment les critiques sont divisés sur plus d'une question concernant les trois chapitres qui forment le livre d'Habacuc. On serait tenté de croire que les éléments objectifs font défaut pour permettre de trouver une solution aux problèmes soulevés. Cette situation n'a pas découragé M. P. Humbert. Il a repris l'étude du sujet avec un souci constant d'objectivité et il a commencé par se demander à quel genre littéraire appartient le petit écrit du prophète. Il estime qu'on y rencontre des genres proprement prophétique (oracles, imprécations) et des genres propres à la lyrique cultuelle (complaintes collectives, tefillâ). La coordination des deux genres est organique et intentionnelle. Il ne s'agit pas d'une juxtaposition plus ou moins fortuite d'éléments d'une double provenance. Habacuc serait donc à la fois chantre et prophète, ou, si l'on veut, il serait un prophète cultuel, familier, de par ses fonctions, avec les genres de la littérature prophétique et avec ceux de la lyrique sacrée.

Un second chapitre nous donne une étude du texte se terminant par une traduction nouvelle de tout le livre. Le texte une fois établi, M. Humbert étudie dans un troisième chapitre le vocabulaire du prophète, et ses affinités avec tel ou tel groupe d'écrits. Entre autres conclusions, cette enquête confirme l'analyse littéraire : Habacuc fait preuve de maîtrise dans le langage prophétique et dans celui de la lyrique cultuelle. De plus, ce langage se rencontre avec celui des Prophètes de la fin du VII^e^ siècle et parfois avec celui du Deutéronome. Confirmation par le vocabulaire de la chronologie généralement admise pour Habacuc : dernier quart du VII^e^ siècle et condamnation de la thèse de Duhm et autres critiques rejetant le prophète à l'époque d'Alexandre le Grand. Une autre question débattue est celle de l'identité du « rasha' », du méchant qui opprime le juste. S'agit-il des Assyriens, des Babyloniens, de Jéhojaqim, d'Alexandre le Grand, de la puissance satanique ? Car ces diverses identifications ont été proposées. M. Humbert opte pour Jéhojaqim et la date du livre (602) est ainsi précisée. Habacuc serait donc à considérer comme un prophète adversaire du régime tyrannique de Jéhojaqim et partisan d'une intervention babylonienne en Juda.

Dans un cinquième et dernier chapitre, l'auteur présente ses conclusions sur l'œuvre et sur l'homme. M. Humbert défend vigoureusement l'unité de composition du livret d'Habacuc : structure solide et subtile, logique des divers morceaux entre eux, marche ascendante des idées, pensée ordonnatrice qui a présidé à l'élaboration de l'ensemble, art avec lequel le tout est construit. Si des expériences religieuses dans le temple sont à l'origine des certitudes et du message d'Habacuc, la composition littéraire du livre est le résultat d'un travail patient et médité, présuppose une science telle qu'on doit l'attendre d'un prophète attaché au culte public, familier avec la littérature cultuelle et les ressources de la liturgie. L'auteur pense que le livret d'Habacuc avait une destination cultuelle. La forme liturgique donnée à l'œuvre ne serait pas simple forme littéraire et fiction, mais réalité. Sur

ce point, Humbert est d'accord avec Mowinckel qui voyait dans le livre d'Habacuc une liturgie composée pour un jour de prières publiques. L'originalité du prophète consisterait donc à intégrer la pensée prophétique dans le culte même, à associer le culte officiel à la lutte contre Jéhojaqim, à prendre position comme fonctionnaire du temple contre un monarque infidèle au jahvisme strict. Ce serait là certes de quoi faire d'Habacuc une personnalité originale et forte.

Si les conclusions de M. P. Humbert sont acceptées, on concédera que ses travaux auront largement contribué à ce qu'on peut appeler à bon droit une « réhabilitation » du prophète et de son œuvre.

G. Lambert, S. I.

* G. GERLEMAN. — *Zephanja Textkritisch und literarisch untersucht.* Lund, C. W. K. Gleerup, 1942, 24 × 16 cm., XI-128 p. Prix : Kr. 10.

Les travaux de Ziegler « Untersuchungen zur Septuaginta des Buches Isaias » (1934), de Nijberg « Studien zum Hoseabuche » (1935), de Lindblom « Die Jesaya-Apocalypse, XXIV-XXVII » (1938) montrent assez l'intérêt — très justifié — que l'on porte de plus en plus aux versions en matière de critique textuelle de l'A.T. La dissertation de M. Gerleman est dans la ligne de ces travaux. Elle prend comme base l'examen minutieux des textes hébreu (massorétique), grec (LXX), syriaque (Peschitto) et latin (Vulgate) de la prophétie. Tous les passages où les versions présentent quelque divergence avec l'hébreu massorétique sont mis sous les yeux et analysés. Après quoi, l'auteur caractérise, en trois chapitres, les différentes versions en regroupant les données éparses dans le commentaire. Un dernier chapitre replace le prophète et son message dans son cadre historique et culturel. Il faut rendre hommage à l'auteur de la probité de sa méthode rigoureuse et patiente et de ses positions nuancées concernant l'interprétation des versions, où, mieux que Sperber dans « Septuagintaprobleme », et à juste titre, il tient compte de la personnalité du traducteur, qui interdit de remonter quasi mécaniquement d'une version à un original supposé. On ne partagera pas toujours les raisons par lesquelles l'auteur justifie sa critique d'authenticité qui ne laisse à Sophonie que I,4-17a,c,18a ; II,1-9,12-15 ; III,1-8c,11-17b. On est surpris de ne pas voir cité et utilisé le commentaire de Van Hoonacker sur « Les douze petits prophètes », dont on peut tirer grand profit, même pour la critique textuelle.

Ch. Matagne, S. I.

H. RENARD, D. BUZY, J. WEBER, C. SPICQ, O. P. *Les livres sapientiaux. Proverbes, Ecclésiaste, Cantique des Cantiques, Sagesse, Ecclésiastique.* Coll. La Sainte Bible, texte latin et traduction française avec un commentaire, commencée sous la direction de Louis Pirot et continuée sous la direction d'Albert Clamer, tome VI. Paris, Letouzey, 1943, 23 × 15 cm., 856 p.

M. H. Renard, Professeur aux facultés catholiques de Lille, a écrit l'Introduction générale aux livres sapientiaux et a donné le commentaire du livre des Proverbes. On trouve dans l'Introduction quelques généralités sur la sagesse, la littérature sapientielle, ses rapports possibles ou probables avec la littérature égyptienne ou babylonienne. L'auteur s'efforce de dégager les principales doctrines des livres sapientiaux et il conclut en remarquant que la littérature sapientielle de la Bible est toujours demeurée profondément humaine, universelle, foncièrement morale et essentiellement religieuse et monothéiste. Les quinze pages d'introduction au « Livre des Proverbes » touchent les diverses questions habituellement étudiées dans les traités isagogiques. L'auteur y reconnaît que les chapitres XXII,17-XXIII,11 sont fortement apparentés à la sagesse égyptienne d'Amen-em-ope. (Nous ne savons pourquoi les typographes se sont obstinés à mettre partout Amen-en-ope ; alors que la transcription adoptée par tous les égyptologues est à bon droit Amen-em-ope). La traduction est en général très bonne. Elle

aurait gagné en nervosité si l'auteur s'était astreint à une étude plus approfondie des nuances de certains termes hébraïques. Les notes sont riches de rapprochements avec les autres livres de la Bible et avec les sagesses égyptiennes.

On a confié au R. P. Buzy le soin de traduire et de commenter l'Ecclésiaste et le Cantique des Cantiques. Le Révérend Père, devenu Supérieur Général de sa Congrégation, entend bien ne pas aller par les sentiers battus. D'abord pour l'Ecclésiaste : l'opinion la plus répandue, c'est que Qohéleth est un pessimiste. « C'est là une méprise, déclare sans ambages le P. Buzy : l'idée dominante de cet écrit philosophique est une thèse de bonheur. Qohéleth s'emploie de son mieux à dire où le bonheur n'est pas, où il ne faut pas le chercher et, par contraste, où il est, où nous pouvons le trouver ». Tout le commentaire s'efforce de prouver cette thèse. Nous souhaitons bon succès à l'optimisme de l'auteur.

Pour ce qui concerne le Cantique des Cantiques, la position du Père Buzy n'est pas moins nette. On sait que les exégètes catholiques ne sont pas unanimes dans leur interprétation. Laissant à la critique indépendante l'idée suivant laquelle le Cantique ne serait qu'un recueil de chants d'amours humaines, certains catholiques admettent que ces poèmes pris au sens littéral chantent des amours humaines, mais qu'au sens typique ils signifient l'amour de Dieu pour son peuple élu. D'autres catholiques, par contre, pensent que le seul sens littéral du Cantique est de célébrer l'amour de Jahvé pour Israël. Le P. Vaccari estime qu'on est libre de choisir l'une ou l'autre interprétation, pourvu qu'on ne rejette pas tout sens supérieur (Institutiones Biblicae, Vol. II, Sectio III, De libris didacticis, 1929, p. 44). Pour le P. Buzy, aucune hésitation n'est possible. « Le Cantique est un chant mystique du mutuel amour de Dieu et de ses créatures, c'est un chef-d'œuvre de poésie pure, quelque chose d'indéfinissable en son incontestable réalité... Il faut parler d'incantation, de magie, de prestige, de charme mystérieux... Qu'on lise quelques-uns de ces vers ou distiques hébreux, aux sonorités étouffées et discrètes,... c'est assez, le charme magique ou talismanique opère... ! » Nous ne pouvons que féliciter le Révérend Père Buzy de son magnifique optimisme et regretter qu'il ne soit pas donné à tous de le pouvoir partager.

M. J. Weber, Directeur du Séminaire de Saint-Sulpice, a donné la traduction et le commentaire du « Livre de la Sagesse », précédés d'une excellente introduction d'une trentaine de pages. Voici une section qui sera la bienvenue chez les lecteurs français, qui n'avaient pas à leur disposition un commentaire récent de ce beau livre de la Sagesse. M. J. Weber reparle du commentaire approfondi que prépare le R. P. Mariès, mais nous ne savons si nous pouvons l'espérer encore. En tout cas, on saura gré à M. J. Weber d'avoir osé entreprendre une tâche aussi délicate et aussi désirée.

L'Ecclésiastique est présenté par le R. P. Spicq, O.P., le professeur bien connu du Saulchoir. Ce livre pose de nombreux problèmes, entre autres celui de savoir quel est le texte inspiré. Le R. P. Spicq est partisan d'une réponse généreuse, sans vouloir être catégorique. Comme il le note d'ailleurs, « adhuc sub judice lis est ». Il étendrait l'inspiration aux versions et au prologue de la traduction grecque.

G. Lambert, S. I.

P. HEINISCH. — *Theologie des Alten Testamentes.* Die H. Schrift des Alten Testamentes übersetzt und erklärt, Ergänzungsband I. Bonn, Hanstein, 1940, 25 × 17 cm., XVIII-384 p. Prix : 12 Mk.

Fr. NOETSCHER. — *Biblische Altertumskunde.* Même collection. Ergänzungsband III. Ibid., 1940, XVIII-392 p., 48 planches. Prix : 14,50 Mk.

La maison Hanstein de Bonn a été terriblement éprouvée par la guerre: destruction complète de ses bâtiments, mort de son directeur et de plusieurs membres de sa famille lors des bombardements de la ville. Aucune activité n'a repris jusqu'à ce jour et l'avenir reste très incertain. Nos lecteurs connaissent, par nos nombreux comptes rendus d'avant-guerre, la so-

lide valeur scientifique et le grand intérêt religieux des publications de cette firme ; elle a rendu des services signalés à l'exégèse catholique, tout particulièrement par ses deux collections : « Die heilige Schrift des Neuen Testamentes übersetzt und erklärt » et « Die heilige Schrift des Alten Testamentes... ». Nous souhaitons vivement qu'elle puisse renaître bientôt et apporter de nouveau sa contribution aux progrès de la théologie dans le monde contemporain.

On sait que l'« Heilige Schrift des Neuen Testamentes » était achevée, en 4e édition, bien avant la guerre et connaissait une large diffusion. Il restait peu de volumes à publier dans la collection des commentaires de l'Ancien Testament ; mais quatre « Ergänzungsbände » étaient prévus, dont deux seulement, que nous sachions, ont pu paraître (dans les premiers mois de 1940). Ce sont la « Theologie des Alten Testamentes » de P. Heinisch et la « Biblische Altertumskunde » de Fr. Nötscher. L'un et l'autre ouvrages sont de premier ordre ; ils présentent en effet deux synthèses dont l'absence et la nécessité se faisaient sentir depuis longtemps dans la littérature catholique. Ils se font remarquer tous deux par certains aspects communs : large érudition, information bibliographique parfaitement à jour, exposé clair et logiquement ordonné, qui révèle le professeur, souci constant d'exactitude et de justification par les textes : bref, tout ce qui constitue le manuel sûr, que l'on consulte avec confiance.

M. Heinisch a conçu très largement sa « Theologie des Alten Testamentes », non pas seulement comme une synthèse des « idées religieuses » proposées au peuple par les Livres sacrés, mais aussi comme la description des traditions et coutumes cultuelles gardées par le peuple. Il a choisi pour son exposé l'ordre systématique, et non l'ordre chronologique ; certes il reste tant d'incertitudes sur l'évolution de la pensée religieuse d'Israël à travers les siècles et sur la date même de beaucoup de livres inspirés que l'on comprend aisément sa décision ; elle a des inconvénients ; l'auteur s'est efforcé d'y obvier en distinguant, dans chaque chapitre, les époques, en marquant dans une certaine mesure le progrès des idées. Mais comment fixer cet ordre systématique ? M. Heinisch nous semble s'être laissé surtout guider par le plan actuel de notre théologie catholique : I. Dieu (1. Essence de Dieu ; 2. Attributs divins ; 3. Préparation au mystère de la Trinité) ; II. La création (1. Les esprits : anges et démons ; 2. Le monde ; 3. L'homme) ; III. Conduite de la vie (1. Les devoirs religieux-moraux ; 2. Le culte extérieur ; 3. L'homme devant les commandements de Dieu : péché, conversion, problème de la souffrance) ; IV. L'Au-delà ; V. Le salut (1. Le jugement ; 2. Le Règne de Dieu ; 3. Le Messie). Cet ordre peut se défendre ; il rendra particulièrement service à de nombreux professeurs de théologie dogmatique, soucieux de comparer la doctrine achevée d'aujourd'hui avec les origines de la révélation. Mais, pour notre part, nous aurions préféré une disposition de la matière qui se serait rapprochée davantage de la pensée israélite elle-même, qui aurait mis à l'avant-plan les points qui apparaissaient fondamentaux, comme l'idée de l'« alliance entre Yahweh et Israël ». L'ordre adopté reste, malgré tout, partiellement extérieur ; il n'est pas né spontanément et naturellement du sujet lui-même. Quoi qu'il en soit, la « Theologie des Alten Testamentes » de M. Heinisch est de toute première valeur et sera d'autant mieux accueillie qu'il n'existe pas pour l'instant d'autre ouvrage catholique semblable dans les autres pays.

La « Biblische Altertumskunde » est le fruit d'un énorme travail : travail de documentation à travers la Bible, les écrits rabbiniques, l'historien Josèphe, mais surtout dans le si vaste champ des découvertes archéologiques des soixante dernières années ; travail de condensation et de synthèse : M. Nötscher a réussi cette gageure de joindre un exposé clair, bien ordonné, concret, intéressant, à une extrême acribie scientifique et à la justification constante de chaque assertion par des textes ou références. Le volume comprend cinq grandes parties : La maison et la vie à la maison (habitation, alimentation, habillement) ; La famille et la vie familiale (enfants, mariage, héritage, maladie, mort et funérailles) ; Etat et vie sociale (organisation politique aux diverses époques ; droit et justice ; conditions sociales ; armée et guerre) ; Economie et vie économique (Agriculture ; Com

merce et échanges ; Métiers ; Arts et sciences) ; Coutumes et institutions religieuses (Antiquité ; le temple ; les synagogues ; lieux de culte et unité cultuelle ; sacerdoce ; sacrifices ; institutions religieuses privées ; sabbat et fêtes ; groupes et partis religieux). 48 planches (contenant 113 gravures) et un index très soigné augmentent encore la valeur de l'ouvrage. L'auteur précise lui-même ce qui distingue son travail du volume de A. G. Barrois : « Archéologie biblique » (non achevé ; 1er volume en 1939) : il est moins technique, destiné à tous ceux qui s'intéressent à l'Ecriture Sainte et non aux seuls spécialistes ; il s'arrête plus particulièrement aux institutions religieuses ; enfin il se réfère plus fréquemment à la Bible. Ces références bibliques, habilement insérées dans le texte sans distraire l'attention, atteignent souvent le nombre de 30, 40 ou 50 par page ; et cela aussi est un des intérêts de ce livre : il évoque sans cesse à notre esprit des souvenirs bibliques précis, venant rendre plus concrète et plus vivante chacune de ses descriptions. La « Biblische Altertumskunde » de M. Nötscher est un instrument de travail indispensable dans une bibliothèque de théologie.

J. Levie, S. I.

* J. J. STAMM. — *Erlösen und Vergeben im Alten Testament. Eine Begriffsgeschichtliche Untersuchung.* Berne, A. Francke A.-G., 24 × 16 cm., 148 p.

On ne saurait assez insister sur la nécessité des précisions philologiques, et leur valeur, comme base de toute exégèse et théologie bibliques objectives. Aussi faut-il se réjouir de posséder des travaux comme celui de J. J. Stamm, qui étudie l'évolution sémantique des termes employés dans l'A.T. pour exprimer les concepts de « rachat » et de « pardon ». A cette fin, il analyse les différents emplois des termes, en détermine autant que possible l'origine et les interprète dans le développement même de la terminologie de l'A.T. concernant le salut. Ainsi, pour ce qui est du rachat, il distingue l'emploi profane et cultuel ou religieux des termes qui y correspondent. Notons, à titre d'exemple, que les deux termes employés pour « racheter » sont empruntés au domaine du droit : le verbe « pâdâh » au droit commercial et « gâ'al » au droit familial. « Gâ'al » suppose toujours entre les parties un lien préalable, qui est l'appartenance à une même parenté. Lorsqu'ils passent dans le domaine cultuel, le sens juridique originel de ces termes subsiste. Mais, employé au sens proprement religieux, le sens juridique de « gâ'al » s'efface, sauf dans quelques cas, notamment dans la seconde partie d'Isaïe, où l'allusion au rachat présuppose encore une relation préalable entre Jahvé et son peuple. On voit par cet exemple de quel secours peuvent être, pour l'établissement d'une théologie biblique de la rédemption, de telles observations. Il serait trop long de relever ici toutes les indications précieuses que renferme ce beau travail à ce point de vue. Même si les remarques de l'auteur peuvent parfois donner occasion de critique, elles n'en sont pas moins suggestives. Il faut surtout admirer la méthode de patiente et rigoureuse analyse, mise en œuvre dans cet ouvrage, qui, par le souci de rassembler des « faits » littéraires et autres, met un obstacle sérieux à l'invasion facile de la subjectivité dans l'exégèse et la théologie bibliques.

Ch. Matagne, S. I.

* P. HUMBERT. — *La «Terou'a». Analyse d'un rite biblique.* Coll. Recueil de Travaux publié par la faculté des Lettres. Fasc. 23. Neuchâtel, Université, 1946, 24 × 16 cm., 50 p. Prix : 5 frs suisses.

Dans ces pages, M. Humbert cherche « à élucider le problème sémantique et historique posé par l'emploi, dans l'A.T., du verbe « rūa » et des substantifs apparentés à cette racine ». Il s'y applique avec une méthode rigoureuse et objective ; après un relevé exhaustif des passages où figurent les termes en question, il les range selon un classement littéraire et chronologique aussi précis que possible. Une analyse minutieuse l'amène aux conclusions suivantes. La « terou'a » était un rite essentiellement collectif dont

le caractère vocal (clameur) est anciennement et solidement attesté. Le caractère instrumental au contraire (sonnerie de cornes, fanfare de trompettes ou de cymbales) reste problématique : on peut l'admettre, sans pouvoir exclure le sens vocal, dans des textes peu nombreux et tardifs. A ne considérer que les attestations préexiliques, la « terou'a » est rattachée à Jahvé : c'était l'acclamation sauvage mais rituelle de Jahvé comme le roi et le guide, comme chef de guerre. Elle est un rite, non point cananéisant, mais proprement et originellement israélite et jahviste, héritage de l'époque seminomade antérieure à l'établissement d'Israël en Canaan et témoignage du jahvisme le plus primitif. A partir de l'exil, l'emploi religieux et cultuel de la « terou'a » se développe de plus en plus. Passant du plan du jahvisme guerrier et politique au plan plus exclusivement religieux, elle est absorbée par divers offices du culte de Jahvé et y sert à exalter le roi spirituel. L'évolution du rite est donc fonction des changements politiques, sociaux et religieux en Israël. Si l'objet de cette étude paraît secondaire, on voit cependant ce que peut y découvrir l'application d'une méthode faite de rigueur et de scrupuleuse probité. A ce titre ce petit livre est un modèle.

Ch. Matagne, S. I.

* H. FREDRIKSSON. — *Jahwe als Krieger. Studien zum alttestamentlichen Gottesbild.* Lund, C. W. K. Gleerup, 1945, 24 × 16 cm., XI-131 p. Prix : Kr. 7.50.

On peut considérer la thèse de M. Fredriksson comme une précieuse contribution à l'histoire du monothéisme israélite. Dans la partie analytique de son travail, qui se divise en deux parties consacrées à Jahvé comme chef d'armée et comme combattant, sont réunis et diligemment classés les nombreux textes qui ont rapport à ce sujet. On y trouvera des remarques suggestives, notamment sur l'emploi respectif de certaines expressions dans les différents livres de l'A.T., tant au sens religieux que profane. Dans une langue facile et claire, l'auteur prend soin de faire le point après chacune de ses analyses, avant d'en arriver au chapitre final, qui fait la synthèse. Selon l'auteur, le Jahvé-guerrier a laissé à la conception du Dieu de l'A.T. l'empreinte d'une divinité active et vivante, préparant ainsi la voie au monothéisme. Cette représentation a mis en relief certaines particularités essentielles de Jahvé et corrélativement certaines passions qui lui sont attribuées dans l'A.T. Pas de monothéisme « dogmatique » dans la vieille conception des Israélites, mais, selon la distinction de Lindblom, citée p. 113, un monothéisme « dynamique », dont l'évolution a subi l'influence de la représentation guerrière de Jahvé. S'il est heureux de trouver beaucoup de clarté dans l'exposé d'une matière vaste et délicate, le lecteur aura quelquefois l'impression que c'est au détriment de l'esprit de finesse. L'auteur schématise facilement et ses conclusions s'en ressentent. En y mettant les nuances nécessaires, on tirera toujours grand profit de son beau travail.

Ch. Matagne, S. I.

* S. NYSTROEM. — *Beduinentum und Jahwismus.* Eine soziologisch-religionsgeschichtliche Untersuchung zum Alten Testament. Lund, Gleerup, 1946, 24 × 16 cm., VI-238 p. Prix : 10 couronnes suédoises.

Qu'une population passe de la vie nomade à la vie sédentaire, il ne s'en suit pas qu'elle rompe pour autant avec toute la culture propre à son premier état. C'est le cas pour Israël. Si, au cours de son histoire, il s'est trouvé en contact, voire en opposition, avec beaucoup de peuples et de cultures étrangères, on a surtout étudié jusqu'ici, du point de vue de l'histoire des religions, les actions et réactions que suppose pareil état. D'un point de vue sociologique, le problème des influences — et c'est ce que l'auteur met en lumière — oriente nettement vers le Désert et sa culture. Il y a en effet toute une grande partie de la frontière palestinienne (est et sud) qui est ouverte sur le désert d'Arabie et ses tribus. Dès lors, il est normal qu'on trouve des traces de cette influence dans la culture d'Israël qui a, de plus,

vécu au désert. L'auteur du présent travail a montré sur quelques points la dépendance d'Israël par rapport à la vie du désert, ses coutumes et son idéal : l'hospitalité, la vengeance d'un meurtre, les coutumes matrimoniales, les usages guerriers. Mais en Israël, et ceci lui est propre, il y a un troisième élément qui s'ajoute aux deux tendances, nomade et sédentaire, qui s'affrontent : c'est la religion de Jahvé, dont le rôle est longuement étudié. Quatre chapitres examinent respectivement la position, vis-à-vis de l'idéal bédouin, des prophètes d'avant l'exil, du Deutéronome, des prophètes exiliens et postexiliens, et des écrits postexiliens en général, surtout de Job. A la conception fière, suffisante et souveraine de l'idéal nomade très anthropo centrique, la religion de Jahvé oppose nettement un idéal d'humilité, de foi et d'obéissance à un Dieu qui reste au centre de tout. Du point de vue social cependant, et spécialement au point de vue de la conception de la royauté, elle a gardé des traits de l'idéal du cheikh. On trouvera dans ce beau travail dont l'utilisation est facilitée par une table de très nombreux passages de l'A.T. cités, beaucoup d'excellents renseignements. L'étude à laquelle s'est livré l'auteur apporte quelque lumière nouvelle sur plus d'un point. L'ouvrage se termine par une abondante bibliographie.

Ch. Matagne, S. I.

E. KALT. — *Werkbuch der Bibel. Erster Band : Das Alte Testament.* Fribourg en Br., Herder, 1941, 23 × 15 cm., XVI-584 p., 86 pl. et 1 Beilage de 16 p. Prix : 10,60 Mk. relié.

Livre de solide et prudente vulgarisation, bien informé et agréable à lire, destiné tout particulièrement aux professeurs de religion qui ont à enseigner l'histoire biblique ainsi qu'aux laïcs qui veulent approfondir leurs connaissances religieuses. Il remplace un ouvrage qui, pendant ¾ de siècle, avait joui dans l'Allemagne catholique d'un prestige considérable ; c'est en 1861 que I. Schuster composa son « Handbuch zur biblischen Geschichte » en deux forts volumes ; après sa mort, en 1871, parut la seconde édition revue par J. B. Holzammer qui publia également les trois éditions suivantes ; les 6e et 7e éditions en 1901 et 1910 furent retravaillées par J. Selbst et la 8e en 1925 par E. Kalt. Avec les immenses progrès réalisés par l'archéologie et l'histoire d'Israël en ces 75 dernières années, il devenait difficile de « remanier » indéfiniment un livre conçu en 1861 ; nous avions exprimé ce sentiment dans notre compte rendu de 1926 (N.R.Th., 1926, p. 476) ; M. E. Kalt, reviseur de la 8e édition, a pris le parti de rédiger une œuvre entièrement nouvelle, tout en s'inspirant constamment du plan et de la méthode de son prédécesseur. Il a mis à la base de son travail la « Herders Laien-Bibel », traduction parue en 1938 des meilleures pages de la Bible (cfr N.R.Th., 1939, p. 104), dont le « Werkbuch der Bibel » devient pratiquement le commentaire ; le texte biblique est ainsi suivi de chapitre en chapitre, de page en page, de brèves introductions replaçant chaque passage dans l'histoire générale de l'œuvre de notre salut, puis, après ou dans l'exposé des faits, des explications résolvant les difficultés courantes, celles qui peuvent arrêter le professeur de religion. On pourrait préférer une méthode plus synthétique et plus historique, mettant mieux en relief l'enchaînement de l'histoire d'Israël, marquant davantage le progrès de la révélation, replaçant les prophètes dans le cadre de l'histoire au lieu de les traiter à part, p. 384 à 526, etc. Tel qu'il est conçu, l'ouvrage, d'usage facile, constituera, par le sérieux de son information, un bon guide pour le professeur de religion. — Nous apprenons avec un vif regret que M. l'abbé Kalt, professeur au Séminaire de Mayence, travailleur infatigable, auteur de nombreux commentaires, d'un « Biblisches Reallexikon », d'une « Biblische Archäologie », directeur de « Die heilige Schrift für das Leben erklärt » est décédé en avril 1943 à l'âge de 64 ans.

J. Levie, S. I.

R. JESTIN. — *Le verbe sumérien. Déterminations verbales et infixes.* Coll. « Etudes Orientales », publiées par l'Institut français de Stamboul. Paris, de Boccard, 1943, 25 × 17 cm., 408 p.

Les sumérologues ne sont pas légion, même parmi les lecteurs de la N.R.Th. Sera-t-il cependant permis d'attirer l'attention sur l'importance de la littérature et de la civilisation sumériennes et sur l'influence qu'elles ont exercée dans le monde sémitique ancien ? A ce titre il convient que théologiens et exégètes soient tenus au courant de ce qui se publie dans ce domaine. L'étude de M. Jestin sur les déterminations verbales et les infixes dans le verbe sumérien est sans doute trop spéciale pour intéresser « le grand public » ; mais il est bon de remarquer que l'auteur a le tempérament d'un vrai linguiste qui sait que nul moyen n'est plus propre à « déverrouiller les portes secrètes de l'âme » d'un peuple que l'étude de sa langue. Si donc l'examen purement grammatical des faits constitue l'essentiel de sa grande étude de 400 pages, l'auteur n'a pas manqué, à propos de tel ou tel procédé grammatical, de montrer les tendances fondamentales, au point de vue de la pensée humaine, d'une langue si riche en enseignement pour les linguistes. On comprendra l'intérêt d'une étude ainsi conçue si l'on songe que le sumérien n'appartient ni au groupe des langues sémitiques, ni à celui des parlers indo-européens. Ce souci de l'universel à travers le particulier, qui caractérise les travaux des linguistes français, confère à l'étude de M. Jestin un intérêt tout spécial, qui s'ajoute au mérite d'une étude très fouillée des faits grammaticaux. Ce volume fait honneur à son auteur d'abord, à l'éditeur de Boccard ensuite et occupe une place enviable parmi les « Etudes Orientales publiées par l'Institut français d'archéologie de Stamboul sous la direction de M. Albert Gabriel ».

G. Lambert, S. I.

R. DUSSAUD. — *Les découvertes de Ras Shamra et l'Ancien Testament.* 2e éd. Paris, Geuthner, 1941, 25 × 17 cm., 214 p. Prix : 200 frs.

Depuis la première édition de cette étude parue en 1937 (cfr N.R.Th., 1938, p. 113), les découvertes se sont poursuivies méthodiquement sur le site de Ras Shamra, jusque et y compris les dixième et onzième campagnes de fouilles (automne et hiver 1938-39). Les publications de MM. Schaeffer et Virolleaud, dans la revue « Syria » ou dans la « Bibliothèque archéologique et historique » (cfr N.R.Th., 1939, p. 816 ss.), ont rendu nécessaire une nouvelle mise au point de nos connaissances touchant la religion révélée par les textes et les monuments d'Ugarit. C'est l'objet de la seconde édition de l'ouvrage de M. Dussaud. Ce sont surtout les derniers chapitres sur « Le Panthéon phénicien », « les mythes phéniciens » et « les rapports avec l'A.T. », qui ont été considérablement développés. Les conclusions générales, concernant la valeur des récits patriarcaux, restent acquises contre l'école critique de Graf, Reuss, Wellhausen et la réaction insuffisante de Gunkel. Si les rapprochements de M. Dussaud sont toujours suggestifs, on a parfois l'impression d'une disproportion entre l'ampleur de ses conclusions et les bases où elles s'appuient. Il reste d'ailleurs des questions historiques et géographiques où l'accord est loin d'être fait entre savants. Certes, le travail de M. Dussaud rend un grand service aux exégètes qui ne peuvent négliger les documents de Ras Shamra, d'importance capitale à plus d'un titre. On s'en rendra compte, par exemple, en lisant les pages consacrées à « El'on, El, Yahwé et Ba'al chez les anciens Israélites » (pp. 168-178) qui requièrent d'être examinées de plus près sur la base d'une documentation plus étendue, avant d'être admises telles quelles.

Ch. Matagne, S. I.

G. JEQUIER. — *Douze ans de fouilles dans la nécropole memphite. 1924-1936.* Coll. « Mémoires de l'Université de Neuchâtel », tome 15. Neuchâtel, Secrétariat de l'Université, 1940, 24 × 16 cm., 166 p., illustr.

Les résultats des fouilles pratiquées par M. G. Jéquier à Memphis ont été consignés d'abord dans ses rapports préliminaires annuels parus dans les « Annales du Service des Antiquités de l'Egypte » (t. XXV à XXXVI), puis publiés in extenso dans une série de grands volumes parus au Caire de 1928 à 1940. Le but que poursuit le présent ouvrage est « de récapituler

les résultats de ces fouilles, de les classer, de les situer dans leur milieu historique, archéologique et religieux, d'en dégager la portée scientifique et les données nouvelles qu'ils apportent à notre connaissance, encore si pleine de lacunes, de la civilisation égyptienne ». Ce but est pleinement atteint. Le livre se lit avec agrément et tout est défini avec clarté et élégance. C'est principalement à la VI^e^ dynastie que se rapportent les découvertes les plus importantes, parmi lesquelles on compte le monument funéraire de Pépi II. Selon M. Capart, « ces fouilles ont augmenté notre connaissance des Textes des Pyramides et donné l'image la plus complète, jusqu'à présent, de la décoration en relief d'un temple d'Ancien Empire ». Le texte, magnifiquement imprimé, est illustré de 45 figures très nettes.

Ch. Matagne, S. I.

L. DELAPORTE. — *Malatya. Arslantepe.* Fasc. 1 : *La porte des Lions.* Coll. Mémoires de l'Institut français d'archéologie de Stamboul, n° 5. Paris, de Boccard, 1940, 29 × 24 cm., 74 p. et 39 planches.

Le site archéologique d'Arslantepe, bien qu'en dehors de l'Anatolie, fait partie géographiquement de l'Asie Mineure. Il a été accordé à la Société des Etudes Hittites et Asianiques en 1932. Une mission fut organisée et sa direction fut confiée à M. Delaporte, dont nous regrettons vivement la mort en Allemagne, dans un camp de concentration. Ce savant se proposait « de publier le résultat des recherches dans une suite de monographies rédigées à mesure qu'une découverte peut être considérée comme définitive ». La première campagne de fouilles a dégagé, à l'extrémité nord du tepe, la Porte des Lions, objet de ce premier exposé. Des onze reliefs qui appartiennent d'une façon certaine à l'ornementation de la Porte, deux sont anépigraphes. Les autres portent des légendes en hiéroglyphes d'Asie, dont la langue est un idiome indo-européen, autre que le hittite, et que l'auteur transcrit provisoirement d'après les listes de Meriggi (Rev. Hit. et Asian., 1937). Outre les lions, ces reliefs représentent des scènes de chasse, des scènes de libation, intéressantes pour l'histoire du culte, et une lutte d'un dieu avec un grand serpent, qui est l'expression par l'image d'un mythe analogue à celui du serpent Illoujanka, dont deux versions au moins avaient cours en Hatti au XIII^e^ siècle. Ils donnent quinze images de divinités. Les reliefs de Malatya sont apparentés aux sculptures du XIII^e^ siècle de l'empire anatolien, exécutées dans le temple rupestre de Yazilikaya, près de Hattous. Plusieurs divinités honorées à Hattous sont représentées, avec la même coiffure très particulière, dans les reliefs de la Porte des Lions, érigée plus tard par Souloumeli. L'auteur termine son exposé en retraçant l'histoire de Malatya, entre la ruine de l'empire hittite et la conquête assyrienne, d'après la documentation actuelle fort incomplète, et donne un tableau chronologique de la période néo-hittite. Suit la table des 39 planches qui accompagnent le volume, dans laquelle sont signalées les publications antérieures des mêmes pièces. La présentation est objective, sobre et précise, digne du savant que les études orientales ont perdu.

Ch. Matagne, S. I.

THEOLOGIE MORALE ET PASTORALE

G. FESSARD. — *Autorité et Bien commun.* Coll. Théologie. Etudes publiées sous la direction de la Faculté de Théologie S. J. de Lyon-Fourvière, n° 5. Paris, Aubier, Editions Montaigne, 1944, 22 × 14 cm., 122 p. Prix : 70 frs français.

Sans s'illusionner sur les fruits immédiatement pratiques de son effort de pensée pure, au temps (1941) où l'instinct de puissance tranchait brutalement les problèmes de la communauté humaine, le philosophe cherche à montrer les rapports intimes qui unissent l'autorité et le bien commun, « ces deux réalités qui dirigent l'histoire humaine et en règlent les soubresauts en apparence les plus désordonnés ». L'autorité, dont la fin est de « vouloir

sa propre fin », ne se légitime qu'en « tendant » à se supprimer, sans d'ailleurs jamais y parvenir. Mais elle doit s'élever à une double option : 1° transformer le pouvoir de fait qui est à son origine et ne crée que la subordination « maître-esclave », en un pouvoir de droit, base d'une coordination, d'une égalité (« le pouvoir du père sur le fils a-t-il un autre but que de faire de ce fils un autre lui-même ? ») ; 2° dépasser le droit et tendre à la valeur, la source du bien, l'universel concret, l'amour. Fidèle ainsi à son essence, l'autorité est médiatrice du bien commun. A cette dialectique de l'autorité, qui, « à travers fait et droit, s'accomplit dans la valeur », répond celle du bien commun, qui à travers le « bien de la communauté » — somme des intérêts particuliers — et la « communauté du bien » — droits qui appartiennent à tous, droits de l'homme en tant que tel — s'achève dans le bien de la communion. C'est ainsi qu'historiquement l'homme est monté vers la nation, laquelle s'est opposée au bien commun universel, d'où l'on aboutit à poser la nécessité d'une communauté religieuse universelle, fraternité humaine fondée sur la paternité divine, et dont la « silhouette dialectique » répond à cette communauté religieuse, que prétend être l'Eglise catholique. De telle sorte que « ce bien commun indéterminé, dont tout le monde parle, objet de tous les vœux, n'est autre que le Corps même du Christ, ce Corps mystique de l'Humanité-Dieu, où, parce qu'il n'y a plus « ni homme ni femme, ni maître ni esclave, ni juif ni grec » toute autorité humaine, bien plus, toute autorité divine trouve sa fin et sa consommation ».

R. Carpentier, S. I.

M.-S. GILLET, O. P. — *Guide moral du chrétien.* 8e mille, Paris, Plon, 1940, 19 × 12 cm., XXVI-222 p. Prix : 20 frs.

On ne trouvera pas, dans ce livre, comme la préface en prévient le lecteur, « un ensemble de recettes », mais les grands principes de la morale chrétienne, énoncés, déduits, justifiés et enchaînés, à l'usage des intellectuels, avec la maîtrise bien connue de l'auteur, que sert d'ailleurs une longue expérience. Une introduction expose d'abord en général les fondements de la morale chrétienne et ses rapports avec la morale de l'honnête homme. Les deux parties passent ensuite en revue, pour la morale personnelle : le caractère et sa formation, la conscience et son éducation, le cœur et l'esprit, sources de l'effort, les sens et la sensualité ; pour la morale du bien commun : le mariage, la famille, l'Etat et les Etats, la collaboration sociale. Des « principes », mais non une « théorie ». Un guide très pratique et concret, directement adapté à la formation de soi-même et à la vie avec les autres.

R. Carpentier, S. I.

H. GODIN et Y. DANIEL. — *La France pays de mission ?* Préface de M. l'abbé Guérin. Coll. « Rencontres ». Paris, Editions de l'abeille, 1943, 19 × 12 cm., 164 p.

Après trois ans ce volume, si souvent commenté et discuté, n'a pas vieilli : il apporte toujours l'écho d'une enquête décisive et reste un manuel d'apostolat, à méditer même en dehors des « pays de mission » de notre Europe « chrétienne ». A tout apôtre il importe d'entretenir en soi une âme missionnaire, compréhensive du milieu humain et qui compte plus sur le rayonnement, essentiellement patient, de la charité et de nouvelles communautés chrétiennes que sur la transcription des noms dans les registres de nos paroisses. Partout et toujours il s'imposera de prêcher une « religion pure », qui n'ait partie liée ni avec un milieu, une culture, une classe, ni avec des cadres administratifs rigides. Par ailleurs, nous ne trouverons pas ici de formule magique qui nous ouvre les voies miraculeuses d'une conquête facile. Peut-être même n'est-il pas en notre pouvoir de sauver de la mort une société gangrenée et la Providence se réserve-t-elle à elle seule la conduite des événements d'où sortira la renaissance espérée...

R. Carpentier, S. I.

Mariage, famille, chasteté

Spiritualité de la Famille. Coll. Rencontres, n° 8. Paris, Edit. du Cerf, 1942, 19 × 12 cm., 240 p. Prix : 24 frs français.

Ce volume n'est pas un traité du mariage. Osons le dire : c'est mieux. Des notations concrètes, vécues, des témoignages, qui accompagnent un jeune couple depuis les premiers pas : « Fiançailles, communion dans l'enthousiasme », jusqu'au couronnement : « La grand'mère ». Chemin faisant, les voyageurs, jeune homme, jeune fille, époux, père, mère, enfants découvrent les richesses affectives de la vie familiale, ses épreuves aussi. Ils rencontrent la cité, les milieux, l'Eglise, mère des familles. En tout cela, peu de théorie. Du réel. La vie comme elle est. C'est le bienfait de cette lecture, où règne d'ailleurs une doctrine du mariage, équilibrée en la charité divine, véritable « sens » de l'union conjugale. Nous relevons dans le dernier article le propos si clairvoyant, si ouvert, exprimé par un marié, déjà père de trois enfants : « La doctrine catholique du mariage suppose l'existence des vierges ». Cette vérité essentielle, que négligent à tort nombre de livres chrétiens, suffit à dire toute la « spiritualité » qui se dégage de ce volume et justifie largement son titre.

R. Carpentier, S. I.

1. L. DOUCY. — *Introduction à une connaissance de la famille.* Coll. Etudes de science et de doctrine familiales. Paris, Edit. familiales de France, 1946, 23 × 14 cm., 208 p. Prix : 200 frs français.
2. L. PEYSSARD. — *La Famille regarde l'Ecole.* Même coll. Ibid., 108 p. Prix : 90 frs français.
3. B. AMOUDRU. — *De Bourget à Gide. Amour et Famille.* Même coll. Ibid., 126 p. Prix : 96 frs français.

1. L'effort de M. L. Doucy en ce volume très dense consiste à démontrer les services que la méthode existentielle est appelée à rendre pour conduire à une connaissance réelle de la famille. Les « maîtres incontestés » du monde moderne, qu'il s'agisse de ce formalisme juridique qui fait figure de seule loi morale dans les consciences déchristianisées, qu'il s'agisse du scientisme sociologique de Durkheim, ou du scientisme des psychologues les plus courus, font passer sans cesse dans l'opinion, le roman, le drame, le cinéma, des idées et des images auxquelles l'humain trouvera de moins en moins son compte : la famille serait en train de disparaître de la scène juridique et de l'horizon social ; elle serait le lieu de tous les conflits psychiques ; l'amour résulterait de complexes pervers, etc. N'y aurait-il pas, se demande l'auteur, un vice de méthode ? Ne faudrait-il pas se mettre à la recherche d'un « régime intellectuel » qui permit d'aborder directement la famille telle qu'elle est dans la vérité ? Précisément « l'étude des modes d'insertion de la vérité dans l'existence humaine » et particulièrement de l'« attention » et de l'« assentiment », fait découvrir « une organisation mentale beaucoup plus ample et plus nuancée que celle dont use la science », et capable de nous faire retrouver la valeur concrète du fait, pour chacun, d'« etre né », d'être né dans « sa » famille, d'être en rapport avec l'amour, bref le « fait » que représente pour chacun l'être familial. Il reste à l'auteur, dans sa troisième partie, à décrire, sous le nom de manœuvres d'approche, les attitudes d'esprit adaptées à la découverte existentielle de la famille, et à concrétiser ensuite ces principes méthodologiques, en appliquant la méthode d'exploration existentielle à deux problèmes familiaux : la maternité, la communauté, et en comparant les résultats à ceux d'une méthode « scientifique » ou purement « objective », incapable de découvrir le « sens » des êtres. Pour finir, un chapitre propose un classement des questions ou « situations » fondamentales, relatives soit au milieu familial, comme l'habitat, le deuil, les fiançailles... soit à l'amour — questions qui seraient à étudier, pour éclairer progressivement l'être familial. Le livre ne veut pas aboutir à des conclusions, mais susciter des vocations de chercheurs. Il propose une méthodologie, qui, en expliquant beaucoup d'égarements actuels, justifiera des espérances. Car « peut-être

faut-il avouer, dit l'auteur, que la vie ne se laisse pas saisir par voie de connaissance. Elle est offerte à notre liberté, qui peut la maudire ou la chanter, la refuser ou l'accomplir. Mais elle est faite pour être vécue ».

2. L'école rend aux familles un service nécessaire. Encore faut-il qu'elle le rende bien. Et si la famille est autre chose pour l'enfant qu'une serre chaude, où on l'élève jusqu'à ce qu'il puisse s'en évader, si elle fait partie de sa structure essentielle, il faut que l'école la prolonge, reste fidèle à son esprit, à sa méthode innée, à son atmosphère. Est-ce possible ? Est-ce possible dans l'état des choses actuel ? M. Peyssard présente à la famille et aux enseignants — et, pour ceux-ci, « avec toute l'estime et l'amitié d'un confrère », — des positions de base (sur le rôle de la culture, les rôles respectifs de l'école, de la famille, de l'Etat), puis surtout « quelques regrets » sur l'éducation scolaire telle qu'elle existe en France, où l'on trouvera de nombreuses questions, pratiques aussi — hélas — dans d'autres pays (par ex. absence d'un enseignement moral proprement dit, travail à la maison, éducation des filles, examens, procédés pédagogiques, etc.).

3. L'ouvrage de M. Amoudru se présente comme un dossier d'analyses et de citations, qui suit à la trace le thème de la famille dans la littérature française contemporaine. A partir d'Alexandre Dumas fils et chez des écrivains comme Augier, Hervieu, Donnay, etc., le problème du divorce, bientôt de l'union libre, est posé. Puis c'est la réaction traditionaliste de Bourget, de Pesquidoux, de Bazin et de Bordeaux. Gide et Mauriac, au nom de la réalisation personnelle, dressent leur réquisitoire contre l'essence même de la famille, avec comme conclusion la révolte chez le premier, chez le second, au contraire, l'acceptation d'un sacrifice d'ordre surnaturel. Quelques aspects du conflit réunissent ensuite, sous le titre : Problèmes de l'heure, divers écrivains qui se partagent les trois rubriques : Morale du couple, c'est-à-dire le mariage sous le signe du divorce ; conflit des générations, c'est-à-dire le réquisitoire des jeunes ; enfin Essor féministe, c'est-à-dire la libération de la femme. Vient alors l'étape de la dictature d'Eros, « la seule qui semble devoir persister dans l'Europe libérée », où « l'amour n'est plus qu'un instinct à satisfaire ou un sentiment à exalter » : il s'agit surtout de H. Bataille, L. Blum, D. H. Lawrence... Enfin s'opère le retour au mystique et au réel, avec les grands romans familiaux (Paul Duhamel, Giono) et surtout avec les auteurs chrétiens, Péguy, Claudel, où, le surnaturel s'enracinant dans le charnel, retentit l'appel de la vieille France, terre de chrétienté. A la fin de son enquête, l'auteur, sans vouloir porter une sentence, conclut qu'il faut sauver à tout prix l'institution du mariage, sans y noyer cependant la personne morale, bien qu'en cas de conflit le dernier mot doive rester au sacrifice. En résumé, intéressante documentation sur tous les aspects du problème familial, critique nuancée.

R. Carpentier, S. I.

1. *Les problèmes de l'enfance délinquante.* Quinze conférences prononcées sous les auspices de « Méridien ». Paris, Edit. familiales de France, 1946, 18 × 11 cm., 176 p. Prix : 105 frs français.
2. E. MONTIER. — *L'idéal foyer.* Coll. Les livres de la vie conjugale. Ibid., 184 p. Prix : 96 frs français.
3. A. ROUAST et L. BOUR. — *Adultère, divorce et union libre.* Ibid., 1945, 72 p. Prix : 30 frs français.
4. Dr PASTEAU, M. TABART, Mlle PRAT, A.-M. COUVREUR, M. PLAGNIEZ, M. CALLOU. — *Médecine ; service social et famille.* Ibid., 19 × 11 cm., 80 p. Prix : 36 frs français.
5. L. BURGER. — *Mémoires d'une sage-femme.* Traduit de l'allemand par M.-H. Delattre. Ibid., 1946, 19 × 12 cm., 390 p. Prix : 200 frs français.

1. L'enfance délinquante, à aider, à rééduquer, à confier à des institutions bien choisies, peut se trouver tous les jours sur le chemin du prêtre, du

laïque charitable. Ce qui se trouve plus souvent encore, ce sont des déficiences mentales plus ou moins accentuées, ce sont, dans la société en général, les dangers qui menacent les mentalités des jeunes : cinémas, presse enfantine, prostitution..., dans les familles et les écoles, des procédés qui ne sont rien moins qu'éducatifs. A tous ces points de vue, ce livre se recommande par sa documentation, la compétence des auteurs, les vues directement pratiques et suffisamment complètes, les précieuses indications qu'il donne, malgré son petit volume, sur le problème de la rééducation et les solutions actuelles.

2. On connaît la manière de M. E. Montier : sagesse, fruit d'une longue et sympathique expérience, large compréhension de l'humain, sérénité de l'esprit chrétien. Telles sont les qualités de cet exposé familier de la doctrine du mariage chrétien, de ses propriétés, de ses grandes lois, de ses prolongements dans l'éducation des enfants.

3. Sur ces trois sujets d'une effrayante actualité : adultère, divorce et union libre, deux éminents juristes exposent le droit — ancien, napoléonien, contemporain en France — en le confrontant avec la moralité naturelle et chrétienne, et avec les faits. On trouvera, dans cette simple brochure, doctrine claire et solide documentation sur de nombreuses questions concrètes, par ex. : Le mariage n'est pas un contrat privé de droit civil ; le divorce légal a multiplié les divorces ; va-t-on créer un statut légal de l'union libre ?

4. Les cinq auteurs de cet ouvrage, le médecin, le pharmacien, la sage-femme, l'infirmière, l'assistante sociale étudient, dans un esprit de large charité chrétienne, tous les services que leur profession leur permettent de rendre à la famille, à son bien-être, à la bonne et nombreuse natalité. On notera spécialement la réfutation de fables ou préjugés sur la continence de l'homme, sur l'hygiène intéressant la famille, etc., et l'exposé très net de la moralité professionnelle du pharmacien. Le livre rend compte de la législation française.

5. « Mémoires d'une sage-femme ». Réédition d'un livre dont la réputation n'est plus à faire. Un roman qui est de la plus pure histoire, de l'histoire la plus belle, la plus émouvante, la plus délicieuse souvent, ou bien la plus tragique, la plus douloureuse, ou enfin la plus coupable et la plus terriblement châtiée : l'histoire de la naissance de l'homme. « Lisbeth Burger est bien réellement, écrit-elle, une bonne vieille « Tante aux cigognes » et rien d'autre... J'ai mis au monde, ajoute-t-elle, 2283 bébés ; personne maintenant n'en fera autant, malheureusement ! » Lisbeth Burger raconte ce qu'elle a vécu, dans l'intimité des foyers où elle fut sans cesse appelée, dans cette société en évolution, dont les idées et les entraînements ont bouleversé les familles, en détruisant l'union conjugale, en tuant les enfants avant leur naissance. Tout cela est tellement poignant et tellement simple, tellement vrai. Lecture qui éclairera tous ceux qui doivent connaître la vie et qui l'ignorent, ceux aussi qui la connaissent, mais risquent de ne pas la comprendre, avec son sens, sa vraie beauté, sa grandeur et sa justice immanente.

R. Carpentier, S. I.

Cl. DUVAL-AUMONT. — *Les Problèmes de la natalité au foyer. Exposé moral et biologique.* Coll. Pro Familia, n° 4. 4e édit., Tournai, Casterman, 1942, 19 × 13 cm., 148 p.

La conception et la naissance de l'enfant, son accueil au foyer posent un certain nombre de problèmes d'ordre moral et biologique : Y a-t-il un devoir de procréation et jusqu'où s'étend-il ? Existe-t-il des méthodes légitimes de limitation des naissances ? L'emploi de la méthode de continence périodique est-il toujours permis, et dans quel esprit l'employer, lorsqu'on en use honnêtement ? Quel esprit donner aux relations conjugales et à la fécondité dans une vie chrétienne ? Tous ces problèmes sont abordés en pleine clarté et résolus à la lumière des principes chrétiens. Bon nombre d'époux chré-

tiens y trouveront la solution nuancée en même temps que ferme, et dans la ligne des vraies valeurs familiales et spirituelles, aux questions qu'ils se posent.

J. Delcuve, S. I.

P. DUFOYER. — *L'intimité conjugale. Le livre des époux.* Coll. Pro Familia, n° 1. 10e édit. Tournai, Casterman, 1942, 19 × 13 cm., 156 p.

P. DUFOYER. — *L'intimité conjugale. Le livre des épouses.* Ibid., n° 2. 10e édit. 1942, 156 p.

Deux livres parallèles : le premier destiné aux fiancés, le second aux fiancées « dont le mariage est imminent ». Ils ont pour but d'indiquer à ceux-là comme à celles-ci « la manière d'inaugurer et de vivre leur vie conjugale pour la réussir, pour y trouver le bonheur qu'ils en espèrent », pour se donner réciproquement l'épanouissement qu'ils en attendent et « réaliser ainsi pleinement les fins providentielles assignées par Dieu au mariage ». Tous deux traitent, — mais chacun suivant une optique particulière, celle de l'homme ou celle de la femme, — les principaux problèmes que « pose l'intimité des époux en vue de leur mutuel épanouissement » : amour dans le mariage, grandeur et sainteté de celui-ci, intimité charnelle mais aussi union des sensibilités et des cœurs, droits et devoirs de chacun des époux, spiritualisation de l'amour, maintien et développement de celui-ci, spiritualité conjugale, etc. Ces problèmes — et c'est un des grands mérites de ces ouvrages — sont abordés en toute objectivité, avec une entière franchise et une grande clarté en même temps qu'avec un tact exquis. Fruit de la collaboration de médecins, d'époux, d'épouses et d'un moraliste, ces deux livres sont de «tout premier plan ». Chaque fiancé et chaque fiancée proches du mariage devraient avoir lu — et médité — celui qui lui est destiné.

J. Delcuve, S. I.

P. DUFOYER. — *L'initiation des enfants à la vie. Principes généraux. Formules concrètes.* Coll. Pro Familia, n° 7. 8e édit. revue et augmentée. Tournai, Casterman, 1941, 60 et 59 p.

Tôt ou tard, mais le plus souvent tôt dans notre monde moderne, l'enfant et l'adolescent se posent des questions sur « les mystères de la vie ». De qui et comment recevront-ils la solution de ces questions qu'infailliblement ils finiront par trouver ? « Faussement, incomplètement ou malhonnêtement, de bouches sans autorité », ou « honnêtement et noblement » de leurs parents, confesseurs ou professeurs ? Il faut choisir entre les termes de l'alternative. Des papas et des mamans, des éducateurs et des moralistes ont mis en commun leur expérience et leur savoir pour aider les éducateurs naturels de l'enfant dans leur magnifique mais délicate mission d'initiateurs. Ils rappellent le devoir d'initier, disent à qui il incombe, quand et comment il faut parler, tout cela avec précision en même temps qu'avec une grande délicatesse et une remarquable élévation de pensées et de sentiments. Afin de faciliter la tâche des responsables, les auteurs proposent des modèles concrets d'entretiens, parfaitement adaptés à l'âge, à la psychologie du garçon et de la fillette. Aux éducateurs de s'en inspirer dans leurs conversations avec l'enfant. On a même pris soin d'imprimer ces entretiens sur feuillets détachés. Toute facilité est ainsi donnée aux parents qui le désireraient, de passer ces feuillets à leur enfant.

J. Delcuve, S. I.

AUTRES OUVRAGES ENVOYES A LA REDACTION

Collections :

Le Témoignage chrétien. Collection de brochures religieuses, par J. Bonsirven, J.-E. Janot, R. Pautrel, H. Rondet, G. Salet, S. J. Le Puy, Edit. Mappus, 1941-1946, 17 × 12 cm., 32 p. (série ordinaire) 48 p. (série amplifiée). Prix : de 4 à 9 frs la brochure.

Brochures publiées pour maintenir la vie religieuse et le courage moral chrétien au cours de ces années de guerre. Composées par des professeurs de théologie ou de philosophie, consacrées aux problèmes essentiels de la foi et de la morale catholiques, brèves, solides et attachantes, ces brochures au prix très modique devraient être rééditées pour le plus grand bien des fidèles. Richesse doctrinale, élévation de pensée, condensation de chaque sujet en une trentaine de pages, présentation limpide et vivante, telles sont les qualités qui les caractérisent. Voici les titres principaux :

Gaston Salet, « Calvaire et autel » ; « Rachetés par la Croix » ; Richesse du dogme de l'Incarnation » ; « Sainte Marie, Mère de Dieu » ; « La Sainte Trinité mystère d'amour » ; « Un regard de Jésus » ; « La vie pour moi c'est le Christ ». — Henri Rondet : « Le Chrétien devant la souffrance » ; « Le divorce et la foi chrétienne » ; « Mariage et Corps mystique » ; « Le mystère du péché originel » ; « La vie sacramentaire » ; « Y a-t-il un enfer? ». — J. Bonsirven : « Notre Père » ; « Mariage et virginité d'après l'Evangile » ; « La parole de Dieu » ; « Saint Paul ». — J.-Em. Janot : « Aux temps du Seigneur » ; « L'Evangile selon saint Jean » ; « Les grands thèmes de l'Evangile ». — Raymond Pautrel : « La bible de la terre » ; « La bible du païen » ; « La sève de la Bible » ; « L'homme de la Bible ». — Alex. Durand : « Le problème théologique des missions » ; « Le témoignage de l'incrédule ». — J.-P. Grausem : « L'évangile de saint Matthieu » ; « L'évangile de saint Marc ». — G. Jarlot : « La morale des affaires » ; « Travail et salaire ». — Henri de Lubac : « La lumière du Christ » ; « Vocation de la France ».

J. L.

« *En Mission* » (romans missionnaires), Paris, Lethielleux, 19 × 12 cm. Prix : 40 frs français.

1. C. CHEVALIER, S. J. — *Le frère de Dolorès,* 128 p.

« *Etudes Religieuses* », Liége, La Pensée Catholique, 16 × 13 cm.

563-568. E. RANWEZ. — *Les dons du Saint-Esprit,* 1945, 134 p.
569. P. DEBOUXHTAY. — *L'Antoinisme,* 1945, 36 p.
570. J. HILGERS. — *Anglicanisme et catholicisme,* 1945, 28 p.
571. J. MARC. — *La philosophie du silence* (*les vertus du silence*), 1945, 20 p.
572-573. L. DANTINNE, O.P. — *L'Eglise catholique en Belgique sous l'occupation allemande,* 1946, 98 p.
574. F.-A. MORLION, O.P. — *L'apostolat de l'opinion publique. Presse, Radio, Cinéma,* 1946, 32 p.
575-576. R. KOTHEN. — *Prêtres-ouvriers* (*documents et témoignages*), 64 p.
577-578. C. DE TALHERS. — *Sainte Eve de Saint-Martin et l'institution de la Fête-Dieu,* 64 p.

« *Familieleven* », Anvers, 't Groeit, 1946, 17 × 12 cm. (cfr *N.R.Th.*, 1945, p. 1236).

37. Dr. W. VAN HOVE. — *Typen van ouders en typen van kinderen,* 60 p. Prix : 9 francs.
38. Dr. V. HEYLEN. — *De Huwelijksbeletselen,* 52 p. Prix : 12 frs.
39. A. DEMEDTS. — *Leven en schoonheid,* 66 p. Prix : 14 frs.
40. M. CALLISTA. — *Meer vreugde voor het kind,* 58 p. Prix : 12 frs.
41. Dr. C. VAN GESTEL, O.P. — *Nazareth of de ondergang,* 28 p. Prix : 7 frs.
42. 43. P. VAN DRIESSEN. — *Opvoedingsfactoren bij de Karaktervorming,* 2 vol. 64 et 46 p. Prix : 12 et 10 frs.
44. M.-C. SCHOUWENAARS. — *Van jong meisje tot vrouw,* 46 p. Prix : 10 frs.

« *Lavigerie* », Namur, Grands Lacs, 1946, 19 × 12 cm. Prix : 25 frs. le vol.

O. DE BOUVEIGNES. — *Ecoute s'il conte,* 182 p.
J. ALZIN. — *Shot dans le ciel,* 152 p.
G. SCRIVEN. — *Wopsy. Mémoires d'un ange gardien,* 190 p.

« *Publicistes chrétiens* », Paris, Lethielleux, 18 × 11 cm. Prix : 12 frs fr. le vol. (cfr *N.R.Th.*, 1945, p. 1236).

15. J. ZAMANSKI. — *Henri Bazin,* 1945, 32 p.
16. A. AUTIN. — *Ferdinand Brunetière,* 1945, 40 p.

« *Tau Reeks* », Anvers, Derde Orde centrale, Korte Winkelstraat 1, 1946, 18 × 11 cm.

3. *De Derde Orde voor Wereldpriesters*, 32 p. Prix : 8 frs.
4. F. BESSMER. — *Het klooster zonder muren.* Traduit de l'allemand par E. Van Breda, 36 p. Prix : 7,50 frs.

« *Vitalis* », Paris, Centre national des C.V.-A.V., 31, rue de Fleurus, 15 × 12 cm., 1943.

J. PIHAN. — *Cœurs vaillants et Croisade eucharistique*, 32 p.

Quelles différences y a-t-il entre le mouvement C.V.-A.V. et patronages, groupements de formation spirituelle, scoutisme?, 48 p.

J. PIHAN. — *Le mouvement « Cœurs vaillants et âmes vaillantes » et le problème catéchistique*, 48 p.

Autres ouvrages :

Almanach du Croisé, 1947. Toulouse, Apostolat de la Prière, 21 × 13 cm., 64 p. Prix : 22 frs français.

S. BARRAULT. — *La première reine de France, sainte Clotilde.* Paris, Edit. familiales de France, 1945, 15 × 12 cm., 78 p. Prix : 30 frs français.

J. FASSY. — *Les jeunes filles de la Bible.* 2e série. Aix-en-Provence, Macaire, Maillane (Bouches du Rhône), chez l'auteur, 1945, 18 × 12 cm., 82 p. Prix : 25 frs français (Nouvelle série de portraits de jeunes filles de la Bible : cfr *N.R.Th.*, 1934, p. 112).

GENTILHOMME. — *Tableaux du Rosaire.* Paris, Lethielleux, 1946, 21 × 14 cm., 48 p. Prix : 20 frs français.

B. DEMOULIN. — *Priester auf Ewig.* Lucerne, Rex-Verlag, 1946, 22 × 15 cm., 128 p. Prix : 7 80 frs suisses (47 poésies en allemand sur le sacerdoce).

X. ENGELHARD. — *Sagesse de Violaine. Le drame de la Raison et de l'amour vu à travers l'œuvre de Paul Claudel.* Paris, Edit. de la Revue des Jeunes, 1946, 18 × 14 cm., 46 p. Prix : 40 frs français.

A. MAMPAEY. — *Préparons Noël par la prière.* Bruxelles, Secrétariat de la J.I.C.F., 19, rue du Marteau, 2e éd., 1946, 16 × 12 cm., 80 p. Prix : 25 frs. (série de méditations pour chaque jour de l'Avent, en partant d'un texte de la liturgie du jour ou du dimanche précédent).

F. MARDUEL. — *Le sacrement qui guérit. Comment s'élever par la confession fréquente.* Paris, Vitte, 1946, 16 × 10 cm., 96 p. Prix : 30 frs français.

Marie, notre arche d'alliance. Le grand retour dans les Saintes Ecritures, par un moine bénédictin. Paris, Librairie du Carmel, 1946, 14 × 10 cm., 48 p.

Nos bourgs, nos villages ont une âme, quand leurs églises ont un prêtre. 1947. Paris (VIIe). Centre de documentation sacerdotale, 19 rue de Varenne, 24 × 20 cm., 12 p. (calendrier pour l'année 1947 montrant, par de suggestives héliogravures, le bien réalisé par le prêtre dans la vie religieuse et sociale de l'humanité).

DE PENFENTENYO (vice-amiral). — *Vivre...? ou mourir...? Essai de doctrine familiale.* Paris, Lethielleux, 1946, 12 × 19 cm., 32 p. Prix : 10 frs franç.

M. PERROY. — *Notre voie douloureuse.* Paris, Lethielleux, 1945, 20 × 13 cm., 64 p. Prix : 40 frs français.

A. RAVONNEAUX. — *Reflets eucharistiques.* Paris, Lethielleux, 1946, 19 × 12 cm., 116 p. Prix : 35 frs français (Ensemble de 116 brefs récits consacrés à mettre en lumière des miracles eucharistiques).

Translation (*London*). First series, ed. N. Braybrooke & E. King. Londres, Phoenix Press, 1945 (59 poésies de diverses langues européennes traduites en anglais, visant à en garder le rythme et à en maintenir la valeur poétique).

G. H. VERBIST. — *Où en est le problème du Suaire de Turin* ? Louvain, Librairie Universitaire, 1946, 12 p.

The Wind and the Rain. Vol. III, n° 1. Londres, Phoenix Press, été 1945, 48 p. Prix : 1 shelling le numéro (revue catholique anglaise fondée par Michel Allmand et éditée par Neville Braybrooke et John Leatham contenant des poésies, des mémoires et de la critique littéraire).

TABLES METHODIQUES

Pour faciliter les recherches par ordre de livraison, voici la pagination des différents numéros du tome LXVIII :

Janvier-Février	1-128	*Septembre*	481-632
Mars-Avril	129-256	*Octobre*	633-744
Mai-Juin	257-368	*Novembre-Décembre*	745-864
Juillet-Août	369-480		

I

TABLE DES ACTES DU SAINT-SIEGE (1)

ACTES DE 1938

5 Janv.	Rites	Décret	Confirmation du culte rendu de temps immémorial à la B^se^ Emma de Gurk	824
9 Juil.	Conc.	Résol.	Application de la Messe « pro populo » . .	837

(1) Cette table comprend tous les actes du Saint-Siège parus durant la guerre et qui n'avaient pas encore été signalés dans notre tome précédent (1945). Avec elle s'achève la vue rétrospective des actes parus au cours de ces cinq dernières années.

Abréviations utilisées dans cette table.

1. — Auteurs des documents.

Archiv.	=	Archives Vaticanes.	**Rites**	=	S.C. des Rites.
C. Bib.	=	Commission Biblique.	**Rote**	=	Sacré Tribunal de la Rote.
C. Int.	=	Commission d'interprétation du Code.	**Sacr.**	=	S.C. des Sacrements.
Conc.	=	S.C. du Concile.	**Sém.**	=	S.C. des Séminaires et Universités.
Dat.	=	Daterie Apostolique.			
Or.	=	S.C. pour l'Eglise Orientale.	**S. Off.**	=	S.C. du Saint-Office.

2. — Nature des documents.

a) *Du Souverain Pontife* :

Alloc.	=	Allocution (Allocutio).
Ap.	=	Lettre (Epistola) Apostol.
Can.	=	Canonisation.
Const.	=	Constitution apostolique.
Conv.	=	Convention.
Disc.	=	Discours (Sermo).
Enc.	=	Encyclique (Epistola Encyclica).
L. Ap.	=	Lettres (Litterae) apostoliques.
L. Déc.	=	Lettres (Litterae) décrétales.
L. Enc.	=	Encyclique (Litterae encyclicae).
Radio	=	Allocution radiophonique.

b) *Des Congrégations, Tribunaux et Offices* :

Disp.	=	Disposition.
Exh.	=	Exhortation.
Instr.	=	Instruction.
Norm.	=	Normes.
Not.	=	Notification.
Rép.	=	Réponse.
Résol.	=	Résolution.
Sent.	=	Sentence.

Les actes du Saint-Siège ou des S. Congrégations non reproduits dans les *A.A.S.* sont suivis du signe *.

ACTES DE 1939

24 Mai	Conc.	Disp.	Garde et conservation des objets d'histoire et d'art religieux en Italie	837
18 Juin	Pie XII	L. Ap.	Béatification d'Emilie de Vialar	824
25 —	Pie XII	L. Ap.	Béatification de Justin De Jacobis	825

ACTES DE 1940

12 Avril	Conc.	Rép.	Fruits du bénéfice et entrée en religion	715
2 Mai	Pie XII	Can. L. Déc.	Canonisation de la B^se Marie-Euphrasie Pelletier	825
2 —	Pie XII	Can. L. Déc.	Canonisation de la B^se Gemma Galgani	826
7 —	Pie XII	Conv.	Concordat avec le Portugal (Van Hove)	427-433, 436
7 —	Pie XII	Conv.	Accord Missionnaire avec le Portugal (Van Hove)	427-429, 433-435
12 —	Pie XII	L. Ap.	Béatification de Philippine Duchesne	826
19 —	Pie XII	L. Ap.	Béatification de Joaquina de Vedruna, veuve de Mas	827
26 —	Pie XII	L. Ap.	Béatification de Marie-Crucifiée di Rosa	827
9 Juin	Pie XII	L. Ap.	Béatification d'Emilie de Rodat	828
16 —	Pie XII	L. Ap.	Béatification d'Ignace de Làconi	828
6 Juil.	Pie XII	Ap.	Au T. R. P. Wl. Ledóchowski, Supérieur général de la Compagnie de Jésus à l'occasion du IV^e centenaire de la fondation de la Compagnie	834
10 —	Sacr.	Norm.	Organisation des tribunaux régionaux italiens pour les procès en nullité de mariage	459
21 Sept.	Sacr.	Instr.	Aux Ordinaires du Portugal concernant la célébration du mariage conformément au Concordat du 7 mai 1940	460
20 Déc.	Sacr.	Décret	Tribunaux régionaux aux Iles Philippines pour les causes en nullité de mariage	459

ACTES DE 1941

10 Févr.	Sacr.	Exh.	Garde de la Sainte Eucharistie	462
13 Avr.	Pie XII	Radio	Sur le traitement des prisonniers et des populations des pays occupés	107
25 —	Rote	Sent.°	Impotentia ob defectum seminis testicularis	341
28 —	Sacr.	Norm.	Tribunaux régionaux aux Iles Philippines pour les causes en nullité de mariage	459
7 Juin	Pie XII	Conv.	Convention entre le Saint-Siège et le gouvernement espagnol	835
29 —	Sacr.	Instr.	Enquête préalable au mariage	460
20 Août	C. Bib.	Lettre	Aux évêques italiens au sujet de la doctrine biblique de Dain Cohenel	651-652, 767-772
3 Oct.	Pie XII	Alloc.	A l'inauguration de l'année juridique du Tribunal de la Rote	236-240
7 Déc.	Pie XII	L. Ap.	Béatification de Madeleine de Canossa	829
16 —	Pie XII	L. Ap.	Saint Albert le Grand est nommé patron des hommes de science	834

ACTES DE 1942

1 Janv.	Dat.	Instr.	Collation des bénéfices non-consistoriaux réservés ou dévolus au Saint-Siège	841
14 Févr.	Conc.	Résol.	Distributions chorales	838
1 Mars	Rites	Décret	Services solennels pour les défunts les dimanches et jours fériés	840

1 Oct.	Pie XII	Alloc.	A l'inauguration de l'année juridique du Tribunal de la Rote	236, 240-241
1 Nov.	Archiv.	Lettre	Aux Ordinaires d'Italie sur le recensement des archives et des bibliothèques ecclésiastiques d'Italie	843
12 Déc.	Conc.	Résol.	Réserves apostoliques	838

ACTES DE 1943

12 Juin	Conc.	Rép.	Collation de bénéfices à Rome	839
22 Août	C. Bib.	Rép.	Des versions de l'Ecriture Sainte en langue vulgaire	842
15 Sept.	Sacr.	Lettre	Protection de la Sainte Eucharistie contre les dangers de la guerre	463
30 Oct.	Pie XII	L. Enc.	« Divino afflante Spiritu » sur les Etudes bibliques : Texte intégral	698-715
			Commentaire (Levie) . . .	648-670, 766-798
19 Nov.	Pie XII	L. Déc.	Canonisation de la B^se^ Marguerite de Hongrie	829

ACTES DE 1944

22 Janv.	Rote	Sent.	Nullitatis matrimonii et dispensationis super rato	338-341
20 Mars	Pie XII	Lettre	A Mgr O. Jolliet à l'occasion du centenaire du Collège belge à Rome	835
22 Avr.	Or.	Not.	Indulgences pour l'Ave Maria	839
3 Mai	Pie XII	L. Ap.	Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus est déclarée patronne secondaire de la France . .	834
17 Mai-17 Juin	S. Off.	Décret	Condamnation de tous les ouvrages d'Ernest Buonaiuti	837
16 Juin	Pie XII	Ap.	Au R. P. Norbert de Boynes, à l'occasion du centenaire de l'Apostolat de la Prière . .	835
2 Oct.	Pie XII	Alloc.	A l'inauguration de l'année juridique du Tribunal de la Rote	236, 241-242
21 Déc.	Sém.	Lettre	L'étude de la pédagogie dans les séminaires	840

ACTES DE 1945

	Rote		Sentences et décrets en 1944	343
29 Avril	Pie XII	Alloc.^e^	Aux membres du Congrès de l'Action catholique italienne : la doctrine sociale de l'Eglise	95, 227 note
3 Mai	C. Int.	Rép.	I. Provision des paroisses (Bergh) . . .	110
			II. Forme de la célébration du mariage (Bergh)	110
			III. Droit d'accuser le mariage (Bergh) . .	110
9 —	Pie XII	Radio	A l'occasion de la fin de la guerre en Europe	95
20 —	Pie XII	Alloc.^e^	Aux formations sportives d'Italie . 95, 218	note
2 Juin	Pie XII	Alloc.	Au Sacré-Collège à l'occasion de la Saint-Eugène : l'Eglise et le national-socialisme	95, 97-102, 225-226, 228-229
8 —	Rote	Décret	Organisation du studio de la Rote	342
17 —	Pie XII	Radio	Aux familles de France à l'occasion de la consécration des familles françaises au Sacré-Cœur dans la Basilique de Montmartre	95, 229
1 Juil.	Pie XII	Alloc.^e^	A des groupes de jeunes filles italiennes sur leur apostolat providentiel . . .	96, 229 note
15 Août	Pie XII	Alloc.	Aux ouvrières catholiques d'Italie à l'occasion du Premier Congrès italien sur le travail féminin	96, 229-230

26 Août	Pie XII	Alloc.°	Aux auteurs et artistes chrétiens de théâtre et de cinéma	96, 219 note
27 —	Pie XII	Alloc.°	A des parlementaires américains sur les victoires à gagner pour l'avènement et la consolidation d'une paix véritable . .	96, 225
28 —	Sém.	Rép.	Doctorat requis pour l'enseignement dans une faculté théologique	841
30 —	Pie XII	Alloc.°	A des cinéastes américains . . .	96, 219 note
5 Sept.	Pie XII	Alloc.°	A des directeurs de sociétés de radio-diffusion	96, 219 note
2 Oct.	Pie XII	Alloc.	A l'inauguration de l'année juridique du Tribunal de la Rote	236, 242-243
21 —	Pie XII	Alloc.	Aux dirigeantes féminines de l'Action catholique italienne sur les devoirs de la femme dans la vie sociale et politique	96, 230-235
22 —	Pie XII		Nomination de Mgr Hurley comme nonce apostolique à Belgrade	96, 103
1 Nov.	Pie XII	Lettre	A l'épiscopat allemand . . .	96, 102, 228 note
21 —	Pie XII	Ap.	A Son Exc. Mgr de Ferrari, archevêque de Trente, à l'occasion du quatrième centenaire de l'ouverture du Concile de Trente	836
29 —	Pie XII	Alloc.	A une délégation d'Israélites rentrés de captivité	836
8 Déc.	Pie XII	Const.	« Vacantis Apostolicae Sedis » sur la vacance du Siège apostolique et l'élection du pontife romain	336-338
24 —	Pie XII	Disc.	Au Sacré-Collège : nomination dans un prochain consistoire de 32 nouveaux cardinaux ; les trois présupposés d'une paix durable	96, 97, 107-108, 218-222, 226-227, 235-236

ACTES DE 1946

C. Int.	4 Janv.	Rép.	I. Des associations de fidèles (Creusen)	343-344
			II. Du droit de funérailles (Creusen) . .	344
			III. Droit d'accuser le mariage (Creusen)	344-345
6 —	Pie XII	Enc.	Enc. « Quemadmodum » sur le devoir actuel de s'occuper plus activement des enfants indigents	96, 108-109
16 —	Pie XII	L. Ap.	Saint Antoine de Padoue Docteur de l'Eglise (de Gaiffier)	831-833
19 —	Pie XII	L. Enc.	Aux évêques ruthènes à l'occasion du 350° anniversaire de la réunion des Ruthènes orthodoxes au Siège apostolique	96, 105-107
26 —	Pie XII	Alloc.°	A 35000 enfants de toute nationalité et religion secourus par l'U.N.R.R.A.	109
18 Févr.	Pie XII	Alloc.	Au consistoire secret sur l'élection des nouveaux cardinaux	223
20 —	Pie XII	Alloc.	Aux nouveaux cardinaux sur l'influence sociale de l'Eglise	223-224, 229
25 —	Pie XII	Alloc.	Aux diplomates étrangers sur le culte de la vérité et de l'objectivité dans la propagande	236
30 Juin	Pie XII	Radio	Aux fidèles de Liége et de Belgique à l'occasion du VII° centenaire de la Fête-Dieu	449-450
7 Juil.	Pie XII	Can.	Canonisation de la B^se^ Françoise-Xavier Cabrini	830

II

TABLE DES ARTICLES ET NOTES

Bergh, E., S. I. Allocutions pontificales à l'inauguration de l'année juridique : 1941-1945 236
— Le VII[e] centenaire de la Fête-Dieu à Liége (16-30 juin 1946) 438
Broglie (de), G., S. I. L'Eglise, nouvelle Eve, née du Sacré-Cœur 3

Carpentier, R., S. I. La spiritualité du clergé diocésain 192
Cerckel, A., S. I. Les premières béatifications et canonisations sous le pontificat de S.S. Pie XII (2 mars 1939-1[er] août 1946) 824
Charles, P., S. I. Les raisons de l'incroyance 129
— Le scandale de la foi 369
— Essai de folklore théologique 745
— « Le mystère primordial ». A propos d'un livre récent 822

Dantinne, L.-G., O. P. Médecin, guéris-toi toi-même 330
De Beir, L., S. I. Quelques pratiques magiques chez les Ba-Yaka 305
De Coninck, L., S. I. Les problèmes de l'adaptation en apostolat ... 683, 799
Dhanis, Ed., S. I. Le problème de l'acte de foi. A propos d'un livre récent 26
Duhr, J., S. I. Le visage de Marie à travers les siècles dans l'art chrétien 282
— L'évolution iconographique de l'Assomption 671

Gaiffier (de), B., S. I. Saint Antoine de Padoue, Docteur de l'Eglise ... 831
Godin, A., S. I. Conflits d'une éducation chrétienne 604

Hainaut, J., S. I. Le scoutisme catholique belge 594
Hocedez, E., S. I. L'unité de conscience du Christ 391
Hürth, Fr., S. I. La fécondation artificielle. Sa valeur morale et juridique 402

Javaux, J., S. I. La paix chrétienne, preuve vécue du christianisme 265

Kerkvoorde, A., O. S. B. Le mystère de l'Eucharistie d'après Scheeben ... 257

Lambert, A., Abbé. Le prêtre et la littérature 61
Levie, J., S. I. Le pape Pie XII et les événements d'après-guerre (avril 1945-février 1946) 95, 218
— L'encyclique sur les études bibliques 648, 766

Malevez, L., S. I. La théologie de l'Eglise suivant saint Paul. A propos d'un livre récent 92
Marcel, G. Le témoignage comme localisation de l'existentiel 182
† **Mersch, E., S. I.** La morale et le Christ total 633
Moreau (de), E., S. I. Le parti catholique belge, de ses origines à 1884 321

Nazé, A., S. I. Le rayonnement du Bienheureux Pierre Favre. A l'occasion d'un quatrième centenaire 451
Nimal, H., S. I. Matériel didactique d'enseignement religieux 690
Nouvelle Revue Théologique (Direction). Le Très Révérend Père J. B. Janssens, S. I. 27[e] Supérieur Général de la Compagnie de Jésus **septembre, hors page**

Ranwez, P., S. I. Problèmes de formation religieuse. Aspects et solutions en Wallonie :
Préface 481
Aspects pédagogiques et doctrinaux 483
La formation religieuse par la famille 496
Le catéchisme paroissial 513
Le rôle et la formation des catéchistes 522
La formation religieuse à l'école primaire 532
La formation religieuse dans l'enseignement moyen 549
Conclusion 628

Robiano (de), R., S. I. La formation religieuse par les mouvements et les œuvres de jeunesse **563, 600**

Smet, W., S. I. A propos de l'initiation des enfants. Résultats d'une enquête **44**

Tiberghien, P., Chanoine. La fécondation artificielle. Lettre à la Direction **819**
Très (Le) Révérend Père J. B. Janssens, S. I., 27e Supérieur Général de la Compagnie de Jésus ... ... **septembre, hors page**
Troisfontaines, R., S. I. Existentialisme et pensée chrétienne **145**

Van Hove, A., Chanoine. Le concordat et l'accord missionnaire du 7 mai 1940 avec le Portugal **427**

III

TABLE ANALYTIQUE

DES ACTES DU SAINT-SIEGE, DES ARTICLES ET DES NOTES

Action catholique. — Allocutions pontificales : a) aux membres du Congrès d'A.C. italienne (29 avril 1945), **95, 227 note** ; b) à des groupes de jeunes filles d'A.C. (1er juillet 1945), **96, 229 note** ; c) aux dirigeantes féminines d'A.C. (21 oct. 1945), **96, 230-235** ; rôle des divers mouvements d'A.C. dans la formation religieuse, **565-577.**

Adaptation. — Le problème de l'adaptation en apostolat, **683-689, 799-818.**

Agnosticisme. — Cause fondamentale de la guerre (alloc. pontif., 24 déc. 1945), **96-97.**

Albert le Grand (S.). — Déclaré patron des hommes de science (lettre apost., 16 déc. 1941), **834.**

Allemagne. — Lettre du Pape à l'épiscopat d'— (1er nov. 1945), **96, 102, 228 note** ; adresse des évêques allemands rassemblés à Fulda, **96, 100-102** ; protestations des évêques allemands contre le national-socialisme, **99 note, 100-102** ; voir aussi : National-socialisme.

Anglicane (Eglise). — Voir : Garbett.

Antoine de Padoue. — Proclamé Docteur de l'Eglise (16 janv. 1946), **831-833.**

Apologétique. — Le problème de l'acte de foi, **26-43** ; les raisons de l'incroyance, **129-144** ; une preuve vécue du christianisme : la paix chrétienne, **265-281** ; le scandale de la foi, **369-390.**

Apostolat. — Le problème de l'adaptation en apostolat, **683-689, 799-818** ; Apostolat de la Prière : Lettre apostolique à l'occasion de son centenaire (16 juin 1944), **835-836.**

Archives. — Recensement des archives et bibliothèques ecclésiastiques en Italie (Lettre du cardinal Mercati, bibliothécaire et archiviste de la Ste Eglise Romaine, 1er nov. 1942), **843.**

Art chrétien. — Le visage de Marie à travers les siècles, **282-304** ; l'évolution iconographique de l'Assomption, **671-682** ; conservation des objets d'art religieux en Italie (Conc., 24 mai 1939), **837.**

Association des fidèles. — Œuvres requises pour participer aux fruits et indulgences (C. Int., 4 janv. 1946), **343-344.**

Assomption. — L'évolution iconographique de l'—, **671-682.**

Aubert (abbé). — A propos de son livre : « Le problème de l'acte de foi ». Données traditionnelles et résultats des controverses récentes, **26-43.**

Ave Maria. — Indulgences pour la récitation de l'— (Eglise Orientale), **839.**

Ba-Yaka. — Leurs pratiques magiques, **305-320.**

Béatifications. — Voir : Canonisations.

Belgique. — Notes sur l'ouvrage de G. Guyot de Mishaegen : « Le Parti catholique belge de 1830 à 1884 », **321-329** ; voir aussi : Liége, Wallonie.

Bénéfice. — Fruits du — et entrée en religion (Conc., 12 avril 1940), **715-717** ; collation de — à Rome (Conc., 12 juin 1943, **839** ; collation des — non-consistoriaux réservés ou dévolus au Saint-Siège (Conc., 12 janv. 1942), **841-842.**

Bible. — L'encyclique « Divino afflante Spiritu » sur les études bibliques (30 sept. 1943). Texte : **698-715.** Commentaire : **648-670, 766-798.**

Bibliothèques. — Recensement des archives et bibliothèques ecclésiastiques d'Italie (Lettre du cardinal Mercati, bibliothécaire et archiviste de la Ste Eglise (1er nov. 1942), **843.**

Bienheureux. — Nouveaux —, voir : Canonisations.

Boynes (N. de), S. I. — Lettre apostolique au R. P. — à l'occasion du centenaire de l'Apostolat de la Prière (16 juin 1944), **835.**

Buonaiuti (E.). — Condamnation de tous ses ouvrages (S. Off., 17 mai-17 juin 1944), **837.**

Cabrini (Ste Françoise-Xavier). — Voir : Françoise-Xavier Cabrini.

« Cadets » (mouvement). — Sa place et son rôle dans la formation des jeunes, **590-594.**

Camus (Albert). — Sa conception de l'existentialisme, **161-162.**

Canonisations. — Les premières béatifications et canonisations sous le pontificat de S.S. Pie XII (2 mai 1939-1er avril 1946), **824-830.**

Canossa (Madeleine de). — Béatifiée le 7 décembre 1941, **829.**

Cardinaux. — Annonce de la nouvelle promotion cardinalice (discours de Noël 1945), **96, 219** ; la promotion du 18 février 1946 et le consistoire du surlendemain, **219-223** ; liste par nationalités de tous les cardinaux à la date du 18 février 1946, **221-222.**

Catéchisme. — Le — paroissial : organisation, faits, problèmes, réalisations, manuels, **513-522** ; voir aussi : Formation religieuse.

Catéchistes. — Leurs réalisations et leur formation, services qu'on leur demande, qualités requises, difficultés, **522-532** ; voir aussi : Formation religieuse.

Causes matrimoniales. — Voir : Mariage.

Cerfaux, L. — A propos de son livre « La théologie de l'Eglise suivant S. Paul », **92-94.**

Chants. — Au catéchisme, voir : Enseignement religieux.

Christ total. — La morale et le Christ total, **633-647.**

Christianisme. — Christianisme et existentialisme, **162-182.**

Cinéma. — Deux discours du Pape aux artistes de — américains (26 et 30 août 1945), **96, 219 note.**

Clergé diocésain. — La spiritualité du clergé diocésain, **192-217.**

« Cœurs joyeux ». — Rôle dans la formation religieuse du mouvement —, **581-587.**

Collège belge à Rome. — Lettre du Souverain Pontife à Mgr O. Joliet à l'occasion de son centenaire (20 mars 1944), **835.**

Commission biblique. — Lettre du 20 août 1941 aux évêques italiens : Résumé, **767-770** ; confrontation avec l'encyclique « Divino afflante Spiritu », **770-772.**

Compagnie de Jésus. — Les vertus rayonnantes du Bx Pierre Favre, **451-458** ; Lettre apostolique au T. R. P. Wl. Ledóchowski à l'occasion du 4e centenaire de la fondation de la Compagnie (6 juill. 1940), **834** ; le T. R. P. J. B. Janssens, 27e Supérieur Général de la Cie de Jésus, **sept. hors-page.**

Compagnons de Saint-François. — Rôle dans la formation religieuse, **578 note.**

Concordat. — Entre le Saint-Siège et le Portugal, 7 mai 1940, **427-438.**

Congo. — Voir : Ba-Yaka.

Congrégation mariale. — Rôle dans la formation religieuse, **593 note.**

Consistoires. — Consistoires des 18, 21 et 22 février 1946 créant 32 nouveaux cardinaux, dont 28 non italiens, **222-223.**

Corps mystique du Christ. — Voir : Christ total.

Crainhem (Brabant). — Ecole de catéchistes de —, **528-529.**

Croisade eucharistique. — Rôle dans la formation religieuse, organisation de la — avant et après 1936 ; ses trois subdivisions, **587-594.**

Dachau. — Le martyre du clergé à — d'après l'allocution pontificale du 2 juin 1945, **99-100.**
Dain Cohenel. — Son ouvrage : « La Sacra Scrittura... », mis à l'index le 20 nov. 1940 ; Soumission de l'auteur ; sa brochure : « Un gravissimo pericolo... » ; Lettre de la Comm. Biblique (20 août 1941), **651-652, 767-772.**
Déchristianisation. — Notes sur le livre du Dr Cyril Garbett, archevêque d'York, « Physician Heal Thyself, a Call for Church Reform », 330-335.
Défunts. — Services solennels pour les — les dimanches et jours fériés, **840.**
Dessins. — Voir : Enseignement religieux.
Dimanche et jours fériés. — Voir : Défunts.
Distributions. — Distributions chorales (Conc., 14 févr. 1942), 838.
« Divino afflante Spiritu ». — Encyclique du 30 oct. 1943, texte in extenso, **698-715** ; commentaire, **648-670, 766-798.**
Doctorat. — Requis pour enseigner dans une Faculté Théologique (Sém., 26 août 1945), **841.**
Duchesne (B^se Philippine). — Béatifiée le 12 mai 1940, **826.**

Ecoles moyennes. — Formation religieuse dans l'enseignement moyen : suggestions, réalisations, **549-562.**
Ecole normale. — Enseignement religieux, **562 note.**
Ecole primaire. — La formation religieuse à l'école primaire, 532-548.
Ecriture Sainte. — Versions de l'— en langue vulgaire, **842** ; voir aussi : « Divino afflante Spiritu ».
Eglise. — Naissance de l'Eglise : nouvelle Eve, née du Sacré-Cœur, **3-25** ; la théologie de l'Eglise suivant saint Paul, **92-94** ; caractère supranational manifesté par la promotion cardinalice du 18 févr. 1945, **218-221** ; influence sociale exercée par l'unité de l'Eglise (alloc. pontif., 20 févr. 1946), **223-224.**
Election. — L'— pontificale (constitution « Vacantis Apostolicae Sedis », 8 déc. 1945), **336-338.**
Emma de Gurk (B^se). — Confirmation de culte en 1938, 824.
Emilie de Vialar (B^se). — Béatifiée le 18 juin 1939, **824.**
Emilie de Rodat (B^se). — Béatifiée le 9 juin 1940, **828.**
Encycliques. — L'— sur les études bibliques, **698-715** ; **648-670** ; **766-798** ; l'— sur les enfants abandonnés, **96, 108-109** ; l'— aux évêques Ruthènes, **96, 105-107.**
Enfants. — A propos de l'initiation des enfants, résultats d'une enquête, **44-60.**
Enfants abandonnés. — Encyclique « Quemadmodum » (6 janv. 1946) sur les secours à leur apporter, **96, 108-109** ; allocution du pape à 35000 enfants secourus par l'U.N.R.R.A. (26 janv. 1946), **109 note.**
Enseignement primaire, — moyen, — normal. — Voir : Ecoles primaires, moyennes, normales.
Enseignement religieux. — Dans les établissements d'enseignement ; sa triple exigence, **483-495** ; organisation générale. Législation belge et statistique de l'enseignement religieux en Belgique, **532-533** ; le problème de l'adaptation de l'enseignement religieux au public chrétien en général : matière, destinataire, docteurs, méthodes, **799-818** ; étude de la pédagogie dans les Séminaires, **840** ; voir aussi : Ecoles, Formation religieuse.
Espagne. — Convention entre le Saint-Siège et le gouvernement espagnol (7 juin 1941), **835.**
Estu. — Rôle dans la formation religieuse, **576 note.**
Etudes Bibliques. — L'encyclique sur les — ; voir : « Divino afflante Spiritu ».
Eucharistie. — Son mystère, d'après Scheeben, **257-264** ; garde du S. Sacrement. Protection contre les dangers de la guerre (Sacr., 15 sept. 1943), **462-463.**
Exégèse. — Voir : « Divino afflante Spiritu ».
Existentialisme. — Existentialisme et pensée chrétienne, **145-182** ; le témoignage comme localisation de l'existentiel, **182-191.**

Faculté. — Doctorat requis pour enseigner dans une faculté théologique (Sém., 26 août 1945), **841.**

Famille. — Radio-message pontifical aux familles de France (17 juin 1945), 95, 229 ; la — dans la société nationale. Allocutions pontificales (2 juin 1945 ; 17 juin 1945 ; 20 février 1946), 95-96, 228-229 ; formation religieuse par la —, 496-513 ; voir aussi : Femme.
Favre (Bx Pierre). — Ses vertus rayonnantes (à l'occasion de son quatrième centenaire), 451-458.
F.C.T.P. (Formation chrétienne des Tout-Petits). — Groupe spécial de catéchistes, 529.
Fécondation artificielle. — Sa valeur morale et juridique, 402-428 ; 819-820 ; 821.
Femme. — Travail de la — : l'ouvrière dans la famille, la vie publique, l'Eglise (alloc. pontif., 15 août 1945), 229-230 ; obligations sociales et politiques de la — (alloc. pontif., 21 oct. 1945), 96, 230-235 ; voir aussi : Jeunes filles.
Ferrari (Mgr de). — Lettre pontificale à S. E. Mgr de Ferrari, archevêque de Trente à l'occasion du 4e centenaire de l'ouverture du Concile de Trente (21 nov. 1945), 836.
Fête-Dieu. — Le VIIe centenaire de la — à Liége, 438-450 ; message radiophonique du pape à cette occasion, 449-450.
Fétichisme. — Voir : Magie.
Films-fixes. — Utilité et mode d'usage dans l'enseignement religieux, 693-697.
Foi. — Le problème de l'acte de foi : à propos du livre de M. l'abbé Aubert « Le problème de l'acte de —, données traditionnelles et résultat des controverses récentes », 26-43 ; les raisons de l'incroyance, 129-144 ; le scandale de la —, 369-390.
Folklore. — Essai de — théologique, 745-765.
Formation religieuse. — Les problèmes qu'elle pose en Wallonie, 481-632 : aspect général, 483-496 ; — en famille, 496-513 ; par le catéchisme paroissial, 514-532 ; — à l'école primaire confessionnelle, 533-544 ; — à l'école primaire communale, 544-548 ; — dans l'enseignement moyen, 549-562 ; — dans les mouvements et œuvres de jeunesse, 563-604 ; matériel didactique de —, 690-697 ; synthèse doctrinale du problème de la — ; tendances réductrices, appels religieux, esprit catholique ; conflits d'une éducation chrétienne, 604-628.
Fouilles archéologiques. — Leur développement et importance pour les études bibliques rappelés dans l'encyclique « Divino afflante Spiritu », 663-665.
France. — Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, patronne secondaire de la — (Lettre apostolique, 3 mai 1944), 834.
François (S.). — Voir : Compagnons de —.
Françoise-Xavier Cabrini (Ste). — Canonisée le 7 juillet 1946, 830.
Funérailles. — Tombeau de famille et église des — (C. Int., 4 janv. 1946), 344 ; voir aussi : Défunts.

Galgani (Ste Gemma). — Canonisée le 2 mai 1940, 826.
Galicie. — Situation de l'Eglise catholique, 105-107 ; voir aussi : Ruthènes (Evêques).
Galtier, Paul, S. I. — A propos de son ouvrage : « L'Unité du Christ », 391-401.
Garbett (Dr Cyril), archevêque d'York. — Notes sur son livre « Physician Heal Thyself. A call for Church Reform », 320-335.
Gemma Galgani (Ste). — Canonisée le 2 mai 1940, 826.
Guerre. — Les causes lointaines et prochaines, d'après les allocutions et autres textes pontificaux, 96-102 ; cause fondamentale : l'agnosticisme religieux, 96 suiv. ; responsabilité du national-socialisme, 97 suiv. ; le pape Pie XII et les événements d'après-guerre, 95-109 ; 218-226 ; voir aussi : Paix, Prisonniers de Guerre.
Gurk (Bse Emma de). — Confirmation du culte en 1938 (6 août 1940), 824.
Guyot de Mishaegen (R.S.C.). — Note sur son ouvrage « Le parti catholique belge de 1830 à 1884 », 321-329.

Heidegger, Martin. — Rapports de sa philosophie avec l'existentialisme, 152-154.
Histoire Sainte. — Problème posé par son enseignement à l'école primaire, 548.

Hongrie. — Canonisation de Marguerite de Hongrie, 19 nov. 1943, 829.
Hurley (Mgr). — Nommé Nonce apostolique à Belgrade (25 oct. 1945), 96, 103.
Iconographie. — Le visage de Marie à travers les siècles, 282-304 ; l'évolution iconographique de l'Assomption, 671-682.
Ignace de Laconi (Bx). — Béatifié le 16 juin 1940, 829.
Impuissance. — Ob defectum seminis testicularis (Rote, 21 avril 1941), 341-342.
Incroyance. — Ses raisons, 129-144 ; voir aussi : Agnosticisme.
Indes orientales. — Les accords du 3 mai 1928 et du 11 avril 1929 entre le Saint-Siège et le Portugal au sujet des —, 426-437.
Index. — Mise à l'— de tous les ouvrages de E. Buonaiuti (S. Off., 17 mai-17 juin 1944), 837.
Indulgences. — Pour la récitation de l'Ave Maria (Eglise Orientale), 839.
Initiation. — A propos de l'— des enfants ; résultats d'une enquête, 44-60.
Israélites. — Discours du pape à une délégation d'— rentrés de captivité (29 nov. 1945), 836 ; discours du pape à une délégation d'enfants juifs, 109 note.
Italie. — Organisation de tribunaux régionaux italiens pour procès matrimoniaux en nullité (10 juill. 1940), 459 ; voir aussi : Trente.

Jacobis (Bx Justin de). — Béatifié le 25 juin 1939, 825.
Janssens (J. B.). — Le T. R. P. —, 27e Supérieur général de la Cie de Jésus, sept. hors page.
Jaspers. — Sa conception de l'existentialisme, 154.
J.E.C. — Rôle dans la formation religieuse, 571-578.
Jésus-Christ. — L'unité de conscience du Christ, 391-401.
Jeunes filles. — Discours du Pape sur le rôle des — dans l'apostolat (1er juillet 1945), 96, 229 note.
Jeunesse rurale. — Son rôle bienfaisant dans l'apostolat des milieux villageois, 577 note.
Jeux scéniques. — Voir : Enseignement religieux.
Joaquina de Vedruna (Bse). — Béatifiée le 19 mai 1940, 827.
J.O.C. — Rôle dans la formation religieuse, 565-571.
Joliet (Mgr O.). — Lettre pontificale à Mgr O. Joliet à l'occasion du centenaire du Collège belge à Rome (20 mars 1944), 835.
Juifs. — Voir : Israélites.
Justice. — Différences entre pouvoir judiciaire d'Eglise et pouvoir judiciaire d'Etat (alloc. pontif. au Trib. de la Rote, 2 oct. 1945), 242-243 ; voir aussi : Mariage (§ Causes matrimoniales).
Justin de Jacobis (Bx). — Béatifié le 25 juin 1939, 825.

Kierkegaard. — Ses rapports avec l'existentialisme, 151-152.

Làconi (Bx Ignace de). — Béatifié le 16 juin 1940, 829.
Langage. — Réminiscences théologiques et religieuses dans le langage, 745-765.
Ledochowski Wl. — Lettre apostolique au T. R. P. — à l'occasion du 4e centenaire de la fondation de la Compagnie de Jésus (6 juill. 1940), 834.
Liége. — Le VIIe centenaire de la Fête-Dieu (16-30 juin 1946), 438-450 ; texte du message radiophonique pontifical aux fidèles de Liége et de Belgique (30 juin 1946), 449-450 ; école des catéchistes de Liége, 527-528.
Littérature. — Le prêtre et la —, 61-91.
Livres Saints. — Méthode d'étude des — : critique textuelle, 772 ; interprétation, 776 ; usage du sens spirituel, 779 ; tâches spéciales des interprètes contemporains, 780 ; usage dans l'enseignement des fidèles, 795 ; — dans les séminaires, 797 ; voir aussi : Bible, Commission biblique, Exégèse, Vulgate.

Magie. — Pratiques magiques chez les Ba-Yaka, 305-320.
Marcel (Gabriel). — Sa conception de l'existentialisme, 156-158.
Marguerite de Hongrie (Ste). — Canonisée le 19 nov. 1943, 829.
Mariage. — Forme de célébration (C. Int., 3 mai 1945), 110 ; droit d'accuser (C. Int., 3 mai 1945), 110 ; les fins du mariage et leurs relations entre elles (Rote, 22 janv. 1944), 338-341 ; Impotentia ob defectum seminis

testicularis (Rote, 21 avril 1941), 341-342 ; droit d'accusation (C. Int., 4 janv. 1946), 344-346 ; organisation des tribunaux régionaux italiens pour les procès en nullité (Sacr., 10 juillet 1940), 459 ; tribunaux régionaux aux Philippines pour les causes de nullité (Sacr., 28 avril 1941, 20 déc. 1940), 459-460 ; instruction aux Ordinaires du Portugal concernant sa célébration (Sacr., 21 sept. 1940), 460 ; enquête préalable (Sacr., 29 juin 1941), 460-462. — Causes matrimoniales : Alloc. pontif. à l'inauguration des années juridiques au tribunal de la Rote, 3 oct. 1941, 1er oct. 1942, 2 oct. 1944 : Législation ecclésiastique. Droit naturel et incapacité, 236-238 ; certitude requise chez le juge, 240-241 ; unité d'action requise chez tous, 241 ; voir aussi : Fécondation artificielle.

Marie. — Représentation de — à travers les siècles dans l'art chrétien, 282-304 ; iconographie de son Assomption à travers les siècles, 671-682 ; indulgence pour la récitation de l'Ave Maria (Eglise orientale), 809 ; voir aussi : Congrégation mariale.

Marie Crucifiée di Rosa (Bse). — Béatifiée le 26 mai 1940, 827.

Marie Euphrasie Pelletier (Ste). — Canonisée le 2 mai 1940, 825.

Matériel didactique. — Pouvant servir à l'enseignement religieux, 690-697.

Messe. — Application de la messe « pro populo » (Conc., 9 juillet 1938), 837.

Missions. — Accord missionnaire du 7 mai 1940, entre le Saint-Siège et le Portugal, 427-438.

Morale. — La — et le Christ total, 633-647 ; voir aussi : Fécondation artificielle.

« Mystère primordial (Le) ». — Voir : Trinité.

National-socialisme. — L'Eglise et le — (allocution pontificale, 2 juin 1945), 95, 97-102, 225-226 ; les persécutions exercées par le —, 99-102, 99 note ; voir aussi : Allemagne, Guerre.

Objets précieux. — Garde et conservation des objets d'histoire et d'art religieux en Italie (Conc., 24 mai 1939), 837.

Ouvrière. — Sa place dans la famille, la vie publique, l'Eglise (alloc. pontif., 15 août 1945), 229-230 ; voir aussi : Femme, Jeunes Filles.

Padroado. — Voir : Indes orientales.

Paix. — Radio-message pontifical du 9 mai 1945 à l'occasion de la fin de la guerre en Europe, 95 ; les victoires qui restent à remporter pour assurer la — (allocution pontificale du 27 août 1945 aux parlementaires américains), 96, 225 ; condamnation de la politique de la force (allocution au Sacré-Collège, 2 juin 1945), ibid. ; les trois présupposés d'une paix durable : collaboration, bonne volonté, confiance réciproque de tous les peuples ; ne plus créer une « opinion publique » artificielle ; renoncer au totalitarisme politique (disc. du Pape, Noël 1945), 96 suiv., 226-227.

Paix chrétienne. — Preuve vécue du Christianisme, 265-281.

Pape, papauté. — Son élection d'après la Constitution « Vacantis Apostolicae Sedis », 8 déc. 1945, 336-338 ; voir pour le reste la Table des actes du Saint-Siège.

Paroisses. — Provision (C. Int., 3 mai 1945), 110 ; catéchisme paroissial moyen de formation religieuse, 514-532.

Parti Catholique belge. — Voir : Belgique.

Patronage. — Rôle dans la formation religieuse, 578-581.

Paul (S.). — A propos du livre « La théologie de l'Eglise suivant S. Paul » par L. Cerfaux, 92-94.

Pédagogie. — A propos de l'initiation des enfants. Résultats d'une enquête, 44-60 ; étude de la pédagogie dans les séminaires (Sém., 21 déc. 1944), 840.

Pelletier (Ste Marie Euphrasie). — Canonisée le 2 mai 1940, 825.

Philippine Duchesne (Bse). — Béatifiée le 12 mai 1940, 826.

Philippines. — Voir : Mariage.

Politique. — Voir : Paix.

Pologne. — Voir : Galicie.

Portugal. — Concordat et accord missionnaire du 7 mai 1940, 427-438 ; voir aussi : Mariage (21 sept. 1940).

Prêtre. — Le prêtre et la littérature, 61-91.
Prisonniers de guerre. — Le pape et le sort des —. Principe posé dans son message de Pâques 1941 (13 avril), 107 ; rappel des exigences de la conscience chrétienne à ce sujet (alloc. de Noël 1945), 107-108.
Projection fixe. — Voir : Enseignement religieux.
« Providentissimus ». — Encyclique (1893). Son cinquantenaire. Circonstances de sa publication, 648 ; comparaison avec « Divino afflante Spiritu », 656-660.

« Quemadmodum ». — Encyclique du Pape (6 janv. 1946) sur le devoir des chrétiens de secourir les enfants abandonnés par suite des événements de la guerre, 96, 108-109.

Radio. — Sa mission en catholicité. Discours du Pape, 96 ; allocutions radiophoniques pontificales ; voir : Table des actes du Saint-Siège.
Religieux. — Fruits du bénéfice et entrée en religion (Conc., 12 avril 1940), 715-717.
Réserves apostoliques. — (Conc., 12 déc. 1942), 838.
Rodat (Bse Emilie de). — Béatifiée le 9 juin 1940, 828.
Rosa (Bse Marie Crucifiée di). — Béatifiée le 26 mai 1940, 827.
Rote. — Allocutions pontificales à l'inauguration des années juridiques du Tribunal de la — (3 oct. 1941, 1er oct. 1942, 2 oct. 1944), 236-242 ; organisation et nouveau règlement des études (8 juin 1945), 342-343 ; son activité en 1944, 343 ; voir aussi : Table des actes du Saint-Siège.
Ruthènes. — Lettre encyclique du Pape aux évêques (19 janv. 1946), 96, 105-107.

Sacré-Cœur. — L'Eglise, nouvelle Eve née du Sacré-Cœur, 3-25 ; consécration des familles de France au Sacré-Cœur et message pontifical (17 juin 1945), 95, 229.
Saints. — Nouveaux saints, voir : Canonisations.
Saint-Sacrement. — Voir : Eucharistie.
Saint-Siège. — Voir : Pape, papauté.
Sartre (Jean Paul). — Sa conception de l'existentialisme, 158-161.
Savants. — S. Albert le Grand déclaré patron des hommes de science (Lettre apost., 16 déc. 1941), 834.
Scheeben (M.-J.). — Son explication du mystère de l'Eucharistie, 257-264.
Scoutisme. — Rôle en Belgique dans la formation religieuse, 594-600.
Séminaires. — Etude de la pédagogie dans les — (Sém., 21 déc. 1944), 840.
Social (Apostolat). — Doctrine sociale de l'Eglise ; l'Eglise en face de la classe ouvrière : allocution du pape (29 avril 1945), 95 ; influence sociale de l'Eglise : allocution du pape (20 févr. 1946), 223-224 ; droit de l'Eglise d'intervenir en matière sociale, 228 note.
Spiritualité. — La — du clergé diocésain, 192-217.
Sports. — Allocution pontificale aux formations sportives d'Italie (20 mai 1945), 95, 218 note.

Tableaux muraux. — Voir : Enseignement religieux.
Taymans (F.), S. I. — Note sur son ouvrage : « Le mystère primordial », 822.
Théâtre. — Allocution du pape aux auteurs et artistes chrétiens de théâtre et de cinéma (26 août 1945), 96, 219 note.
Thérèse (Ste) de l'Enfant Jésus. — Déclarée patronne secondaire de la France (Lettre apost., 3 mai 1944), 834.
Travail. — De la femme. Discours du pape aux ouvrières catholiques (15 août 1945), 96, 229-230.
Trente. — Lettre à S. E. Mgr de Ferrari à l'occasion du 4e centenaire de l'ouverture du Concile de — (21 nov. 1945), 836 ; voir aussi : Vulgate.
Trinité. — « Le Mystère primordial » par F. Taymans, 822.

U.R.S.S. — Campagne d'accusations contre le Vatican, 100 note ; — dans les territoires occupés, 102 note, 103 note ; — et les prisonniers de guerre, 107 et note.

Vacantis Apostolicae Sedis. — Constit. du 8 déc. 1945 sur la vacance du Siège apostolique et l'élection du Pontife Romain, 336-338.
Vedruna (Bse Joaquina de). — Béatifiée le 19 mai 1940, 827.
Vialar (Bse Emilie de). — Béatifiée le 18 juin 1939, 824.
Vierge (Ste). — Voir : Assomption, Ave Maria, Marie.
Vulgate. — Valeur du décret du Concile de Trente sur la Vulgate, d'après l'encyclique « Divino afflante Spiritu », 775-776 ; voir aussi : Ecriture Sainte.

Wallonie. — Comment s'y posent les problèmes de la formation religieuse, 481-632.

Yougoslavie. — Situation de l'Eglise. Nomination de Mgr Hurley comme nonce apostolique à Belgrade (25 oct. 1945), 96, 103 ; Lettre pastorale des évêques de — (20 sept. 1945), 103-105.

IV

TABLE BIBLIOGRAPHIQUE (1)

Abegg. Indische psychologie (Masson) 475
Académie Royale de Belgique. Classe des lettres et des sciences morales et politiques. Collection des anciens auteurs belges, vol. anal. : Roersch 254
Acta Conciliorum œcumenicorum. Tomus III. Edit. Schwartz (de Ghellinck) 113
Acta Seminarii neotestamentici Upsaliensis, vol. anal. : Edsman, Lundberg, Sahlin 354, 722
Acta tropica (Coll.), vol. anal. : Gaschen, Ritter 734
— Revue des sciences tropicales et de médecine tropicale (Masson) 733
Amiot. L'enseignement de saint Paul (Levie) 725
Amoudru. De Bourget à Gide. Amour et famille (Carpentier) 859
— Dostoïevski et Ehrenbourg (Masson) 736
— Louis Bertrand devant l'Islam 735
— Voir : Dumont (G.) et Amoudru.
Anaphorae Syriacae quotquot in codicis adhuc repertae sunt. 1,2 (Martin) 467
Ancelet-Hustache. Il était une fois à Assise... Vie de saint François racontée aux enfants (H. N.) 126
Andrieu. Le pontifical romain au moyen âge. Tomes II, III et IV (de Ghellinck) 464
Anneau (L') d'or, Cahiers de spiritualité familiale (Ranwez) 511, 509
Antoine le Grand, père des moines. Sa vie par saint Athanase et autres textes traduits et présentés par Lavaud, O. P. (Martin) 112
Antoine (saint) de Padoue. Sermons pour l'année liturgique, trad. P. Bayart 125
Athanase (saint). Vie d'Antoine le Grand, trad. Lavaud, O. P. (Martin) 112
Athénagore. Supplique au sujet des chrétiens, éd. Bardy (de Ghellinck) 244
Aubert. Le problème de l'acte de foi, données traditionnelles et résultats des controverses récentes (Dhanis) 26
— Voir : Simon et Aubert.
Aupiais. Les noirs, leurs aspirations, leur avenir (Masson) 736

Banegas Galvan. Historia de Mexico. III (M. C.) 256
Bardy. Athénagore : Supplique au sujet des chrétiens, trad. (de Ghellinck) 244

---

(1) Voir aussi pp. 863-864 la liste des « Autres ouvrages envoyés à la Rédaction » qui n'a pas été reprise dans cette table. — Les volumes, faisant partie d'une collection, sont indiqués avec titre complet au nom de l'auteur et, en outre, mentionnés au nom de la collection dont ils font partie. Vol. anal. = volumes analysés.

Bardy. Les premiers jours de l'Eglise (Levie) 728
Barnaud, Boisset, etc. Le problème du christianisme (Dhanis) 346
Barrault. Voir : Palanque, Barrault, etc.
Barth. La confession de foi de l'Eglise. Explication du symbole des apôtres d'après le catéchisme de Calvin (Levie) 720
Barthélemy de Bologne, O.F.M. Quaestiones disputatae de Fide, édit. Mueckshoff (de Ghellinck) 350
Basseville. Instructions pour les messes du dimanche. Le Credo : L'Eglise catholique (H. N.) 123
Bastgen. Bayern und der Heilige Stuhl in der ersten Hälfte des 19. Jahrhunderts (De Bil) 120
Bâtir (Coll.), vol. anal. : Dermine, Hoyois, professions (Les) artisanales, professions (Les) dirigeantes 739, 740
Bayart (P.). Les sermons de saint Antoine de Padoue pour l'année liturgique (M. W.) 125
Beaufays. Alice de Schaerbeek (Mols) 116
Beckmann, S. M. B. Der einheimische Klerus in den Missionsländern (Masson) 122
— et **Frei.** Altes und neues China vom Glanz und Schatten seiner Kultur (Masson) 736
Beekenkamp. De avondmaalsleer van Berengarius van Tours (de Ghellinck) 359
— Berengarii Turonensis, De sacra coena adversus Lanfrancum ad fidem codicis Guelferbytani edidit et notis instruxit (de Ghellinck) 359
Beiträge zur Altbayerischen Kirchengeschichte, vol. anal. : Bastgen ... 120
Beiträge zur Geschichte der Philos. und Theol. des Mittelalters, vol. anal. : Mueckshoff 350
Bérenger de Tours. De sacra coena adversus Lanfrancum ad fidem codicis Guelferbytani, edidit Beekenkamp (de Ghellinck) 359
Bergounioux. Esquisse d'une histoire de la vie (Levie) 366
Bernard (saint). Œuvres traduites et préfacées par M.-M. Davy, I et II (Martin) 360
Bibliografia Missionaria. Anno VI : 1939 (Masson) 121
Bibliotheca Comillensis (Coll.), vol. anal. : Rodrigo 247
Bibliotheca Instituti historici S. I., vol. anal. : Valignano, Zubillaga 730, 731
Bibliotheca Mechliniensis (Coll.), vol. anal. : Heylen 249
Bibliothèque catholique des Sciences religieuses, vol. anal. : Bardy ... 728
Bibliothèque (La) de l'honnête homme, publ. sous la direct. de P. Wigny (Levie) 264
Bibliothèque thomiste (Coll.), vol. anal. : Spicq 262
Biot. Santé humaine (R. S.) 477
Bless, S. I. Ons Godsdienstonderricht (P. C.) 477
Blic (de). Sur l'attrition suffisante (Vandenbussche) 253
Blouard. Mozet. Histoire et archéologie (de Moreau) 256
Bodin. L'adaptation de l'enfant au milieu scolaire (Godin) 736
Boehlig. Kephalaia, Lief. 9-10 (de Ghellinck) 113
Boisset. Voir : Barnaud, Boisset, etc.
Bouillard. Conversion et grâce chez saint Thomas d'Aquin. Etude historique (Vandenbussche) 261
Boulenger. Histoire générale de l'Eglise, t. III, vol. VIII (de Moreau) ... 119
Bour. Voir : Rouast et Bour.
Boyer. Tractatus de Deo creante et elevante (Dhanis) 351
Braun. L'œuvre du Père Lagrange. Etude et bibliographie (Levie) 729
Briault. Récits de la vérandah (Sevrain) 128
Brillet. Isaïe (Matagne) 847
Brion. Les reines de France. Blanche de Castille (De Bil) 252
Bücher Augustinischer und Franziskanischer Geistigkeit (Coll.), vol. anal. : Mueller 714
Burger. Mémoires d'une sage-femme (Carpentier) 861
Buzy. Voir : Renard, Buzy, etc.

Cahen. La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche (Martin) 115
Cahiers Laennec, revue médicale de technique et de doctrine, juin 1946 ... ... 819, 821
Cahiers théologiques de l'actualité protestante (Levie) 720
Camelot. Ignace d'Antioche. Lettres, trad. (de Ghellinck) 244
Carre. Realists and Nominalists (de Ghellinck) 468
Casel, O.S.B. Le Mémorial du Seigneur dans la liturgie de l'antiquité chrétienne. Les pensées fondamentales du Canon de la Messe (Beyer) 467
Casimir. Voir : Verheyen et Casimir.
Catholic (The) University of America :
Byzantine Studies, vol. anal. : Higgins 252
Studies in Christian Antiquity, vol. anal. : Plumpe 353
Catholicité (Editions), vol. anal. : Masure, Père (Le) Lebbe 735
Catrice. Voir : Pezet et Catrice.
Cavadino et Verhofstad. Leerboek der Economie (Mertens) 739
Cerfaux. La théologie de l'Eglise suivant saint Paul (Malevez) 92
— S.S. Pie XII. Encyclique sur les Etudes Bibliques (Levie) ... 648
Ceuppens, O.P. Genèse, I-III (Lambert) 844
Chalendard. Nicetas Stetathos. Le paradis spirituel, trad. (de Ghellinck) 244
Chappoulie. Aux origines d'une Eglise. Rome et les missions d'Indochine au XVII[e] siècle, t. I (Masson) 733
— Une controverse entre missionnaires au Siam au XVII[e] siècle. Le « Religiosus negotiator » du jésuite français J. Tissanier (Masson) 733
Chéry, O.P. Qu'est-ce que la Messe? (Levie) 366
Chevrot. L'éternelle actualité de l'évangile (N.) 123
Chrétienté nouvelle (Coll.), vol. anal. : Dumont (P.), Kothen, Masson, Thils 116, 742, 122, 740
Clarté-Dieu (La) (Coll.), vol. anal. : Dimier, Doncœur, Gourbillon, Morin 466
Collectanea Franciscana Neerlandica, vol. anal. : Van Wely 127
Collection Lebègue, vol. anal. : Moreau 367
Collection Nationale, vol. anal. : Demarteau 120
Conférences de Notre-Dame de Paris, vol. anal. : Chevrot, Panici ... 123, 124
Confession (La) helvétique postérieure, trad. franç de 1566 (Levie) ... 720
Cornilleau. Du bloc national au front populaire, I (J. L.) 256
Corpus Platonicum Medii aevi, vol. anal. : Kordeuter, Rosenthal ... 363, 468
Cruysberghs (Mgr). In de handen der menschen (E. J.) 125
Cullmann. Le retour du Christ espérance de l'Eglise, selon le Nouveau Testament (Levie) 720
Cursus Scripturae Sacrae. Vol. anal. : Linder 848

Damais. Les grandes étapes de la pensée musicale. 2 vol. (Levie) 366
Daniel. Voir : Godin et Daniel.
Daniélou, S. I. Grégoire de Nysse : La création de l'homme, trad. (de Ghellinck) 244
Danveau, O.F.M. A la suite de saint François. Le Tiers-Ordre (P. W.) 126
Davy. Saint Bernard. Œuvres, trad. (Martin) 360
De Baets (Mgr). Mijn Geloof (R. L.) 350
Deboutte, C.SS.R. De apologetische Methode van Kardinaal Dechamps. Studie over het inwendig feit (Leijs) 349
De Greeff. Wij en onze kinderen (Smet) 477
Delaporte. Malatya. Arslantepe. Fasc. 1 : La Porte des Lions (Matagne) 857
Demarteau. François-Antoine de Méan. Dernier prince-évêque de Liége (de Moreau) 120
Dermine. Religion et politique (Levie) 739
De Waelhens. La philosophie de Martin Heidegger (Troisfontaines) ... 154
Dewailly, O.P. Lectures spirituelles (Levie) 366
D'Halluin. La mort, cette inconnue ! (Raignier) 479
Dierick. Veertien in Leven (Smet) 478
Dimier, O.C.R. Clarté et joie. Les beaux noms des monastères de Cîteaux en France (Beyer) 466

Doncœur, S. I. Conditions d'une renaissance liturgique populaire (Beyer) 466
Dondaine, O.P. Saint Thomas d'Aquin. Somme Théologique. La Trinité. Tome I. Iª, quaest. 27-32, trad. franç. (C. D.) 361
Doucy. Introduction à une connaissance de la famille (Carpentier) ... 859
Doutreleau. Origène : Homélies sur la Genèse, trad. (de Ghellinck) 244
Dufoyer. L'initiation des enfants à la vie (Delcuve) 862
— L'intimité conjugale. Le livre des épouses (Delcuve) 862
— L'intimité conjugale. Le livre des époux (Delcuve) 862
Duhamelet. Saint Elzéar et la bienheureuse Delphine (P. W.) 126
Dumont (G.) et **Amoudru.** Images de P. Claudel « rassembleur de la terre de Dieu » 735
Dumont (P.), Mercenier, etc. Qu'est-ce que l'Orthodoxie ? Vues catholiques (Martin) 116
Dunne. Pioneer Black Robes on the West Coast (Masson) 732
— Pioneer Jesuits in Northern Mexico (Masson) 732
Dussaud. Les découvertes de Ras Shamra et l'Ancien Testament (Matagne) 856
Duval-Aumont. Les problèmes de la natalité au foyer (Delcuve) 862

Edsman. Le baptême de feu (de Ghellinck) 354
Eglise (L') expliquée aux incroyants (Coll.), vol. anal. : Goyau 725
Esprit (Coll.), vol. anal. : Lubac (de) 742
Essais philosophiques (Coll.), vol. anal. : Van Steenberghen 469
Etudes Bibliques (Coll.), vol. anal. : Amiot 725
Etudes de pastorale liturgique. Vanves, 26-28 janvier 1944 (Beyer) ... 467
Etudes de Science et de doctrine familiales (Coll.), vol. anal. : Amoudru, Doucy, Peyssard 860
Etudes de Science religieuse (Coll.), vol. anal. : Saint-Palais d'Aussac (de) 356
Etudes orientales, vol. anal. : Jestin 855
Etudes religieuses (Coll.), vol. anal. : Kothen 742
Evénements et personnages de notre histoire nationale (Coll.), vol. anal. : Van der Essen (A.) 255

Famille et chrétienté. Nouveaux Cahiers d'études familiales (Ranwez) ... 511
Fessard. Autorité et bien commun (Carpentier) 857
Feys. Logistiek. Geformaliseerde Logica. I. Algemeen overzicht, propositie- en klassenlogica (Gilbert) 474
Fischer-Reichenbach (de). Urbain III et Barberousse et les trois cardinaux Crivelli (de Ghellinck) 119
Foatelli. Les danses religieuses dans le christianisme (Polet) 128
Forsberg. Une forme élémentaire d'organisation cérémoniale (J. D. F.) 112
Fridriksson. Jahwe als Krieger (Matagne) 854
Frei. Voir : Beckmann et Frei.
Freiburger Theologische Studien (Coll.), vol. anal. : Schauf 352

Gallay. Grégoire de Nazianze. Les discours théologiques, trad. (de Ghellinck) 357
Galtier. L'Unité du Christ (Hocedez) 391
Garbett. Physician Heal Thyself. A Call for Church Reform (Dantinne) 330
Gaschen. Les glossines de l'Afrique Occidentale française (Masson) ... 734
Gastout. Béatrix de Brabant (de Moreau) 253
George. Le véritable humanisme (Levie) 366
Gerleman. Zephanja. Textkritisch und literarisch untersucht (Matagne) 850
Gezinsproblemen (Coll.), vol. anal. : De Greeff, Maria-Callista (Zuster) 477, 478
Ghéon. Sainte Claire d'Assise (P. W.) 126
Gillet, O.P. Guide moral du chrétien (Carpentier) 858
Glorieux. Pourquoi tous les catholiques doivent être missionnaires ? ... 735
Godin et Daniel. La France pays de mission? (Carpentier) 858
Goemans, O.F.M. Het algemeen concilie in de vierde eeuw (de Ghellinck) 357
Goodspeed. Problems of New Testament translation (Levie) 720

Gourbillon, O.P. Le mystère de la famille et de l'amour (Beyer) 466
Goyau. Le Christ (Levie) 725
Graff. Pour que notre Eglise soit vraiment universelle 735
Grands (Les) écrivains chrétiens (Coll.), vol. anal. : Gallay 357
Grégoire de Nazianze. Les discours théologiques, trad. P. Gallay (de Ghellinck) 357
Grégoire de Nysse. La création de l'homme, éd. Laplace, S. I. et Daniélou (de Ghellinck) 244
Grimm. Der katholische Christ in seiner Welt. 2 vol. (P. S.) 350
Guenter. Das deutsche Mittelalter. II (de Moreau) 254
Guillaume. Brèves allocutions aux soldats, I (N.) 125
Guyot de Mishaegen. Le parti catholique belge de 1830 à 1884 (de Moreau) 321

Heilige (Die) Schrift des Alten Testamentes (Coll.), vol. anal. : Heinisch, Noetscher 851
Heilige (Die) für das Leben erklärt (Coll.), vol. anal. : Lauck 723
Heinisch. Theologie des Alten Testamentes (Levie) 851
Helbig. De Glasschilderkunst in België (de Moreau) 743
Heylen. Au service de la justice (Carpentier) 249
— De iure et iustitia (Carpentier) 248
Hunt et Klibansky. Mediaeval and Renaissance Studies (de Ghellinck) 253
Hoffmann. Bernard Overberg (M. C.) 120
Holstein. Voir : Tellier et Holstein.
Horstmann, S. I. Mysterien um das Kreuz unseres Herrn (M. C.) 125
Hoyois. Quelques problèmes nationaux (Mertens) 740
Humbert. Etudes sur le récit du Paradis et de la chute dans la Genèse (Lambert) 846
— Histoire des sciences (Levie) 366
— Problèmes du Livre d'Habacuc (Lambert) 849
— La « Terrou'a ». Analyse d'un rite biblique (Matagne) 853
Hunt et Klibansky. Mediaeval and Renaissance Studies (de Ghellinck) 253

Ignace d'Antioche. Lettres, éd. Camelot (de Ghellinck) 244
In Christus' Spoor. Handboek voor Aalmoezeniers van het V.V.K.S. (H. C.) 738
Indications J.I.C.F. (Carpentier) 127
Initiations (Coll.), vol. anal. : Bergounioux, Chery, Damais, Dewailly, George, Humbert, Poulain, Roguet, Wilczkowski 366
Institut Français de Damas. Bibliothèque Orientale, vol. anal. : Cahen 115

Jacques et Kervyn de Marcke ten Driessche. L'humour chez les saints (Masson) 127
Jacquin. Le Père Taparelli d'Azeglio (1793-1862). Sa vie, son action, son œuvre (Mertens) 743
Jean. Grammaire hébraïque élémentaire (Lambert) 844
Jequier. Douze ans de fouilles dans la nécropole memphite (1924-1936) (Matagne) 856
Jestin. Le verbe sumérien. Déterminations verbales et infixes (Lambert) 855
Jongen. Rosa, offerlam te midden van den oorlog (1929-1940) (P. F.) 127
Joubrel. Ker-Goat. Le salut des enfants perdus (Smet) 738
Jungmann. Gewordene Liturgie. Studien und Durchblicke (de Moreau) 467

Kalt. Werkbuch der Bibel. Erster Band : Das Alte Testament (Levie) 855
Kerkhistorische Studiën (Coll.), vol. anal. : Beekenkamp 359
Kervyn de Marcke ten Driessche. Voir : Jacques et Kervyn de Marcke ten Driessche.
Kittel. Theologisches Wörterbuch zum Neuen Testament, vol. IV, 12-17 (J. L.) 719
Klibansky. The continuity of the platonic tradition during the middle ages. Outlines of a Corpus Platonicum Medii Aevi (de Ghellinck) 363
— Voir : Hunt et Klibansky.

Kordeuter. Plato latinus. Vol. I : Meno. Interprete Henrico Aristippo recogn. C. Labowsky (de Ghellinck) 363
Kothen. Les écoles sociologiques (Mertens) 742
— L'Eglise et les mouvements de population (Mertens) 742
— Les grâces d'état. Leurs applications professionnelles (Mertens) 742
— La pensée et l'action sociale des catholiques 1789-1944 (Levie) 741
— Principes d'éducation populaire (Mertens) 742
— Les théories économiques contemporaines (Mertens) 742
— Vers une mystique familiale (Mertens) 742
Kuss. Die Briefe an die Römer, Korinther und Galater (Levie) 726

Laberthonnière. Œuvres. Esquisse d'une philosophie personnaliste (Dhanis) 472
Lafont. Voir : Salet et Lafont.
Langrand. Vie sociale et religieuse en Annam. Monographie d'un village de la côte Sud-Annam (Masson) 736
Laplace, S. I. Grégoire de Nysse : La Création de l'homme, trad. (de Ghellinck) 244
Lauck. Das Evangelium und die Briefe des hl. Johannes (Levie) 723
Laureys, Peters, etc. L'Orientation professionnelle (Mertens) 741
Lavaud, O.P. Antoine le Grand. Sa vie par S. Athanase (Martin) 112
Lavigerie (Coll.), vol. anal. : Philippe 127
Leenhardt. Le baptême chrétien, son origine, sa signification (Levie) ... 720
Lefevre. Précis de grammaire hébraïque (Lambert) 844
Lemaître. Notre sacerdoce (Carpentier) 249
Leo Belgicus (Coll.), vol. anal. : Van der Essen (L.) 118
Le Senne. Traité de caractérologie (Troisfontaines) 146, 475
Levesque. Abrégé chronologique de la vie de N.-S. Jésus-Christ (Levie) 724
Lex Orandi (Coll.), vol. anal. : Casel, Etudes de pastorale, Rousseau 467, 465
Linder, S. I. Commentarium in Librum Daniel (Lambert) 848
Livres (Les) de la vie conjugale (Coll.), vol. anal. : Montier 860
Logos (Coll.), vol. anal. : Le Senne 146, 475
Lorson, S. I. L'avenir mystérieux des âmes et du monde (E. D.) 352
Lottin. Psychologie et morale aux XII^e^ et XIII^e^ siècles. Tome I (de Ghellinck) 470
Lubac (de). Origène. Homélies sur la Genèse, introd. (de Ghellinck) ... 244
— Proud'hon et le christianisme (Mertens) 743
Lumen Vitae. Revue internationale de formation religieuse publiée par le Centre documentaire catéchétique 482
Lundberg. La typologie baptismale dans l'ancienne Eglise (de Ghellinck) 354
Lunds Universitets Arsskrift, vol. anal. : Percy 726

Maison-Dieu (La). Cahiers de pastorale liturgique (Beyer) 466
Maîtres (Les) de la Spiritualité chrétienne (Coll.), vol. anal. : Bernard (saint) 360
Mâle. L'art religieux du XII^e^ au XVIII^e^ siècle. Extraits choisis par l'auteur (de Moreau) 744
Manichäische Handschriften, vol. anal. : Boehlig 113
Manson. A Companion to the Bible (Levie) 718
Marcel. Homo Viator. Prolégomènes à une métaphysique de l'espérance (Defever) 474
Maria-Callista (Zuster). Het eenig kind (R. S.) 478
Masseron. Saint Bernardin de Sienne et les mauvaises langues (P. W.) ... 126
Massignon. Situation de l'Islam (Masson) 252
Masson, S. I. Bibliographie missionnaire moderne (Magermans) 121
— Vers l'Eglise indigène. Catholicisme ou nationalisme ? (F. W.) 122
Masure. Devant les religions non chrétiennes 735
Mazédier. Histoire de la presse parisienne (Levie) 368
Maxime le Confesseur. Centuries sur la Charité, éd. Pégon (de Ghellinck) 244
Mélanges de science religieuse. T. 1-2 (Martin) 111
Mémoires de l'Institut français d'archéologie de Stamboul, vol. anal. : Delaporte 857

Mémoires de l'Université de Neuchâtel (Coll.), vol. anal. : Humbert, Jéquier 846, 849, 856
Menoud. L'Evangile de Jean d'après les recherches récentes (Levie) ... 720
Menschelijke (De) handeling. 10 geestelijke voordrachten (R. C.) 124
Menut. La dissociation familiale et les troubles du caractère chez l'enfant (Smet) 737
Mercenier. Voir : Dumont (P.) et Mercenier.
Merk. Introductionis in S. Scripturae libros compendium... 2 vol. (Levie) 718
Montier. L'idéal foyer (Carpentier) 860
Monumenta Historica S. I., vol. anal. : Schurhammer 730
Moreau E. (de), S. I. Les missionnaires belges de 1804 jusqu'à nos jours, 2e édit. (Mols) 122
Moreau (J.). Les plus anciens témoignages profanes sur Jésus (Levie) ... 367
Morin. Pour un mouvement liturgique pastoral (Beyer) 466
Mueckshoff, O.F.M. Die quaestiones disputatae de Fide des Bartholomäus von Bologna, O.F.M. (de Ghellinck) 350
Mueller (K.) Kirchengeschichte. Bd. I, 1 Lief. 2 et 3 (de Moreau) 114
Mueller (M.), O.F.M. Ioannis Duns Scoti Tractatus de primo principio (de Ghellinck) 471
Museum Lessianum, section théologique, vol. anal. : Taymans, Thibaut 822, 724

Nel terzo centenario della morte di Galileo Galilei (Martin) 254
Neue (Das) Testament (Coll.), vol. anal. : Kuss, Schmid 726, 722
Neue Zeitschrift für Missionswissenschaft, 1re année (Masson) 121
Nicetas Stetathos. Le paradis spirituel, éd. Chalendard (de Ghellinck) ... 244
Ninck. Sieghafte Liebe. Die Liebe der Zürcherin Johanna Rahn zu dem Philosophen J. G. Fichte (Defever) 471
Noetscher. Biblische Altertumskunde (Levie) 851
Nouvelle Encyclopédie pédagogique (Coll.), vol. anal. : Bodin 736
Nuttin. L'Institut de psychologie et de pédagogie à l'Université de Louvain, avec un aperçu historique sur l'école de pédagogie 1923-1944 (Smet) 476
Nygren. Erôs et Agapè. La notion chrétienne de l'Amour et ses transformations (Gilleman) 347
Nystroem. Beduinentum und Jahwismus (Matagne) 854

Orientation (L') professionnelle. En collaboration par J.-M. Laureys, O. Peters, etc. (Mertens) 741
Origène. Homélies sur la Genèse, éd. Doutreleau et de Lubac (de Ghellinck) 244

Palanque, Barrault, etc. Le christianisme et l'Occident barbare (de Moreau) 115
Panici, S. I. A la poursuite du bonheur (Bouquelle) 124
— Le Christ et la Révolution (C. D.) 124
— Christianisme et valeurs vitales (M. W.) 124
— Frères dans le Christ (C. D.) 124
— Le plaisir et nos responsabilités de guerre (Mertens) 124
Pardoen. Pearl Buck et la Chine 735
Pasteau, Tabart, etc. Médecine, service social et famille (Carpentier) 861
Pégon. Maxime le Confesseur : Centuries sur la Charité, trad. (de Ghellinck) 244
Percy. Der Leib Christi (σῶμα Χριστοῦ) in den Paulinischen homologumena und antilogumena (Malevez) 726
Père (Le) Lebbe, apôtre moderne de la Chine 735
Perspanorama (J. L.) 368
Peters. Voir : Laureys, Peters, etc.
Peyssard. La famille regarde l'école (Carpentier) 859
Pezet et Catrice. L'avenir de l'Europe centrale. La mission européenne de l'Autriche (Masson) 736
Philippe. Jules Gilles, Père Blanc, apôtre en Kabylie (1898-1932) (L. T.) 127

Phillips. Voir : Plooj, Phillips, etc.
Philosophie de l'Esprit (Coll.), vol. anal. : Marcel 474
Philosophische Bibliotheek (Coll.), vol. anal. : Feys 474
Picard. S.S. Pie XII. Conditions de la démocratie, trad. (Mertens) ... 738
Pichon (Fr.). Benoît XV (de Moreau) 126
Pie XII (S.S.). Conditions de la Démocratie (Mertens) 738
— Les devoirs de la femme dans la vie sociale et politique (Mertens) 738
Pierres. I. — Formula sancti Johannis Damasceni Ἡ (τοῦ κυρίου) σὰρξ ὄργανον τῆς Θεότητος e sancto Maximo Confessore... (pars theologica). II. — Sanctus Maximus Confessor princeps apologetarum... (pars historica) (Martin) 359
Plato Arabus. Vol. II. Alfarabius de Platonis Philosophia, édit. Rosenthal et Walzer (de Ghellinck) 468
Plato Latinus. Vol. I. Meno. Interprete Henrico Aristippo, édit. Kordeuter (de Ghellinck) 363
Plattner. Ein Reislaüfer Gottes (Masson) 733
Plinval (de). Pélage. Ses écrits, sa vie et sa réforme (de Ghellinck) ... 112
Plooj, Phillips, etc. The Liége Diatessaron, Part V (Levie) 729
Plumpe. Mater Ecclesia. An Inquiry into the concept of the Church as Mother in early Christianity (de Ghellinck) 353
Pol de Leon Albaret, O.F.M. La spiritualité franciscaine (P. W.) 126
Poray-Madeyski (de). Le cas de la visionnaire stigmatisée : Thérèse Neumann de Konnersreuth (Dhanis) 480
Poschmann. Paenitentia secunda. Die kirchliche Busse im ältesten Christentum bis Cyprian und Origenes (Martin) 355
Poulain. Histoire des beaux-arts (Levie) 366
Poulet, O.S.B. Initiation à l'histoire ecclésiastique (de Moreau) 111
Pour bâtir la paix. Le pape nous parle (Masson) 736
Présences (Coll.), vol. anal. : Biot 477
Pro Familia (Coll.), vol. anal. : Dufoyer, Duval-Aumont 861, 862
Problèmes (Les) de l'enfance délinquante (Carpentier) 860
Problèmes (Les) de la pensée chrétienne (Coll.), vol. anal. : Barnaud ... 346
Professions (Les) artisanales et leur rôle social (Lefebvre) 740
Professions (Les) dirigeantes et leur rôle social (Lefebvre) 740
Profils franciscains (Coll.), vol. anal. : Duhamelet, Ghéon, Zeller 126
Pubblicazioni dell' Università Cattolica del Sacro Cuore : serie I[a] : scienze filosofiche, vol. anal. : Vanni Rovighi ; serie V[a] : scienze storiche, vol. anal. : Nel terzo 472, 254

Rabeneck. Einführung in die Evangelien durch Darlegung ihrer Gliederung (Levie) 722
Recueil de travaux publiés par la faculté des Lettres de Neuchâtel, vol. anal. : Humbert 853
Religions (Les) (Coll.), vol. anal. : Nygren 347
Renard, Buzy, etc. Les livres sapientiaux. Proverbes, Ecclésiaste, Cantique des Cantiques, Sagesse, Ecclésiastique (Lambert) 850
Rencontres (Coll.), vol. anal. : Godin et Daniel, Spiritualité de la famille 858, 859
Rideau. Consécration: Le christianisme et l'activité humaine (Troisfontaines) 351
Ritter. Die Schlange in der Religion der Melanesier (Masson) 734
Rodrigo, S. I. Praelectiones theologico-morales Comillenses, II (Carpentier) 247
Roersch. Correspondance de Nicolas Clénard (Masson) 254
Roguet, O.P. D'Adam à Jésus. Le catéchisme des petits et des grands, II (Levie) 366
Rosenthal et Walzer. Plato Arabus. Vol. II. Alfarabius de Platonis Philosophia (de Ghellinck) 468
Rouast et Bour. Adultère, divorce et union libre (Carpentier) 861
Rousseau, O.S.B. Histoire du mouvement liturgique (de Moreau) 465

Sahlin. Der Messias und das Gottesvolk. Studien zur protolukanischen Theologie (Levie) 722
Saint-Jacques (de). Au soir de la vie. Notes intimes de M^me^ L. C. (N.) 127
Saint-Palais d'Aussac (de). La réconciliation des hérétiques dans l'Eglise latine. Contribution à la théologie de l'initiation chrétienne (de Ghellinck) 356
Sainte (La) Bible (Coll.), vol. anal. : Renard 850
Saints de nos provinces (Coll.), vol. anal. : Beaufays, Simon 116
Salet et Lafont. L'évolution régressive (Raignier) 479
Sam (Editions), vol. anal. : Amoudru, Dumont, Glorieux, Graff, Pardoen 735
Sartre. L'Etre et le Néant (Troisfontaines) 158
Schauf. Die Einwohnung des Heiligen Geistes (Druwé) 352
Schmid. Das Evangelium nach Lukas (Levie) 722
Schmitt. Reallexikon zur deutschen Kunstgeschichte. Livr. 16-22 (de Moreau) 744
Schoeller. Vertus du colonial (Masson) 123
Schurhammer et Wicki. Epistolae S. Francisci Xaverii aliaque eius scripta, 2 vol. (de Moreau) 730
Schwartz. Acta conciliorum oecumenicorum. Tomus III (de Ghellinck) 113
Scot (Duns). Tractatus de primo principio editio critica par M. Mueller, O.F.M. (de Ghellinck) 471
Sertillanges, O.P. Avent. Radio-Paris, 1939-1940 (N. P.) 123
Sickenberger. Erklärung der Johannesapokalypse (Levie) 728
Simeoni. Storia della Università di Bologna. Vol. II (de Ghellinck) ... 118
Simon et Aubert. Boniface de Bruxelles, évêque de Lausanne (Mols) ... 116
Snoeck. Famille, force et prospérité de la Nation (Mertens) 741
Sorbelli. Storia della Università di Bologna. Vol. I (de Ghellinck)... ... 117
Sources chrétiennes (Coll.), vol. anal. : Athénagore, Grégoire de Nysse, Ignace d'Antioche, Maxime le Confesseur, Nicetas Stethatos, Origène 244
Spicq, O.P. Esquisse d'une histoire de l'Exégèse latine au moyen âge (de Ghellinck) 362
Spiritualité de la famille (Carpentier) 859
Stamm. Erlösen und Vergeben im Alten Testament (Matagne) 853
Steenrots (De) (Coll.), vol. anal. : Van Hove, Van Hulse 350, 351
Steur, C.M. Het karakter van Hieronymus van Stridon bestudeerd in zijn brieven (de Ghellinck) 358
Stock. Voir : Van Brabant et Stock.
Studi e testi (Coll.), vol. anal. : Andrieu 464
Sunden. La théorie bergsonienne de la religion (Dhanis) 346

Tabart. Voir : Pasteau, Tabart, etc.
Taparelli D'Azeglio. Essai sur les principes philosophiques de l'économie politique (Mertens) 743
Taymans d'Eypernon. Le mystère primordial. La Trinité dans sa vivante image (Charles) 822
Tellier et Holstein. Atlas historique du Nouveau Testament (Levie) ... 721
Témoignage (Le) chrétien. Collection de brochures religieuses, vol. présentés : Bonsirven, Durand, Grausem, Janot, Pautrel, Rondet, Salet 863
Témoins de Dieu (Coll.), vol. anal. : Brillet 847
Textes (Les) franciscains (Coll.), vol. anal. : Bayart 125
Theologia ad usum seminarii Mechliniensis (Coll.), vol. anal. : Heylen 248
Théologie (Coll.), vol. anal. : Bouillard, Fessard 361, 857
Theologische Studiën (Coll.), vol. anal. : Deboutte 349
Theophaneia (Coll.), vol. anal. : Poschmann 355
Thibaut. Le sens des paroles du Christ (Levie) 724
Thils. L'Eglise et nos institutions nationales (Carpentier) 740
— Nature et spiritualité du clergé diocésain (Carpentier) 250
— Tendances actuelles en théologie morale (Carpentier) 248
Thomas d'Aquin (saint). Somme Théologique. La Trinité. Tome I. I^a^, quest. 27-32. Trad. franç. par Dondaine, O.P. (C. D.) 361

Toth Tihamer. Mariage et famille (Sevrain) 123
Troisfontaines. Le choix de J.-P. Sartre. Exposé et critique de « L'Etre et le Néant » (Godin) 473

Unam Sanctam (Coll.), vol. anal. : Cerfaux 92
Univers (Editions), vol. anal. : Amoudru, Aupiais, Langrand, Pezet, Pour bâtir 736
Università (R.) degli Studi di Bologna (Coll.), vol. anal. : Simeoni, Sorbelli 118, 117
Université de Louvain. Recueil de travaux d'histoire et de philologie, vol. anal. : Gastout 253

Valignano. Historia del principio y progresso de la Compañia de Jesús en las Indias Orientales (1542-1564) (Masson) 730
Van Brabant et Stock. Christus en zijn Kerk. Het ware Christendom (de la Potterie) 350
Van der Essen (A.). Le cardinal-infant et la politique européenne de l'Espagne, I (Mols) 255
Van der Essen (L.). L'université de Louvain (1425-1940) (de Moreau) 118
Vander Heeren. De Apocalypse of het boek der Openbaring van den hl. Johannes (C. H.) 727
Vandervorst. Het probleem van het kwaad in het licht van de menschwording van het Woord (E. D.) 352
— Profetieën van het Oude verbond in het Nieuwe vervuld (Matagne) 847
Van Gestel, O.P. Mysterium Crucis (Darquennes) 125
Van Gestel, S. I. Lectuur en censuur (De Bil) 128
Vanhaegendoren. La mission du chef (M. H.) 478
— Le problème de l'éducation physique (M. H.) 478
— Un programme de réformes en faveur des jeunes (M. H.) 478
Van Hove. De goddelijke voorzienigheid (Vandenbussche) 352
— De stichting der Kerk door Christus (R. L.) 350
Van Hulse, O.P. Leergezag en vrijheid (Vandenbussche) 351
Vanni Rovighi. La concezione Hegeliana della storia (De Bil) 472
Van Steenberghen. Aristote en Occident. Les origines de l'aristotélisme parisien (de Ghellinck) 469
Van Tichelen. Beelden uit het Evangelie (Levie) 723
— Pater Lagrange, de grootmeester der katholieke bijbelstudiën (1855-1938) (J. L.) 730
— Sint Paulus (Levie) 726
Van Wely, O.F.M. Het kransje der twaalf sterren in de geschiedenis van de Rozenkrans (Martin) 127
Verhandelingen der Kon. Ned. Akad. van Wetenschappen, vol. anal. : Plooj 729
Verheyen et Casimir. Paedagogische Encyclopaedie, 17, 18, 19 (Smet) ... 475
Verhofstad. Voir : Cavadino et Verhofstad.
Vie (La) Intérieure (Coll.), vol. anal. : Sertillanges 123
Vie (La) intérieure pour notre temps (Coll.), vol. anal. : Jacques 127
Vittrant, S. I. Théologie morale (Carpentier) 246

Waaning. Onderzoek naar het gebruik van « Pneuma » bij Paulus (J. D. F.) 727
Waarheid en Leven (Coll.), vol. anal. : Van Gestel 128
Walter (von). Christentum und Frömmigkeit. Gesammelte Vorträge und Aufsätze (Dhanis) 349
Walzer. Voir : Rosenthal et Walzer.
Wicki. Voir : Schurhammer et Wicki.
Wigny. Bibliothèque de l'honnête homme (Levie) 364
Wilczkowski. Grands thèmes et message de la littérature russe (Levie) 366

Zeller. Saint François d'Assise (P. W.) 126
Zubillaga. La Florida. La misión Jesuítica (1566-1572) y la colonización española (Masson) 731

Les Gérants : ETABLISSEMENTS CASTERMAN, S. A.
Administrateur-délégué : LOUIS CASTERMAN, TOURNAI.

Imprimé en Belgique. — *Printed in Belgium*